



Maître MATAICH

Successeur de Mes DEFOSSEZ, POULIN et NEEL - Détenteur des archives de VIGNACOURT

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par l'office notarial de Maître Mohamed MATAICH Notaire, titulaire d'un Office Notarial à FLIXECOURT (Somme), ZA - Allée de la Haute Borne, le 11 juin 2018 il a été constaté le COMPROMIS DE VENTE,

Avec la participation de Maître Pierre-Emmanuel PERROT, notaire à COURBEVOIE (92403), 5 Place Hérold, assistant l'ACQUEREUR.

Par :

Le "Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la ZAC des HAUTS PLATEAUX", Autre collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de la SOMME, dont l'adresse est à FLIXECOURT (80420), 1 allée des Quarante Zac des Hauts du Val de Nièvre, identifiée au SIREN sous le numéro 200008555.

Au profit de :

La Société dénommée **SCI C.J.J. GAY LUSSAC**, Société civile immobilière au capital de 150 000,00 euros €, dont le siège est à LE BLANC-MESNIL (93150), 157 avenue Charles Floquet Bâtiment 3, identifiée au SIREN sous le numéro 399053313 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY.

SCI C.J.J. GAY LUSSAC acquiert la pleine propriété des biens objet des présentes.

IDENTIFICATION DU BIEN

Immeuble article un

DESIGNATION

Commune de MOUFLERS (SOMME) 80690
Un terrain dépendant de la ZAC DES HAUTS PLATEAUX

Figurant au plan cadastral ci-annexé sous les références suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZD	39	A LA BORNE DES QUATRE TERROIRS	00 ha 12 a 72 ca
ZD	27	DOMAINE NON CADASTRE	00 ha 02 a 18 ca
ZC	56	DOMAINE NON CADASTRE	00 ha 02 a 33 ca
ZC	60	LES QUATRE VINGT TREIZE	00 ha 62 a 60 ca
ZC	64	LES QUATRE VINGT TREIZE	22 ha 80 a 48 ca

Total surface : 23 ha 60 a 31 ca

ETUDE FERMEE LE SAMEDI - HEURES D'OUVERTURE : DE 9H A 12H ET DE 14H A 18H

ZA - ALLÉE DE LA HAUTE BORNE - B.P. 90211 - 80420 FLIXECOURT

TELEPHONE : 03.22.51.60.04 - TELECOPIEUR : 03.22.51.59.55 - Email : m.mataich@notaires.fr

Membre d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté

Immeuble article deux

DESIGNATION

A L'ETOILE (SOMME) 80830.

Un terrain dépendant de la ZAC DES HAUTS PLATEAUX

Figurant au plan cadastral ci-annexé sous les références suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZB	29	AU DELA DES BOIS	07 ha 18 a 24 ca
ZB	8	AU DELA DES BOIS	01 ha 19 a 31 ca
ZB	26	AU DELA DES BOIS	00 ha 00 a 89 ca

Total surface : 08 ha 38 a 44 ca

CONDITIONS

L'**ACQUEREUR** sera propriétaire du **BIEN** à compter du jour de la réalisation de la vente par acte authentique.

Il en aura la jouissance par la prise de possession réelle et effective à compter du même jour, le bien étant vendu libre de toute location, habitation ou occupation et encombrements quelconques.

En cas de réalisation des conditions suspensives stipulées au compromis, la signature de l'acte authentique de vente aura lieu au plus tard le 21 juin 2019 par le ministère de Maître Mohamed MATAICH, Notaire soussigné, avec la participation de Maître Pierre-Emmanuel PERROT, notaire à COURBEVOIE (92403), moyennant le versement du prix stipulé payable comptant et des frais par virement.

EN FOI DE QUOI j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

**FAIT A FLIXECOURT
LE 11 JUIN 2018**

Mohamed MATAICH
NOTAIRE
ZA - Allée de la Haute Borne
80420 FLIXECOURT



Demande d'aménagement concernant la conception des locaux de charge

Avec des puissances électriques de 500 kW, les deux locaux de charge situés en façade sud-ouest du bâtiment sont soumis à déclaration au titre de la rubrique 2925 de la nomenclature des ICPE.

Leur conception doit en conséquence répondre aux prescriptions techniques de l'arrêté du 29 mai 2000. Cependant, conformément à l'article R512.52 du Code de l'Environnement, une demande d'aménagement est possible pour certaines prescriptions.

Nous demandons un aménagement de l'article 2.4.1 de l'arrêté sur les points suivants :

2.4.1. Les locaux abritant l'installation doivent présenter les caractéristiques de réaction et de résistance au feu minimales suivantes :

- murs et planchers hauts coupe-feu de degré 2 heures
- *couverture incombustible*
- portes intérieures coupe-feu de degré 1/2 heure et munies d'un ferme-porte ou d'un dispositif assurant leur fermeture automatique
- porte donnant vers l'extérieur pare-flamme de degré 1/2 heure
- pour les autres matériaux : classe M0 (incombustibles)

Les toitures des deux locaux de charge seront créées en mettant en place un complexe « bac acier + isolation + étanchéité » répondant à la classe de résistance au feu BROOF T3. Au sens strict, elles ne seront pas incombustibles à cause de la membrane d'étanchéité.

En analysant l'accidentologie concernant les locaux de charge, nous constatons qu'il y a très peu d'accident répertorié dans ce type d'installation. De plus, en cas d'incendie dans un des locaux de charge, les chariots et leurs batteries étant au niveau du sol, soit à plusieurs mètres sous la toiture, il y a peu de chance que les flammes n'atteignent le plafond. Enfin, la charge calorifique dans les locaux, vu qu'il est interdit réglementairement d'organiser un stockage dans lesdits locaux, sera très faible au regard d'un stockage de marchandises.

Nous demandons donc la possibilité de ne pas mettre sur les deux locaux de charge une toiture incombustible au sens strict qui nécessiterait la mise en place d'une toiture sèche (sans étanchéité), donc des pentes de toit plus importantes que sur l'entrepôt mitoyen. Outre le côté esthétique, cette particularité technique entraînerait des modifications non négligeables au niveau de la structure même (poteaux/poutres/pannes) dans la zone concernée afin d'assurer la pente nécessaire.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 02.12.2016

Numéro de version 1

Révision: 02.12.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: 118121 PE WICKER CLEANING SPRAY 200ML**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation: Nettoyant**
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**
- **Producteur/fournisseur:**
J.J.A. SA.
157, AVENUE CHARLES FLOQUET-Bat.3
93155 LE BLANC-MESNIL CEDEX FRANCE
T +33(0) 1 48 65 85 00 – F +33(0) 1 49 39 07 63
support-qualité@jja-sa.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Numéro d'appel d'urgence +33 (0)1 45 42 59 59 (INRS FRANCE)
Belgique - Tel : 32 070/245 245
Suisse : 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**



Aerosol 1 H222-H229 *Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.*



Eye Irrit. 2 H319 *Provoque une sévère irritation des yeux.*

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger :**



- **Mention d'avertissement : Danger**
- **Mentions de danger :**
H222-H229 *Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.*
H319 *Provoque une sévère irritation des yeux.*
- **Conseils de prudence :**
P101 *En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.*
P102 *Tenir hors de portée des enfants.*
P251 *Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.*
P211 *Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.*

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 02.12.2016

Numéro de version 1

Révision: 02.12.2016

Nom du produit: 118121 PE WICKER CLEANING SPRAY 200ML

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. (suite de la page 1)

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3 Autres dangers :**Résultats des évaluations PBT et vPvB :**• **PBT:** Non applicable.• **vPvB:** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Caractérisation chimique: Mélange**• **Description:** Préparation: composée des substances indiquées ci-après.**Composants dangereux:**

CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 RTECS: EJ 4200000 Reg.nr.: 01-2119474691-32	butane (≤ 0.1 % butadiène) ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	2,5-<10%
CAS: 78330-21-9	POLYOXYETHYLENE (7) TRIDECYL ETHER ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	2,5-<10%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 RTECS: TX 2275000 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	1-<2,5%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0 RTECS: TZ 4300000 Reg.nr.: 01-2119485395-27	isobutane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	1-<2,5%
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2 RTECS: JM 1575000 Reg.nr.: 01-2119450011-60	Dipropylèneglycolmonométhyléther substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	1-<2,5%
CAS: 137-16-6 EINECS: 205-281-5 Reg.nr.: 01-2119527780-39-XXXX	Sodium N-lauroylsarcosinate ⚠ Acute Tox. 2, H330; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315	0-<1%

• **SVHC** Aucun**Composants selon le règlement sur les détergents CE 648/2004**

agents de surface anioniques < 5%

• **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours :**• **Après inhalation excessive:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.• **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.• **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 02.12.2016

Numéro de version 1

Révision: 02.12.2016

Nom du produit: 118121 PE WICKER CLEANING SPRAY 200ML

(suite de la page 2)

- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie :

- **5.1 Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:** Eau
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxyde d'azote (NO_x)
Monoxyde de carbone (CO)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.
- **5.3 Conseils aux pompiers :**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Autres indications :** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres sections :**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage :

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:**



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

(suite page 4)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 02.12.2016

Numéro de version 1

Révision: 02.12.2016

Nom du produit: 118121 PE WICKER CLEANING SPRAY 200ML

(suite de la page 3)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun :** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Protéger contre le gel.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.
Stocker au frais et au sec dans des contenants bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **Température de stockage recommandée:** 5°C-50°C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1 Paramètres de contrôle :**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

106-97-8 butane (≤ 0.1 % butadiène) (5-<10%)

VME Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

34590-94-8 Dipropylèneglycolmonométhyléther (0,1- ≤ 2 , %)

VME Valeur à long terme: 308 mg/m³, 50 ppm
risque de pénétration percutanée

- **DNEL**

34590-94-8 Dipropylèneglycolmonométhyléther

Oral	DNEL Public long-term systemic	1,6 mg/kg bw/d
Dermique	DNEL Public long-term systemic	15 mg/kg bw/d
	DNEL Worker long-term systemic	65 mg/kg bw/d
Inhalatoire	DNEL Public long-term systemic	37,2 mg/m ³
	DNEL Worker long-term systemic	310 mg/m ³

- **PNEC**

34590-94-8 Dipropylèneglycolmonométhyléther

Oral	PNEC sediment (fresh water)	70,2 mg/kg
	PNEC STP	4168 mg/L
	PNEC aqua (fresh water)	19 mg/L
	PNEC aqua (intermittent releases)	190 mg/L
	PNEC sediment (marine water)	7,02 mg/kg
	PNEC soil	2,74 mg/kg

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition :**

- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire:** Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 02.12.2016

Numéro de version 1

Révision: 02.12.2016

Nom du produit: 118121 PE WICKER CLEANING SPRAY 200ML

(suite de la page 4)

· **Protection des mains:**



Gants de protection

· **Matériau des gants :** Butylcaoutchouc

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

· Forme:	Aérosol
· Couleur:	Incolore
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.

· **valeur du pH:** 9,8

· **Changement d'état**

· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· **Point éclair :** <0 °C

· **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.

· **Température d'auto inflammation:** Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· **Température de décomposition:** Non déterminé.

· **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:** Non déterminé.

· **Limites d'explosion:**

· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.

· **Pression de vapeur:** Non déterminé.

· Densité à 20 °C:	0,959 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non applicable.

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Entièrement miscible

· **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.

· **Viscosité:**

· **Dynamique:** Non déterminé.

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 02.12.2016

Numéro de version 1

Révision: 02.12.2016

Nom du produit: 118121 PE WICKER CLEANING SPRAY 200ML

(suite de la page 5)

Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
COV :	76,72 g/l
· 9.2 Autres informations :	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique :**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

106-97-8 butane (≤ 0.1 % butadiene)		
Inhalatoire	LC50/4 h	658 mg/l (rat)
78330-21-9 POLYOXYETHYLENE (7) TRIDECYL ETHER		
Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
34590-94-8 Dipropylèneglycolmonométhyléther		
Oral	LD50	5135 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>19000 mg/kg (rab)
137-16-6 Sodium N-lauroylsarcosinate		
Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	1,67 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 02.12.2016

Numéro de version 1

Révision: 02.12.2016

Nom du produit: 118121 PE WICKER CLEANING SPRAY 200ML

(suite de la page 6)

- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

34590-94-8 Dipropylèneglycolmonométhyléther

EC50 >1000 mg/kg (daphnia)
(24h)

LC50 96h >1000 mg/l (fish)

NOEC >0,5 mg/l (daphnia)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques** :
- **Indications générales**:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT**: Non applicable.
- **vPvB**: Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination :

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets** :
- **Recommandation**:



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Emballages non nettoyés**
- **Recommandation**: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé**: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UN1950
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** UN1950 AÉROSOLS
- **IMDG** AÉROSOLS
- **IATA** AÉROSOLS, inflammable

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 02.12.2016

Numéro de version 1

Révision: 02.12.2016

Nom du produit: 118121 PE WICKER CLEANING SPRAY 200ML

(suite de la page 7)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**



· **Classe** 2 5F Gaz.
· **Étiquette** 2.1

· **IMDG, IATA**



· **Class** 2.1
· **Label** 2.1

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA** néant

· **14.5 Dangers pour l'environnement:** Non applicable.

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

· **Code danger:** Attention: Gaz.
· **No EMS:** -
· **Stowage Code:** F-D,S-U
SW1 Protected from sources of heat.
SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
· **Segregation Code:** SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**

· **Quantités limitées (LQ)** 1L
· **Quantités exceptées (EQ)** Code: E0
Non autorisé en tant que quantité exceptée
· **Catégorie de transport** 2
· **Code de restriction en tunnels** D

· **IMDG**

· **Limited quantities (LQ)** 1L
· **Excepted quantities (EQ)** Code: E0
Not permitted as Excepted Quantity

(suite page 9)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 02.12.2016

Numéro de version 1

Révision: 02.12.2016

Nom du produit: 118121 PE WICKER CLEANING SPRAY 200ML

(suite de la page 8)

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :**

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H330 Mortel par inhalation.

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas C: Gaz sous pression – Gaz comprimé

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

FOAM CLEANER - 118449-118121-FR



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : FOAM CLEANER
Code du produit : 118449-118121-FR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pour éliminer la saleté, la graisse et les taches de toutes les surfaces en métal et en plastique. Seulement utiliser suivant le mode d'emploi sur l'aérosol.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : Volcke Aerosol Company NV.
Adresse : Industrielaan 15. B-8520. Kurne. Belgium.
Téléphone : +32 (0) 56 35 17 23. Fax : +32 (0) 56 35 30 69.
info@volcke-aerosol-connection.com
http://www.volcke-aerosol-connection.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +32 (0) 56 35 17 23.

Société/Organisme : http://www.volcke-aerosol-connection.com.
Les heures d'ouverture : Lundi - Jeudi : 8:00-17:00; Vendredi : 8:00-13:00

Autres numéros d'appel d'urgence

ORFILA +33(0)1 45 42 59 59

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Aérosol inflammable, Catégorie 1 (Aerosol 1, H222 - H229).
Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye Irrit. 2, H319).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Extrêmement inflammable (F+, R 12).

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les sections 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit détergent (voir la section 15).

Le mélange est utilisé sous forme d'aérosol.

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS07



GHS02

Mention d'avertissement :

DANGER

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence - Généraux :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

FOAM CLEANER - 118449-118121-FR

Conseils de prudence - Prévention :

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Conseils de prudence - Stockage :

- P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) \geq 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Inspirer les gaz nocifs de manière abusive peut être dangereux pour la santé.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	67/548/CEE	Nota	%
INDEX: 601-004-00-0 CAS: 106-97-8 EC: 203-448-7 REACH: 01-2119474691-32 BUTANE (< 0.1 % 1,3-BUTADIENE)	GHS02, GHS04 Dgr Flam. Gas 1, H220	F+ F+;R12	C [1]	2.5 <= x % < 10
CAS: 78330-21-9 POLYOXYETHYLENE (7) TRIDECYL ETHER	GHS07, GHS05 Dgr Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318	Xn Xn;R22 Xi;R41		2.5 <= x % < 10
INDEX: 601-003-00-5 CAS: 74-98-6 EC: 200-827-9 REACH: 01-2119486944-21 PROPANE	GHS02, GHS04 Dgr Flam. Gas 1, H220	F+ F+;R12	[1]	1 <= x % < 2.5
CAS: 34590-94-8 EC: 252-104-2 REACH: 01-2119450011-60 METHOXYPROPOXYPROPANOL			[1]	1 <= x % < 2.5
INDEX: 601-004-00-0 CAS: 75-28-5 EC: 200-857-2 REACH: 01-2119474691-32 ISOBUTANE	GHS02, GHS04 Dgr Flam. Gas 1, H220	F+ F+;R12	C [1]	1 <= x % < 2.5
CAS: 137-16-6 EC: 205-281-5 REACH: 01-2119527780-39 SODIUM N-LAUROYLSARCOSINATE	GHS06, GHS05 Dgr Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 2, H330	T T;R23 Xi;R41-R38		0 <= x % < 1

Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre, le garder au chaud et au repos.

FOAM CLEANER - 118449-118121-FR

En cas de contact avec les yeux :

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau :

Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de malaise consulter un médecin (lui montrer l'étiquette si possible). Si les symptômes persistent, dans tous les cas consulter un médecin.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammable.

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

5.1. Moyens d'extinction

Si les aerosols sont exposés à un incendie : refroidir les produits d'une position protégée en aspergeant avec de l'eau.

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO₂)

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)
- oxyde d'azote (NO)
- dioxyde d'azote (NO₂)

L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Les récipients d'aérosols qui explosent peuvent être propulsés à grande vitesse depuis le lieu de l'incendie. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les contenants exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

5.3. Conseils aux pompiers

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Si possible, arrêtez le courant de produit. Arroser d'une position protégée jusqu'à ce que les récipients soient refroidis. Si possible, portez les aérosols au dehors. Tenez le public à une distance.

FOAM CLEANER - 118449-118121-FR

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les non-secouristes

A cause des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.
Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Ne pas respirer les aérosols.

Eviter le contact du mélange avec les yeux.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Stockage dans un endroit sec, hors gel et bien ventilé.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

FOAM CLEANER - 118449-118121-FR

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Union européenne (2009/161/UE, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

CAS	VME-mg/m3 :	VME-ppm :	VLE-mg/m3 :	VLE-ppm :	Notes :
34590-94-8	308	50	-	-	Peau

- France (INRS - ED984 :2012) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m3 :	VLE-ppm :	VLE-mg/m3 :	Notes :	TMP N° :
106-97-8	800	1900	-	-	-	-
34590-94-8	50	308	-	-	*	84

- Belgique (Arrêté du 19/05/2009, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
106-97-8	800 ppm	-	-	-	-
34590-94-8	50 ppm	-	-	-	-

- Suisse (SUVA 2009) :

CAS	VME-mg/m3 :	VME-ppm :	VLE-mg/m3 :	VLE-ppm :	Temps :	RSB :
106-97-8	1900	800	-	-	-	-
74-98-6	1800	1000	7200	4000	4x15	-
34590-94-8	300	50	300	50	15 min	-
75-28-5	1900	800	-	-	-	-

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

METHOXYPROPOXYPROPANOL (CAS: 34590-94-8)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Travailleurs

Contact avec la peau
Effets systémiques à long terme
65 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Inhalation
Effets systémiques à long terme
310 mg de substance/m3

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Consommateurs

Ingestion
Effets systémiques à long terme
1.67 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Contact avec la peau
Effets systémiques à long terme
15 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Inhalation
Effets systémiques à long terme
37.2 mg de substance/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

METHOXYPROPOXYPROPANOL (CAS: 34590-94-8)

Compartiment de l'environnement : Sol
PNEC : 2.74 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce
PNEC : 19 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer

FOAM CLEANER - 118449-118121-FR

PNEC :	1.9 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau à rejet intermittent
PNEC :	190 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Sédiment d'eau douce
PNEC :	70.2 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Sédiment marin
PNEC :	7.02 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Usine de traitement des eaux usées
PNEC :	4168 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Ne pas vaporiser vers les yeux.

- Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

- PVA (Alcool polyvinylique)

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

Pas nécessaire à une utilisation efficace. Laver les mains après contact avec la peau.

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Pas nécessaire à une utilisation efficace. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

- Protection respiratoire

Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conforme(s) à la norme NF EN14387 :

- A1 (Marron)

Ne pas respirer les aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

FOAM CLEANER - 118449-118121-FR

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique :	Liquide Fluide. Aérosol.
Couleur :	Incolore, clair
Odeur :	Parfum citron

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :	9.80 . Base faible.
Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné.
Densité :	0.959
Hydrosolubilité :	Soluble.
Chaleur chimique de combustion :	Non précisée.
Temps d'inflammation :	Non précisée.
Densité de déflagration :	Non précisée.
Distance d'inflammation :	Non précisée.
Hauteur de flamme :	Non précisée.
Durée de flamme :	Non précisée.
Point d'éclair :	< 0 °C
Inflammabilité :	Extrêmement inflammable

9.2. Autres informations

COV (g/l) :	76.72
Pression à 20°C :	± 5.0 bar
Pression à 50°C :	< 10 bar
Contenance de l'eau :	Formulation à base d'eau

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4. Conditions à éviter

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Eviter :

- la chaleur
- le gel
- des flammes et surfaces chaudes

A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Conserver à l'écart de la chaleur et toute source d'ignition. Stockage dans un endroit sec, hors gel et bien ventilé.

10.5. Matières incompatibles

Il n'y a pas connu des matières avec lesquelles une réaction dangereuse peut se manifester.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)
- oxyde d'azote (NO)
- dioxyde d'azote (NO2)

FOAM CLEANER - 118449-118121-FR

Le produit est stable. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Peut entraîner des effets réversibles sur les yeux, tels qu'une irritation oculaire qui est totalement réversible en deça d'une période d'observation de 21 jours.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë :

SODIUM N-LAUROYLSARCOSINATE (CAS: 137-16-6)

Par voie orale : DL50 > 5000 mg/kg
Espèce : Rat
OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par inhalation : CL50 = 0.275 mg/l
Espèce : Rat
OCDE Ligne directrice 403 (Toxicité aiguë par inhalation)

METHOXYPROPOXYPROPANOL (CAS: 34590-94-8)

Par voie orale : DL50 > 4000 mg/kg
Espèce : Rat

Par voie cutanée : DL50 = 9510 mg/kg
Espèce : Lapin

POLYOXYETHYLENE (7) TRIDECYL ETHER (CAS: 78330-21-9)

Par voie orale : DL50 = 588.24 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Polyoxyethylene (7) tridécylether : Pas irritant pour la peau.

Methoxypropoxypropanol : Pas irritant pour la peau.

Sodium n-lauroylsarcosinate : Irritant pour la peau.

METHOXYPROPOXYPROPANOL (CAS: 34590-94-8)

Corrosivité : Aucun effet observé.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Methoxypropoxypropanol : Pas irritant pour les yeux.

Polyoxyethylene (7) tridécylether : Risque de lésions oculaires graves.

Sodium n-lauroylsarcosinate : Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Methoxypropoxypropanol : Pas sensibilisant.

Sodium n-lauroylsarcosinate : Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

SODIUM N-LAUROYLSARCOSINATE (CAS: 137-16-6)

Aucun effet mutagène.

Mutagénèse (in vitro) : Négatif.
Autres lignes directrices

METHOXYPROPOXYPROPANOL (CAS: 34590-94-8)

Aucun effet mutagène.

Mutagénèse (in vivo) : Négatif.

Mutagénèse (in vitro) : Négatif.

FOAM CLEANER - 118449-118121-FR

Cancérogénicité :

METHOXYPROPOXYPROPANOL (CAS: 34590-94-8)

Test de cancérogénicité : Négatif.

Aucun effet cancérogène.

Toxicité pour la reproduction :

METHOXYPROPOXYPROPANOL (CAS: 34590-94-8)

Aucun effet toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Methoxypropoxypropanol : Chez l'homme : Non repris pour toxicité pour certains organes. Chez les animaux : Pas d'effets connus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Methoxypropoxypropanol : Chez l'homme : Non repris pour toxicité pour certains organes. Chez les animaux : Ce produit peut agir sur les reins et le foie, et ainsi causer de légères altérations.

SODIUM N-LAUROYLSARCOSINATE (CAS: 137-16-6)

Par voie orale : C = 30 mg/kg poids corporel/jour
Espèce : Rat
Durée d'exposition : 90 jours
Autres lignes directrices

Danger par aspiration :

Methoxypropoxypropanol : Pas considéré comme dangereux.

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

SODIUM N-LAUROYLSARCOSINATE (CAS: 137-16-6)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 107 mg/l
Espèce : Danio rerio
Durée d'exposition : 96 h
OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 29.7 mg/l
Espèce : Daphnia magna
Durée d'exposition : 48 h
OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)

Toxicité pour les algues : CEr50 = 79 mg/l
Espèce : Desmodesmus subspicatus
Durée d'exposition : 72 h
OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

METHOXYPROPOXYPROPANOL (CAS: 34590-94-8)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 10000 mg/l
Espèce : Pimephales promelas
Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 1919 mg/l
Espèce : Daphnia magna
Durée d'exposition : 48 h

Espèce : Daphnia magna

Toxicité pour les algues : CEr50 = 1000 mg/l

FOAM CLEANER - 118449-118121-FR

Espèce : Selenastrum capricornutum
Durée d'exposition : 72 h

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Butane/Isobutane/Propane : Probablement biodégradable.

Methoxypropoxypropanol : A une bonne biodégradabilité.

Polyoxyethylene (7) tridecylether : Devrait être biodégradable. Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Sodium n-lauroylsarcosinate : Facilement biodégradable. Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.2.1. Substances

SODIUM N-LAUROYLSARCOSINATE (CAS: 137-16-6)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

METHOXYPROPOXYPROPANOL (CAS: 34590-94-8)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

POLYOXYETHYLENE (7) TRIDECYL ETHER (CAS: 78330-21-9)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Butane/Isobutane/Propane : N'est pas présumé être dangereux pour l'environnement aquatique.

Methoxypropoxypropanol : Peu de chance de bioaccumulation.

Polyoxyethylene (7) tridecylether : Pas de données disponibles.

Sodium n-lauroylsarcosinate : Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Butane/Isobutane/Propane : En cas de décharge dans l'environnement, le produit dispersera rapidement dans l'atmosphère où ce produit est dégradé photochimiquement.

Methoxypropoxypropanol : Produit entièrement soluble dans l'eau.

Polyoxyethylene (7) tridecylether : Pas de données disponibles.

Sodium n-lauroylsarcosinate : Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Methoxypropoxypropanol : PBT/vPvB : Non.

Sodium n-lauroylsarcosinate : PBT/vPvB : Non.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

FOAM CLEANER - 118449-118121-FR

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2013 - IMDG 2012 - OACI/IATA 2014).

14.1. Numéro ONU

1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

UN1950=AÉROSOLS inflammables

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:

2.1

ADR/RID Etiquette : Limited Quantity : 2.1 n'est pas applicable.

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	2	5F	-	2.1	-	1 L	190 327 344 625	E0	2	D
IMDG	Classe	2°Etiqu	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ			
	2.1	See SP63	-	SP277	F-D,S-U	63 190 277 327 344 959	E0			
IATA	Classe	2°Etiqu.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ	
	2.1	-	-	203	75 kg	203	150 kg	A145 A167 A145 A167 A802	E0	
	2.1	-	-	Y203	30 kg G	-	-	A145 A167 A802	E0	

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Directive 67/548/CEE et ses adaptations
- Directive 1999/45/CE et ses adaptations
- Directive 75/734/CEE modifiée par la directive 2013/10/UE
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 618/2012
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 758/2013

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

- moins de 5% de : phosphates
- moins de 5% de : agents de surface anioniques
- moins de 5% de : agents de surface non ioniques
- moins de 5% de : EDTA et sels
- 5% ou plus, mais moins de 15% de : hydrocarbures aliphatiques
- parfums

FOAM CLEANER - 118449-118121-FR

- fragrances allergisantes :
limonene

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour les produits suivants ou pour les substances de ces produits :

Methoxypropoxypropanol
Sodium n-lauroylsarcosinate

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé des phrases H, EUH et des phrases R mentionnées à la section 3 :

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H330	Mortel par inhalation.
R 12	Extrêmement inflammable.
R 22	Nocif en cas d'ingestion.
R 23	Toxique par inhalation.
R 38	Irritant pour la peau.
R 41	Risque de lésions oculaires graves.

Abréviations :

DNEL : Dose dérivée sans effet.

PNEC : Concentration prédite sans effet.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS02 : Flamme.

GHS07 : Point d'exclamation.

Etat des différences

Révision: N°2 (26/11/2013) / Version: N°3 (08/07/2014)

Révision: N°1 (30/03/2012) / Version: N°2 (05/06/2013)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Autres numéros d'appel d'urgence

ORFILA +33(0)1 45 42 59 59

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Symboles de danger :

Extrêmement inflammable

Phrases de risque :

R 12 Extrêmement inflammable.

Phrases de sécurité :

S 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

FOAM CLEANER - 118449-118121-FR

- ~~S-2 Conserver hors de la portée des enfants.~~
~~S-46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.~~
~~- Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.~~
~~- Ne pas percer ou brûler même après usage.~~
~~- Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.~~
~~S-51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.~~
~~S-23 Ne pas respirer les aérosols.~~

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Aérosol inflammable, Catégorie 1 (Aerosol 1, H222 - H229).
Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye Irrit. 2, H319).

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :

GHS07 GHS02

Mention d'avertissement :

DANGER

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence - Généraux :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence - Prévention :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Conseils de prudence - Stockage :

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) \geq 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composition :

CAS: 137-16-6 EC: 205-281-5 REACH: 01-2119527780-39 SODIUM N-LAUROYLSARCOSINATE	GHS06, GHS05 Dgr Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 2, H330	T T;R23 Xi;R41-R38		0 \leq x % < 1
--	--	--------------------------	--	------------------

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

FOAM CLEANER - 118449-118121-FR

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Equipements et procédures recommandés :

Eviter le contact du mélange avec les yeux.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- Protection des yeux / du visage

~~Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.~~

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection des mains

~~Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.~~

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point/intervalle d'ébullition : <= 35°C

9.2. Autres informations

COV (g/l) : 57.54-76.72
COV (g/l) : 76.72

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1.1. Substances

~~Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.~~

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Peut entraîner des effets réversibles sur les yeux, tels qu'une irritation oculaire qui est totalement réversible en deça d'une période d'observation de 21 jours.

Toxicité aiguë :

SODIUM N-LAUROYLSARCOSINATE (CAS: 137-16-6)

Par voie orale : DL50 > 5000 mg/kg
Espèce : Rat
OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par inhalation : CL50 = 0.275 mg/l
Espèce : Rat
OCDE Ligne directrice 403 (Toxicité aiguë par inhalation)

POLYOXYETHYLENE (7) TRIDECYL ETHER (CAS: 78330-21-9)

Par voie orale : DL50 = 588.24 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Sodium n-lauroylsarcosinate : Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Sodium n-lauroylsarcosinate : Risque de lésions oculaires graves.

FOAM CLEANER - 118449-118121-FR

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Sodium n-lauroylsarcosinate : Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

SODIUM N-LAUROYLSARCOSINATE (CAS: 137-16-6)

Mutagénèse (in vitro) : Négatif.
Autres lignes directrices

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Methoxypropoxypropanol : Chez l'homme : Non repris pour toxicité pour certains organes. Chez les animaux : Pas d'effets connus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Methoxypropoxypropanol : Chez l'homme : Non repris pour toxicité pour certains organes. Chez les animaux : Ce produit peut agir sur les reins et le foie, et ainsi causer de légères altérations.

SODIUM N-LAUROYLSARCOSINATE (CAS: 137-16-6)

Par voie orale : C = 30 mg/kg poids corporel/jour
Espèce : Rat
Durée d'exposition : 90 jours
Autres lignes directrices

Danger par aspiration :

Methoxypropoxypropanol : Pas considéré comme dangereux.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1.1. Substances

Toxicité pour les poissons :
Durée d'exposition : 96 h
CL50 = 10000 mg/l
Espèce : *Pimephales promelas*

Toxicité pour les crustacés :
Durée d'exposition : 48 h
CE50 = 1919 mg/l

Toxicité pour les algues :
Durée d'exposition : 72 h
CEr50 = 1000 mg/l
Espèce : *Selenastrum capricornutum*

SODIUM N-LAUROYLSARCOSINATE (CAS: 137-16-6)

Toxicité pour les poissons :
CL50 = 107 mg/l
Espèce : Danio rerio
Durée d'exposition : 96 h
OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)

Toxicité pour les crustacés :
CE50 = 29.7 mg/l
Espèce : Daphnia magna
Durée d'exposition : 48 h
OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)

Toxicité pour les algues :
CEr50 = 79 mg/l
Espèce : Desmodesmus subspicatus
Durée d'exposition : 72 h
OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

Toxicité pour les poissons :
CL50 = 10000 mg/l
Espèce : Pimephales promelas
Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés :
CE50 = 1919 mg/l
Espèce : Daphnia magna
Durée d'exposition : 48 h

FOAM CLEANER - 118449-118121-FR

Toxicité pour les algues : CER50 = 1000 mg/l
Espèce : Selenastrum capricornutum
Durée d'exposition : 72 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Sodium n-lauroylsarcosinate : Facilement biodégradable. Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.2.1. Substances

SODIUM N-LAUROYLSARCOSINATE (CAS: 137-16-6)
Biodégradation : Rapidement dégradable.

Biodégradation : Rapidement dégradable.

POLYOXYETHYLENE (7) TRIDECYL ETHER (CAS: 78330-21-9)
Biodégradation : Rapidement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Sodium n-lauroylsarcosinate : Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Sodium n-lauroylsarcosinate : Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sodium n-lauroylsarcosinate : PBT/vPvB : Non.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

~~Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2011 - IMDG 2010 - OACI/IATA 2012).~~

IMDG	Classe	2°Etiqu	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	2.1	SP63	-	SP277	F-D,S-U	63 190 277 327 959	E0

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2013 - IMDG 2012 - OACI/IATA 2014).

	2.1	See SP63	-	SP277	F-D,S-U	63 190 277 327 344 959	E0
--	-----	----------	---	-------	---------	---------------------------	----

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Directive 67/548/CEE et ses adaptations
- Directive 1999/45/CE et ses adaptations
- Directive 75/734/CEE modifiée par la directive 2013/10/UE
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 618/2012
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 758/2013

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour les produits suivants ou pour les substances de ces produits :

Methoxypropoxypropanol
Sodium n-lauroylsarcosinate

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Libellé des phrases H, EUH et des phrases R mentionnées à la section 3 :

H315 Provoque une irritation cutanée.
H330 Mortel par inhalation.
R 23 Toxique par inhalation.
R 38 Irritant pour la peau.

FOAM CLEANER - 118449-118121-FR

Abréviations :

GHS02 : Flamme.

GHS07 : Point d'exclamation.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 01.12.2016

Numéro de version 1

Révision: 01.12.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit: 118122 WATER RESIST&POLYESTER CLEANER**

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation: Nettoyant**

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**

· **Producteur/fournisseur:**

J.J.A. SA.

157, AVENUE CHARLES FLOQUET-Bat.3

93155 LE BLANC-MESNIL CEDEX FRANCE

T +33(0) 1 48 65 85 00 – F +33(0) 1 49 39 07 63

support-qualité@jja-sa.com

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Numéro d'appel d'urgence +33 (0)1 45 42 59 59 (INRS FRANCE)

Belgique - Tel : 32 070/245 245

Suisse : 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**



Aérosol 1

H222-H229 *Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.*



Aquatic Chronic 2 H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Skin Irrit. 2

H315

Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger :**



· **Mention d'avertissement : Danger**

(suite page 2)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 01.12.2016

Numéro de version 1

Révision: 01.12.2016

Nom du produit: 118122 WATER RESIST&POLYESTER CLEANER

(suite de la page 1)

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 5% N-HEXANE (EX CAS 64742-49-0)

· **Mentions de danger :**

H222-H229 *Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.*

H315 *Provoque une irritation cutanée.*

H319 *Provoque une sévère irritation des yeux.*

H336 *Peut provoquer somnolence ou vertiges.*

H411 *Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*

· **Conseils de prudence :**

P101 *En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.*

P102 *Tenir hors de portée des enfants.*

P251 *Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.*

P211 *Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.*

P261 *Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.*

P210 *Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.*

P271 *Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.*

P410+P412 *Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.*

P403 *Stocker dans un endroit bien ventilé.*

P405 *Garder sous clef.*

P501 *Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.*

· **2.3 Autres dangers :**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB :**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélange**

· **Description:** Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

· **Composants dangereux:**

Numéro CE: 921-024-6 Numéro index: 649-328-00-1 Reg.nr.: 01-2119475514-35	HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 5% N-HEXANE (EX CAS 64742-49-0) Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	25-50%
Numéro CE: 931-254-9 Reg.nr.: 01-2119484651-34	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H336	10-<25%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 RTECS: NT 8050000 Reg.nr.: 01-2119457558-25-xxxx	propane-2-ol Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	5-<10%

(suite page 3)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 01.12.2016

Numéro de version 1

Révision: 01.12.2016

Nom du produit: 118122 WATER RESIST&POLYESTER CLEANER

		(suite de la page 2)
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 RTECS: EJ 4200000 Reg.nr.: 01-2119474691-32	butane (≤ 0.1 % butadiene) ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	5-<10%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Numéro index: 607-025-00-1 RTECS: AF 7350000 Reg.nr.: 01-2119485493-29-xxxx	acétate de butyle ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT SE 3, H336	5-<10%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 RTECS: TX 2275000 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	5-<10%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Numéro index: 603-064-00-3 RTECS: UB 7700000 Reg.nr.: 01-2119457435-35	1-méthoxy-2-propanol ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT SE 3, H336	5-<10%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0 RTECS: TZ 4300000 Reg.nr.: 01-2119485395-27	isobutane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	5-<10%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Numéro index: 607-022-00-5 RTECS: AH 5425000 Reg.nr.: 1-2119475103-46-XXXX	acétate d'éthyle ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	0,1-<5%
CAS: 110-54-3 EINECS: 203-777-6 Numéro index: 601-037-00-0 RTECS: MN 9275000 Reg.nr.: 01-2119480412-44	n-hexane ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Repr. 2, H361f; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	0,25-<2,5%
CAS: 110-82-7 EINECS: 203-806-2 Numéro index: 601-017-00-1 RTECS: GU 6300000 Reg.nr.: 01-2119463273-41	cyclohexane ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	0,25-<1%

· SVHC Aucun

· Composants selon le règlement sur les détergents CE 648/2004

hydrocarbures aliphatiques

15 - 30%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours :

· Après inhalation excessive: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 01.12.2016

Numéro de version 1

Révision: 01.12.2016

Nom du produit: 118122 WATER RESIST&POLYESTER CLEANER

(suite de la page 3)

- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie :

- **5.1 Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:** Eau
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxyde d'azote (NO_x)
Monoxyde de carbone (CO)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.
- **5.3 Conseils aux pompiers :**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Autres indications :** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres sections :**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage :

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:**



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 01.12.2016

Numéro de version 1

Révision: 01.12.2016

Nom du produit: 118122 WATER RESIST&POLYESTER CLEANER

(suite de la page 4)

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· **Indications concernant le stockage commun :** Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

Stocker au frais et au sec dans des contenants bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· **Température de stockage recommandée:** 5°C-50°C

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle :**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

67-63-0 propane-2-ol (5-<10%)

VME Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

106-97-8 butane (≤ 0.1 % butadiene) (5-<10%)

VME Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

123-86-4 acétate de butyle (5-<10%)

VME Valeur momentanée: 940 mg/m³, 200 ppm

Valeur à long terme: 710 mg/m³, 150 ppm

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol (5-<10%)

VME Valeur momentanée: 375 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 188 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

141-78-6 acétate d'éthyle (0,1-<5%)

VME Valeur à long terme: 1400 mg/m³, 400 ppm

110-54-3 n-hexane (0,25-<2,%)

VME Valeur à long terme: 72 mg/m³, 20 ppm

R2

110-82-7 cyclohexane (0,25-<1%)

VME Valeur momentanée: 1300 mg/m³, 375 ppm

Valeur à long terme: 700 mg/m³, 200 ppm

(11)

· **DNEL**

67-63-0 propane-2-ol

Oral	DNEL Public long-term systemic	26 mg/kg bw/d
Dermique	DNEL Public long-term systemic	319 mg/kg bw/d

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 01.12.2016

Numéro de version 1

Révision: 01.12.2016

Nom du produit: 118122 WATER RESIST&POLYESTER CLEANER

(suite de la page 5)

Inhalatoire	DNEL Worker long-term systemic	888 mg/kg bw/d
	DNEL Public long-term systemic	89 mg/m ³
	DNEL Worker long-term systemic	500 mg/m ³

· **PNEC**

67-63-0 propane-2-ol

Oral	PNEC sediment (fresh water)	552 mg/kg
	PNEC oral food	160 mg/kg
	PNEC STP	2251 mg/L
	PNEC aqua (fresh water)	140,9 mg/L
	PNEC aqua (intermittent releases)	140,9 mg/L
	PNEC aqua (marine water)	140,9 mg/L
	PNEC sediment (marine water)	552 mg/kg
	PNEC soil	28 mg/kg

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition :**

· **Equipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:** *Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.*

· **Protection respiratoire:**



Protection respiratoire minimale recommandée.

Filtre AX

Filtre P1

· **Protection des mains:**



Gants de protection

· **Matériau des gants :** *Butylcaoutchouc*

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:**



Vêtements de travail protecteurs



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 01.12.2016

Numéro de version 1

Révision: 01.12.2016

Nom du produit: 118122 WATER RESIST&POLYESTER CLEANER

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Indications générales	
· Aspect:	
Forme:	Aérosol
Couleur:	Incolore
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
· Point éclair :	<0 °C
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température d'auto inflammation:	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Non déterminé.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité à 20 °C:	0,688 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
COV :	684,56 g/l
· 9.2 Autres informations :	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique :
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 01.12.2016

Numéro de version 1

Révision: 01.12.2016

Nom du produit: 118122 WATER RESIST&POLYESTER CLEANER

(suite de la page 7)

· **10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone**

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**· **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****67-63-0 propane-2-ol**

Oral LD50 5045 mg/kg (rat)

Dermique LD50 12800 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50/4 h 30 mg/l (rat)

106-97-8 butane (≤ 0.1 % butadiène)

Inhalatoire LC50/4 h 658 mg/l (rat)

123-86-4 acétate de butyle

Oral LD50 13100 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >5000 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50/4 h >21,0 mg/l (rat)

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

Oral LD50 5660 mg/kg (rat)

Dermique LD50 13000 mg/kg (lapin)

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral LD50 5620 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50/4 h 1600 mg/l (rat)

110-82-7 cyclohexane

Oral LD50 12705 mg/kg (rat)

· **Effet primaire d'irritation** :· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 01.12.2016

Numéro de version 1

Révision: 01.12.2016

Nom du produit: 118122 WATER RESIST&POLYESTER CLEANER

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 5% N-HEXANE (EX CAS 64742-49-0)

LC50 96h	11,4 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EC50 72h	30-100 mg/l (Selenastrum capricornutum)
EC50 48h	10 mg/l (Algae)
	3 mg/l (daphnia)

67-63-0 propane-2-ol

LC50 48h	8970 mg/l (fish)
EC50 72h	>1000 mg/l (Algae)

· 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Effets écotoxiques:

· Remarque: Toxique chez les poissons.

· Autres indications écologiques :

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination :

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets :

· Recommandation:



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Emballages non nettoyés

· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, IMDG, IATA

UN1950

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 01.12.2016

Numéro de version 1

Révision: 01.12.2016

Nom du produit: 118122 WATER RESIST&POLYESTER CLEANER

(suite de la page 9)

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **ADR**

UN1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· **IMDG**

AEROSOLS (HYDROCARBONS, C6-C7, N-ALKANES, ISO-ALKANES, CYCLICS < 5% N-HEXANE, (ex. CAS-no.: 64742-49-0), Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane, HEXANES, CYCLOHEXANE), MARINE POLLUTANT

· **IATA**

AEROSOLS, inflammable

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· **ADR**



· **Classe**

2 5F Gaz.

· **Étiquette**

2.1

· **IMDG**



· **Class**

2.1

· **Label**

2.1

· **IATA**



· **Class**

2.1

· **Label**

2.1

· 14.4 Groupe d'emballage

· **ADR, IMDG, IATA**

néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : cyclohexane, HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 5% N-HEXANE (EX CAS 64742-49-0)

· **Polluant marin:**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Marquage spécial (ADR):**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz.

· **Code danger:**

-

· **No EMS:**

F-D,S-U

· **Stowage Code**

SW1 Protected from sources of heat.

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS:

(suite page 11)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 01.12.2016

Numéro de version 1

Révision: 01.12.2016

Nom du produit: 118122 WATER RESIST&POLYESTER CLEANER

(suite de la page 10)

· Segregation Code	Category C, Clear of living quarters. SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Directive 2012/18/UE
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 57
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :**

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 12)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 01.12.2016

Numéro de version 1

Révision: 01.12.2016

Nom du produit: 118122 WATER RESIST&POLYESTER CLEANER

(suite de la page 11)

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas C: Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

FOAM CLEANER - 118449-118121-FR



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : FOAM CLEANER
Code du produit : 118449-118121-FR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pour éliminer la saleté, la graisse et les taches de toutes les surfaces en métal et en plastique. Seulement utiliser suivant le mode d'emploi sur l'aérosol.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : Volcke Aerosol Company NV.
Adresse : Industrielaan 15. B-8520. Kurne. Belgium.
Téléphone : +32 (0) 56 35 17 23. Fax : +32 (0) 56 35 30 69.
info@volcke-aerosol-connection.com
http://www.volcke-aerosol-connection.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +32 (0) 56 35 17 23.

Société/Organisme : http://www.volcke-aerosol-connection.com.
Les heures d'ouverture : Lundi - Jeudi : 8:00-17:00; Vendredi : 8:00-13:00

Autres numéros d'appel d'urgence

ORFILA +33(0)1 45 42 59 59

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Aérosol inflammable, Catégorie 1 (Aerosol 1, H222 - H229).
Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye Irrit. 2, H319).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Extrêmement inflammable (F+, R 12).

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les sections 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit détergent (voir la section 15).

Le mélange est utilisé sous forme d'aérosol.

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS07



GHS02

Mention d'avertissement :

DANGER

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence - Généraux :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

FOAM CLEANER - 118449-118121-FR

Conseils de prudence - Prévention :

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Conseils de prudence - Stockage :

- P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) \geq 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Inspirer les gaz nocifs de manière abusive peut être dangereux pour la santé.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	67/548/CEE	Nota	%
INDEX: 601-004-00-0 CAS: 106-97-8 EC: 203-448-7 REACH: 01-2119474691-32 BUTANE (< 0.1 % 1,3-BUTADIENE)	GHS02, GHS04 Dgr Flam. Gas 1, H220	F+ F+;R12	C [1]	2.5 <= x % < 10
CAS: 78330-21-9 POLYOXYETHYLENE (7) TRIDECYL ETHER	GHS07, GHS05 Dgr Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318	Xn Xn;R22 Xi;R41		2.5 <= x % < 10
INDEX: 601-003-00-5 CAS: 74-98-6 EC: 200-827-9 REACH: 01-2119486944-21 PROPANE	GHS02, GHS04 Dgr Flam. Gas 1, H220	F+ F+;R12	[1]	1 <= x % < 2.5
CAS: 34590-94-8 EC: 252-104-2 REACH: 01-2119450011-60 METHOXYPROPOXYPROPANOL			[1]	1 <= x % < 2.5
INDEX: 601-004-00-0 CAS: 75-28-5 EC: 200-857-2 REACH: 01-2119474691-32 ISOBUTANE	GHS02, GHS04 Dgr Flam. Gas 1, H220	F+ F+;R12	C [1]	1 <= x % < 2.5
CAS: 137-16-6 EC: 205-281-5 REACH: 01-2119527780-39 SODIUM N-LAUROYLSARCOSINATE	GHS06, GHS05 Dgr Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 2, H330	T T;R23 Xi;R41-R38		0 <= x % < 1

Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre, le garder au chaud et au repos.

FOAM CLEANER - 118449-118121-FR

En cas de contact avec les yeux :

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau :

Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de malaise consulter un médecin (lui montrer l'étiquette si possible). Si les symptômes persistent, dans tous les cas consulter un médecin.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammable.

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

5.1. Moyens d'extinction

Si les aerosols sont exposés à un incendie : refroidir les produits d'une position protégée en aspergeant avec de l'eau.

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO₂)

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)
- oxyde d'azote (NO)
- dioxyde d'azote (NO₂)

L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Les récipients d'aérosols qui explosent peuvent être propulsés à grande vitesse depuis le lieu de l'incendie. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les contenants exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

5.3. Conseils aux pompiers

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Si possible, arrêtez le courant de produit. Arroser d'une position protégée jusqu'à ce que les récipients soient refroidis. Si possible, portez les aérosols au dehors. Tenez le public à une distance.

FOAM CLEANER - 118449-118121-FR

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les non-secouristes

A cause des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.
Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Ne pas respirer les aérosols.

Eviter le contact du mélange avec les yeux.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Stockage dans un endroit sec, hors gel et bien ventilé.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

FOAM CLEANER - 118449-118121-FR

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Union européenne (2009/161/UE, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

CAS	VME-mg/m3	VME-ppm	VLE-mg/m3	VLE-ppm	Notes
34590-94-8	308	50	-	-	Peau

- France (INRS - ED984 :2012) :

CAS	VME-ppm	VME-mg/m3	VLE-ppm	VLE-mg/m3	Notes	TMP N°
106-97-8	800	1900	-	-	-	-
34590-94-8	50	308	-	-	*	84

- Belgique (Arrêté du 19/05/2009, 2010) :

CAS	TWA	STEL	Ceiling	Définition	Critères
106-97-8	800 ppm	-	-	-	-
34590-94-8	50 ppm	-	-	-	-

- Suisse (SUVA 2009) :

CAS	VME-mg/m3	VME-ppm	VLE-mg/m3	VLE-ppm	Temps	RSB
106-97-8	1900	800	-	-	-	-
74-98-6	1800	1000	7200	4000	4x15	-
34590-94-8	300	50	300	50	15 min	-
75-28-5	1900	800	-	-	-	-

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

METHOXYPROPOXYPROPANOL (CAS: 34590-94-8)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Travailleurs

Contact avec la peau
Effets systémiques à long terme
65 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Inhalation
Effets systémiques à long terme
310 mg de substance/m3

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Consommateurs

Ingestion
Effets systémiques à long terme
1.67 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Contact avec la peau
Effets systémiques à long terme
15 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Inhalation
Effets systémiques à long terme
37.2 mg de substance/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

METHOXYPROPOXYPROPANOL (CAS: 34590-94-8)

Compartiment de l'environnement : Sol
PNEC : 2.74 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce
PNEC : 19 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer

FOAM CLEANER - 118449-118121-FR

PNEC :	1.9 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau à rejet intermittent
PNEC :	190 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Sédiment d'eau douce
PNEC :	70.2 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Sédiment marin
PNEC :	7.02 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Usine de traitement des eaux usées
PNEC :	4168 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Ne pas vaporiser vers les yeux.

- Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

- PVA (Alcool polyvinylique)

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

Pas nécessaire à une utilisation efficace. Laver les mains après contact avec la peau.

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Pas nécessaire à une utilisation efficace. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

- Protection respiratoire

Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conforme(s) à la norme NF EN14387 :

- A1 (Marron)

Ne pas respirer les aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

FOAM CLEANER - 118449-118121-FR

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique :	Liquide Fluide. Aérosol.
Couleur :	Incolore, clair
Odeur :	Parfum citron

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :	9.80 . Base faible.
Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné.
Densité :	0.959
Hydrosolubilité :	Soluble.
Chaleur chimique de combustion :	Non précisée.
Temps d'inflammation :	Non précisée.
Densité de déflagration :	Non précisée.
Distance d'inflammation :	Non précisée.
Hauteur de flamme :	Non précisée.
Durée de flamme :	Non précisée.
Point d'éclair :	< 0 °C
Inflammabilité :	Extrêmement inflammable

9.2. Autres informations

COV (g/l) :	76.72
Pression à 20°C :	± 5.0 bar
Pression à 50°C :	< 10 bar
Contenance de l'eau :	Formulation à base d'eau

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4. Conditions à éviter

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Eviter :

- la chaleur
- le gel
- des flammes et surfaces chaudes

A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Conserver à l'écart de la chaleur et toute source d'ignition. Stockage dans un endroit sec, hors gel et bien ventilé.

10.5. Matières incompatibles

Il n'y a pas connu des matières avec lesquelles une réaction dangereuse peut se manifester.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)
- oxyde d'azote (NO)
- dioxyde d'azote (NO2)

FOAM CLEANER - 118449-118121-FR

Le produit est stable. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Peut entraîner des effets réversibles sur les yeux, tels qu'une irritation oculaire qui est totalement réversible en deça d'une période d'observation de 21 jours.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë :

SODIUM N-LAUROYLSARCOSINATE (CAS: 137-16-6)

Par voie orale : DL50 > 5000 mg/kg
Espèce : Rat
OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par inhalation : CL50 = 0.275 mg/l
Espèce : Rat
OCDE Ligne directrice 403 (Toxicité aiguë par inhalation)

METHOXYPROPOXYPROPANOL (CAS: 34590-94-8)

Par voie orale : DL50 > 4000 mg/kg
Espèce : Rat

Par voie cutanée : DL50 = 9510 mg/kg
Espèce : Lapin

POLYOXYETHYLENE (7) TRIDECYL ETHER (CAS: 78330-21-9)

Par voie orale : DL50 = 588.24 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Polyoxyethylene (7) tridécylether : Pas irritant pour la peau.

Methoxypropoxypropanol : Pas irritant pour la peau.

Sodium n-lauroylsarcosinate : Irritant pour la peau.

METHOXYPROPOXYPROPANOL (CAS: 34590-94-8)

Corrosivité : Aucun effet observé.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Methoxypropoxypropanol : Pas irritant pour les yeux.

Polyoxyethylene (7) tridécylether : Risque de lésions oculaires graves.

Sodium n-lauroylsarcosinate : Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Methoxypropoxypropanol : Pas sensibilisant.

Sodium n-lauroylsarcosinate : Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

SODIUM N-LAUROYLSARCOSINATE (CAS: 137-16-6)

Aucun effet mutagène.

Mutagénèse (in vitro) : Négatif.
Autres lignes directrices

METHOXYPROPOXYPROPANOL (CAS: 34590-94-8)

Aucun effet mutagène.

Mutagénèse (in vivo) : Négatif.

Mutagénèse (in vitro) : Négatif.

FOAM CLEANER - 118449-118121-FR

Cancérogénicité :

METHOXYPROPOXYPROPANOL (CAS: 34590-94-8)

Test de cancérogénicité : Négatif.

Aucun effet cancérogène.

Toxicité pour la reproduction :

METHOXYPROPOXYPROPANOL (CAS: 34590-94-8)

Aucun effet toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Methoxypropoxypropanol : Chez l'homme : Non repris pour toxicité pour certains organes. Chez les animaux : Pas d'effets connus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Methoxypropoxypropanol : Chez l'homme : Non repris pour toxicité pour certains organes. Chez les animaux : Ce produit peut agir sur les reins et le foie, et ainsi causer de légères altérations.

SODIUM N-LAUROYLSARCOSINATE (CAS: 137-16-6)

Par voie orale : C = 30 mg/kg poids corporel/jour
Espèce : Rat
Durée d'exposition : 90 jours
Autres lignes directrices

Danger par aspiration :

Methoxypropoxypropanol : Pas considéré comme dangereux.

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

SODIUM N-LAUROYLSARCOSINATE (CAS: 137-16-6)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 107 mg/l
Espèce : Danio rerio
Durée d'exposition : 96 h
OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 29.7 mg/l
Espèce : Daphnia magna
Durée d'exposition : 48 h
OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)

Toxicité pour les algues : CEr50 = 79 mg/l
Espèce : Desmodesmus subspicatus
Durée d'exposition : 72 h
OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

METHOXYPROPOXYPROPANOL (CAS: 34590-94-8)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 10000 mg/l
Espèce : Pimephales promelas
Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 1919 mg/l
Espèce : Daphnia magna
Durée d'exposition : 48 h

Espèce : Daphnia magna

Toxicité pour les algues : CEr50 = 1000 mg/l

FOAM CLEANER - 118449-118121-FR

Espèce : Selenastrum capricornutum
Durée d'exposition : 72 h

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Butane/Isobutane/Propane : Probablement biodégradable.

Methoxypropoxypropanol : A une bonne biodégradabilité.

Polyoxyethylene (7) tridecylether : Devrait être biodégradable. Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Sodium n-lauroylsarcosinate : Facilement biodégradable. Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.2.1. Substances

SODIUM N-LAUROYLSARCOSINATE (CAS: 137-16-6)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

METHOXYPROPOXYPROPANOL (CAS: 34590-94-8)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

POLYOXYETHYLENE (7) TRIDECYL ETHER (CAS: 78330-21-9)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Butane/Isobutane/Propane : N'est pas présumé être dangereux pour l'environnement aquatique.

Methoxypropoxypropanol : Peu de chance de bioaccumulation.

Polyoxyethylene (7) tridecylether : Pas de données disponibles.

Sodium n-lauroylsarcosinate : Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Butane/Isobutane/Propane : En cas de décharge dans l'environnement, le produit dispersera rapidement dans l'atmosphère où ce produit est dégradé photochimiquement.

Methoxypropoxypropanol : Produit entièrement soluble dans l'eau.

Polyoxyethylene (7) tridecylether : Pas de données disponibles.

Sodium n-lauroylsarcosinate : Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Methoxypropoxypropanol : PBT/vPvB : Non.

Sodium n-lauroylsarcosinate : PBT/vPvB : Non.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

FOAM CLEANER - 118449-118121-FR

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2013 - IMDG 2012 - OACI/IATA 2014).

14.1. Numéro ONU

1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

UN1950=AÉROSOLS inflammables

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:

2.1

ADR/RID Etiquette : Limited Quantity : 2.1 n'est pas applicable.

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	2	5F	-	2.1	-	1 L	190 327 344 625	E0	2	D
IMDG	Classe	2°Etiqu	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ			
	2.1	See SP63	-	SP277	F-D,S-U	63 190 277 327 344 959	E0			
IATA	Classe	2°Etiqu.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ	
	2.1	-	-	203	75 kg	203	150 kg	A145 A167 A145 A167 A802	E0	
	2.1	-	-	Y203	30 kg G	-	-	A145 A167 A802	E0	

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Directive 67/548/CEE et ses adaptations
- Directive 1999/45/CE et ses adaptations
- Directive 75/734/CEE modifiée par la directive 2013/10/UE
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 618/2012
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 758/2013

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

- moins de 5% de : phosphates
- moins de 5% de : agents de surface anioniques
- moins de 5% de : agents de surface non ioniques
- moins de 5% de : EDTA et sels
- 5% ou plus, mais moins de 15% de : hydrocarbures aliphatiques
- parfums

FOAM CLEANER - 118449-118121-FR

- fragrances allergisantes :
limonene

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour les produits suivants ou pour les substances de ces produits :

Methoxypropoxypropanol
Sodium n-lauroylsarcosinate

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé des phrases H, EUH et des phrases R mentionnées à la section 3 :

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H330	Mortel par inhalation.
R 12	Extrêmement inflammable.
R 22	Nocif en cas d'ingestion.
R 23	Toxique par inhalation.
R 38	Irritant pour la peau.
R 41	Risque de lésions oculaires graves.

Abréviations :

DNEL : Dose dérivée sans effet.

PNEC : Concentration prédite sans effet.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS02 : Flamme.

GHS07 : Point d'exclamation.

Etat des différences

Révision: N°2 (26/11/2013) / Version: N°3 (08/07/2014)

Révision: N°1 (30/03/2012) / Version: N°2 (05/06/2013)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Autres numéros d'appel d'urgence

ORFILA +33(0)1 45 42 59 59

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Symboles de danger :

Extrêmement inflammable

Phrases de risque :

R 12 Extrêmement inflammable.

Phrases de sécurité :

S 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

FOAM CLEANER - 118449-118121-FR

- ~~S-2 Conserver hors de la portée des enfants.~~
~~S-46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.~~
~~- Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.~~
~~- Ne pas percer ou brûler même après usage.~~
~~- Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.~~
~~S-51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.~~
~~S-23 Ne pas respirer les aérosols.~~

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Aérosol inflammable, Catégorie 1 (Aerosol 1, H222 - H229).
Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye Irrit. 2, H319).

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :

GHS07 GHS02

Mention d'avertissement :

DANGER

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence - Généraux :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence - Prévention :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Conseils de prudence - Stockage :

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) \geq 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composition :

CAS: 137-16-6 EC: 205-281-5 REACH: 01-2119527780-39 SODIUM N-LAUROYLSARCOSINATE	GHS06, GHS05 Dgr Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 2, H330	T T;R23 Xi;R41-R38		0 \leq x % < 1
--	--	--------------------------	--	------------------

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

FOAM CLEANER - 118449-118121-FR

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Equipements et procédures recommandés :

Eviter le contact du mélange avec les yeux.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- Protection des yeux / du visage

~~Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.~~

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection des mains

~~Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.~~

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point/intervalle d'ébullition : <= 35°C

9.2. Autres informations

COV (g/l) : 57.54-76.72
COV (g/l) : 76.72

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1.1. Substances

~~Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.~~

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Peut entraîner des effets réversibles sur les yeux, tels qu'une irritation oculaire qui est totalement réversible en deça d'une période d'observation de 21 jours.

Toxicité aiguë :

SODIUM N-LAUROYLSARCOSINATE (CAS: 137-16-6)

Par voie orale : DL50 > 5000 mg/kg
Espèce : Rat
OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par inhalation : CL50 = 0.275 mg/l
Espèce : Rat
OCDE Ligne directrice 403 (Toxicité aiguë par inhalation)

POLYOXYETHYLENE (7) TRIDECYL ETHER (CAS: 78330-21-9)

Par voie orale : DL50 = 588.24 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Sodium n-lauroylsarcosinate : Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Sodium n-lauroylsarcosinate : Risque de lésions oculaires graves.

FOAM CLEANER - 118449-118121-FR

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Sodium n-lauroylsarcosinate : Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

SODIUM N-LAUROYLSARCOSINATE (CAS: 137-16-6)

Mutagénèse (in vitro) : Négatif.
Autres lignes directrices

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Methoxypropoxypropanol : Chez l'homme : Non repris pour toxicité pour certains organes. Chez les animaux : Pas d'effets connus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Methoxypropoxypropanol : Chez l'homme : Non repris pour toxicité pour certains organes. Chez les animaux : Ce produit peut agir sur les reins et le foie, et ainsi causer de légères altérations.

SODIUM N-LAUROYLSARCOSINATE (CAS: 137-16-6)

Par voie orale : C = 30 mg/kg poids corporel/jour
Espèce : Rat
Durée d'exposition : 90 jours
Autres lignes directrices

Danger par aspiration :

Methoxypropoxypropanol : Pas considéré comme dangereux.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1.1. Substances

Toxicité pour les poissons :
Durée d'exposition : 96 h
CL50 = 10000 mg/l
Espèce : ~~Pimephales promelas~~

Toxicité pour les crustacés :
Durée d'exposition : 48 h
CE50 = 1919 mg/l

Toxicité pour les algues :
Durée d'exposition : 72 h
CEr50 = 1000 mg/l
Espèce : ~~Selenastrum capricornutum~~

SODIUM N-LAUROYLSARCOSINATE (CAS: 137-16-6)

Toxicité pour les poissons :
CL50 = 107 mg/l
Espèce : Danio rerio
Durée d'exposition : 96 h
OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)

Toxicité pour les crustacés :
CE50 = 29.7 mg/l
Espèce : Daphnia magna
Durée d'exposition : 48 h
OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)

Toxicité pour les algues :
CEr50 = 79 mg/l
Espèce : Desmodesmus subspicatus
Durée d'exposition : 72 h
OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

Toxicité pour les poissons :
CL50 = 10000 mg/l
Espèce : Pimephales promelas
Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés :
CE50 = 1919 mg/l
Espèce : Daphnia magna
Durée d'exposition : 48 h

FOAM CLEANER - 118449-118121-FR

Toxicité pour les algues : CER50 = 1000 mg/l
Espèce : Selenastrum capricornutum
Durée d'exposition : 72 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Sodium n-lauroylsarcosinate : Facilement biodégradable. Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.2.1. Substances

SODIUM N-LAUROYLSARCOSINATE (CAS: 137-16-6)
Biodégradation : Rapidement dégradabile.

Biodégradation : Rapidement dégradabile.

POLYOXYETHYLENE (7) TRIDECYL ETHER (CAS: 78330-21-9)
Biodégradation : Rapidement dégradabile.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Sodium n-lauroylsarcosinate : Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Sodium n-lauroylsarcosinate : Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sodium n-lauroylsarcosinate : PBT/vPvB : Non.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

~~Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2011 - IMDG 2010 - OACI/IATA 2012).~~

IMDG	Classe	2°Etiqu	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	2.1	SP63	-	SP277	F-D,S-U	63 190 277 327 959	E0

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2013 - IMDG 2012 - OACI/IATA 2014).

	2.1	See SP63	-	SP277	F-D,S-U	63 190 277 327 344 959	E0
--	-----	----------	---	-------	---------	---------------------------	----

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Directive 67/548/CEE et ses adaptations
- Directive 1999/45/CE et ses adaptations
- Directive 75/734/CEE modifiée par la directive 2013/10/UE
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 618/2012
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 758/2013

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour les produits suivants ou pour les substances de ces produits :

Methoxypropoxypropanol
Sodium n-lauroylsarcosinate

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Libellé des phrases H, EUH et des phrases R mentionnées à la section 3 :

H315 Provoque une irritation cutanée.
H330 Mortel par inhalation.
R 23 Toxique par inhalation.
R 38 Irritant pour la peau.

FOAM CLEANER - 118449-118121-FR

Abréviations :

GHS02 : Flamme.

GHS07 : Point d'exclamation.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 05.01.2017

Numéro de version 1

Révision: 05.01.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** **CORROSION PROTECTION SPRAY**

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation:**

Détache la rouille et protège contre l'humidité et l'oxydation. Seulement utiliser suivant le mode d'emploi sur l'aérosol.

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

· **Producteur/fournisseur:**

J.J.A. SA.

157, AVENUE CHARLES FLOQUET-Bat.3

93155 LE BLANC-MESNIL CEDEX FRANCE

T +33(0) 1 48 65 85 00 – F +33(0) 1 49 39 07 63

support-qualité@jja-sa.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Numéro d'appel d'urgence +33 (0)1 45 42 59 59 (INRS FRANCE)

Belgique - Tel : 32 070/245 245

Suisse : 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :



GHS02

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS07

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger :**



GHS02 GHS07

· **Mention d'avertissement :** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

· **Mentions de danger :**

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 2)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 05.01.2017

Numéro de version 1

Révision: 05.01.2017

Nom du produit: CORROSION PROTECTION SPRAY

(suite de la page 1)

Conseils de prudence :

- P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

2.3 Autres dangers :

Résultats des évaluations PBT et vPvB :

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélange

Description: Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

Composants dangereux:

Numéro CE: 919-857-5 Reg.nr.: 01-2119463258-33-xxxx	Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ STOT SE 3, H336	50-100%
CAS: 64742-65-0 EINECS: 265-169-7 Numéro index: 649-474-00-6 Reg.nr.: 01-2119485040-48	distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant ⚠ Asp. Tox. 1, H304	10-25%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 RTECS: EJ 4200000 Reg.nr.: 01-2119474691-32	butane (≤0.1 % butadiène) ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	10-25%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 RTECS: TX 2275000 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	2,5-10%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0 RTECS: TZ 4300000 Reg.nr.: 01-2119485395-27	isobutane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	2,5-10%

• **SVHC** Aucun

• **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

(suite page 3)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 05.01.2017

Numéro de version 1

Révision: 05.01.2017

Nom du produit: CORROSION PROTECTION SPRAY

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours :**
- **Remarques générales:**
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- **Après inhalation excessive:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie :

- **5.1 Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**
*Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxyde d'azote (NO_x)
Monoxyde de carbone (CO)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.*
- **5.3 Conseils aux pompiers :**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Autres indications :** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
*Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.*
- **6.4 Référence à d'autres sections :**
*Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.*

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage :

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**
*Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.*

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 05.01.2017

Numéro de version 1

Révision: 05.01.2017

Nom du produit: CORROSION PROTECTION SPRAY

(suite de la page 3)

· **Préventions des incendies et des explosions:**



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Réceptif sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· **Indications concernant le stockage commun :** Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

Stocker au frais et au sec dans des contenants bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle :**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

106-97-8 butane (≤0.1 % butadiene) (10-25%)

VME Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition :**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire:**



Protection respiratoire minimale recommandée.

Filtre AX

Filtre P1

· **Protection des mains:**



Gants de protection

· **Matériau des gants :** Butylcaoutchouc

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 05.01.2017

Numéro de version 1

Révision: 05.01.2017

Nom du produit: CORROSION PROTECTION SPRAY

(suite de la page 4)

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme:	Aérosol
Couleur:	Jaune foncé
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Point éclair : <0 °C

· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

· Température d'auto inflammation: Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Non déterminé.

· Limites d'explosion:

Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C: 3,5 bar

· Densité à 20 °C:	0,726 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non applicable.

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.

· Teneur en solvants:

Eau:	<0,3 % p/p
COV :	544,50 g/l

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 05.01.2017

Numéro de version 1

Révision: 05.01.2017

Nom du produit: CORROSION PROTECTION SPRAY

(suite de la page 5)

· 9.2 Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- **10.1 Réactivité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique :**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5000 mg/l (rat)

106-97-8 butane (≤ 0.1 % butadiène)

Inhalatoire	LC50/4 h	658 mg/l (rat)
-------------	----------	----------------

- **Effet primaire d'irritation :**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 05.01.2017

Numéro de version 1

Révision: 05.01.2017

Nom du produit: CORROSION PROTECTION SPRAY

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

64742-65-0 distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant

LC50 48h >10000 mg/l (Crustaceans)

LC50 96h >100 mg/l (fish)

· **12.2 Persistance et dégradabilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Autres indications écologiques :**

· **Indications générales:** Aucune pollution des eaux connue.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination :

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets :**

· **Recommandation:**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Emballages non nettoyés**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**

· **ADR, IMDG, IATA**

UN1950

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR**

UN1950 AÉROSOLS

· **IMDG**

AEROSOLS

· **IATA**

AEROSOLS, inflammable

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**



· **Classe**

2 5F Gaz.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31


Date d'édition : 05.01.2017

Numéro de version 1

Révision: 05.01.2017

Nom du produit: CORROSION PROTECTION SPRAY

(suite de la page 7)

· Étiquette	2.1
· IMDG, IATA	
	
· Class	2.1
· Label	2.1
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Code danger:	-
· No EMS:	F-D,S-U
· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

FR

(suite page 9)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 05.01.2017

Numéro de version 1

Révision: 05.01.2017

Nom du produit: CORROSION PROTECTION SPRAY

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :**

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas C: Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

GLITTER HAIRSPRAY

COSMETIC PRODUCT DATA SHEET



SECTION 1 : IDENTIFICATION OF THE SUBSTANCE/MIXTURE AND OF THE COMPANY/UNDERTAKING

1.1. Product identifier

Product name : GLITTER HAIRSPRAY - (Gold, Multi, Silver)

1.2. Relevant identified uses of the substance or mixture and uses advised against

Hairspray with glitter. Only use the product as directed on the aerosol.

1.3. Details of the supplier of the safety data sheet

Registered company name : GAC (UK) Limited.

Address : 56 Llantarnam Park Ind. Est., Cwmbran, Gwent, NP44 3AW. United Kingdom.

Telephone : +44 (0) 1633 861 411. Fax : +44 (0) 1633 838 306.

info-gac@volcke-aerosol-connection.com

<http://www.volcke-aerosol-connection.com>

Hours of operation : Monday - Thursday : 08:00 - 17:00; Friday : 08:00 - 14:00

1.4. Emergency telephone number : +44 (0) 1633 861 411.

Association/Organisation : <http://www.volcke-aerosol-connection.com>

Hours of operation : Monday - Thursday : 08:00 - 17:00; Friday : 08:00 - 14:00

SECTION 2 : HAZARDS IDENTIFICATION

2.1. Classification of the mixture

In compliance with EC Directive 75/324 and its amendments.

Aerosol, Category 1 (Aerosol 1, H222 - H229).

This mixture does not present an environmental hazard. No known or foreseeable environmental damage under standard conditions of use.

2.2. Label elements

Non-rinse-off cosmetic mixture.

Mixture for aerosol application.

In compliance with EC Directive 75/324 and its amendments.

Hazard pictograms :



GHS02

Signal Word :

DANGER

Hazard statements :

H222 Extremely flammable aerosol.

H229 Pressurised container: May burst if heated.

Precautionary statements - General :

P102 Keep out of reach of children.

Precautionary statements - Prevention :

P210 Keep away from heat, hot surfaces, sparks, open flames and other ignition sources. No smoking.

P211 Do not spray on an open flame or other ignition source.

P251 Do not pierce or burn, even after use.

Precautionary statements - Storage :

P410 + P412 Protect from sunlight. Do not expose to temperatures exceeding 50 °C.

2.3. Other hazards

The mixture does not contain substances classified as 'Substances of Very High Concern' (SVHC) \geq 0.1% published by the European Chemicals Agency (ECHA) under article 57 of REACH: <http://echa.europa.eu/en/candidate-list-table>

The mixture fulfils neither the PBT nor the vPvB criteria for mixtures in accordance with annexe XIII of the REACH regulations EC 1907/2006.

GLITTER HAIRSPRAY

Intentional misuse of the preparation by concentrating and inhaling the vapours can be harmful or fatal.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION ON INGREDIENTS
3.2. Mixtures**Composition :**

Identification	(EC) 1272/2008	Note	%
CAS: 106-97-8 EC: 203-448-7 REACH: 01-2119474691-32	GHS02 Dgr Flam. Gas 1, H220 Press. Gas, H280	C [1] [7]	25 <= x % < 50
BUTANE (< 0,1 % 1,3-BUTADIENE)			
CAS: 64-17-5 EC: 200-578-6 REACH: 01-2119457610-43	GHS07, GHS02 Dgr Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319	[1]	25 <= x % < 50
ETHANOL			
CAS: 75-28-5 EC: 200-857-2 REACH: 01-2119485395-27	GHS02 Dgr Flam. Gas 1, H220 Press. Gas, H280	C [1] [7]	10 <= x % < 25
ISOBUTANE			
CAS: 74-98-6 EC: 200-827-9 REACH: 01-2119486944-21	GHS02 Dgr Flam. Gas 1, H220 Press. Gas, H280	[1] [7]	10 <= x % < 25
PROPANE			
CAS: 25038-59-9 EC: 607-507-1		[1]	0 <= x % < 2.5
POLYETHYLENE TEREPHTHALATE			

Information on ingredients :

[7] Propellant gas

[1] Substance for which maximum workplace exposure limits are available.

SECTION 4 : FIRST AID MEASURES

As a general rule, in case of doubt or if symptoms persist, always call a doctor.

NEVER induce swallowing by an unconscious person.

4.1. Description of first aid measures**In the event of exposure by inhalation :**

In the event of massive inhalation, remove the person exposed to fresh air. Keep warm and at rest.

In the event of splashes or contact with eyes :

Rinse cautiously with water for several minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing. If eye irritation persists :
Get medical advice/attention.

In the event of splashes or contact with skin :

Flush contaminated skin with plenty of water. Remove contaminated clothing and shoes. Get medical attention if symptoms occur.

In the event of swallowing :

In the event of swallowing, if the quantity is small (no more than one mouthful), rinse the mouth with water and consult a doctor.

Keep the person exposed at rest. Do not force vomiting.

Seek medical attention, showing the label.

If swallowed accidentally, call a doctor to ascertain whether observation and hospital care will be necessary. Show the label.

4.2. Most important symptoms and effects, both acute and delayed

See section 11.

4.3. Indication of any immediate medical attention and special treatment needed

If you feel unwell, seek medical advice (show the label if possible). If symptoms persist, always call a doctor.

GLITTER HAIRSPRAY

SECTION 5 : FIREFIGHTING MEASURES

Flammable.

Chemical powders, carbon dioxide and other extinguishing gas are suitable for small fires.

5.1. Extinguishing media

If the aerosols are exposed to a fire : keep containers cool by spraying with water from a protected position.

Suitable methods of extinction

In the event of a fire, use :

- sprayed water or water mist
- water with AFFF (Aqueous Film Forming Foam) additive
- foam
- multipurpose ABC powder
- BC powder
- carbon dioxide (CO₂)

Prevent the effluent of fire-fighting measures from entering drains or waterways.

Unsuitable methods of extinction

In the event of a fire, do not use :

- water jet

5.2. Special hazards arising from the substance or mixture

A fire will often produce a thick black smoke. Exposure to decomposition products may be hazardous to health.

Do not breathe in smoke.

In the event of a fire, the following may be formed :

- carbon monoxide (CO)
- carbon dioxide (CO₂)

In a fire or if heated, a pressure increase will occur and the container may burst. Bursting aerosol containers may be propelled from a fire at high speed. Promptly isolate the scene by removing all persons from the vicinity of the incident if there is a fire. No action shall be taken involving any personal risk or without suitable training.

Move containers from fire area if this can be done without risk. Use water spray to keep fire-exposed containers cool.

5.3. Advice for firefighters

Fire-fighting personnel are to be equipped with autonomous insulating breathing apparatus.

If possible, stop the product stream. Spray from a protected position till the containers are cool. If possible, take the aerosols outside. Keep public at a distance.

SECTION 6 : ACCIDENTAL RELEASE MEASURES**6.1. Personal precautions, protective equipment and emergency procedures**

Consult the safety measures listed under headings 7 and 8.

For non first aid worker

Because of the organic solvents contained in the mixture, eliminate sources of ignition and ventilate the area.

Avoid any contact with the skin and eyes.

For first aid worker

First aid workers will be equipped with suitable personal protective equipment (See section 8).

6.2. Environmental precautions

Contain and control the leaks or spills with non-combustible absorbent materials such as sand, earth, vermiculite, diatomaceous earth in drums for waste disposal.

Prevent any material from entering drains or waterways.

6.3. Methods and material for containment and cleaning up

Clean preferably with a detergent, do not use solvents.

6.4. Reference to other sections

No data available.

SECTION 7 : HANDLING AND STORAGE

Requirements relating to storage premises apply to all facilities where the mixture is handled.

7.1. Precautions for safe handling

Always wash hands after handling.

Remove and wash contaminated clothing before re-using.

Ensure that there is adequate ventilation, especially in confined areas.

GLITTER HAIRSPRAY**Fire prevention :**

Handle in well-ventilated areas.

Vapours are heavier than air. They can spread along the ground and form mixtures that are explosive with air.

Prevent the formation of flammable or explosive concentrations in air and avoid vapor concentrations higher than the occupational exposure limits.

Do not spray on a naked flame or any incandescent material.

Do not pierce or burn, even after use.

Use the mixture in premises free of naked flames or other sources of ignition and ensure that electrical equipment is suitably protected.

Keep packages tightly closed and away from sources of heat, sparks and naked flames.

Do not use tools which may produce sparks. Do not smoke.

Prevent access by unauthorised personnel.

Recommended equipment and procedures :

For personal protection, see section 8.

Observe precautions stated on label and also industrial safety regulations.

Do not breathe in aerosols.

Avoid eye contact with this mixture.

Packages which have been opened must be reclosed carefully and stored in an upright position.

Prohibited equipment and procedures :

No smoking, eating or drinking in areas where the mixture is used.

7.2. Conditions for safe storage, including any incompatibilities

No data available.

Storage

Keep out of reach of children.

Keep away from all sources of ignition - do not smoke.

Keep well away from all sources of ignition, heat and direct sunlight.

The floor must be impermeable and form a collecting basin so that, in the event of an accidental spillage, the liquid cannot spread beyond this area.

Pressurised container: protect from sunlight and do not expose to temperatures exceeding 50°C.

Storage in a dry, frost-free and well ventilated place.

Packaging

Always keep in packaging made of an identical material to the original.

7.3. Specific end use(s)

No data available.

SECTION 8 : EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION**8.1. Control parameters****Occupational exposure limits :**

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Definition :	Criteria :
106-97-8	1000 ppm				
64-17-5		1000 ppm		A3	
75-28-5	1000 ppm				
74-98-6	1000 ppm				

- Germany - AGW (BAuA - TRGS 900, 07/06/2017) :

CAS	VME :	VME :	Excess	Notes
106-97-8		1000 ppm 2400 mg/m ³		4(II)
64-17-5		500 ppm 960 mg/m ³		2(II)
75-28-5		1000 ppm 2400 mg/m ³		4(II)
74-98-6		1000 ppm 1800 mg/m ³		4(II)

- Belgium (Order of 19/05/2009, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Definition :	Criteria :
106-97-8	1000 ppm				

GLITTER HAIRSPRAY

64-17-5	1000 ppm 1907 mg/m ³				
75-28-5	1000 ppm				
74-98-6	1000 ppm				

- Denmark (2007) :

Stof	TWA	VSTEL	Loftvaerdi	Anm
106-97-8	500 ppm 1200 mg/m ³			
64-17-5	1000 ppm 1900 mg/m ³			
74-98-6	1000 ppm 1800 mg/m ³			

- France (INRS - ED984 :2016) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m ³ :	VLE-ppm :	VLE-mg/m ³ :	Notes :	TMP No :
106-97-8	800	1900	-	-	-	-
64-17-5	1000	1900	5000	9500	-	84

- Finland (HTP-värden 2009) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Definition :	Criteria :
106-97-8	800 ppm	1000 ppm			
64-17-5	1000 ppm 1900 mg/m ³	1300 ppm 2500 mg/m ³			
75-28-5	800 ppm	1000 ppm			
74-98-6	800 ppm 1500 mg/m ³	1100 ppm 2000 mg/m ³		liite 4	

- Spain (Instituto Nacional de Seguridad e Higiene en el Trabajo (INSHT), Mayo 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Definition :	Criteria :
106-97-8	4,5 ppm 12 mg/m ³				
64-17-5	1000 ppm 1910 mg/m ³				
74-98-6	1000 ppm				

- Greece (90/1999) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Definition :	Criteria :
106-97-8		1000 ppm 2350 mg/m ³			
64-17-5		1000 ppm 1900 mg/m ³			
74-98-6		1000 ppm 1800 mg/m ³			

- Ireland (Code of practice for the safety, Health and Welfare at Work, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Definition :	Criteria :
106-97-8	1000 ppm			Asphx	
64-17-5	1000 ppm 1900 mg/m ³				

- Latvia (Regulation No. 325/2007) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Definition :	Criteria :
106-97-8	300 mg/m ³				
64-17-5	1000 mg/m ³				
25038-59-9	5 mg/m ³				

- Lithuania (HN 23 :2001) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Definition :	Criteria :
64-17-5	500 ppm 1000 mg/m ³		1000 ppm 1900 mg/m ³		
25038-59-9	5 mg/m ³			F	

- Norway (Veiledning om administrative normer for forurensning i arbeidsatmosfære, May 2007) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Definition :	Criteria :
106-97-8	250 ppm 600 mg/m ³				
64-17-5	500 ppm 950 mg/m ³				

GLITTER HAIRSPRAY

74-98-6	500 ppm 900 mg/m ³				
---------	----------------------------------	--	--	--	--

- Netherlands / MAC-waarde (SER, 4 May 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Definition :	Criteria :
106-97-8	600 ppm	-	-	-	-
64-17-5	260 mg/m ³	1900 mg/m ³		Huid	

- Poland (2014) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Definition :	Criteria :
106-97-8	1900 mg/m ³	3000 mg/m ³			
64-17-5	1900 mg/m ³				
74-98-6	1800 mg/m ³				

- Czech Republic (Regulation No. 361/2007) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Definition :	Criteria :
64-17-5	1000 mg/m ³	3000 mg/m ³			

- Slovakia (Regulation No. 300/2007) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Definition :	Criteria :
64-17-5	500 ppm 960 mg/m ³	1920 mg/m ³			

- Slovenia (Uradni List, 15/06/2007) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Definition :	Criteria :
106-97-8		1000 ppm 2400 mg/m ³		KTV 4	
64-17-5		1000 ppm 1900 mg/m ³		KTV 4	
75-28-5		1000 ppm 2400 mg/m ³		KTV 4	
74-98-6		1000 ppm 1800 mg/m ³		KTV 4	

- Switzerland (SUVA 2015) :

CAS	VME	VLE	Valeur plafond	Notations
106-97-8	800 ppm 1900 mg/m ³	3200 ppm 7200 mg/m ³		
64-17-5	500 ppm 960 mg/m ³	1000 ppm 1920 mg/m ³		SSC
75-28-5	800 ppm 1900 mg/m ³	3200 ppm 7200 mg/m ³		
74-98-6	1000 ppm 1800 mg/m ³	4000 ppm 7200 mg/m ³		

- Sweden (AFS 2007:2) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Definition :	Criteria :
64-17-5	500 ppm 1000 mg/m ³	1000 ppm 1900 mg/m ³			

- Romania (Hotarâre 1218/2006) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Definition :	Criteria :
64-17-5	1000 ppm 1900 mg/m ³	5000 ppm 9500 mg/m ³			
74-98-6	778 ppm 1400 mg/m ³	1000 ppm 1800 mg/m ³			

- UK / WEL (Workplace exposure limits, EH40/2005, 2007) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Definition :	Criteria :
106-97-8	600 ppm 1450 mg/m ³	750 ppm 1810 mg/m ³		Carc	
64-17-5	1000 ppm 1920 mg/m ³				

- Estonie

Identification	Piirnorm	Luhiajalise kokkupuute piirnorm	Piirnormi lagi	Markused
106-97-8	800 ppm 1500 mg/m ³			

GLITTER HAIRSPRAY

64-17-5	500 ppm 1000 mg/m ³	1000 ppm 1900 mg/m ³		
75-28-5	800 ppm 1900 mg/m ³			
74-98-6	1000 ppm 1800 mg/m ³			

- Hongrie

Megnevezes	AK-ertek	CK-ertek	MK-ertek	Megjegyzések
106-97-8	2350 mg/m ³	9400 mg/m ³		
64-17-5	1900 mg/m ³	7600 mg/m ³		

- Croatia

Identification	TWA	STEL	Ceiling	Notations
106-97-8	10 ppm 22 mg/m ³			F+, T
64-17-5	1000 ppm 1900 mg/m ³			F

Derived no effect level (DNEL) or derived minimum effect level (DMEL):

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

Final use:

Exposure method:
Potential health effects:
DNEL :

Workers.

Dermal contact.
Long term systemic effects.
343 mg/kg body weight/day

Exposure method:
Potential health effects:
DNEL :

Inhalation.
Short term local effects.
1900 mg of substance/m³

Exposure method:
Potential health effects:
DNEL :

Inhalation.
Long term systemic effects.
950 mg of substance/m³

Final use:

Exposure method:
Potential health effects:
DNEL :

Consumers.

Ingestion.
Long term systemic effects.
87 mg/kg body weight/day

Exposure method:
Potential health effects:
DNEL :

Dermal contact.
Long term systemic effects.
206 mg/kg body weight/day

Exposure method:
Potential health effects:
DNEL :

Inhalation.
Short term local effects.
950 mg of substance/m³

Exposure method:
Potential health effects:
DNEL :

Inhalation.
Long term systemic effects.
114 mg of substance/m³

Predicted no effect concentration (PNEC):

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

Environmental compartment:
PNEC :

Soil.
0.63 mg/kg

Environmental compartment:
PNEC :

Fresh water.
0.96 mg/l

Environmental compartment:
PNEC :

Sea water.
0.79 mg/l

GLITTER HAIRSPRAY

Environmental compartment: PNEC :	Intermittent waste water. 2.75 mg/l
Environmental compartment: PNEC :	Fresh water sediment. 3.6 mg/kg
Environmental compartment: PNEC :	Marine sediment. 2.9 mg/kg
Environmental compartment: PNEC :	Waste water treatment plant. 580 mg/l

8.2. Exposure controls**Personal protection measures, such as personal protective equipment**

Pictogram(s) indicating the obligation of wearing personal protective equipment (PPE) :



Use personal protective equipment that is clean and has been properly maintained.

Store personal protective equipment in a clean place, away from the work area.

Never eat, drink or smoke during use. Remove and wash contaminated clothing before re-using. Ensure that there is adequate ventilation, especially in confined areas.

- Eye / face protection

Avoid contact with eyes.

Use eye protectors designed to protect against liquid splashes

Before handling, wear safety goggles with protective sides accordance with standard EN166.

In the event of high danger, protect the face with a face shield.

Prescription glasses are not considered as protection.

Individuals wearing contact lenses should wear prescription glasses during work where they may be exposed to irritant vapours.

Provide eyewash stations in facilities where the product is handled constantly.

Do not spray in the direction of the eyes.

- Hand protection

Use suitable protective gloves that are resistant to chemical agents in accordance with standard EN374.

Gloves must be selected according to the application and duration of use at the workstation.

Protective gloves need to be selected according to their suitability for the workstation in question : other chemical products that may be handled, necessary physical protections (cutting, pricking, heat protection), level of dexterity required.

Type of gloves recommended :

- Nitrile rubber (butadiene-acrylonitrile copolymer rubber (NBR))

- PVA (Polyvinyl alcohol)

- Butyl Rubber (Isobutylene-isoprene copolymer)

Recommended properties :

- Impervious gloves in accordance with standard EN374

Not necessary at efficient use. Wash your hands after contact with skin.

- Body protection

Work clothing worn by personnel shall be laundered regularly.

After contact with the product, all parts of the body that have been soiled must be washed.

Not necessary at efficient use. Wash skin that has been in contact with the product, with water and soap.

- Respiratory protection

Anti-gas and vapour filter(s) (Combined filters) in accordance with standard EN14387 :

- A1 (Brown)

Exposure controls linked to environmental protection

Emissions from ventilation or work process equipment should be checked to ensure they comply with the requirements of environmental protection legislation. In some cases, fume scrubbers, filters or engineering modifications to the process equipment will be necessary to reduce emissions to acceptable levels.

GLITTER HAIRSPRAY

SECTION 9 : PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES**9.1. Information on basic physical and chemical properties****General information :**

Physical state :	Fluid liquid. Spray.
Color :	Clear with plastic glitter particles
Odour :	Perfume

Important health, safety and environmental information

pH :	Not relevant.
Boiling point/boiling range :	Not relevant.
Vapour pressure (50 °C) :	Not relevant.
Density :	0.63 g/ml
Water solubility :	Insoluble.
Melting point/melting range :	Not relevant.
Self-ignition temperature :	Not relevant.
Decomposition point/decomposition range :	Not relevant.
Chemical combustion heat :	Not specified.
Inflammation time :	Not specified.
Deflagration density :	Not specified.
Inflammation distance :	Not specified.
Flame height :	Not specified.
Flame duration :	Not specified.
Flash point :	< 0 °C
Flammability :	Extremely flammable

9.2. Other information

Water content :	< 0.3 % w/w
-----------------	-------------

SECTION 10 : STABILITY AND REACTIVITY**10.1. Reactivity**

No data available.

10.2. Chemical stability

This mixture is stable under the recommended handling and storage conditions in section 7.

10.3. Possibility of hazardous reactions

When exposed to high temperatures, the mixture can release hazardous decomposition products, such as carbon monoxide and dioxide, fumes and nitrogen oxide.

Under normal conditions of storage and use, hazardous reactions will not occur.

10.4. Conditions to avoid

Any apparatus likely to produce a flame or to have a metallic surface at high temperature (burners, electric arcs, furnaces etc.) must not be allowed on the premises.

Avoid :

- heat
- flames and hot surfaces
- frost

Protect from sunlight and do not expose to temperatures exceeding 50°C. Keep away from heat and sources of ignition. Storage in a dry, frost-free and well ventilated place.

10.5. Incompatible materials

No materials known by which a dangerous reaction can occur.

10.6. Hazardous decomposition products

The thermal decomposition may release/form :

- carbon monoxide (CO)
- carbon dioxide (CO₂)

The product is stable. Under normal conditions of storage and use, hazardous decomposition products should not be produced.

GLITTER HAIRSPRAY**SECTION 11 : TOXICOLOGICAL INFORMATION****11.1. Information on toxicological effects**

May have reversible effects on the eyes, such as eye irritation which is totally reversible by the end of observation at 21 days.

Splashes in the eyes may cause irritation and reversible damage

11.1.1. Substances**Acute toxicity :**

PROPANE (CAS: 74-98-6)

Inhalation route (n/a) : LC50 > 10 mg/l

ISOBUTANE (CAS: 75-28-5)

Inhalation route (n/a) : LC50 > 10 mg/l

BUTANE (< 0,1 % 1,3-BUTADIENE) (CAS: 106-97-8)

Inhalation route (n/a) : LC50 > 10 mg/l

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

Oral route :
LD50 = 10470 mg/kg
Species : Rat
OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Dermal route :
LD50 > 15800 mg/kg
Species : Rabbit
OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Inhalation route (n/a) :
LC50 > 117 mg/l
Species : Rat
OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

Skin corrosion/skin irritation :

Ethanol : Rabbit : Irritant.

Serious damage to eyes/eye irritation :

Ethanol : Causes serious eye irritation.

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

Corneal haze :
Average score = 1.1
Species : Rabbit
OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Iritis :
Average score = 0.44
Species : Rabbit
OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Conjunctival redness :
Average score = 2.1
Species : Rabbit
OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Conjunctival oedema :
Average score = 1.3
Species : Rabbit
OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Respiratory or skin sensitisation :

Ethanol : Not sensitizing.

Germ cell mutagenicity :

PROPANE (CAS: 74-98-6)

No mutagenic effect.

GLITTER HAIRSPRAY

ISOBUTANE (CAS: 75-28-5)

No mutagenic effect.

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

No mutagenic effect.

Mutagenesis (in vitro) :

Negative.

Species : Mammalian Cell Line

OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)

BUTANE (< 0,1 % 1,3-BUTADIENE) (CAS: 106-97-8)

No mutagenic effect.

Carcinogenicity :

PROPANE (CAS: 74-98-6)

Carcinogenicity Test :

Negative.

No carcinogenic effect.

ISOBUTANE (CAS: 75-28-5)

Carcinogenicity Test :

Negative.

No carcinogenic effect.

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

Carcinogenicity Test :

Negative.

No carcinogenic effect.

Species : Rat

OECD Guideline 451 (Carcinogenicity Studies)

BUTANE (< 0,1 % 1,3-BUTADIENE) (CAS: 106-97-8)

Carcinogenicity Test :

Negative.

No carcinogenic effect.

Reproductive toxicant :

PROPANE (CAS: 74-98-6)

No toxic effect for reproduction

ISOBUTANE (CAS: 75-28-5)

No toxic effect for reproduction

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

No toxic effect for reproduction

BUTANE (< 0,1 % 1,3-BUTADIENE) (CAS: 106-97-8)

No toxic effect for reproduction

Specific target organ systemic toxicity - single exposure :

Ethanol : To human : Not classified for organ toxicity. For animals : No effects known.

Specific target organ systemic toxicity - repeated exposure :

Ethanol : To human : Not classified for organ toxicity. For animals : No effects known.

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

Oral route :

C = 1730 mg/kg bodyweight/day

Species : Rat

Duration of exposure : 90 days

OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

11.1.2. Mixture

No toxicological data available for the mixture.

GLITTER HAIRSPRAY

SECTION 12 : ECOLOGICAL INFORMATION

12.1. Toxicity

12.1.1. Substances

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

Fish toxicity :

LC50 = 13000 mg/l

Species : *Oncorhynchus mykiss*

Duration of exposure : 96 h

OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

Crustacean toxicity :

EC50 = 12340 mg/l

Species : *Daphnia magna*

Duration of exposure : 48 h

OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Algae toxicity :

ECr50 = 275 mg/l

Species : *Chlorella vulgaris*

Duration of exposure : 72 h

OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

12.1.2. Mixtures

No aquatic toxicity data available for the mixture.

12.2. Persistence and degradability

Butane/Isobutane/Propane : Expected to be readily biodegradable.

12.2.1. Substances

PROPANE (CAS: 74-98-6)

Biodegradability :

Rapidly degradable.

ISOBUTANE (CAS: 75-28-5)

Biodegradability :

Rapidly degradable.

BUTANE (< 0,1 % 1,3-BUTADIENE) (CAS: 106-97-8)

Biodegradability :

Rapidly degradable.

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

Chemical oxygen demand :

DCO = 1.9 g/g

Five-day biochemical oxygen demand :

DBO5 = 1 g/g

Biodegradability :

Rapidly degradable.

DBO5/DCO = 0.53

12.3. Bioaccumulative potential

Butane/Isobutane/Propane : Not expected to be dangerous for the aquatic environment.

Ethanol : Bioaccumulation not expected.

12.3.1. Substances

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

Octanol/water partition coefficient :

log K_{ow} = -0.32

Bioaccumulation :

BCF = 1.93

12.4. Mobility in soil

Butane/Isobutane/Propane : If released into the environment, the product will rapidly disperse into the atmosphere where it will undergo photochemical degradation.

Ethanol : Soluble in water.

12.5. Results of PBT and vPvB assessment

Ethanol : PBT/vPvB: No.

GLITTER HAIRSPRAY**12.6. Other adverse effects**

No data available.

German regulations concerning the classification of hazards for water (WGK) :

WGK 1 (VwVwS vom 27/07/2005, KBws) : Slightly hazardous for water.

SECTION 13 : DISPOSAL CONSIDERATIONS

Proper waste management of the mixture and/or its container must be determined in accordance with Directive 2008/98/EC.

13.1. Waste treatment methods

Do not pour into drains or waterways.

Waste :

Waste management is carried out without endangering human health, without harming the environment and, in particular without risk to water, air, soil, plants or animals.

Recycle or dispose of waste in compliance with current legislation, preferably via a certified collector or company.

Do not contaminate the ground or water with waste, do not dispose of waste into the environment.

Soiled packaging :

Empty container completely. Keep label(s) on container.

Give to a certified disposal contractor.

SECTION 14 : TRANSPORT INFORMATION

Transport product in compliance with provisions of the ADR for road, RID for rail, IMDG for sea and ICAO/IATA for air transport (ADR 2015 - IMDG 2014 - ICAO/IATA 2016).

14.1. UN number

1950

14.2. UN proper shipping name

UN1950 = AEROSOLS, flammable

14.3. Transport hazard class(es)

- Classification :

2.1

ADR/RID Label : Limited Quantity : 2.1 is not applicable.

14.4. Packing group

-

14.5. Environmental hazards

-

14.6. Special precautions for user

ADR/RID	Class	Code	Pack gr.	Label	Ident.	LQ	Provis.	EQ	Cat.	Tunnel
	2	5F	-	2.1	-	1 L	190 327 344 625	E0	2	D
IMDG	Class	2°Label	Pack gr.	LQ	EMS	Provis.	EQ			
	2.1	See SP63	-	SP277	F-D,S-U	63 190 277 327 344 959	E0			
IATA	Class	2°Label	Pack gr.	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ	
	2.1	-	-	203	75 kg	203	150 kg	A145 A167 A802	E0	
	2.1	-	-	Y203	30 kg G	-	-	A145 A167 A802	E0	

For limited quantities, see part 2.7 of the OACI/IATA and chapter 3.4 of the ADR and IMDG.

For excepted quantities, see part 2.6 of the OACI/IATA and chapter 3.5 of the ADR and IMDG.

14.7. Transport in bulk according to Annex II of Marpol and the IBC Code

No data available.

SECTION 15 : REGULATORY INFORMATION**15.1. Safety, health and environmental regulations/legislation specific for the substance or mixture****- Classification and labelling information included in section 2:**

The following regulations have been used:

- Directive 75/324/CEE modified by directive 2013/10/UE

GLITTER HAIRSPRAY

- Container information:

No data available.

- Particular provisions :

No data available.

- German regulations concerning the classification of hazards for water (WGK) :

WGK 1 (VwVwS vom 27/07/2005, KBws) : Slightly hazardous for water.

15.2. Chemical safety assessment

No data available.

SECTION 16 : OTHER INFORMATION

Since the user's working conditions are not known by us, the information supplied on this cosmetic product data sheet is based on our current level of knowledge and on national and community regulations.

The mixture must not be used for other uses than those specified in section 1 without having first obtained written handling instructions.

It is at all times the responsibility of the user to take all necessary measures to comply with legal requirements and local regulations.

The information in this cosmetic product data sheet must be regarded as a description of the safety requirements relating to the mixture and not as a guarantee of the properties thereof.

Wording of the phrases mentioned in section 3 :

H220	Extremely flammable gas.
H225	Highly flammable liquid and vapour.
H280	Contains gas under pressure; may explode if heated.
H319	Causes serious eye irritation.

Abbreviations :

DNEL : Derived No-Effect Level

PNEC : Predicted No-Effect Concentration

ADR : European agreement concerning the international carriage of dangerous goods by Road.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

ICAO : International Civil Aviation Organisation

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS02 : Flame

PBT: Persistent, bioaccumulable and toxic.

vPvB : Very persistent, very bioaccumulable.

SVHC : Substances of very high concern.

GLITTER HAIRSPRAY

COSMETIC PRODUCT DATA SHEET



SECTION 1 : IDENTIFICATION OF THE SUBSTANCE/MIXTURE AND OF THE COMPANY/UNDERTAKING

1.1. Product identifier

Product name : GLITTER HAIRSPRAY - (Gold, Multi, Silver)

1.2. Relevant identified uses of the substance or mixture and uses advised against

Hairspray with glitter. Only use the product as directed on the aerosol.

1.3. Details of the supplier of the safety data sheet

Registered company name : GAC (UK) Limited.

Address : 56 Llantarnam Park Ind. Est., Cwmbran, Gwent, NP44 3AW. United Kingdom.

Telephone : +44 (0) 1633 861 411. Fax : +44 (0) 1633 838 306.

info-gac@volcke-aerosol-connection.com

<http://www.volcke-aerosol-connection.com>

Hours of operation : Monday - Thursday : 08:00 - 17:00; Friday : 08:00 - 14:00

1.4. Emergency telephone number : +44 (0) 1633 861 411.

Association/Organisation : <http://www.volcke-aerosol-connection.com>

Hours of operation : Monday - Thursday : 08:00 - 17:00; Friday : 08:00 - 14:00

SECTION 2 : HAZARDS IDENTIFICATION

2.1. Classification of the mixture

In compliance with EC Directive 75/324 and its amendments.

Aerosol, Category 1 (Aerosol 1, H222 - H229).

This mixture does not present an environmental hazard. No known or foreseeable environmental damage under standard conditions of use.

2.2. Label elements

Non-rinse-off cosmetic mixture.

Mixture for aerosol application.

In compliance with EC Directive 75/324 and its amendments.

Hazard pictograms :



GHS02

Signal Word :

DANGER

Hazard statements :

H222 Extremely flammable aerosol.

H229 Pressurised container: May burst if heated.

Precautionary statements - General :

P102 Keep out of reach of children.

Precautionary statements - Prevention :

P210 Keep away from heat, hot surfaces, sparks, open flames and other ignition sources. No smoking.

P211 Do not spray on an open flame or other ignition source.

P251 Do not pierce or burn, even after use.

Precautionary statements - Storage :

P410 + P412 Protect from sunlight. Do not expose to temperatures exceeding 50 °C.

2.3. Other hazards

The mixture does not contain substances classified as 'Substances of Very High Concern' (SVHC) \geq 0.1% published by the European Chemicals Agency (ECHA) under article 57 of REACH: <http://echa.europa.eu/en/candidate-list-table>

The mixture fulfils neither the PBT nor the vPvB criteria for mixtures in accordance with annexe XIII of the REACH regulations EC 1907/2006.

GLITTER HAIRSPRAY

Intentional misuse of the preparation by concentrating and inhaling the vapours can be harmful or fatal.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION ON INGREDIENTS
3.2. Mixtures**Composition :**

Identification	(EC) 1272/2008	Note	%
CAS: 106-97-8 EC: 203-448-7 REACH: 01-2119474691-32	GHS02 Dgr Flam. Gas 1, H220 Press. Gas, H280	C [1] [7]	25 <= x % < 50
BUTANE (< 0,1 % 1,3-BUTADIENE)			
CAS: 64-17-5 EC: 200-578-6 REACH: 01-2119457610-43	GHS07, GHS02 Dgr Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319	[1]	25 <= x % < 50
ETHANOL			
CAS: 75-28-5 EC: 200-857-2 REACH: 01-2119485395-27	GHS02 Dgr Flam. Gas 1, H220 Press. Gas, H280	C [1] [7]	10 <= x % < 25
ISOBUTANE			
CAS: 74-98-6 EC: 200-827-9 REACH: 01-2119486944-21	GHS02 Dgr Flam. Gas 1, H220 Press. Gas, H280	[1] [7]	10 <= x % < 25
PROPANE			
CAS: 25038-59-9 EC: 607-507-1		[1]	0 <= x % < 2.5
POLYETHYLENE TEREPHTHALATE			

Information on ingredients :

[7] Propellant gas

[1] Substance for which maximum workplace exposure limits are available.

SECTION 4 : FIRST AID MEASURES

As a general rule, in case of doubt or if symptoms persist, always call a doctor.

NEVER induce swallowing by an unconscious person.

4.1. Description of first aid measures**In the event of exposure by inhalation :**

In the event of massive inhalation, remove the person exposed to fresh air. Keep warm and at rest.

In the event of splashes or contact with eyes :

Rinse cautiously with water for several minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing. If eye irritation persists :
Get medical advice/attention.

In the event of splashes or contact with skin :

Flush contaminated skin with plenty of water. Remove contaminated clothing and shoes. Get medical attention if symptoms occur.

In the event of swallowing :

In the event of swallowing, if the quantity is small (no more than one mouthful), rinse the mouth with water and consult a doctor.

Keep the person exposed at rest. Do not force vomiting.

Seek medical attention, showing the label.

If swallowed accidentally, call a doctor to ascertain whether observation and hospital care will be necessary. Show the label.

4.2. Most important symptoms and effects, both acute and delayed

See section 11.

4.3. Indication of any immediate medical attention and special treatment needed

If you feel unwell, seek medical advice (show the label if possible). If symptoms persist, always call a doctor.

GLITTER HAIRSPRAY

SECTION 5 : FIREFIGHTING MEASURES

Flammable.

Chemical powders, carbon dioxide and other extinguishing gas are suitable for small fires.

5.1. Extinguishing media

If the aerosols are exposed to a fire : keep containers cool by spraying with water from a protected position.

Suitable methods of extinction

In the event of a fire, use :

- sprayed water or water mist
- water with AFFF (Aqueous Film Forming Foam) additive
- foam
- multipurpose ABC powder
- BC powder
- carbon dioxide (CO₂)

Prevent the effluent of fire-fighting measures from entering drains or waterways.

Unsuitable methods of extinction

In the event of a fire, do not use :

- water jet

5.2. Special hazards arising from the substance or mixture

A fire will often produce a thick black smoke. Exposure to decomposition products may be hazardous to health.

Do not breathe in smoke.

In the event of a fire, the following may be formed :

- carbon monoxide (CO)
- carbon dioxide (CO₂)

In a fire or if heated, a pressure increase will occur and the container may burst. Bursting aerosol containers may be propelled from a fire at high speed. Promptly isolate the scene by removing all persons from the vicinity of the incident if there is a fire. No action shall be taken involving any personal risk or without suitable training.

Move containers from fire area if this can be done without risk. Use water spray to keep fire-exposed containers cool.

5.3. Advice for firefighters

Fire-fighting personnel are to be equipped with autonomous insulating breathing apparatus.

If possible, stop the product stream. Spray from a protected position till the containers are cool. If possible, take the aerosols outside. Keep public at a distance.

SECTION 6 : ACCIDENTAL RELEASE MEASURES**6.1. Personal precautions, protective equipment and emergency procedures**

Consult the safety measures listed under headings 7 and 8.

For non first aid worker

Because of the organic solvents contained in the mixture, eliminate sources of ignition and ventilate the area.

Avoid any contact with the skin and eyes.

For first aid worker

First aid workers will be equipped with suitable personal protective equipment (See section 8).

6.2. Environmental precautions

Contain and control the leaks or spills with non-combustible absorbent materials such as sand, earth, vermiculite, diatomaceous earth in drums for waste disposal.

Prevent any material from entering drains or waterways.

6.3. Methods and material for containment and cleaning up

Clean preferably with a detergent, do not use solvents.

6.4. Reference to other sections

No data available.

SECTION 7 : HANDLING AND STORAGE

Requirements relating to storage premises apply to all facilities where the mixture is handled.

7.1. Precautions for safe handling

Always wash hands after handling.

Remove and wash contaminated clothing before re-using.

Ensure that there is adequate ventilation, especially in confined areas.

GLITTER HAIRSPRAY**Fire prevention :**

Handle in well-ventilated areas.

Vapours are heavier than air. They can spread along the ground and form mixtures that are explosive with air.

Prevent the formation of flammable or explosive concentrations in air and avoid vapor concentrations higher than the occupational exposure limits.

Do not spray on a naked flame or any incandescent material.

Do not pierce or burn, even after use.

Use the mixture in premises free of naked flames or other sources of ignition and ensure that electrical equipment is suitably protected.

Keep packages tightly closed and away from sources of heat, sparks and naked flames.

Do not use tools which may produce sparks. Do not smoke.

Prevent access by unauthorised personnel.

Recommended equipment and procedures :

For personal protection, see section 8.

Observe precautions stated on label and also industrial safety regulations.

Do not breathe in aerosols.

Avoid eye contact with this mixture.

Packages which have been opened must be reclosed carefully and stored in an upright position.

Prohibited equipment and procedures :

No smoking, eating or drinking in areas where the mixture is used.

7.2. Conditions for safe storage, including any incompatibilities

No data available.

Storage

Keep out of reach of children.

Keep away from all sources of ignition - do not smoke.

Keep well away from all sources of ignition, heat and direct sunlight.

The floor must be impermeable and form a collecting basin so that, in the event of an accidental spillage, the liquid cannot spread beyond this area.

Pressurised container: protect from sunlight and do not expose to temperatures exceeding 50°C.

Storage in a dry, frost-free and well ventilated place.

Packaging

Always keep in packaging made of an identical material to the original.

7.3. Specific end use(s)

No data available.

SECTION 8 : EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION**8.1. Control parameters****Occupational exposure limits :**

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Definition :	Criteria :
106-97-8	1000 ppm				
64-17-5		1000 ppm		A3	
75-28-5	1000 ppm				
74-98-6	1000 ppm				

- Germany - AGW (BAuA - TRGS 900, 07/06/2017) :

CAS	VME :	VME :	Excess	Notes
106-97-8		1000 ppm 2400 mg/m ³		4(II)
64-17-5		500 ppm 960 mg/m ³		2(II)
75-28-5		1000 ppm 2400 mg/m ³		4(II)
74-98-6		1000 ppm 1800 mg/m ³		4(II)

- Belgium (Order of 19/05/2009, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Definition :	Criteria :
106-97-8	1000 ppm				

GLITTER HAIRSPRAY

64-17-5	1000 ppm 1907 mg/m ³				
75-28-5	1000 ppm				
74-98-6	1000 ppm				

- Denmark (2007) :

Stof	TWA	VSTEL	Loftvaerdi	Anm
106-97-8	500 ppm 1200 mg/m ³			
64-17-5	1000 ppm 1900 mg/m ³			
74-98-6	1000 ppm 1800 mg/m ³			

- France (INRS - ED984 :2016) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m ³ :	VLE-ppm :	VLE-mg/m ³ :	Notes :	TMP No :
106-97-8	800	1900	-	-	-	-
64-17-5	1000	1900	5000	9500	-	84

- Finland (HTP-värden 2009) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Definition :	Criteria :
106-97-8	800 ppm	1000 ppm			
64-17-5	1000 ppm 1900 mg/m ³	1300 ppm 2500 mg/m ³			
75-28-5	800 ppm	1000 ppm			
74-98-6	800 ppm 1500 mg/m ³	1100 ppm 2000 mg/m ³		liite 4	

- Spain (Instituto Nacional de Seguridad e Higiene en el Trabajo (INSHT), Mayo 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Definition :	Criteria :
106-97-8	4,5 ppm 12 mg/m ³				
64-17-5	1000 ppm 1910 mg/m ³				
74-98-6	1000 ppm				

- Greece (90/1999) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Definition :	Criteria :
106-97-8		1000 ppm 2350 mg/m ³			
64-17-5		1000 ppm 1900 mg/m ³			
74-98-6		1000 ppm 1800 mg/m ³			

- Ireland (Code of practice for the safety, Health and Welfare at Work, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Definition :	Criteria :
106-97-8	1000 ppm			Asphx	
64-17-5	1000 ppm 1900 mg/m ³				

- Latvia (Regulation No. 325/2007) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Definition :	Criteria :
106-97-8	300 mg/m ³				
64-17-5	1000 mg/m ³				
25038-59-9	5 mg/m ³				

- Lithuania (HN 23 :2001) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Definition :	Criteria :
64-17-5	500 ppm 1000 mg/m ³		1000 ppm 1900 mg/m ³		
25038-59-9	5 mg/m ³			F	

- Norway (Veiledning om administrative normer for forurensning i arbeidsatmosfære, May 2007) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Definition :	Criteria :
106-97-8	250 ppm 600 mg/m ³				
64-17-5	500 ppm 950 mg/m ³				

GLITTER HAIRSPRAY

74-98-6	500 ppm 900 mg/m ³				
---------	----------------------------------	--	--	--	--

- Netherlands / MAC-waarde (SER, 4 May 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Definition :	Criteria :
106-97-8	600 ppm	-	-	-	-
64-17-5	260 mg/m ³	1900 mg/m ³		Huid	

- Poland (2014) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Definition :	Criteria :
106-97-8	1900 mg/m ³	3000 mg/m ³			
64-17-5	1900 mg/m ³				
74-98-6	1800 mg/m ³				

- Czech Republic (Regulation No. 361/2007) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Definition :	Criteria :
64-17-5	1000 mg/m ³	3000 mg/m ³			

- Slovakia (Regulation No. 300/2007) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Definition :	Criteria :
64-17-5	500 ppm 960 mg/m ³	1920 mg/m ³			

- Slovenia (Uradni List, 15/06/2007) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Definition :	Criteria :
106-97-8		1000 ppm 2400 mg/m ³		KTV 4	
64-17-5		1000 ppm 1900 mg/m ³		KTV 4	
75-28-5		1000 ppm 2400 mg/m ³		KTV 4	
74-98-6		1000 ppm 1800 mg/m ³		KTV 4	

- Switzerland (SUVA 2015) :

CAS	VME	VLE	Valeur plafond	Notations
106-97-8	800 ppm 1900 mg/m ³	3200 ppm 7200 mg/m ³		
64-17-5	500 ppm 960 mg/m ³	1000 ppm 1920 mg/m ³		SSC
75-28-5	800 ppm 1900 mg/m ³	3200 ppm 7200 mg/m ³		
74-98-6	1000 ppm 1800 mg/m ³	4000 ppm 7200 mg/m ³		

- Sweden (AFS 2007:2) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Definition :	Criteria :
64-17-5	500 ppm 1000 mg/m ³	1000 ppm 1900 mg/m ³			

- Romania (Hotarâre 1218/2006) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Definition :	Criteria :
64-17-5	1000 ppm 1900 mg/m ³	5000 ppm 9500 mg/m ³			
74-98-6	778 ppm 1400 mg/m ³	1000 ppm 1800 mg/m ³			

- UK / WEL (Workplace exposure limits, EH40/2005, 2007) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Definition :	Criteria :
106-97-8	600 ppm 1450 mg/m ³	750 ppm 1810 mg/m ³		Carc	
64-17-5	1000 ppm 1920 mg/m ³				

- Estonie

Identification	Piirnorm	Luhiajalise kokkupuute piirnorm	Piirnormi lagi	Markused
106-97-8	800 ppm 1500 mg/m ³			

GLITTER HAIRSPRAY

64-17-5	500 ppm 1000 mg/m ³	1000 ppm 1900 mg/m ³		
75-28-5	800 ppm 1900 mg/m ³			
74-98-6	1000 ppm 1800 mg/m ³			

- Hongrie

Megnevezes	AK-ertek	CK- ertek	MK- ertek	Megjegyzések
106-97-8	2350 mg/m ³	9400 mg/m ³		
64-17-5	1900 mg/m ³	7600 mg/m ³		

- Croatia

Identification	TWA	STEL	Ceiling	Notations
106-97-8	10 ppm 22 mg/m ³			F+, T
64-17-5	1000 ppm 1900 mg/m ³			F

Derived no effect level (DNEL) or derived minimum effect level (DMEL):

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

Final use:

Exposure method:
Potential health effects:
DNEL :

Workers.

Dermal contact.
Long term systemic effects.
343 mg/kg body weight/day

Exposure method:
Potential health effects:
DNEL :

Inhalation.
Short term local effects.
1900 mg of substance/m³

Exposure method:
Potential health effects:
DNEL :

Inhalation.
Long term systemic effects.
950 mg of substance/m³

Final use:

Exposure method:
Potential health effects:
DNEL :

Consumers.

Ingestion.
Long term systemic effects.
87 mg/kg body weight/day

Exposure method:
Potential health effects:
DNEL :

Dermal contact.
Long term systemic effects.
206 mg/kg body weight/day

Exposure method:
Potential health effects:
DNEL :

Inhalation.
Short term local effects.
950 mg of substance/m³

Exposure method:
Potential health effects:
DNEL :

Inhalation.
Long term systemic effects.
114 mg of substance/m³

Predicted no effect concentration (PNEC):

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

Environmental compartment:
PNEC :

Soil.
0.63 mg/kg

Environmental compartment:
PNEC :

Fresh water.
0.96 mg/l

Environmental compartment:
PNEC :

Sea water.
0.79 mg/l

GLITTER HAIRSPRAY

Environmental compartment: PNEC :	Intermittent waste water. 2.75 mg/l
Environmental compartment: PNEC :	Fresh water sediment. 3.6 mg/kg
Environmental compartment: PNEC :	Marine sediment. 2.9 mg/kg
Environmental compartment: PNEC :	Waste water treatment plant. 580 mg/l

8.2. Exposure controls**Personal protection measures, such as personal protective equipment**

Pictogram(s) indicating the obligation of wearing personal protective equipment (PPE) :



Use personal protective equipment that is clean and has been properly maintained.

Store personal protective equipment in a clean place, away from the work area.

Never eat, drink or smoke during use. Remove and wash contaminated clothing before re-using. Ensure that there is adequate ventilation, especially in confined areas.

- Eye / face protection

Avoid contact with eyes.

Use eye protectors designed to protect against liquid splashes

Before handling, wear safety goggles with protective sides accordance with standard EN166.

In the event of high danger, protect the face with a face shield.

Prescription glasses are not considered as protection.

Individuals wearing contact lenses should wear prescription glasses during work where they may be exposed to irritant vapours.

Provide eyewash stations in facilities where the product is handled constantly.

Do not spray in the direction of the eyes.

- Hand protection

Use suitable protective gloves that are resistant to chemical agents in accordance with standard EN374.

Gloves must be selected according to the application and duration of use at the workstation.

Protective gloves need to be selected according to their suitability for the workstation in question : other chemical products that may be handled, necessary physical protections (cutting, pricking, heat protection), level of dexterity required.

Type of gloves recommended :

- Nitrile rubber (butadiene-acrylonitrile copolymer rubber (NBR))

- PVA (Polyvinyl alcohol)

- Butyl Rubber (Isobutylene-isoprene copolymer)

Recommended properties :

- Impervious gloves in accordance with standard EN374

Not necessary at efficient use. Wash your hands after contact with skin.

- Body protection

Work clothing worn by personnel shall be laundered regularly.

After contact with the product, all parts of the body that have been soiled must be washed.

Not necessary at efficient use. Wash skin that has been in contact with the product, with water and soap.

- Respiratory protection

Anti-gas and vapour filter(s) (Combined filters) in accordance with standard EN14387 :

- A1 (Brown)

Exposure controls linked to environmental protection

Emissions from ventilation or work process equipment should be checked to ensure they comply with the requirements of environmental protection legislation. In some cases, fume scrubbers, filters or engineering modifications to the process equipment will be necessary to reduce emissions to acceptable levels.

GLITTER HAIRSPRAY

SECTION 9 : PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES**9.1. Information on basic physical and chemical properties****General information :**

Physical state :	Fluid liquid. Spray.
Color :	Clear with plastic glitter particles
Odour :	Perfume

Important health, safety and environmental information

pH :	Not relevant.
Boiling point/boiling range :	Not relevant.
Vapour pressure (50 °C) :	Not relevant.
Density :	0.63 g/ml
Water solubility :	Insoluble.
Melting point/melting range :	Not relevant.
Self-ignition temperature :	Not relevant.
Decomposition point/decomposition range :	Not relevant.
Chemical combustion heat :	Not specified.
Inflammation time :	Not specified.
Deflagration density :	Not specified.
Inflammation distance :	Not specified.
Flame height :	Not specified.
Flame duration :	Not specified.
Flash point :	< 0 °C
Flammability :	Extremely flammable

9.2. Other information

Water content :	< 0.3 % w/w
-----------------	-------------

SECTION 10 : STABILITY AND REACTIVITY**10.1. Reactivity**

No data available.

10.2. Chemical stability

This mixture is stable under the recommended handling and storage conditions in section 7.

10.3. Possibility of hazardous reactions

When exposed to high temperatures, the mixture can release hazardous decomposition products, such as carbon monoxide and dioxide, fumes and nitrogen oxide.

Under normal conditions of storage and use, hazardous reactions will not occur.

10.4. Conditions to avoid

Any apparatus likely to produce a flame or to have a metallic surface at high temperature (burners, electric arcs, furnaces etc.) must not be allowed on the premises.

Avoid :

- heat
- flames and hot surfaces
- frost

Protect from sunlight and do not expose to temperatures exceeding 50°C. Keep away from heat and sources of ignition. Storage in a dry, frost-free and well ventilated place.

10.5. Incompatible materials

No materials known by which a dangerous reaction can occur.

10.6. Hazardous decomposition products

The thermal decomposition may release/form :

- carbon monoxide (CO)
- carbon dioxide (CO₂)

The product is stable. Under normal conditions of storage and use, hazardous decomposition products should not be produced.

GLITTER HAIRSPRAY**SECTION 11 : TOXICOLOGICAL INFORMATION****11.1. Information on toxicological effects**

May have reversible effects on the eyes, such as eye irritation which is totally reversible by the end of observation at 21 days.

Splashes in the eyes may cause irritation and reversible damage

11.1.1. Substances**Acute toxicity :**

PROPANE (CAS: 74-98-6)

Inhalation route (n/a) : LC50 > 10 mg/l

ISOBUTANE (CAS: 75-28-5)

Inhalation route (n/a) : LC50 > 10 mg/l

BUTANE (< 0,1 % 1,3-BUTADIENE) (CAS: 106-97-8)

Inhalation route (n/a) : LC50 > 10 mg/l

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

Oral route : LD50 = 10470 mg/kg
Species : Rat
OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Dermal route : LD50 > 15800 mg/kg
Species : Rabbit
OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Inhalation route (n/a) : LC50 > 117 mg/l
Species : Rat
OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

Skin corrosion/skin irritation :

Ethanol : Rabbit : Irritant.

Serious damage to eyes/eye irritation :

Ethanol : Causes serious eye irritation.

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

Corneal haze : Average score = 1.1
Species : Rabbit
OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Iritis : Average score = 0.44
Species : Rabbit
OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Conjunctival redness : Average score = 2.1
Species : Rabbit
OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Conjunctival oedema : Average score = 1.3
Species : Rabbit
OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Respiratory or skin sensitisation :

Ethanol : Not sensitizing.

Germ cell mutagenicity :

PROPANE (CAS: 74-98-6)

No mutagenic effect.

GLITTER HAIRSPRAY

ISOBUTANE (CAS: 75-28-5)

No mutagenic effect.

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

No mutagenic effect.

Mutagenesis (in vitro) :

Negative.

Species : Mammalian Cell Line

OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)

BUTANE (< 0,1 % 1,3-BUTADIENE) (CAS: 106-97-8)

No mutagenic effect.

Carcinogenicity :

PROPANE (CAS: 74-98-6)

Carcinogenicity Test :

Negative.

No carcinogenic effect.

ISOBUTANE (CAS: 75-28-5)

Carcinogenicity Test :

Negative.

No carcinogenic effect.

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

Carcinogenicity Test :

Negative.

No carcinogenic effect.

Species : Rat

OECD Guideline 451 (Carcinogenicity Studies)

BUTANE (< 0,1 % 1,3-BUTADIENE) (CAS: 106-97-8)

Carcinogenicity Test :

Negative.

No carcinogenic effect.

Reproductive toxicant :

PROPANE (CAS: 74-98-6)

No toxic effect for reproduction

ISOBUTANE (CAS: 75-28-5)

No toxic effect for reproduction

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

No toxic effect for reproduction

BUTANE (< 0,1 % 1,3-BUTADIENE) (CAS: 106-97-8)

No toxic effect for reproduction

Specific target organ systemic toxicity - single exposure :

Ethanol : To human : Not classified for organ toxicity. For animals : No effects known.

Specific target organ systemic toxicity - repeated exposure :

Ethanol : To human : Not classified for organ toxicity. For animals : No effects known.

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

Oral route :

C = 1730 mg/kg bodyweight/day

Species : Rat

Duration of exposure : 90 days

OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

11.1.2. Mixture

No toxicological data available for the mixture.

GLITTER HAIRSPRAY**SECTION 12 : ECOLOGICAL INFORMATION****12.1. Toxicity****12.1.1. Substances**

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

Fish toxicity :

LC50 = 13000 mg/l

Species : *Oncorhynchus mykiss*

Duration of exposure : 96 h

OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

Crustacean toxicity :

EC50 = 12340 mg/l

Species : *Daphnia magna*

Duration of exposure : 48 h

OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Algae toxicity :

ECr50 = 275 mg/l

Species : *Chlorella vulgaris*

Duration of exposure : 72 h

OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

12.1.2. Mixtures

No aquatic toxicity data available for the mixture.

12.2. Persistence and degradability

Butane/Isobutane/Propane : Expected to be readily biodegradable.

12.2.1. Substances

PROPANE (CAS: 74-98-6)

Biodegradability :

Rapidly degradable.

ISOBUTANE (CAS: 75-28-5)

Biodegradability :

Rapidly degradable.

BUTANE (< 0,1 % 1,3-BUTADIENE) (CAS: 106-97-8)

Biodegradability :

Rapidly degradable.

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

Chemical oxygen demand :

DCO = 1.9 g/g

Five-day biochemical oxygen demand :

DBO5 = 1 g/g

Biodegradability :

Rapidly degradable.

DBO5/DCO = 0.53

12.3. Bioaccumulative potential

Butane/Isobutane/Propane : Not expected to be dangerous for the aquatic environment.

Ethanol : Bioaccumulation not expected.

12.3.1. Substances

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

Octanol/water partition coefficient :

log K_{ow} = -0.32

Bioaccumulation :

BCF = 1.93

12.4. Mobility in soil

Butane/Isobutane/Propane : If released into the environment, the product will rapidly disperse into the atmosphere where it will undergo photochemical degradation.

Ethanol : Soluble in water.

12.5. Results of PBT and vPvB assessment

Ethanol : PBT/vPvB: No.

GLITTER HAIRSPRAY**12.6. Other adverse effects**

No data available.

German regulations concerning the classification of hazards for water (WGK) :

WGK 1 (VwVwS vom 27/07/2005, KBws) : Slightly hazardous for water.

SECTION 13 : DISPOSAL CONSIDERATIONS

Proper waste management of the mixture and/or its container must be determined in accordance with Directive 2008/98/EC.

13.1. Waste treatment methods

Do not pour into drains or waterways.

Waste :

Waste management is carried out without endangering human health, without harming the environment and, in particular without risk to water, air, soil, plants or animals.

Recycle or dispose of waste in compliance with current legislation, preferably via a certified collector or company.

Do not contaminate the ground or water with waste, do not dispose of waste into the environment.

Soiled packaging :

Empty container completely. Keep label(s) on container.

Give to a certified disposal contractor.

SECTION 14 : TRANSPORT INFORMATION

Transport product in compliance with provisions of the ADR for road, RID for rail, IMDG for sea and ICAO/IATA for air transport (ADR 2015 - IMDG 2014 - ICAO/IATA 2016).

14.1. UN number

1950

14.2. UN proper shipping name

UN1950 = AEROSOLS, flammable

14.3. Transport hazard class(es)

- Classification :

2.1

ADR/RID Label : Limited Quantity : 2.1 is not applicable.

14.4. Packing group

-

14.5. Environmental hazards

-

14.6. Special precautions for user

ADR/RID	Class	Code	Pack gr.	Label	Ident.	LQ	Provis.	EQ	Cat.	Tunnel
	2	5F	-	2.1	-	1 L	190 327 344 625	E0	2	D
IMDG	Class	2°Label	Pack gr.	LQ	EMS	Provis.	EQ			
	2.1	See SP63	-	SP277	F-D,S-U	63 190 277 327 344 959	E0			
IATA	Class	2°Label	Pack gr.	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ	
	2.1	-	-	203	75 kg	203	150 kg	A145 A167 A802	E0	
	2.1	-	-	Y203	30 kg G	-	-	A145 A167 A802	E0	

For limited quantities, see part 2.7 of the OACI/IATA and chapter 3.4 of the ADR and IMDG.

For excepted quantities, see part 2.6 of the OACI/IATA and chapter 3.5 of the ADR and IMDG.

14.7. Transport in bulk according to Annex II of Marpol and the IBC Code

No data available.

SECTION 15 : REGULATORY INFORMATION**15.1. Safety, health and environmental regulations/legislation specific for the substance or mixture****- Classification and labelling information included in section 2:**

The following regulations have been used:

- Directive 75/324/CEE modified by directive 2013/10/UE

GLITTER HAIRSPRAY

- Container information:

No data available.

- Particular provisions :

No data available.

- German regulations concerning the classification of hazards for water (WGK) :

WGK 1 (VwVwS vom 27/07/2005, KBws) : Slightly hazardous for water.

15.2. Chemical safety assessment

No data available.

SECTION 16 : OTHER INFORMATION

Since the user's working conditions are not known by us, the information supplied on this cosmetic product data sheet is based on our current level of knowledge and on national and community regulations.

The mixture must not be used for other uses than those specified in section 1 without having first obtained written handling instructions.

It is at all times the responsibility of the user to take all necessary measures to comply with legal requirements and local regulations.

The information in this cosmetic product data sheet must be regarded as a description of the safety requirements relating to the mixture and not as a guarantee of the properties thereof.

Wording of the phrases mentioned in section 3 :

H220	Extremely flammable gas.
H225	Highly flammable liquid and vapour.
H280	Contains gas under pressure; may explode if heated.
H319	Causes serious eye irritation.

Abbreviations :

DNEL : Derived No-Effect Level

PNEC : Predicted No-Effect Concentration

ADR : European agreement concerning the international carriage of dangerous goods by Road.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

ICAO : International Civil Aviation Organisation

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS02 : Flame

PBT: Persistent, bioaccumulable and toxic.

vPvB : Very persistent, very bioaccumulable.

SVHC : Substances of very high concern.

850660635



**FICHE DE DONNÉES
DE SÉCURITÉ
COULEUR CHEVEUX
TEMPORAIRE - INTENSIF**

Page 1 de 7	Référence nr	MSDS 10	Date d'édition	12/02/09
	Edition nr	6	Date de modification	23/06/06

1. Identification de la préparation et de l'entreprise.

1.1. Identification de la préparation :

COULEUR CHEVEUX TEMPORAIRE - INTENSIF

Ref : MSDS 10

1.2. Utilisation de la préparation :

Une laque pour colorer temporairement les cheveux.

1.3. Identification de l'entreprise :

GAC (UK) Ltd
56 Llantarnam Park
CWMBRAN
Torfaen
NP444 3AW (UK)

Tel : 0044/1633 - 861 411

Fax : 0044/1633 - 838 306

1.4. Le numéro de téléphone d'appel d'urgence :

0044/1633 - 762 417 (Labo)

2. Information sur les composants.

2.1. Description : Une laque transparente pour les cheveux au bas d'alcool avec colorant.
Propulseur : Butane/Propane.

2.2. Substances dangereuses :

Nom Composant	Marge de concentration	EC-Nr	CAS-Nr	Symbol(s)	R-phrases
Alcool	25 - 30 %	200-57-86	64-17-5	F	R11
Butane / Isobutane (≤0.1 % butadiène)	60 - 70 %	203-448-7	106-97-8	F+	R12
Propane		200-827-9	74-98-6		

"Certains composants de cette préparation sont classés selon les directives européennes mais leurs phrases de risque (R) ne sont indiquées que par leurs codes sous cette rubrique. Vous trouverez le texte complet de ces phrases en rubrique 16."

La préparation peut contenir:

CI77019, CI19140, CI42090, CI77007, CI77266, CI77891,
CI77400/zinc, CI77000, CI16255, CI15985, CI15850

Cette préparation conforme aux normes prescrites par le directive 76/768/CEE

GAC (UK) Ltd

Cwmbran, Torfaen NP44 3AW (UK)
Tel : +44-1633-861 411 Fax : +44-1633-838 306



**FICHE DE DONNÉES
DE SÉCURITÉ**
**COULEUR CHEVEUX
TEMPORAIRE - INTENSIF**

Page 2 de 7

Référence nr	MSDS 10	Date d'édition	12/02/09
Edition nr	6	Date de modification	23/06/06

3. Identification des dangers.

La préparation est classée comme Extrêmement Inflammable F+, R12.
Inspirer les gaz nocifs de manière abusive peut être dangereux pour la santé.

4. Premiers secours.

4.1. Après inhalation : Repos, air frais. En cas de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Si la respiration s'arrête, donnez la resuscitation

4.2. Après contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, secours médical.

4.3. Après contact avec les yeux : Laver abondamment avec de l'eau pour 15 minutes. Consulter un médecin.

4.4. Après ingestion : Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Repos. Ne pas fumer.

5. Mesures de lutte contre l'incendie.

5.1. Tout moyen d'extinction approprié : Contenu inflammable avec un propulseur extrêmement inflammable. Récipient pressurisé. Utiliser CO2, mousse ou poudre sec.

5.2. Tout moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : l'eau.

5.3. Tout risque particulier : l'Echauffement provoque une élévation de la pression avec un risque d'éclatement. Sous l'action du feu, des éclats de bombe aérosol peuvent être violemment projetés. Arrosez les récipients s'ils s'enflamment. Tenez le public à une distance.

5.4. Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, un appareil respiratoire approprié, des gants protecteurs appropriés, un appareil de protection des yeux/du visage.

5.5. Méthode spécifique : Si possible, arrêtez le courant de produit. Arroser d'une position protégée jusqu'à ce que les récipients soient refroidis. Si possible, portez les aérosols au dehors. Tenez le public à une distance.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.

6.1. Les précautions individuelles : Eviter le contact avec la peau et les yeux ; éviter de souffler les vapeurs. Eloignement des sources d'inflammation. Ne pas fumer. Assurer la ventilation de l'endroit si nécessaire. Prévention de contact avec les yeux et la peau: portez des lunettes protectrices et de la protection respiratoire.

6.2. Les précautions pour la protection de l'environnement : Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi que du sol. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les égouts. Informer les services de secours.

6.3. Les méthodes de nettoyage : Éliminer les sources d'incendie et aérer l'endroit. Endiguer les quantités importantes et les ramasser à l'aide d'une matière absorbante (sable, sol ...) et les éliminer conformément aux prescriptions officielles. Rincer les petites quantités à l'eau.

GAC (UK) Ltd

Cwmbran, Torfaen NP44 3AW (UK)

Tel : +44-1633-861 411 Fax : +44-1633-838 306



**FICHE DE DONNÉES
DE SÉCURITÉ
COULEUR CHEVEUX
TEMPORAIRE - INTENSIF**

Page 3 de 7

Référence nr	MSDS 10	Date d'édition	12/02/09
Edition nr	6	Date de modification	23/06/06

7. Manipulation et stockage.

7.1. Manipulation : Récipient sous pression. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas respirer les gaz aérosols. Eviter le contact avec les yeux. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

7.2. Stockage : Conserver hors de la portée des enfants. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité et de la gelée, dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de la chaleur et toute source d'ignition.

7.3. Utilisations particulières : Pas applicable.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

8.1. Valeurs limites d'exposition :

Nom Composant	Valeur limite	Valeur courte durée	Classification additionnelle
Alcool	1000 ppm	-	
Butane (≤0.1 % butadiène)	800 ppm / 1928 mg/m ³	-	C
Propane	-	-	A

8.2. Contrôle de l'exposition :

8.2.1. Contrôle de l'exposition professionnelle :

8.2.1.1. Protection respiratoire : Ne pas respirer les gaz aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

8.2.1.2. Protection des mains : Porter les gants protecteurs des produits chimiques. Après contact avec la peau, laver les mains.

8.2.1.3. Protection des yeux : Eviter le contact avec les yeux. Ne pas vaporiser vers les yeux. Porter les lunettes protectrices.

8.2.1.4. Protection de la peau : Pas nécessaire. Après contact avec la peau, laver les mains.

8.2.2. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement : La préparation n'est pas classée comme dangereuse pour l'environnement selon les directives européennes.

D'autres précautions : vous ne devez pas manger, boire, ni fumer en utilisant le produit.

GAC (UK) Ltd

Cwmbran, Torfaen NP44 3AW (UK)

Tel : +44-1633-861 411 Fax : +44-1633-838 306



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

COULEUR CHEVEUX TEMPORAIRE - INTENSIF

Page 4 de 7	Référence nr	MSDS 10	Date d'édition	12/02/09
	Edition nr	6	Date de modification	23/06/06

9. Propriétés physiques et chimiques.

9.1. Informations générales :

- Aspect : Récipient sous pression
- Couleur : Transparent, avec une gamme des colorants (regardez page 1)
- Odeur : Léger d'alcool

9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- pH : Pas applicable
- Point d'ébullition : 77 – 84°C
- Point d'éclair : < 13°C
- Flammabilité : Liquide facilement inflammable. Température d'auto-allumage 425°C (alcool). Limites d'explosion en air (vol%) 3.5 – 28.0
- Densité : 0.63 g/ml
- Solubilité : Miscible avec de l'eau

9.3. Autres données :

- Point de fusion : Pas applicable
- Pression à 20°C : ± 3 bar
- Pression à 50°C : < 8 bar

10. Stabilité et réactivité.

10.1. Conditions à éviter : A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Conserver à l'écart de la chaleur et toute source d'ignition. Stockage dans un endroit sec et bien ventilé.

10.2. Matières à éviter : Les agents d'oxydation forts. Acide sulfurique. Acide nitrique.

10.3. Produits de décomposition dangereux : Stable aux températures et pressions normales.

GAC (UK) Ltd

Cwmbran, Torfaen NP44 3AW (UK)

Tel : +44-1633-861 411 Fax : +44-1633-838 306



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

COULEUR CHEVEUX TEMPORAIRE - INTENSIF

Page 5 de 7

Référence nr	MSDS 10	Date d'édition	12/02/09
Edition nr	6	Date de modification	23/06/06

11. Informations toxicologiques.

Alcool

Toxicité aiguë :

Légèrement toxique. Rat – Oral LD50 6200 – 17800 mg/kg ; Inhalation LC50 20000 mg/litre/4h.
Lapin - Cutané LD50 > 20000 mg/kg.

Irritation :

La peau : Aucuns rapports connus de la sensibilisation de peau.

Les yeux : Une sensation irritante.

Toxicité système reproducteur :

Des effets nuisibles sur le système reproducteur masculin ont été rapportés chez des animaux de laboratoire suivant l'exposition répétée. Des effets de développement ont été observés chez des animaux de laboratoire

12. Informations écologiques.

12.1. Ecotoxicité :

- Alcool : Pas dangereux pour les organismes aquatiques. Truite – LC50 1140 mg/litre/24h; algues - concentration de seuil de toxicité (essai d'inhibition de multiplication de cellules) 5000 mg/litre.
- Butane/Propane : Faible toxicité aiguë pour les mammifères. Légèrement toxique, CL50/CE50 > 10-100 mg/l pour les organismes aquatiques (estimée).

12.2. Mobilité :

- Alcool : S'évapore rapidement. Soluble dans l'eau. Mal absorbé sur des particules du sol.
- Butane/Propane: S'évaporent extrêmement rapidement à partir de l'eau ou de la surface du sol. Se dispersent rapidement dans l'air.

12.3. Persistance et dégradabilité :

- Alcool: A une biodégradabilité assez bonne. BOD5 = 37.74% de ThOD.
- Butane/Propane: S'oxyde rapidement dans l'air, par réaction photochimique.

12.4. Potentiel de bioaccumulation :

- Alcool : Pas de bioaccumulation.
- Butane/Propane: Pas de bioaccumulation.

12.5. Effets nocifs divers : Pas.

13. Considérations relatives à l'élimination.

L'utilisateur doit respecter les dispositions nationales ou régionales qui peuvent être en vigueur.

GAC (UK) Ltd

Cwmbran, Torfaen NP44 3AW (UK)

Tel : +44-1633-861 411 Fax : +44-1633-838 306



**FICHE DE DONNÉES
DE SÉCURITÉ
COULEUR CHEVEUX
TEMPORAIRE - INTENSIF**

Page 6 de 7

Référence nr	MSDS 10	Date d'édition	12/02/09
Edition nr	6	Date de modification	23/06/06

14. Informations relatives au transport.

Nom technique : AEROSOL

UN : 1950

ADR : 2 ADR 5'A

IMDG : Page 2102 édition

EmS : F-D, S-U

MFAG : Regardez la section 4

Point d'éclair : < 0°C.

Autre information importante : Extrêmement Inflammable.

15. Informations réglementaires.

Les informations figurant sur l'étiquette conformément aux directives sur la classification, l'emballage, et l'étiquetage des préparations dangereuses :



F+

Phrases de risques R :

- R12 : Extrêmement Inflammable.

Phrases de prudence S :

- Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
- S2 : Conserver hors de la portée des enfants.
- S16 : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles et d'ignition. Ne pas fumer.
- S23 : Ne pas respirer les aérosols.
- S25 : Eviter le contact avec les yeux.
- S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

GAC (UK) Ltd

Cwmbran, Torfaen NP44 3AW (UK)

Tel : +44-1633-861 411 Fax : +44-1633-838 306



**FICHE DE DONNÉES
DE SÉCURITÉ**

**COULEUR CHEVEUX
TEMPORAIRE - INTENSIF**

Page 7 de 7

Référence nr

MSDS
10

Date d'édition

12/02/09

Edition nr

6

Date de modification

23/06/06

16. Autres informations.

- Liste de R-phrases :
 - R11 : Facilement inflammable..
- Ce formulaire de sécurité est conforme aux normes prescrites par les directives 91/155/CEE, 93/112/CEE et 2001/58/CE. Rédigé conformément à l'article 14 de la directive 1999/45/CE."

"IMPORTANT : Les données contenues dans ces documents sont fournies de bonne foi et au mieux de nos connaissances. Elles n'engagent nullement notre responsabilité quant aux conséquences qui pourraient résulter d'une application autre que celles prévues pour le produit. C'est la responsabilité de l'utilisateur de respecter toutes les prescriptions en matière de protection de l'homme et de l'environnement durant la manipulation, le stockage et l'utilisation du produit."

GAC (UK) Ltd

Cwmbran, Torfaen NP44 3AW (UK)

Tel : +44-1633-861 411 Fax : +44-1633-838 306

CHLORE LENT GALETS - 131892-2038

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : CHLORE LENT GALETS

Code du produit : 131892-2038

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

GAMME PISCINE

TRAITEMENT DES EAUX DE PISCINES

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : HYDRAPRO.

Adresse : ZA du Piquet.35370.Etrelles..

Téléphone : +33 (0)4 66 04 79 57. Fax : +33 (0)4 66 04 79 58.

reglementation@hydrachim.fr

www.hydrapro.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Solide comburant, Catégorie 2 (Ox. Sol. 2, H272).

Toxicité aiguë par voie orale, Catégorie 4 (Acute Tox. 4, H302).

Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye Irrit. 2, H319).

Toxicité pour certains organes cibles (Exposition unique), Catégorie 3 (STOT SE 3, H335).

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1 (Aquatic Acute 1, H400).

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1 (Aquatic Chronic 1, H410).

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique (EUH031).

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit à usage biocide (voir la rubrique 15).

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS07



GHS09



GHS03

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

613-031-00-5 SYMCLOSENE

Étiquetage additionnel :

EUH206

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H272

Peut aggraver un incendie; comburant.

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH031

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Conseils de prudence - Généraux :

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

CHLORE LENT GALETS - 131892-2038

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
Conseils de prudence - Prévention :	
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P220	Tenir/stocker à l'écart des vêtements/matières combustibles.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Conseils de prudence - Intervention :	
P301 + P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P370	En cas d'incendie: utiliser CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée pour l'extinction.
P391	Recueillir le produit répandu.
Conseils de prudence - Stockage :	
P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
Conseils de prudence - Elimination :	
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets agréé.

2.3. Autres dangers

Le mélange contient des 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) \geq 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 613-031-00-5 CAS: 87-90-1 EC: 201-782-8 SYMCLOSENE	GHS03, GHS07, GHS09 Dgr Ox. Sol. 2, H272 Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1 EUH:031		50 \leq x % < 100
INDEX: 005-007-00-2 CAS: 10043-35-3 EC: 233-139-2 REACH: 01-2119486683-25-XXXX ACIDE BORIQUE	GHS08 Dgr Repr. 1B, H360FD	[1] [2] [6]	\leq 4 %
INDEX: 0390 CAS: 10043-01-3 EC: 233-135-0 REACH: 05-2114564066-48-XXXX SULFATE D'ALUMINIUM ANHYDRE	GHS05 Dgr Eye Dam. 1, H318		2.5 \leq x % < 10

Informations sur les composants :

- [1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.
- [2] Substance cancérigène, mutagène ou reprotoxique (CMR).
- [6] Substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

CHLORE LENT GALETS - 131892-2038

Substances définie à l'article 59.1 du règlement (CE) no 1907/2006 REACH : Acide Borique- CAS 10043-35-3 : <= 4 %

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation massive de poussières, transporter le patient à l'air libre, le garder au chaud et au repos.

Si la personne est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité. Avertir un médecin dans tous les cas pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement symptomatique en milieu hospitalier.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau :

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

Rincer abondamment à l'eau claire.

Si une irritation apparaît ou si la contamination est étendue ou prolongée, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau, administrer du charbon médical activé et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation : maux de gorge, toux et nausées. Contact avec la peau : Rougeur, avec fort sentiment de picotements, potentiellement à la formation de plaies. Contact avec les yeux : Une douleur intense et à la déchirure avec des troubles de la vision. Ingestion : Douleurs abdominales, nausées et faiblesse générale

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les soins médicaux sont nécessaires.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Mélange comburant qui peut enflammer ou augmenter le risque d'inflammabilité lorsqu'il est en contact avec des matériaux combustibles.

5.1. Moyens d'extinction

Refroidir les emballages à proximité des flammes.

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

Ammoniac et halogéné poudre d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)
- chlore (Cl2)

CHLORE LENT GALETS - 131892-2038

5.3. Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Eviter l'inhalation des poussières.

Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir la rubrique 13).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par moyen mécanique (balayage/aspirateur).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Tenir à l'écart des matières combustibles.

Prévoir également des appareils de protection respiratoires pour certains travaux de courte durée, à caractère exceptionnel, ou pour des interventions d'urgence.

Dans tous les cas, capter les émissions à la source.

Eviter le contact du mélange avec les yeux.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Autres numéros d'appel d'urgence <http://www.centres-antipoison.net>. s
écurité

Tenir à l'écart des matières combustibles.

Eviter les températures supérieures à 50 ° C

CHLORE LENT GALETS - 131892-2038

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Types de conditionnements recommandés :

- Seaux
- Pots

Matériaux de conditionnement appropriés :

- Plastique

Matériaux de conditionnement inappropriés :

- Bois
- Carton
- Textile

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Le mélange est un produit à usage biocide. Il ne doit pas être utilisé pour d'autres applications que celle(s) décrite(s) dans cette fiche de données de sécurité et dans les documents techniques concernant le produit.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
10043-35-3	2 (I) mg/m3	6 (I) mg/m3		A4	

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 21/06/2010) :

CAS	VME :	VME :	Dépassement	Remarques
10043-35-3		0,5 E mg/m3		2 (I)

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

ACIDE BORIQUE (CAS: 10043-35-3)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Travailleurs

Contact avec la peau
Effets systémiques à long terme
392 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Inhalation
Effets systémiques à long terme
8.28 mg de substance/m3

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Consommateurs

Ingestion
Effets systémiques à court terme
0.98 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Ingestion
Effets systémiques à long terme
0.98 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Contact avec la peau
Effets systémiques à long terme
231.8 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Inhalation
Effets systémiques à long terme
4.9 mg de substance/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

ACIDE BORIQUE (CAS: 10043-35-3)

Compartment de l'environnement :
PNEC :

Sol
5.4 mg/kg

Compartment de l'environnement :

Eau douce

CHLORE LENT GALETS - 131892-2038

PNEC :	2.02 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau de mer
PNEC :	2.02 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau à rejet intermittent
PNEC :	13.7 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Usine de traitement des eaux usées
PNEC :	10 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN166.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Combinaison type antiacide ou tablier en plastique (EN 340).

- Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des poussières.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter un appareil de protection respiratoire appropriés et agréés.

Type de masque FFP :

Porter un demi-masque filtrant contre les poussières à usage unique conforme à la norme NF EN149.

Classe :

- FFP1

Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conforme(s) à la norme NF EN14387 :

- A1 (Marron)

S'il y a poussière, utiliser masque avec filtre de particules (EN 136) avec le filtre pour le chlore B2 ou le filtre à poussière P2 ou P3 (EN 141)

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

CHLORE LENT GALETS - 131892-2038

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique :	Solide.
Odeur :	Chlorée.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH en solution aqueuse :	(1%) 3 +/- 0.5, 20 °C
pH :	Non concerné.
Point/intervalle d'ébullition :	Non concerné.
Intervalle de point d'éclair :	Non concerné.
Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné.
Densité :	> 1
Hydrosolubilité :	Soluble.
Point/intervalle de fusion :	Non concerné.
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non concerné.
Point/intervalle de décomposition :	Non concerné.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Ce mélange réagit avec des acides en dégageant des gaz toxiques en quantités dangereuses.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter

- Eviter :
- l'échauffement
 - la chaleur
 - la formation de poussières
 - le gel

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- acides
- matières combustibles

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Le produit attaque les métaux en général. Il réagit avec de l'eau (en petites quantités mouillant le produit, bien qu'elle soit nécessaire en grandes quantités pour éteindre le feu), agents oxydants et réducteurs, des acides, alcalis, produits nitrogènes, sels d'ammonium, urée, amines, dérivés d'ammonium quaternaire, huiles, graisses, peroxydes, tensioactifs cationiques, etc... **ATTENTION ! NE PAS UTILISER EN COMBINAISON AVEC D'AUTRES PRODUITS, DES GAZ DANGEREUX (CHLORE) PEUVENT SE LIBERER.**

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)
- chlore (Cl₂)

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nocif en cas d'ingestion.

Peut entraîner des effets réversibles sur les yeux, tels qu'une irritation oculaire qui est totalement réversible en deça d'une période d'observation de 21 jours.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

CHLORE LENT GALETS - 131892-2038

Des effets irritants peuvent altérer le fonctionnement du système respiratoire et être accompagné de symptômes tels que la toux, l'étouffement et des difficultés respiratoires.

11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- Acide borique (CAS 10043-35-3): Voir la fiche toxicologique n° 138.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

12.1. Toxicité

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2017 - IMDG 2016 - OACI/IATA 2017).

14.1. Numéro ONU

1479

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN1479=SOLIDE COMBURANT, N.S.A.

(symclosene)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:



5.1

CHLORE LENT GALETS - 131892-2038

14.4. Groupe d'emballage

II

14.5. Dangers pour l'environnement

- Matière dangereuse pour l'environnement :



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	5.1	O2	II	5.1	50	1 kg	274	E2	2	E

IMDG	Classe	2°Etiqu.	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	5.1	-	II	1 kg	F-A,S-Q	274 900	E2

IATA	Classe	2°Etiqu.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ
	5.1	-	II	558	5 kg	562	25 kg	A3	E2
	5.1	-	II	Y544	2.5 kg	-	-	A3	E2

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2016/1179 (ATP 9)

- Informations relatives à l'emballage :

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Etiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

Nom	CAS	%	Type de produits
SYMCLOSENE	87-90-1	920 g/kg	02

Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.

- Nomenclature des installations classées (Version 40 de avril 2017, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3) :

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
3440	Fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique de produits phytosanitaires ou de biocides	A	3
4440	Solides combustibles catégorie 1,2 ou 3. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 50 t 2. Supérieure ou égale à 2 t mais inférieure à 50 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 50 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t.	A D	3
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 100 t 2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 100 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t.	A DC	1

Régime = A: autorisation ; E: Enregistrement ; D: déclaration ; S: servitude d'utilité publique ; C: soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.

Rayon = Rayon d'affichage en kilomètres.

CHLORE LENT GALETS - 131892-2038

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Abréviations :

DNEL : Dose dérivée sans effet.

PNEC : Concentration prédite sans effet.

CMR :Cancérogène, mutagène ou reprotoxique.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS03 : Flamme au-dessus d'un cercle.

GHS07 : Point d'exclamation.

GHS09 : Environnement.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.

Galets bicouche 0-15 M3 Kit entretien piscine 1 mois - 150855-2021

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Galets bicouche 0-15 M3 Kit entretien piscine 1 mois

Code du produit : 150855-2021

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

TRAITEMENT DES EAUX DE PISCINES

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : HYDRAPRO.

Adresse : ZA du Piquet.35370.Etrelles..

Téléphone : +33 (0)4 66 04 79 57. Fax : +33 (0)4 66 04 79 58.

reglementation@hydrachim.fr

www.hydrapro.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Solide comburant, Catégorie 2 (Ox. Sol. 2, H272).

Toxicité aiguë par voie orale, Catégorie 4 (Acute Tox. 4, H302).

Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye Irrit. 2, H319).

Toxicité pour certains organes cibles (Exposition unique), Catégorie 3 (STOT SE 3, H335).

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1 (Aquatic Acute 1, H400).

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1 (Aquatic Chronic 1, H410).

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique (EUH031).

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit à usage biocide (voir la rubrique 15).

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS07



GHS09



GHS03

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

613-031-00-5 SYMCLOSENE

Étiquetage additionnel :

EUH206

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H272

Peut aggraver un incendie; comburant.

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH031

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Conseils de prudence - Généraux :

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

Galets bicouche 0-15 M3 Kit entretien piscine 1 mois - 150855-2021

P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
Conseils de prudence - Prévention :	
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P221	Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Conseils de prudence - Intervention :	
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P370 + P378	En cas d'incendie: Utiliser beaucoup d'eau pour l'extinction.
P391	Recueillir le produit répandu.
Conseils de prudence - Stockage :	
P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
Conseils de prudence - Elimination :	
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3. Autres dangers

Le mélange contient des 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) $\geq 0.1\%$ publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 613-031-00-5 CAS: 87-90-1 EC: 201-782-8 SYMCLOSENE	GHS03, GHS07, GHS09 Dgr Ox. Sol. 2, H272 Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1 EUH:031		50 \leq x % < 100
INDEX: 0390 CAS: 10043-01-3 EC: 233-135-0 REACH: 05-2114564066-48-XXXX SULFATE D'ALUMINIUM ANHYDRE	GHS05 Dgr Eye Dam. 1, H318		0 \leq x % < 2.5
INDEX: 005-007-00-2 CAS: 11113-50-1 EC: 234-343-4 REACH: 01-2119486683-25-XXXX ACIDE BORIQUE, BRUT NATUREL, NE CONTENANT PAS PLUS DE 85 % DE H3BO3 CALCULE EN POIDS A SEC	GHS08 Dgr Repr. 1B, H360FD	[2] [6]	0 \leq x % < 2.5

Galets bicouche 0-15 M3 Kit entretien piscine 1 mois - 150855-2021

INDEX: 029_004_000A CAS: 7758-99-8 EC: 231-847-6 REACH: 01-2119520566-40 SULFATE DE CUIVRE PENTAHYDRATE	GHS07, GHS09 Wng Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1		0 <= x % < 2.5
---	--	--	----------------

Informations sur les composants :

- [2] Substance cancérogène, mutagène ou reprotoxique (CMR).
- [6] Substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation massive de poussières, transporter le patient à l'air libre, le garder au chaud et au repos.

Si la personne est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité. Avertir un médecin dans tous les cas pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement symptomatique en milieu hospitalier.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau :

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

Commencer par retirer les poussières mécaniquement. Après contact avec la peau, laver toute suite abondamment à l'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau, administrer du charbon médical activé et consulter un médecin.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Mélange comburant qui peut enflammer ou augmenter le risque d'inflammabilité lorsqu'il est en contact avec des matériaux combustibles.

5.1. Moyens d'extinction

Refroidir les emballages à proximité des flammes.

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)
- chlore (Cl2)

Galets bicouche 0-15 M3 Kit entretien piscine 1 mois - 150855-2021

5.3. Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Eviter l'inhalation des poussières.

Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir la rubrique 13).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par moyen mécanique (balayage/aspirateur).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Tenir à l'écart des matières combustibles.

Prévoir également des appareils de protection respiratoires pour certains travaux de courte durée, à caractère exceptionnel, ou pour des interventions d'urgence.

Dans tous les cas, capter les émissions à la source.

Eviter le contact du mélange avec les yeux.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stable dans des conditions normales. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conserver dans son récipient d'origine bien fermé, dans un local tempéré et hors gel (10 à 40°C max). Ne pas stocker à proximité d'une source de chaleur ni à la lumière directe du soleil. **TENIR HORS DE PORTEE DES ENFANTS.**

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Tenir à l'écart des matières combustibles.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Galets bicouche 0-15 M3 Kit entretien piscine 1 mois - 150855-2021

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

SULFATE DE CUIVRE PENTAHYDRATE (CAS: 7758-99-8)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Travailleurs

Contact avec la peau
Effets systémiques à long terme
137 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Contact avec la peau
Effets systémiques à long terme
13.7 mg/kg de poids corporel/jour

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Consommateurs

Ingestion
Effets locaux à long terme
0.041 mg/kg de poids corporel/jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

SULFATE DE CUIVRE PENTAHYDRATE (CAS: 7758-99-8)

Compartiment de l'environnement : Eau douce
PNEC : 7.8

Compartiment de l'environnement : Eau de mer
PNEC : 5.2

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce
PNEC : 87 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées
PNEC : 0.23 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN166.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Galets bicouche 0-15 M3 Kit entretien piscine 1 mois - 150855-2021

Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

- Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des poussières.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter un appareil de protection respiratoire appropriés et agréés.

Type de masque FFP :

Porter un demi-masque filtrant contre les poussières à usage unique conforme à la norme NF EN149.

Classe :

- FFP1

Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conforme(s) à la norme NF EN14387 :

- A1 (Marron)

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique : Solide.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH en solution aqueuse : à 1 %: 2,8-3,5

pH : 3.00 .

Acide faible.

Point/intervalle d'ébullition : Non concerné.

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Pression de vapeur (50°C) : Non concerné.

Densité : = 1

Hydrosolubilité : Soluble.

Point/intervalle de fusion : Non concerné.

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non concerné.

Point/intervalle de décomposition : Non concerné.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Ce mélange réagit avec des acides en dégageant des gaz toxiques en quantités dangereuses.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- l'échauffement
- la chaleur
- la formation de poussières
- le gel

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Galets bicouche 0-15 M3 Kit entretien piscine 1 mois - 150855-2021

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- acides
- matières combustibles

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)
- chlore (Cl₂)

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nocif en cas d'ingestion.

Peut entraîner des effets réversibles sur les yeux, tels qu'une irritation oculaire qui est totalement réversible en deça d'une période d'observation de 21 jours.

Des effets irritants peuvent altérer le fonctionnement du système respiratoire et être accompagné de symptômes tels que la toux, l'étouffement et des difficultés respiratoires.

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë :

SULFATE DE CUIVRE PENTAHYDRATE (CAS: 7758-99-8)

Par voie orale :

DL50 = 482 mg/kg

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par voie cutanée :

DL50 > 2000 mg/kg

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 402 (Toxicité aiguë par voie cutanée)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

SULFATE DE CUIVRE PENTAHYDRATE (CAS: 7758-99-8)

Test de maximisation chez le cobaye (GMPT : Non sensibilisant.

Guinea Pig Maximisation Test) :

OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau)

Mutagénicité sur les cellules germinales :

SULFATE DE CUIVRE PENTAHYDRATE (CAS: 7758-99-8)

Mutagénèse (in vitro) :

Négatif.

Espèce : Bactéries

OCDE Ligne directrice 471 (Essai de mutation réverse sur des bactéries)

Toxicité pour la reproduction :

SULFATE DE CUIVRE PENTAHYDRATE (CAS: 7758-99-8)

Aucun effet toxique pour la reproduction

Etude sur le développement :

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 416 (Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

SULFATE DE CUIVRE PENTAHYDRATE (CAS: 7758-99-8)

Par voie orale :

C = 16.7 mg/kg poids corporel/jour

Espèce : Souris

Durée d'exposition : 90 jours

Méthode REACH B.26 (Essai de toxicité subchronique par voie orale - Toxicité orale à doses répétées - Rongeurs: 90 jours)

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

Galets bicouche 0-15 M3 Kit entretien piscine 1 mois - 150855-2021

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- Acide borique naturel (85% maximum de H3BO3) (CAS 11113-50-1): Voir la fiche toxicologique n° 138.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

12.1. Toxicité

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.3.1. Substances

SULFATE DE CUIVRE PENTAHYDRATE (CAS: 7758-99-8)

Coefficient de partage octanol/eau : $3 \leq \log K_{oe} < 4$.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2015 - IMDG 2014 - OACI/IATA 2016).

14.1. Numéro ONU

2468

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN2468=ACIDE TRICHLORO-ISOCYANURIQUE SEC

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:



5.1

14.4. Groupe d'emballage

II

Galets bicouche 0-15 M3 Kit entretien piscine 1 mois - 150855-2021

14.5. Dangers pour l'environnement

- Matière dangereuse pour l'environnement :



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	5.1	O2	II	5.1	50	1 kg	-	E2	2	E

IMDG	Classe	2°Etiqu	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	5.1	-	II	1 kg	F-A,S-Q	-	E2

IATA	Classe	2°Etiqu.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ
	5.1	-	II	558	5 kg	562	25 kg	-	E2
	5.1	-	II	Y544	2.5 kg	-	-	-	E2

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 487/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 758/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 944/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 605/2014
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 1297/2014

- Informations relatives à l'emballage :

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Etiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

Nom	CAS	%	Type de produits
SYMCLOSENE	87-90-1	758.00 g/kg	02
SULFATE DE CUIVRE PENTAHYDRATE	7758-99-8	3.00 g/kg	02

Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.

- Nomenclature des installations classées (Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3) :

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
3440	Fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique de produits phytosanitaires ou de biocides	A	3
4440	Solides comburants catégorie 1,2 ou 3. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 50 t 2. Supérieure ou égale à 2 t mais inférieure à 50 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 50 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t.	A D	3
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 100 t 2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 100 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t.	A DC	1

Galets bicouche 0-15 M3 Kit entretien piscine 1 mois - 150855-2021

Régime = A: autorisation ; E: Enregistrement ; D: déclaration ; S: servitude d'utilité publique ; C: soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.

Rayon = Rayon d'affichage en kilomètres.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Abréviations :

DNEL : Dose dérivée sans effet.

PNEC : Concentration prédite sans effet.

CMR :Cancérogène, mutagène ou reprotoxique.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS03 : Flamme au-dessus d'un cercle.

GHS07 : Point d'exclamation.

GHS09 : Environnement.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.

BROME PASTILLES - 107985-0181

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : BROME PASTILLES

Code du produit : 107985-0181

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

TRAITEMENT DES EAUX DE PISCINES

Produit désinfectant/oxydant pour le traitement des eaux de piscines

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : HYDRAPRO.

Adresse : ZA du Piquet.35370.Etrelles..

Téléphone : +33 (0)4 66 04 79 57. Fax : +33 (0)4 66 04 79 58.

reglementation@hydrachim.fr

www.hydrapro.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Toxicité aiguë par voie orale, Catégorie 4 (Acute Tox. 4, H302).

Corrosion cutanée, Catégorie 1B (Skin Corr. 1B, H314).

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318).

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (Skin Sens. 1, H317).

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1 (Aquatic Acute 1, H400).

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique (EUH031).

Cette substance ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit à usage biocide (voir la rubrique 15).

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS07



GHS05



GHS09

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

EC 251-171-5 BROMOCHLORO-5,5-DIMETHYLIMIDAZOLIDINE-2,4-DIONE

Étiquetage additionnel :

EUH206

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H314

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

EUH031

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Conseils de prudence - Généraux :

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

BROME PASTILLES - 107985-0181

Conseils de prudence - Prévention :

- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence - Intervention :

- P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Conseils de prudence - Stockage :

- P405 Garder sous clef.

Conseils de prudence - Elimination :

- P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 0500 CAS: 32718-18-6 EC: 251-171-5	GHS07, GHS05, GHS09 Dgr Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314		100%
BROMOCHLORO-5,5-DIMETHYLMIDAZOL IDINE-2,4-DIONE	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 EUH:031		

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

Ecarter la victime du produit. si elle ne respire plus, procéder à une respiration artificielle par bouche à bouche ou par masque à oxygène. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.
S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...
En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.
Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.
En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau, administrer du charbon médical activé et consulter un médecin.
Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.
En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

BROME PASTILLES - 107985-0181

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risque de graves lésions des yeux

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- mousse
- eau

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- poudres polyvalentes ABC
- dioxyde de carbone (CO₂)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- chlore (Cl₂)
- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)
- chlorure d'hydrogène (HCl)

Présence de gaz toxiques (HBr) dans les fumées

5.3. Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Neutraliser avec un décontaminant basique, par exemple solution aqueuse de carbonate de sodium, ou autre.

Récupérer le produit par moyen mécanique (balayage/aspirateur).

Utiliser un neutralisant.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas ramasser avec de la sciure ou d'autres matières combustibles

6.4. Référence à d'autres rubriques

Section 8 pour les équipements de protection adaptés.

Section 13 pour le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulée la substance.

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler cette substance.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où la substance est manipulée de façon constante.

BROME PASTILLES - 107985-0181

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la substance est utilisée.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et des matières incompatibles.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Stable dans des conditions normales. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques

Stockage dans son emballage d'origine, bien fermé, à l'abri de la lumière, de la chaleur, du gel et de l'humidité.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Le mélange est un produit à usage biocide. Il ne doit pas être utilisé pour d'autres applications que celle(s) décrite(s) dans cette fiche de données de sécurité et dans les documents techniques concernant le produit.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN166.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

- Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

BROME PASTILLES - 107985-0181

Type de vêtement de protection approprié :

Porter des vêtements de protection chimique contre les produits chimiques solides, particules en suspension dans l'air (type 5) conformes à la norme NF EN13982-1 pour éviter tout contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier un tablier et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

- Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des poussières.

Type de masque FFP :

Porter un demi-masque filtrant contre les poussières à usage unique conforme à la norme NF EN149.

Classe :

- FFP1

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique :	Solide.
Couleur :	Incolore à jaune clair.
Odeur :	Piquante

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH en solution aqueuse :	4.5 à 1 g/l à 20 °C
pH :	Non précisé.
	Acide faible.
Point/intervalle d'ébullition :	Non concerné.
Intervalle de point d'éclair :	Non concerné.
Propriétés comburantes :	Non oxydant
Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné.
Densité :	1,9 g/cm ³
Hydrosolubilité :	Soluble. 1 500 mg/L à 25°C
Point/intervalle de fusion :	145 °C.
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non concerné.
Point/intervalle de décomposition :	Non concerné.
Propriété Comburante:	Test GHS Manual 2.Kap 2.14

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Cette substance réagit avec des acides en dégageant des gaz toxiques en quantités dangereuses.

10.2. Stabilité chimique

Cette substance est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions au contact des métaux pulvérulents

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- la formation de poussières
- l'échauffement
- la chaleur
- le gel

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- acides
- matières combustibles
- métaux
- agents oxydants forts

BROME PASTILLES - 107985-0181

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- chlore (Cl₂)
 - monoxyde de carbone (CO)
 - dioxyde de carbone (CO₂)
 - oxydes d'azote (NO_x)
- Bromure d'Hydrogène

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nocif en cas d'ingestion.

Peut entraîner des lésions cutanées irréversibles, telles qu'une nécrose visible au travers de l'épiderme et dans le derme, à la suite d'une exposition allant de trois minutes à une heure.

Les réactions corrosives sont caractérisées par des ulcérations, saignements, escarres ensanglantées et, à la fin d'une période d'observation de 14 jours, par une décoloration due au blanchissement de la peau, des zones d'alopécie et des cicatrices.

Peut entraîner une réaction allergique par contact cutané.

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë :

BROMOCHLORO-5,5-DIMETHYLIMIDAZOLIDINE-2,4-DIONE (CAS: 32718-18-6)

Par voie orale : DL50 = 578 mg/kg
Espèce : Rat

Par voie cutanée : DL50 > 2000 mg/kg
Espèce : Lapin

Danger par aspiration :

Peut mener à l'irritation forte ou des brûlures du système respiratoire.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

BROMOCHLORO-5,5-DIMETHYLIMIDAZOLIDINE-2,4-DIONE (CAS: 32718-18-6)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 0.87 mg/l
Facteur M = 1
Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 0.46 mg/l
Espèce : Daphnia magna
Durée d'exposition : 48 h

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Substances

BROMOCHLORO-5,5-DIMETHYLIMIDAZOLIDINE-2,4-DIONE (CAS: 32718-18-6)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

BROME PASTILLES - 107985-0181

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets de la substance et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

16 05 09 produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2017 - IMDG 2016 - OACI/IATA 2017).

14.1. Numéro ONU

3085

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN3085=SOLIDE COMBURANT, CORROSIF, N.S.A.

(bromochloro-5,5-diméthylimidazolidine-2,4-dione, bromochloro-5,5-diméthylimidazolidine-2,4-dione)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:



5.1+8

14.4. Groupe d'emballage

II

14.5. Dangers pour l'environnement

- Matière dangereuse pour l'environnement :



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	5.1	OC2	II	5.1+8	58	1 kg	274	E2	2	E

IMDG	Classe	2°Etiq	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	5.1	8	II	1 kg	F-A,S-Q	274	E2

IATA	Classe	2°Etiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ
	5.1	8	II	558	5 kg	562	25 kg	A3	E2
	5.1	8	II	Y544	2.5 kg	-	-	A3	E2

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

BROME PASTILLES - 107985-0181

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Le mélange est un produit à usage biocide. Il ne doit pas être utilisé pour d'autres applications que celle(s) décrite(s) dans cette fiche de données de sécurité et dans les documents techniques concernant le produit"

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2016/1179 (ATP 9)

- Informations relatives à l'emballage :

Emballages devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Etiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

Nom	CAS	%	Type de produits
BROMOCHLORO-5,5-DIMETHYLIMIDAZOLIDINE-2,4-DIONE	32718-18-6	985.00 g/kg	02 11

Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.

Type de produits 11 : Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication.

- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé
65 Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

- Nomenclature des installations classées (Version 40 de avril 2017, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3) :

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
2630	Détergents et savons (fabrication industrielle de ou à base de) 1. Fabrication industrielle par transformation chimique 2. Autres fabrications industrielles 3. Fabrication non industrielle	A	3 2
3440	La capacité de production étant supérieure ou égale à 1 t/j Fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique de produits phytosanitaires ou de biocides	D	3
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 100 t 2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 100 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t.	A	1 antipois

Régime = A: autorisation ; E: Enregistrement ; D: déclaration ; S: servitude d'utilité publique ; C: soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.

Rayon = Rayon d'affichage en kilomètres.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à cette substance et non pas comme une garantie des propriétés de celle-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

BROME PASTILLES - 107985-0181

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS05 : Corrosion.

GHS07 : Point d'exclamation.

GHS09 : Environnement.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.

KIT ENTRETIEN PISCINE - 118382-2010

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : KIT ENTRETIEN PISCINE

Code du produit : 118382-2010

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

TRAITEMENT DES EAUX DE PISCINES

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : HYDRAPRO.

Adresse : ZA du Piquet.35370.Etrelles..

Téléphone : +33 (0)4 66 04 79 57. Fax : +33 (0)4 66 04 79 58.

reglementation@hydrachim.fr

www.hydrapro.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Toxicité aiguë par voie orale, Catégorie 4 (Acute Tox. 4, H302).

Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye Irrit. 2, H319).

Toxicité pour certains organes cibles (Exposition unique), Catégorie 3 (STOT SE 3, H335).

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1 (Aquatic Acute 1, H400).

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1 (Aquatic Chronic 1, H410).

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique (EUH031).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit à usage biocide (voir la rubrique 15).

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS07



GHS09

Mention d'avertissement :

ATTENTION

Identificateur du produit :

613-031-00-5 SYMCLOSENE

Étiquetage additionnel :

EUH206

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH031

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Conseils de prudence - Généraux :

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P103

Lire l'étiquette avant utilisation.

KIT ENTRETIEN PISCINE - 118382-2010

Conseils de prudence - Prévention :

- P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.

Conseils de prudence - Intervention :

- P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P330 Rincer la bouche.
 P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P391 Recueillir le produit répandu.

Conseils de prudence - Stockage :

- P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P405 Garder sous clef.

Conseils de prudence - Elimination :

- P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) \geq 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 613-031-00-5 CAS: 87-90-1 EC: 201-782-8 SYMCLOSENE	GHS03, GHS07, GHS09 Dgr Ox. Sol. 2, H272 Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1 EUH:031		50 <= x % < 100
INDEX: 011-005-00-2 CAS: 497-19-8 EC: 207-838-8 REACH: 01-2119485498-19-XXXX CARBONATE DE SODIUM	GHS07 Wng Eye Irrit. 2, H319		10 <= x % < 25

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation massive de poussières, transporter le patient à l'air libre, le garder au chaud et au repos.

Si la personne est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité. Avertir un médecin dans tous les cas pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement symptomatique en milieu hospitalier.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

KIT ENTRETIEN PISCINE - 118382-2010

En cas de contact avec la peau :

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

Commencer par retirer les poussières mécaniquement. Après contact avec la peau, laver toute suite abondamment à l'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Les vêtements souillés ne seront réutilisés qu'après nettoyage.

En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau, administrer du charbon médical activé et consulter un médecin.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres
- dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)
- chlore (Cl₂)

5.3. Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Eviter l'inhalation des poussières.

Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Evacuer les environs.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par moyen mécanique (balayage/aspirateur).

KIT ENTRETIEN PISCINE - 118382-2010

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Prévoir également des appareils de protection respiratoires pour certains travaux de courte durée, à caractère exceptionnel, ou pour des interventions d'urgence.

Dans tous les cas, capter les émissions à la source.

Eviter le contact du mélange avec les yeux.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

Ne pas stocker en commun avec des acides, bases ou des matières combustibles.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

CARBONATE DE SODIUM (CAS: 497-19-8)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Travailleurs

Inhalation

Effets locaux à long terme

10 mg de substance/m³

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Consommateurs

Inhalation

Effets locaux à long terme

10 mg de substance/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

KIT ENTRETIEN PISCINE - 118382-2010

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN166.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

- Latex naturel

- Néoprène® (Polychloroprène)

- PVC (Polychlorure de vinyle)

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

- Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des poussières.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter un appareil de protection respiratoire appropriés et agréés.

Type de masque FFP :

Porter un demi-masque filtrant contre les poussières à usage unique conforme à la norme NF EN149.

Classe :

- FFP1

Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conforme(s) à la norme NF EN14387 :

- A1 (Marron)

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique :	Solide.
Aspect :	Galets blancs.
Odeur :	Chlorée.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :	Non concerné.
Point/intervalle d'ébullition :	Non concerné.
Intervalle de point d'éclair :	Non concerné.
Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné.
Densité :	Non précisé.
Hydrosolubilité :	Soluble.
Point/intervalle de fusion :	Non concerné.
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non concerné.
Point/intervalle de décomposition :	Non concerné.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

KIT ENTRETIEN PISCINE - 118382-2010

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Ce mélange réagit avec des acides en dégageant des gaz toxiques en quantités dangereuses.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- la formation de poussières
- la chaleur
- l'exposition à la lumière
- l'humidité

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- acides
- matières combustibles

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)
- chlore (Cl₂)

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nocif en cas d'ingestion.

Peut entraîner des effets réversibles sur les yeux, tels qu'une irritation oculaire qui est totalement réversible en deça d'une période d'observation de 21 jours.

Des effets irritants peuvent altérer le fonctionnement du système respiratoire et être accompagné de symptômes tels que la toux, l'étouffement et des difficultés respiratoires.

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë :

SYMCLOSENE (CAS: 87-90-1)

Par voie orale :	DL50 rat : 787 - 868 mg/kg poids du corps (EPA OPP 81-1)
Par inhalation :	CL50 (rat) : 0.09 - 0.29 mg/L
Par voie cutanée :	DL50 (lapin):> 2000 mg/kg poids du corps (EPA OPP 81-2)

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

Symclosène CAS 87-90-1 : Poisson (CL50,96h) *Salmo gairdneri* = 0.24 mg/L ; Crustacés (CE50, 48h) *Daphnia magna* = 0.21 mg/L

Toxicité aiguë pour les poissons : CL50 Espèce : *Salmo gairdneri*. 0.24 mg/l (96 h; eau douce, estuaire; système statique) (EPA OTS 797.1400)

Toxicité aiguë pour les crustacés : CE 50 : Espèce: *Daphnia magna*. 0.21 mg/l (48 h; système statique) (Methods for Acute Toxicity Tests with Fish, Macroinvertebrates and Amphibians. EPA, 1975)

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

KIT ENTRETIEN PISCINE - 118382-2010

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2017 - IMDG 2016 - OACI/IATA 2017).

14.1. Numéro ONU

3077

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN3077=MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(symclosene)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:



9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

- Matière dangereuse pour l'environnement :



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	9	M7	III	9	90	5 kg	274 335 375 601	E1	3	-

Non soumis à cette réglementation si Q <= 5 l / 5 kg (ADR 3.3.1 - DS 375)

IMDG	Classe	2°Etiqu	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	9	-	III	5 kg	F-A,S-F	274 335 969	E1

KIT ENTRETIEN PISCINE - 118382-2010

Non soumis à cette réglementation si Q <= 5 l / 5 kg (IMDG 3.3.1 - 2.10.2.7)

IATA	Classe	2°Etiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ
	9	-	III	956	400 kg	956	400 kg	A97 A158 A179 A197	E1
	9	-	III	Y956	30 kg G	-	-	A97 A158 A179 A197	E1

Non soumis à cette réglementation si Q <= 5 l / 5 kg (ATA 4.4.4 - DS A197)

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2016/1179 (ATP 9)

- Informations relatives à l'emballage :

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Etiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

Nom	CAS	%	Type de produits
SYMCCLOSENE	87-90-1	548.80 g/kg	02

Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.

- Nomenclature des installations classées (Version 38.1 de juin 2016, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3) :

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
2630	Détergents et savons (fabrication industrielle de ou à base de)		
	1. Fabrication industrielle par transformation chimique	A	3
	2. Autres fabrications industrielles	A	2
	3. Fabrication non industrielle		
	La capacité de production étant supérieure ou égale à 1 t/j	D	
3440	Fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique de produits phytosanitaires ou de biocides	A	3
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.		
	La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :		
	1. Supérieure ou égale à 100 t	A	1
	2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t	DC	
	Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 100 t.		
	Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t.		

Régime = A: autorisation ; E: Enregistrement ; D: déclaration ; S: servitude d'utilité publique ; C: soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.

Rayon = Rayon d'affichage en kilomètres.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

KIT ENTRETIEN PISCINE - 118382-2010

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Abréviations :

DNEL : Dose dérivée sans effet.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS07 : Point d'exclamation.

GHS09 : Environnement.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.

CHLORE CHOC PASTILLES - 131893-2010

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : CHLORE CHOC PASTILLES

Code du produit : 131893-2010

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

TRAITEMENT DES EAUX DE PISCINES

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : HYDRAPRO.

Adresse : ZA du Piquet.35370.Etrelles..

Téléphone : +33 (0)4 66 04 79 57. Fax : +33 (0)4 66 04 79 58.

reglementation@hydrachim.fr

www.hydrapro.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Toxicité aiguë par voie orale, Catégorie 4 (Acute Tox. 4, H302).

Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye Irrit. 2, H319).

Toxicité pour certains organes cibles (Exposition unique), Catégorie 3 (STOT SE 3, H335).

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1 (Aquatic Acute 1, H400).

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1 (Aquatic Chronic 1, H410).

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique (EUH031).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit à usage biocide (voir la rubrique 15).

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS07



GHS09

Mention d'avertissement :

ATTENTION

Identificateur du produit :

613-031-00-5 SYMCLOSENE

Étiquetage additionnel :

EUH206

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH031

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Conseils de prudence - Généraux :

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P103

Lire l'étiquette avant utilisation.

CHLORE CHOC PASTILLES - 131893-2010

Conseils de prudence - Prévention :

P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.

Conseils de prudence - Intervention :

P301 + P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P330	Rincer la bouche.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.

Conseils de prudence - Stockage :

P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.

Conseils de prudence - Elimination :

P501	Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
------	---

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) \geq 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 613-031-00-5 CAS: 87-90-1 EC: 201-782-8 SYMCLOSENE	GHS03, GHS07, GHS09 Dgr Ox. Sol. 2, H272 Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1 EUH:031		50 <= x % < 100
INDEX: 011-005-00-2 CAS: 497-19-8 EC: 207-838-8 REACH: 01-2119485498-19-XXXX CARBONATE DE SODIUM	GHS07 Wng Eye Irrit. 2, H319		10 <= x % < 25

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation massive de poussières, transporter le patient à l'air libre, le garder au chaud et au repos.

Si la personne est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité. Avertir un médecin dans tous les cas pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement symptomatique en milieu hospitalier.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

CHLORE CHOC PASTILLES - 131893-2010

En cas de contact avec la peau :

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

Commencer par retirer les poussières mécaniquement. Après contact avec la peau, laver toute suite abondamment à l'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Les vêtements souillés ne seront réutilisés qu'après nettoyage.

En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau, administrer du charbon médical activé et consulter un médecin.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres
- dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)
- chlore (Cl₂)

5.3. Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Eviter l'inhalation des poussières.

Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Evacuer les environs.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par moyen mécanique (balayage/aspirateur).

CHLORE CHOC PASTILLES - 131893-2010

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Prévoir également des appareils de protection respiratoires pour certains travaux de courte durée, à caractère exceptionnel, ou pour des interventions d'urgence.

Dans tous les cas, capter les émissions à la source.

Eviter le contact du mélange avec les yeux.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

Ne pas stocker en commun avec des acides, bases ou des matières combustibles.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

CARBONATE DE SODIUM (CAS: 497-19-8)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Travailleurs

Inhalation

Effets locaux à long terme

10 mg de substance/m³

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Consommateurs

Inhalation

Effets locaux à long terme

10 mg de substance/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

CHLORE CHOC PASTILLES - 131893-2010

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN166.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

- Latex naturel

- Néoprène® (Polychloroprène)

- PVC (Polychlorure de vinyle)

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

- Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des poussières.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter un appareil de protection respiratoire appropriés et agréés.

Type de masque FFP :

Porter un demi-masque filtrant contre les poussières à usage unique conforme à la norme NF EN149.

Classe :

- FFP1

Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conforme(s) à la norme NF EN14387 :

- A1 (Marron)

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique :	Solide.
Aspect :	Galets blancs.
Odeur :	Chlorée.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :	Non concerné.
Point/intervalle d'ébullition :	Non concerné.
Intervalle de point d'éclair :	Non concerné.
Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné.
Densité :	Non précisé.
Hydrosolubilité :	Soluble.
Point/intervalle de fusion :	Non concerné.
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non concerné.
Point/intervalle de décomposition :	Non concerné.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

CHLORE CHOC PASTILLES - 131893-2010

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Ce mélange réagit avec des acides en dégageant des gaz toxiques en quantités dangereuses.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- la formation de poussières
- la chaleur
- l'exposition à la lumière
- l'humidité

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- acides
- matières combustibles

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)
- chlore (Cl₂)

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nocif en cas d'ingestion.

Peut entraîner des effets réversibles sur les yeux, tels qu'une irritation oculaire qui est totalement réversible en deça d'une période d'observation de 21 jours.

Des effets irritants peuvent altérer le fonctionnement du système respiratoire et être accompagné de symptômes tels que la toux, l'étouffement et des difficultés respiratoires.

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë :

SYMCLOSENE (CAS: 87-90-1)

Par voie orale :	DL50 rat : 787 - 868 mg/kg poids du corps (EPA OPP 81-1)
Par inhalation :	CL50 (rat) : 0.09 - 0.29 mg/L
Par voie cutanée :	DL50 (lapin):> 2000 mg/kg poids du corps (EPA OPP 81-2)

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

Symclosène CAS 87-90-1 : Poisson (CL50,96h) *Salmo gairdneri* = 0.24 mg/L ; Crustacés (CE50, 48h) *Daphnia magna* = 0.21 mg/L

Toxicité aiguë pour les poissons : CL50 Espèce : *Salmo gairdneri*. 0.24 mg/l (96 h; eau douce, estuaire; système statique) (EPA OTS 797.1400)

Toxicité aiguë pour les crustacés : CE 50 : Espèce: *Daphnia magna*. 0.21 mg/l (48 h; système statique) (Methods for Acute Toxicity Tests with Fish, Macroinvertebrates and Amphibians. EPA, 1975)

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

CHLORE CHOC PASTILLES - 131893-2010

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2017 - IMDG 2016 - OACI/IATA 2017).

14.1. Numéro ONU

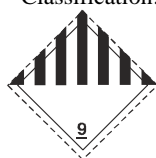
3077

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN3077=MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(symclosene)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:



9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

- Matière dangereuse pour l'environnement :



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	9	M7	III	9	90	5 kg	274 335 375 601	E1	3	-

Non soumis à cette réglementation si Q <= 5 l / 5 kg (ADR 3.3.1 - DS 375)

IMDG	Classe	2°Etiqu	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	9	-	III	5 kg	F-A,S-F	274 335 969	E1

CHLORE CHOC PASTILLES - 131893-2010

Non soumis à cette réglementation si Q <= 5 l / 5 kg (IMDG 3.3.1 - 2.10.2.7)

IATA	Classe	2°Etiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ
	9	-	III	956	400 kg	956	400 kg	A97 A158 A179 A197	E1
	9	-	III	Y956	30 kg G	-	-	A97 A158 A179 A197	E1

Non soumis à cette réglementation si Q <= 5 l / 5 kg (ATA 4.4.4 - DS A197)

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2016/1179 (ATP 9)

- Informations relatives à l'emballage :

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Etiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

Nom	CAS	%	Type de produits
SYMCCLOSENE	87-90-1	548.80 g/kg	02

Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.

- Nomenclature des installations classées (Version 38.1 de juin 2016, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3) :

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
2630	Détergents et savons (fabrication industrielle de ou à base de)		
	1. Fabrication industrielle par transformation chimique	A	3
	2. Autres fabrications industrielles	A	2
	3. Fabrication non industrielle		
	La capacité de production étant supérieure ou égale à 1 t/j	D	
3440	Fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique de produits phytosanitaires ou de biocides	A	3
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.		
	La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :		
	1. Supérieure ou égale à 100 t	A	1
	2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t	DC	
	Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 100 t.		
	Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t.		

Régime = A: autorisation ; E: Enregistrement ; D: déclaration ; S: servitude d'utilité publique ; C: soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.

Rayon = Rayon d'affichage en kilomètres.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

CHLORE CHOC PASTILLES - 131893-2010

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Abréviations :

DNEL : Dose dérivée sans effet.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS07 : Point d'exclamation.

GHS09 : Environnement.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : GRANUCHLORE

Code du produit : 131894-0599

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : HYDRAPRO.

Adresse : ZA du Piquet.35370.Etrelles..

Téléphone : +33 (0)4 66 04 79 57. Fax : +33 (0)4 66 04 79 58.

reglementation@hydrachim.fr

www.hydrapro.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Toxicité aiguë par voie orale, Catégorie 4 (Acute Tox. 4, H302).

Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye Irrit. 2, H319).

Toxicité pour certains organes cibles (Exposition unique), Catégorie 3 (STOT SE 3, H335).

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1 (Aquatic Acute 1, H400).

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1 (Aquatic Chronic 1, H410).

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique (EUH031).

Cette substance ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit à usage biocide (voir la rubrique 15).

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS07



GHS09

Mention d'avertissement :

ATTENTION

Identificateur du produit :

613-030-01-7 TROCLOSENE SODIUM, DIHYDRATE

Étiquetage additionnel :

EUH206

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH031

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Conseils de prudence - Généraux :

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P103

Lire l'étiquette avant utilisation.

GRANUChLORE - 131894-0599

Conseils de prudence - Prévention :

- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence - Intervention :

- P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.
 P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P330 Rincer la bouche.
 P391 Recueillir le produit répandu.

Conseils de prudence - Stockage :

- P405 Garder sous clef.

Conseils de prudence - Elimination :

- P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3. Autres dangers

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange poussières-air inflammable/explosif.

La substance ne répond pas aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 613-030-01-7 CAS: 51580-86-0 EC: 220-767-7 TROCLOSENE SODIUM, DIHYDRATE	GHS07, GHS09 Wng Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1 EUH:031		98.00 %

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation massive de poussières, transporter le patient à l'air libre, le garder au chaud et au repos.

Si la personne est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité. Avertir un médecin dans tous les cas pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement symptomatique en milieu hospitalier.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau :

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau, administrer du charbon médical activé et consulter un médecin.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

GRANUChLORE - 131894-0599

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- dioxyde de carbone (CO₂)
- poudres
- eau pulvérisée ou brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)
- chlore (Cl₂)
- chlorure d'hydrogène (HCl)

5.3. Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Eviter l'inhalation des poussières.

Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par moyen mécanique (balayage/aspirateur) : ne pas générer de poussières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulée la substance.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

GRANUCHLORE - 131894-0599

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Prévoir également des appareils de protection respiratoires pour certains travaux de courte durée, à caractère exceptionnel, ou pour des interventions d'urgence.

Dans tous les cas, capter les émissions à la source.

Eviter le contact de la substance avec les yeux.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la substance est utilisée.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas stocker en commun avec des acides, bases ou des matières combustibles.

Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Matériaux de conditionnement inappropriés :

- Cuivre
- Zinc

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Le mélange est un produit à usage biocide. Il ne doit pas être utilisé pour d'autres applications que celle(s) décrite(s) dans cette fiche de données de sécurité et dans les documents techniques concernant le produit.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN166.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

GRANUCHLORE - 131894-0599

- Protection du corps

Type de vêtement de protection approprié :

Porter des vêtements de protection chimique contre les produits chimiques solides, particules en suspension dans l'air (type 5) conformes à la norme NF EN13982-1 pour éviter tout contact avec la peau.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

- Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des poussières.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter un appareil de protection respiratoire appropriés et agréés.

Type de masque FFP :

Porter un demi-masque filtrant contre les poussières à usage unique conforme à la norme NF EN149.

Classe :

- FFP1

Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conforme(s) à la norme NF EN14387 :

- A1 (Marron)

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique : Poudre.

Odeur : Chlorée.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH en solution aqueuse : 5,5 - 7,0 (1% - 25°C)

pH : Non concerné.

Point/intervalle d'ébullition : Non concerné.

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Pression de vapeur (50°C) : Non concerné.

Densité : 900 - 1000 kg/m³

Hydrosolubilité : Soluble. 285 g/l à 25°C

Point/intervalle de fusion : Non concerné.

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non concerné.

Point/intervalle de décomposition : Non concerné.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Cette substance réagit avec des acides en dégageant des gaz toxiques en quantités dangereuses.

10.2. Stabilité chimique

Cette substance est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- la formation de poussières
- l'échauffement

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- acides

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)

GRANUCHLORE - 131894-0599

- dioxyde de carbone (CO2)
- chlore (Cl2)
- chlorure d'hydrogène (HCl)
- hydrogène (H2)

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nocif en cas d'ingestion.

Peut entraîner des effets réversibles sur les yeux, tels qu'une irritation oculaire qui est totalement réversible en deça d'une période d'observation de 21 jours.

Des effets irritants peuvent altérer le fonctionnement du système respiratoire et être accompagné de symptômes tels que la toux, l'étouffement et des difficultés respiratoires.

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë :

DL 50(orale) (rat): 1400 mg/Kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Provoque de graves lésions oculaires.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Aucun effet de sensibilisation connu.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

12.1. Toxicité

LC50/96h 0,25 mg/L (Truite Arc-en-ciel)EC50/48h 0,28 mg/L (Daphnia Magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets de la substance et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2017 - IMDG 2016 - OACI/IATA 2017).

14.1. Numéro ONU

3077

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN3077=MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(troclosene sodium, dihydrate)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:



9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

- Matière dangereuse pour l'environnement :



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	9	M7	III	9	90	5 kg	274 335 375 601	E1	3	-

Non soumis à cette réglementation si Q <= 5 l / 5 kg (ADR 3.3.1 - DS 375)

IMDG	Classe	2°Etq	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	9	-	III	5 kg	F-A,S-F	274 335 969	E1

Non soumis à cette réglementation si Q <= 5 l / 5 kg (IMDG 3.3.1 - 2.10.2.7)

IATA	Classe	2°Etq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ
	9	-	III	956	400 kg	956	400 kg	A97 A158 A179 A197	E1
	9	-	III	Y956	30 kg G	-	-	A97 A158 A179 A197	E1

Non soumis à cette réglementation si Q <= 5 l / 5 kg (IATA 4.4.4 - DS A197)

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2016/1179 (ATP 9)

- Informations relatives à l'emballage :

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

GRANUChLORE - 131894-0599

- Etiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.
TP2-Désinfectants pour les piscines privées

- Nomenclature des installations classées (Version 40 de avril 2017, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3) :

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
3440	Fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique de produits phytosanitaires ou de biocides	A	3
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 100 t 2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 100 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t.	A DC	1 oison.ne

Régime = A: autorisation ; E: Enregistrement ; D: déclaration ; S: servitude d'utilité publique ; C: soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.

Rayon = Rayon d'affichage en kilomètres.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à cette substance et non pas comme une garantie des propriétés de celle-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS07 : Point d'exclamation.

GHS09 : Environnement.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : PURISSIM EAU - GRANUChLORE 60

Code du produit : 0599

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Traitement de l'eau de piscine

Traitement de l'eau.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : Hydrachim.

Adresse : route de St Poix.35370.LE PERTRE.FRANCE.

Téléphone : 02 99 96 80 08. Fax : 02 99 96 82 00.

reglementation@hydrachim.fr

Fiche de sécurité disponible sur le site www.hydrachim.com

Conditionneur

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Toxicité aiguë par voie orale, Catégorie 4.

Irritation oculaire, Catégorie 2.

Toxicité pour certains organes cibles (Exposition unique), Catégorie 3.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1.

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Cette substance ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Risque d'effets nocifs avec des symptômes d'intoxication légère par ingestion.

Risque d'effets irritants pour les yeux et par inhalation.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Cette substance ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit à usage biocide (voir la section 15).

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS07



GHS09

Mention d'avertissement :

ATTENTION

Identificateur du produit :

613-030-01-7 TROCLOSENE SODIQUE, DIHYDRATE

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H335

Peut irriter les voies respiratoires (par inhalation).

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH031

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Conseils de prudence - Généraux :

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
- Conseils de prudence - Prévention :
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- Conseils de prudence - Intervention :
- P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P330 Rincer la bouche.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
- Conseils de prudence - Stockage :
- P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.
- Conseils de prudence - Elimination :
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Symboles de danger :



Nocif



Dangereux pour l'environnement

Contient du :
613-030-01-7

TROCLOSENE SODIQUE, DIHYDRATE

Phrases de risque :

- R 36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 22 Nocif en cas d'ingestion.
R 31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Phrases de sécurité :

- S 8 Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.
S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 41 En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
S 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
S 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
S (2) Conserver hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange poussières-air inflammable/explosif.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Composition :

Identification	Nom	Classification	%
----------------	-----	----------------	---

INDEX: 613-030-01-7 CAS: 51580-86-0 EC: 220-767-7	TROCLOSENE SODIQUE, DIHYDRATE	GHS07, GHS09, Wng Xn,N H:302-319-335-410 EUH:031 R: 36/37-50/53-22-31	98.0000 %
---	-------------------------------	---	-----------

3.2. Mélanges

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation massive de poussières, transporter le patient à l'air libre, le garder au chaud et au repos.

Si la personne est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité. Avertir un médecin dans tous les cas pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement symptomatique en milieu hospitalier.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau :

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau, administrer du charbon médical activé et consulter un médecin.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- dioxyde de carbone (CO2)

- poudres

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- chlorure d'hydrogène (HCl)

5.3. Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Eviter l'inhalation des poussières.

Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par moyen mécanique (balayage/aspirateur) : ne pas générer de poussières.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé la substance.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter l'inhalation des poussières.

Prévoir également des appareils de protection respiratoires pour certains travaux de courte durée, à caractère exceptionnel, ou pour des interventions d'urgence.

Dans tous les cas, capter les émissions à la source.

Eviter le contact de la substance avec les yeux.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la substance est utilisée.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas stocker en commun avec des acides, bases ou des matières combustibles.

Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Matériaux de conditionnement inappropriés :

- Cuivre

- Zinc

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN166.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel

Caractéristiques recommandés :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

- Protection du corps

Type de vêtement de protection approprié :

Porter des vêtements de protection chimique contre les produits chimiques solides, particules en suspension dans l'air (type 5) conformes à la norme NF EN13982-1 pour éviter tout contact avec la peau.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

- Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des poussières.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter un appareil de protection respiratoire appropriés et agréés.

- FFP1

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique :

Poudre ou poussières.

Odeur :

chlorée

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH de la substance/mélange :

Non concerné.

La mesure du pH est impossible ou sa valeur est :

Non concerné.

pH en solution aqueuse :

5,5 - 7,0 (1% - 25°C)

Point/intervalle d'ébullition :

Non concerné.

Intervalle de Point Eclair :

Non concerné.

Pression de vapeur :

Non concerné.

Densité :

> 1

Densité :

900 - 1000 kg/m3

Hydrosolubilité :

Soluble. 285 g/l à 25°C

Point/intervalle de fusion :

Non concerné.

Point/intervalle d'auto-inflammation :

Non concerné.

Point/intervalle de décomposition :

Non concerné.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Cette substance réagit avec des acides en dégageant des gaz toxiques en quantités dangereuses.

10.2. Stabilité chimique

Cette substance est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- la formation de poussières
- l'échauffement

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- acides

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- chlorure d'hydrogène (HCl)
- hydrogène (H₂)

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nocif en cas d'ingestion.

Les contacts prolongés ou répétés avec la substance peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Peut entraîner des effets réversibles sur les yeux, tels qu'une irritation oculaire qui est totalement réversible en deça d'une période d'observation de 21 jours.

Des effets irritants peuvent altérer le fonctionnement du système respiratoire et être accompagné de symptômes tels que la toux, l'étouffement et des difficultés respiratoires.

Toxicité aiguë :

DL 50(orale) (rat): 1400 mg/Kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Irritant

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

12.1. Toxicité

Substances

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur les substances.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets de la substance et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

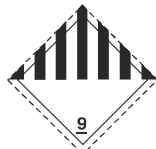
Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2009 - IMDG 2008 - OACI/IATA 2009).

Classification:



Polluant pour l'environnement aquatique:



UN3077=MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(troclosene sodique, dihydrate)

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	9	M7	III	9	90	LQ27	274 335 601	E1	3	E

IMDG	Classe	2°Etiqu	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	9	-	III	5 kg	F-A,S-F	179 274 335 909	E1

IATA	Classe	2°Etiqu.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ
	9	-	III	911	400 kg	911	400 kg	A97 A158	E1
	9	-	III	Y911	30 kg G	-	-	A97 A158	E1

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Etiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

Nom	CAS	%	TP
TROCLOSENE SODIQUE, DIHYDRATE	51580-86-0	980.00 g/kg	02

- Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

- Agents chimiques dangereux: Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003.

Surveillance médicale renforcée pour les salariés qui réalisent des travaux fixés dans l'arrêté du 11 juillet 1977.

- Nomenclature des installations classées (Version 22 (Août 2010)) :

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
1171	Dangereux pour l'environnement - A et/ou B -, très toxiques ou toxiques pour les organismes aquatiques (fabrication industrielle de substances ou préparations) telles que définies à la rubrique 1000, à l'exclusion de celles visées nominativement ou par famille par d'autres rubriques. 1. Cas des substances très toxiques pour les organismes aquatiques -A- : La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : a) Supérieure ou égale à 200 t b) Inférieure à 200 t	AS A	4 2
1172	Dangereux pour l'environnement -A-, très toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparations) telles que définies à la rubrique 1000 à l'exclusion de celles visées nominativement ou par famille par d'autres rubriques. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 200 t 2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 200 t 3. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t	AS A DC	3 1
2630	Détergents et savons (fabrication industrielle de ou à base de) La capacité de production étant : a) supérieure ou égale à 5 t/j b) supérieure ou égale à 1 t/j, mais inférieure à 5 t/j	A D	2
Aucune donnée n'est disponible.			

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à cette substance et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé des phrases H, EUH et des phrases R mentionnées à la section 3 :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 22	Nocif en cas d'ingestion.
R 31	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 36/37	Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
R 50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : CHLORE LENT 250 G

Code du produit : \$F1716

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Traitement de l'eau de piscine

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : HYDRAPRO.

Adresse : ZA du Piquet.35370.Etrelles..

Téléphone : 02.99.96.80.06. Fax : 02.99.96.56.72.

reglementation@hydrachim.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Risque d'effets nocifs avec des symptômes d'intoxication légère par ingestion.

Risque d'effets irritants pour les yeux et par inhalation.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit à usage biocide (voir la section 15).

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Symboles de danger :



Nocif



Dangereux pour l'environnement

Contient du :

613-031-00-5

SYMCLOSENE

Phrases de risque :

R 50/53

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 36/37

Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

R 22

Nocif en cas d'ingestion.

R 31

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Phrases de sécurité :

S 2

Conserver hors de la portée des enfants.

S 29

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

S 46

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S 13

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S 25

Éviter le contact avec les yeux.

S 26

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S 50

Ne pas mélanger avec des acides.

S 50

Ne pas mélanger avec des bases.

S 64

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

S 41

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

S 8

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition :

Identification	Nom	Classification	%
INDEX: 613-031-00-5 CAS: 87-90-1 EC: 201-782-8	SYMCLOSENE	GHS03, GHS07, GHS09, Dgr Xn,N,O H:272.2-302-319-335-410 EUH:031 R: 8-36/37-50/53-22-31	50 <= x % < 100
INDEX: 005-007-00-2 CAS: 10043-35-3 EC: 233-139-2 REACH: 01-2119486683-25-XXXX	ACIDE BORIQUE	GHS08, Dgr T H:360FD.1B R: 60.F2-61.G2	2.5 <= x % < 10

Autres données :

Acide borique < 5%

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation massive de poussières, transporter le patient à l'air libre, le garder au chaud et au repos.

Si la personne est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité. Avertir un médecin dans tous les cas pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement symptomatique en milieu hospitalier.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

Ne pas pratiquer d'aspiration artificielle par bouche-à-bouche ou par bouche-à-nez.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau :

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau, administrer du charbon médical activé et consulter un médecin.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau

- dioxyde de carbone (CO2)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.
Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :
- chlorure d'hydrogène (HCl)

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Eviter l'inhalation des poussières.

Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par moyen mécanique (balayage/aspirateur).

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Prévoir également des appareils de protection respiratoires pour certains travaux de courte durée, à caractère exceptionnel, ou pour des interventions d'urgence.

Dans tous les cas, capter les émissions à la source.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas stocker en commun avec des acides.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Matériaux de conditionnement inappropriés :

- Zinc

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
10043-35-3	2 mg/m3	6 mg/m3	-	-	I

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 21/06/2010) :

CAS	VME :	VME :	Dépassement	Remarques
10043-35-3	-	0,5 mg/m3	2 (I)	AGS, Y, 10

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN166.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel

Caractéristiques recommandés :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

- Protection du corps

Avant toute manipulation en laboratoire, porter une blouse en coton ou un vêtement de protection approprié.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

- Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des poussières.

Porter un demi-masque filtrant contre les poussières à usage unique conforme à la norme NF EN149.

Filtre à particules conforme à la norme NF EN143 :

- P3 (Blanc)

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique :

Solide.

Couleur :

Incolore.

Odeur :

chlorée

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH de la substance/mélange :

Non concerné.

La mesure du pH est impossible ou sa valeur est :

Non concerné.

Point/intervalle d'ébullition :

Non concerné.

Intervalle de Point Eclair :

Non concerné.

Propriétés comburantes :

NON COMBURANT

Pression de vapeur :

Non concerné.

Densité :	> 1
Densité :	Non déterminée
Hydrosolubilité :	Soluble.
Viscosité :	$v < 7 \text{ mm}^2/\text{s}$
Point/intervalle de fusion :	Non concerné.
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non concerné.
Point/intervalle de décomposition :	Non concerné.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Ce mélange réagit avec des acides en dégageant des gaz toxiques en quantités dangereuses.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux matières organiques

10.4. Conditions à éviter

Éviter :

- la formation de poussières

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Décomposition sensible avec inflammation spontanée en cas de fort échauffement.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- acides

- agents oxydants

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- chlorure d'hydrogène (HCl)

- phosgène (COCl₂)

- chlore (Cl₂)

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nocif en cas d'ingestion.

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Toxicité aiguë :

DL 50 (orale)(rat) : 490 mg/kg

Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Provoque une sévère irritation des yeux.

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- Acide borique (CAS 10043-35-3): Voir la fiche toxicologique n° 138 de 2007.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

12.1. Toxicité

Substances

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur les substances.

Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2009 - IMDG 2008 - OACI/IATA 2009).

Classification:



Polluant pour l'environnement aquatique:



UN3077=MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(symclosene)

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	9	M7	III	9	90	LQ27	274 335 601	E1	3	E

IMDG	Classe	2°Etiqu.	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	9	-	III	5 kg	F-A,S-F	179 274 335 909	E1

IATA	Classe	2°Etiqu.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ
	9	-	III	911	400 kg	911	400 kg	A97 A158	E1
	9	-	III	Y911	30 kg G	-	-	A97 A158	E1

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Etiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

Nom	CAS	%	TP
SYMCCLOSENE	87-90-1	955.00 g/kg	02

- Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

- Agents chimiques dangereux: Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003.

Surveillance médicale renforcée pour les salariés qui réalisent des travaux fixés dans l'arrêté du 11 juillet 1977.

- Nomenclature des installations classées (Version 22 (Août 2010)) :

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
1171	Dangereux pour l'environnement - A et/ou B -, très toxiques ou toxiques pour les organismes aquatiques (fabrication industrielle de substances ou préparations) telles que définies à la rubrique 1000, à l'exclusion de celles visées nominativement ou par famille par d'autres rubriques. 1. Cas des substances très toxiques pour les organismes aquatiques -A- : La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : a) Supérieure ou égale à 200 t b) Inférieure à 200 t	AS A	4 2
1172	Dangereux pour l'environnement -A-, très toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparations) telles que définies à la rubrique 1000 à l'exclusion de celles visées nominativement ou par famille par d'autres rubriques. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 200 t 2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 200 t 3. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t	AS A DC	3 1
2630	Détergents et savons (fabrication industrielle de ou à base de) La capacité de production étant : a) supérieure ou égale à 5 t/j b) supérieure ou égale à 1 t/j, mais inférieure à 5 t/j	A D	2

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé des phrases H, EUH et des phrases R mentionnées à la section 3 :

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 22	Nocif en cas d'ingestion.
R 31	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 36/37	Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
R 50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 60.F2	Peut altérer la fertilité.
R 61.G2	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 8	Favorise l'inflammation des matières combustibles.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: PURISSIM EAU - CHLORE MULTIFONCTIONS

Code du produit: 1750

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: Hydrachim.

Adresse: route de St Poix.35370.LE PERTRE.FRANCE.

Téléphone: 02 99 96 80 08. Fax: 02 99 96 82 00.

reglementation@hydrachim.fr

Fiche de sécurité disponible sur le site www.hydrachim.com

Distributeur.

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

Utilisation de la substance/préparation :

GAMME PISCINE

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Risque d'effets irritants pour les yeux et par inhalation.

Risque d'effets nocifs avec des symptômes d'intoxication légère par ingestion.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Classement de la Préparation :



Nocif



Dangereux pour l'environnement

R 50/53

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 36/37

Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

R 22

Nocif en cas d'ingestion.

R 31

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits, des gaz dangereux (chlore) peuvent se libérer.

Autres données :

Cette préparation est à usage biocide.

3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
613-031-00-5	87-90-1	201-782-8	SYMCLOSENE	Xn N O	8 36/37 50/53 22 31	50 <= x % < 100

Autres substances apportant un danger :

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
0042	10043-01-3	233-135-0	SULFATE D'ALUMINIUM 14 H2O	Xi	41	2.5 <= x % < 10

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
005-007-00-2	10043-35-3	233-139-2	ACIDE BORIQUE	T	60.F2 61.G2	2.5 <= x % < 10

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres composants :

Acide borique : x < 5,5 %

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.
Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.
Ne rien faire absorber par la bouche.
Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et appeler une ambulance médicalisée.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. S'il apparaît une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau, administrer du charbon médical activé et consulter un médecin.
Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.
Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non concerné.

Moyen d'extinction approprié :

eau / CO2

Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Danger particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits :

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de gaz dangereux : chlorure d'hydrogène.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles :

Eviter l'inhalation des poussières.
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.
Dans tous les cas, capter les émissions à la source.
Prévoir également des appareils de protection respiratoires pour certains travaux de courte durée, à caractère exceptionnel, ou pour des interventions d'urgence.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.
Procéder périodiquement à des contrôles d'atmosphère.

Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Valeurs limites d'exposition (2003-2006):

Allemagne/AGW	VME:	VME:	Dépassement	Remarques	
10043-35-3	-	0,5 mg/m3	2 (I)	AGS, Y, 10	
ACGIH/TLV	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
10043-35-3	2 mg/m3	6 mg/m3	-	-	I

Protection des yeux et du visage :

Eviter le contact avec les yeux.
Porter des lunettes à coques.
Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection de la peau :

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :

Etat Physique : Poudre ou poussières.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation : non concerné.
La mesure du pH est impossible ou sa valeur est : non concerné.
pH en solution aqueuse : 2,7 - 3,3 (10g/L - 20°C)
Point/intervalle d'ébullition : non précisé
Intervalle de Point Eclair : non concerné.
Pression de vapeur : non concerné.
Densité : > 1
Hydrosolubilité : Soluble. 12 g / L (20°C)

Autres informations:

Point/intervalle de fusion : 225 °C.
Température d'auto-inflammation : non précisé.
Point/intervalle de décomposition : 225 °C.

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Cette préparation réagit avec des acides en dégageant des gaz toxiques en quantités dangereuses.

Conditions à éviter :

Tenir à l'écart de l'eau pour éviter le dégagement de trichlorure d'azote et le risque d'explosion.

Matières à éviter :

Tenir à l'écart d'agents réducteurs, des acides, des bases, de l'ammoniac, de l'hypochlorite de calcium, des solvants et composés organiques.

Produits de décomposition dangereux :

La décomposition thermique peut dégager du dioxyde de carbone et/ou du monoxyde de carbone, du chlore, de l'azote, du trichlorure d'azote, du chlorure de cyanogène et du phosgène.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir une grave irritation du système respiratoire et qu'en cas d'application sur l'oeil de l'animal, des lésions importantes qui apparaissent et qui persistent vingt-quatre heures au moins.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle même n'est disponible.
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Écotoxicité :

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.
Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.
On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2009 - IMDG 2008 - OACI/IATA 2009).

Classification:



Polluant pour l'environnement aquatique:



UN3077=MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(symblosene)

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	9	M7	III	9	90	LQ27	274 335 601	E1	3	E

IMDG	Classe	2°Etiqu	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	9	-	III	5 kg	F-A,S-F	179 274 335 909	E1

IATA	Classe	2°Etiqu.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ	
	9	-	III	911	400 kg	911	400 kg	A97 A158	-	-
	9	-	III	Y911	30 kg G	-	-	A97 A158	-	-

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.
A aussi été prise en compte la directive 2008/58/CE portant 30ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).
A aussi été prise en compte la directive 2009/2/CE portant 31ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).
A aussi été pris en compte le règlement (CE) no 1272/2008.
Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

Cette préparation est à usage biocide.

Classement de la Préparation :



Nocif



Dangereux pour l'environnement

Contient du :

201-782-8

SYMCLOSENE

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

- R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R 36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
- R 22 Nocif en cas d'ingestion.
- R 31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
- Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits, des gaz dangereux (chlore) peuvent se libérer.
- S 2 Conserver hors de la portée des enfants.
- S 29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.
- S 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- S 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
- S 13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- S 22 Ne pas respirer les poussières.
- S 25 Éviter le contact avec les yeux.
- S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- S 50 Ne pas mélanger avec des acides.
- S 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- S 64 En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
- S 17 Tenir à l'écart des matières combustibles.
- S 41 En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
- S 8 Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.
- S 1 Conserver sous clé.
- S 7 Conserver le récipient bien fermé.
- S 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Dispositions particulières :

Indication de danger détectable au toucher.

Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail:

Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

- Agents chimiques dangereux: Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003.

Nomenclature des installations classées (France):

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
1171	Dangereux pour l'environnement - A et/ou B -, très toxiques ou toxiques pour les organismes aquatiques (fabrication industrielle de substances ou préparations) telles que définies à la rubrique 1000, à l'exclusion de celles visées nominativement ou par famille par d'autres rubriques. 1. Cas des substances très toxiques pour les organismes aquatiques -A- : La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : a) Supérieure ou égale à 200 t b) Inférieure à 200 t	AS A	4 2
1172	Dangereux pour l'environnement -A-, très toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparations) telles que définies à la rubrique 1000 à l'exclusion de celles visées nominativement ou par famille par d'autres rubriques. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 200 t 2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 200 t 3. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t	AS A DC	3 1

16 - AUTRES DONNÉES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:

- R 22 Nocif en cas d'ingestion.
R 31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
R 41 Risque de lésions oculaires graves.
R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 60.F2 Peut altérer la fertilité.
R 61.G2 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.

Etiquetage Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

Nom	CAS	%	TP
SYMCLOSENE	87-90-1	911.0 g/kg	02

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : PURISSIM EAU CHLORE MULTIFONCTION 20 G

Code du produit : \$F1765

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

DESINFECTANT POUR L'EAU

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : HYDRAPRO.

Adresse : ZA du Piquet.35370.Etrelles..

Téléphone : 02.99.96.80.06. Fax : 02.99.96.56.72.

reglementation@hydrachim.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Risque d'effets nocifs avec des symptômes d'intoxication légère par ingestion.

Risque d'effets irritants pour les yeux et par inhalation.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit à usage biocide (voir la section 15).

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Symboles de danger :



Nocif



Dangereux pour l'environnement

Contient du :
613-031-00-5

SYMCLOSENE

Phrases de risque :

R 50/53

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 36/37

Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

R 22

Nocif en cas d'ingestion.

R 31

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Phrases de sécurité :

S 2

Conserver hors de la portée des enfants.

S 29

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

S 46

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S 13

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S 25

Éviter le contact avec les yeux.

S 26

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S 50

Ne pas mélanger avec des acides.

S 50

Ne pas mélanger avec des bases.

S 64

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

S 17

Tenir à l'écart des matières combustibles.

S 41 En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
S 8 Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition :

Identification	Nom	Classification	%
INDEX: 613-031-00-5 CAS: 87-90-1 EC: 201-782-8	SYMCLOSENE	GHS03, GHS07, GHS09, Dgr Xn,N,O H:272.2-302-319-335-410 EUH:031 R: 8-36/37-50/53-22-31	50 <= x % < 100
INDEX: 005-007-00-2 CAS: 10043-35-3 EC: 233-139-2 REACH: 01-2119486683-25-XXXX	ACIDE BORIQUE	GHS08, Dgr T H:360FD.1B R: 60.F2-61.G2	2.5 <= x % < 10
CAS: 10043-01-3 EC: 233-135-0	SULFATE D'ALUMINIUM 14 H2O	GHS05, Dgr Xi H:318 R: 41	2.5 <= x % < 10

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation massive de poussières, transporter le patient à l'air libre, le garder au chaud et au repos.

Si la personne est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité. Avertir un médecin dans tous les cas pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement symptomatique en milieu hospitalier.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

Ne pas pratiquer d'aspiration artificielle par bouche-à-bouche ou par bouche-à-nez.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau :

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau, administrer du charbon médical activé et consulter un médecin.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- jet d'eau
- mousse

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- chlorure d'hydrogène (HCl)
- chlore (Cl₂)

5.3. Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Eviter l'inhalation des poussières.

Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par moyen mécanique (balayage/aspirateur).

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Prévoir également des appareils de protection respiratoires pour certains travaux de courte durée, à caractère exceptionnel, ou pour des interventions d'urgence.

Dans tous les cas, capter les émissions à la source.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

Tenir à l'écart des matières combustibles.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
10043-35-3	2 mg/m3	6 mg/m3	-	-	I

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 21/06/2010) :

CAS	VME :	VME :	Dépassement	Remarques
10043-35-3	-	0,5 mg/m3	2 (I)	AGS, Y, 10

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN166.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Caractéristiques recommandés :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

- Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des poussières.

Type de masque FFP :

Porter un demi-masque filtrant contre les poussières à usage unique conforme à la norme NF EN149.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique : Solide.

Couleur : Blanc.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH de la substance/mélange : Non concerné.

La mesure du pH est impossible ou sa valeur est : Non concerné.

pH en solution aqueuse : 2,7 - 3,3 (10g/L - 20°C)

Point/intervalle d'ébullition : Non concerné.

Intervalle de Point Eclair : Non concerné.

Pression de vapeur : Non concerné.

Densité : > 1

Hydrosolubilité : Soluble.

Point/intervalle de fusion : Non concerné.

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non concerné.

Point/intervalle de décomposition :

Non concerné.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Ce mélange réagit avec des acides en dégageant des gaz toxiques en quantités dangereuses.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- la formation de poussières
- des flammes et surfaces chaudes
- l'humidité

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- acides

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- chlore (Cl₂)
- chlorure d'hydrogène (HCl)

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nocif en cas d'ingestion.

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Provoque une sévère irritation des yeux.

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- Acide borique (CAS 10043-35-3): Voir la fiche toxicologique n° 138 de 2007.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

12.1. Toxicité

Substances

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur les substances.

Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2009 - IMDG 2008 - OACI/IATA 2009).

Classification:



Polluant pour l'environnement aquatique:



UN3077=MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(sulfate d'aluminium 14 h2o)

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	9	M7	III	9	90	LQ27	274 335 601	E1	3	E

IMDG	Classe	2°Etiqu	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	9	-	III	5 kg	F-A,S-F	179 274 335 909	E1

IATA	Classe	2°Etiqu.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ
	9	-	III	911	400 kg	911	400 kg	A97 A158	E1
	9	-	III	Y911	30 kg G	-	-	A97 A158	E1

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Etiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

Nom	CAS	%	TP
SYMCCLOSENE	87-90-1	920 g/kg	02

- Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

- Agents chimiques dangereux: Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003.
Surveillance médicale renforcée pour les salariés qui réalisent des travaux fixés dans l'arrêté du 11 juillet 1977.

- Nomenclature des installations classées (Version 22 (Août 2010)) :

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
47	Aluminium (fabrication du sulfate d') et fabrication d'aluns 1. par le lavage des terres alumineuses grillées 2. par l'action de l'acide sulfurique sur la bauxite (voir 2546)	A	0,5
1171	Dangereux pour l'environnement - A et/ou B -, très toxiques ou toxiques pour les organismes aquatiques (fabrication industrielle de substances ou préparations) telles que définies à la rubrique 1000, à l'exclusion de celles visées nominativement ou par famille par d'autres rubriques. 1. Cas des substances très toxiques pour les organismes aquatiques -A- : La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : a) Supérieure ou égale à 200 t b) Inférieure à 200 t	AS A	4 2
1172	Dangereux pour l'environnement -A-, très toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparations) telles que définies à la rubrique 1000 à l'exclusion de celles visées nominativement ou par famille par d'autres rubriques. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 200 t 2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 200 t 3. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t	AS A DC	3 1
2630	Détergents et savons (fabrication industrielle de ou à base de) La capacité de production étant : a) supérieure ou égale à 5 t/j b) supérieure ou égale à 1 t/j, mais inférieure à 5 t/j	A D	2

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé des phrases H, EUH et des phrases R mentionnées à la section 3 :

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 22	Nocif en cas d'ingestion.
R 31	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 36/37	Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
R 41	Risque de lésions oculaires graves.
R 50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 60.F2	Peut altérer la fertilité.
R 61.G2	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 8	Favorise l'inflammation des matières combustibles.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Algicide - Kit entretien piscine 1 mois 15/ 30 m3

Code du produit : 150855-1920

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

TRAITEMENT DES EAUX DE PISCINES

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : HYDRAPRO.

Adresse : ZA du Piquet.35370.Etrelles..

Téléphone : +33 (0)4 66 04 79 57. Fax : +33 (0)4 66 04 79 58.

reglementation@hydrachim.fr

www.hydrapro.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2 (Aquatic Chronic 2, H411).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les rubriques 3 et 8).

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit à usage biocide (voir la rubrique 15).

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS09

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence - Généraux :

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

Conseils de prudence - Prévention :

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseils de prudence - Intervention :

P391 Recueillir le produit répandu.

Conseils de prudence - Elimination :

P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Algicide - Kit entretien piscine 1 mois 15/ 30 m3 - 150855-1920

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 0114	GHS07, GHS09		2.5 <= x % < 10
CAS: 25988-97-0	Wng		
EC: POLYMERE	Acute Tox. 4, H302		
	Aquatic Acute 1, H400		
CHLORURE DE	M Acute = 1		
N,N-DIMÉTHYL-2-HYDROXYPROPYLAMM	Aquatic Chronic 1, H410		
ONIUM POLYMERE	M Chronic = 1		

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

Ecarter la victime du produit et donner de l'air frais. Consulter un médecin en cas de troubles.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau :

Retirer les vêtements souillés ou éclaboussés.

Rincer la peau à l'eau claire.

Les vêtements souillés ne seront réutilisés qu'après nettoyage.

Si une irritation apparaît ou si la contamination est étendue ou prolongée, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau

- mousse

- poudres

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)

- dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Algicide - Kit entretien piscine 1 mois 15/ 30 m3 - 150855-1920

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Evacuer les environs.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence à l'eau, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter le contact du produit avec la peau et les yeux.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Ne pas conserver avec des agents d'oxydation ni des alcalis (lessives).

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Algicide - Kit entretien piscine 1 mois 15/ 30 m3 - 150855-1920

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

- Protection du corps

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605 pour éviter tout contact avec la peau.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

- Protection respiratoire

Dans les conditions normales d'utilisation, une protection de respiration n'est pas requise.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique : Liquide Fluide.

Couleur : Limpide bleu.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : 4.50 +/- 1.00.

Acide faible.

Point/intervalle d'ébullition : Non concerné.

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Pression de vapeur (50°C) : Non concerné.

Densité : 1.02 +/- 0.01 @ 20°C

Hydrosolubilité : Soluble.

Point/intervalle de fusion : Non concerné.

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non concerné.

Point/intervalle de décomposition : Non concerné.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- le gel
- la chaleur
- l'exposition à la lumière

Algicide - Kit entretien piscine 1 mois 15/ 30 m3 - 150855-1920

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- bases
- hypochlorite de sodium

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée n'est disponible.

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë :

CHLORURE DE N,N-DIMÉTHYL-2-HYDROXYPROPYLAMMONIUM POLYMERE (CAS: 25988-97-0)

Par voie cutanée : DL50 > 2000 mg/kg
Espèce : Rat

Mutagenicité sur les cellules germinales :

CHLORURE DE N,N-DIMÉTHYL-2-HYDROXYPROPYLAMMONIUM POLYMERE (CAS: 25988-97-0)

Mutagenèse (in vitro) : Négatif.
Espèce : Autres

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

12.1. Toxicité

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Substances

CHLORURE DE N,N-DIMÉTHYL-2-HYDROXYPROPYLAMMONIUM POLYMERE (CAS: 25988-97-0)

Biodégradation : Pas rapidement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Algicide - Kit entretien piscine 1 mois 15/ 30 m3 - 150855-1920

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.
Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2015 - IMDG 2014 - OACI/IATA 2016).

14.1. Numéro ONU

3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN3082=MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(chlorure de n,n-diméthyl-2-hydroxypropylammonium polymère)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:



9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

- Matière dangereuse pour l'environnement :



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	9	M6	III	9	90	5 L	274 335 375 601	E1	3	E

Non soumis à cette réglementation si Q <= 5 l / 5 kg (ADR 3.3.1 - DS 375)

IMDG	Classe	2°Etiqu	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	9	-	III	5 L	F-A,S-F	274 335 969	E1

Non soumis à cette réglementation si Q <= 5 l / 5 kg (IMDG 3.3.1 - 2.10.2.7)

IATA	Classe	2°Etiqu.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ
	9	-	III	964	450 L	964	450 L	A97 A158 A197	E1
	9	-	III	Y964	30 kg G	-	-	A97 A158 A197	E1

Non soumis à cette réglementation si Q <= 5 l / 5 kg (IATA 4.4.4 - DS A197)

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 487/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 758/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 944/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 605/2014

Algicide - Kit entretien piscine 1 mois 15/ 30 m3 - 150855-1920

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 1297/2014

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Etiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

Nom	CAS	%	Type de produits
CHLORURE DE N,N-DIMÉTHYL-2-HYDROXYPROPYLAMMONIUM POLYMÈRE	25988-97-0	26.0 g/l	02

Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.

- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé
65 Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

- Nomenclature des installations classées (Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3) :

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
4511	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 200 t 2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 200 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 200 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 500 t.	A DC	1

Régime = A: autorisation ; E: Enregistrement ; D: déclaration ; S: servitude d'utilité publique ; C: soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.

Rayon = Rayon d'affichage en kilomètres.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS09 : Environnement.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)
Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711
Version No:2.0
CD 2016/1 Page 1 of 18

Section 1 - CHEMICAL PRODUCT AND COMPANY IDENTIFICATION

PRODUCT NAME
COMPRESSED BUTANE GAS

SUPPLIER
Company: Wenzhou Fortune International Co., Ltd.
Address:
Room 902, Building a, New century Business Building, Shangjiang
Road, Wenzhou
Zhejiang ,
China
Telephone: +86 577 8891 0115
Fax: +86 577 8891 0118

PRODUCT USE
■ Used according to manufacturer's directions.
The use of a quantity of material in an unventilated or confined space may result in increased exposure and an irritating atmosphere developing. Before starting consider control of exposure by mechanical ventilation.

Section 2 - HAZARDS IDENTIFICATION

STATEMENT OF HAZARDOUS NATURE
CONSIDERED A DANGEROUS MIXTURE ACCORDING TO DIRECTIVE 1999/45/EC AND ITS AMENDMENTS.

RISK

DSD/DPD classification (classification according to Directive 67/548/EEC or Directive 1999/45/EC)
Risk Codes Risk Phrases
R12 ■ Extremely flammable.
R44 ■ Risk of explosion if heated under confinement.

CLP classification (classification according to Regulation (EC) No 1272/2008)



Signal Word: DANGER

CLP classification

Flammable Liquid Category 1

Hazard statement(s)
EUH044 Risk of explosion if heated under confinement.
H224 Extremely flammable liquid and vapour
Determined by Chemwatch using CLP criteria

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)

Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/1 Page 2 of 18

Section 2 - HAZARDS IDENTIFICATION

Supplementary statement(s)

EUH044

Risk of explosion if heated under confinement.

Precautionary statement(s)

Prevention

P210 Keep away from heat/sparks/open flames/hot surfaces. - No smoking.

P261 Avoid breathing dust/fume/gas/mist/vapours/spray.

P271 Use only outdoors or in a well-ventilated area.

Response

P304+P340 IF INHALED: Remove to fresh air and keep at rest in a position comfortable for breathing.

P312 Call a POISON CENTER or doctor/physician if you feel unwell.

P377 Leaking gas fire: Do not extinguish, unless leak can be stopped safely.

P381 Eliminate all ignition sources if safe to do so.

Storage

P403 Store in a well-ventilated place.

P403+P233 Store in a well-ventilated place. Keep container tightly closed.

P405 Store locked up.

P410+P403 Protect from sunlight. Store in a well-ventilated place.

Section 3 - COMPOSITION / INFORMATION ON INGREDIENTS

NAME	CAS RN	INT HAZ	%
butane	106-97-8.	F+	61.4
EC NO: 203-448-7			
R CODES: R12			
CLP:Flam. Gas 1;			
iso-butane			
EC NO: 200-857-2	75-28-5.	F+	21.08
R CODES: R12			
CLP:Flam. Gas 1;			
propane			
EC NO: 200-827-9			
R CODES: R12	74-98-6	F+	16.4
CLP:Flam. Gas 1;			

Section 4 - FIRST AID MEASURES

SWALLOWED

- - Avoid giving milk or oils.
- Avoid giving alcohol.
- Not considered a normal route of entry.
- If spontaneous vomiting appears imminent or occurs, hold patient's head down, lower than their hips to help avoid possible aspiration of vomitus.

EYE

- - If product comes in contact with eyes remove the patient from gas source or contaminated area.
- Take the patient to the nearest eye wash, shower or other source of clean water.
- Open the eyelid(s) wide to allow the material to evaporate.
- Gently rinse the affected eye(s) with clean, cool water for at least 15 minutes. Have the patient lie or sit down and tilt the head back. Hold the eyelid(s) open and pour water slowly over the eyeball(s) at the inner corners, letting the water run out of the outer corners.
- The patient may be in great pain and wish to keep the eyes closed. It is important that the material is rinsed from the eyes to prevent further damage.

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)
Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711
Version No:2.0
CD 2016/11 Page 3 of 18
Section 4 - FIRST AID MEASURES

- Ensure that the patient looks up, and side to side as the eye is rinsed in order to better reach all parts of the eye(s)
 - Transport to hospital or doctor.
 - Even when no pain persists and vision is good, a doctor should examine the eye as delayed damage may occur.
 - If the patient cannot tolerate light, protect the eyes with a clean, loosely tied bandage.
 - Ensure verbal communication and physical contact with the patient.
- DO NOT allow the patient to rub the eyes
DO NOT allow the patient to tightly shut the eyes
DO NOT introduce oil or ointment into the eye(s) without medical advice
DO NOT use hot or tepid water.

SKIN

- If skin or hair contact occurs:
 - Flush skin and hair with running water (and soap if available).
 - Seek medical attention in event of irritation.

INHALED

- - Following exposure to gas, remove the patient from the gas source or contaminated area.
- NOTE: Personal Protective Equipment (PPE), including positive pressure self-contained breathing apparatus may be required to assure the safety of the rescuer.
- Prostheses such as false teeth, which may block the airway, should be removed, where possible, prior to initiating first aid procedures.
- If the patient is not breathing spontaneously, administer rescue breathing.
- If the patient does not have a pulse, administer CPR.
- If medical oxygen and appropriately trained personnel are available, administer 100% oxygen.
- Summon an emergency ambulance. If an ambulance is not available, contact a physician, hospital, or Poison Control Centre for further instruction.
- Keep the patient warm, comfortable and at rest while awaiting medical care.
- MONITOR THE BREATHING AND PULSE, CONTINUOUSLY.
- Administer rescue breathing (preferably with a demand-valve resuscitator, bag-valve mask-device, or pocket mask as trained) or CPR if necessary.

NOTES TO PHYSICIAN

- For acute or short term repeated exposures to petroleum distillates or related hydrocarbons:
 - Primary threat to life, from pure petroleum distillate ingestion and/or inhalation, is respiratory failure.
 - Patients should be quickly evaluated for signs of respiratory distress (e.g. cyanosis, tachypnoea, intercostal retraction, obtundation) and given oxygen. Patients with inadequate tidal volumes or poor arterial blood gases (pO₂ 50 mm Hg) should be intubated.
 - Arrhythmias complicate some hydrocarbon ingestion and/or inhalation and electrocardiographic evidence of myocardial injury has been reported; intravenous lines and cardiac monitors should be established in obviously symptomatic patients. The lungs excrete inhaled solvents, so that hyperventilation improves clearance.
 - A chest x-ray should be taken immediately after stabilisation of breathing and circulation to document aspiration and detect the presence of pneumothorax.
 - Epinephrine (adrenalin) is not recommended for treatment of bronchospasm because of potential myocardial sensitisation to catecholamines. Inhaled cardioselective bronchodilators (e.g. Alupent, Salbutamol) are the preferred agents, with aminophylline a second choice.
 - Lavage is indicated in patients who require decontamination; ensure use of cuffed endotracheal tube in adult patients. [Ellenhorn and Barceloux: Medical Toxicology].
- For frost-bite caused by liquefied petroleum gas:
- If part has not thawed, place in warm water bath (41-46 C) for 15-20 minutes, until the skin turns pink or red.
 - Analgesia may be necessary while thawing.
 - If there has been a massive exposure, the general body temperature must be depressed, and the patient must be immediately rewarmed by whole-body immersion, in a bath at the above temperature.
 - Shock may occur during rewarming.
 - Administer tetanus toxoid booster after hospitalization.
 - Prophylactic antibiotics may be useful.
 - The patient may require anticoagulants and oxygen.

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)
Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711
Version No:2.0
CD 2016/11 Page 4 of 18
Section 4 - FIRST AID MEASURES

[Shell Australia 22/12/87].
for gas exposures:

BASIC TREATMENT

- Establish a patent airway with suction where necessary.
- Watch for signs of respiratory insufficiency and assist ventilation as necessary.
- Administer oxygen by non-rebreather mask at 10 to 15 l/min.
- Monitor and treat, where necessary, for pulmonary oedema .
- Monitor and treat, where necessary, for shock.
- Anticipate seizures.

ADVANCED TREATMENT

- Consider orotracheal or nasotracheal intubation for airway control in unconscious patient or where respiratory arrest has occurred.
- Positive-pressure ventilation using a bag-valve mask might be of use.
- Monitor and treat, where necessary, for arrhythmias.
- Start an IV D5W TKO. If signs of hypovolaemia are present use lactated Ringers solution. Fluid overload might create complications.
- Drug therapy should be considered for pulmonary oedema.
- Hypotension with signs of hypovolaemia requires the cautious administration of fluids. Fluid overload might create complications.
- Treat seizures with diazepam.
- Proparacaine hydrochloride should be used to assist eye irrigation.

BRONSTEIN, A.C. and CURRANCE, P.L.

EMERGENCY CARE FOR HAZARDOUS MATERIALS EXPOSURE: 2nd Ed. 1994.

Section 5 - FIRE FIGHTING MEASURES

EXTINGUISHING MEDIA

■ **DO NOT EXTINGUISH BURNING GAS UNLESS LEAK CAN BE STOPPED SAFELY:
OTHERWISE: LEAVE GAS TO BURN.**

FOR SMALL FIRE:

- Dry chemical, CO₂ or water spray to extinguish gas (only if absolutely necessary and safe to do so).
- **DO NOT** use water jets.

FOR LARGE FIRE:

- Cool cylinder by direct flooding quantities of water onto upper surface until well after fire is out.
- **DO NOT** direct water at source of leak or venting safety devices as icing may occur.

FIRE FIGHTING

■ **FOR FIRES INVOLVING MANY GAS CYLINDERS:**

- To stop the flow of gas, specifically trained personnel may inert the atmosphere to reduce oxygen levels thus allowing the capping of leaking container(s).
- Reduce the rate of flow and inject an inert gas, if possible, before completely stopping the flow to prevent flashback.
- **DO NOT** extinguish the fire until the supply is shut off otherwise an explosive re-ignition may occur.
- If the fire is extinguished and the flow of gas continues, used increased ventilation to prevent build-up, of explosive atmosphere.
- Use non-sparking tools to close container valves.
- Be **CAUTIOUS** of a Boiling Liquid Evaporating Vapour Explosion, BLEVE, if fire is impinging on surrounding containers.
- Direct 2500 litre/min (500 gpm) water stream onto containers above liquid level with the assistance remote monitors.

GENERAL

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)

Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 5 of 18

Section 5 - FIRE FIGHTING MEASURES

- Alert Fire Brigade and tell them location and nature of hazard.
- May be violently or explosively reactive.
- Wear breathing apparatus plus protective gloves.
- Consider evacuation
- Fight fire from a safe distance, with adequate cover.
- If safe, switch off electrical equipment until vapour fire hazard removed.
- Use water delivered as a fine spray to control fire and cool adjacent area.
- DO NOT approach cylinders suspected to be hot.
- Cool fire-exposed cylinders with water spray from a protected location.
- If safe to do so, remove containers from path of fire.

FIRE FIGHTING PROCEDURES:

- The only safe way to extinguish a flammable gas fire is to stop the flow of gas.
- If the flow cannot be stopped, allow the entire contents of the cylinder to burn while cooling the cylinder and surroundings with water from a suitable distance.
- Extinguishing the fire without stopping the gas flow may permit the formation of ignitable or explosive mixtures with air. These mixtures may propagate to a source of ignition.

SPECIAL HAZARDS

- Excessive pressures may develop in a gas cylinder exposed in a fire; this may result in explosion.
- Cylinders with pressure relief devices may release their contents as a result of fire and the released gas may constitute a further source of hazard for the fire-fighter.
- Cylinders without pressure-relief valves have no provision for controlled release and are therefore more likely to explode if exposed to fire.

FIRE FIGHTING REQUIREMENTS:

The need for proximity, entry and flash-over protection and special protective clothing should be determined for each incident, by a competent fire-fighting safety professional.

When any large container (including road and rail tankers) is involved in a fire, consider evacuation by 1500 metres in all directions.

FIRE/EXPLOSION HAZARD

- - **HIGHLY FLAMMABLE:** will be easily ignited by heat, sparks or flames.
 - Will form explosive mixtures with air
 - Fire exposed containers may vent contents through pressure relief valves thereby increasing fire intensity and/ or vapour concentration.
 - Vapours may travel to source of ignition and flash back.
 - Containers may explode when heated - Ruptured cylinders may rocket
 - Fire may produce irritating, poisonous or corrosive gases.
 - Runoff may create fire or explosion hazard.
 - May decompose explosively when heated or involved in fire.
 - High concentration of gas may cause asphyxiation without warning.
 - Contact with gas may cause burns, severe injury and/ or frostbite.
- Combustion products include: carbon monoxide (CO), carbon dioxide (CO₂), other pyrolysis products typical of burning organic material.
- Contains low boiling substance: Closed containers may rupture due to pressure buildup under fire conditions.

FIRE INCOMPATIBILITY

- - Avoid contamination with oxidising agents i.e. nitrates, oxidising acids, chlorine bleaches, pool chlorine etc. as ignition may result.

Personal Protective Equipment

Breathing apparatus.

Gas tight chemical resistant suit.

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)
Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 6 of 18

Section 5 - FIRE FIGHTING MEASURES

Limit exposure duration to 1 BA set 30 mins.

Section 6 - ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

MINOR SPILLS

- - Avoid breathing vapour and any contact with liquid or gas. Protective equipment including respirator should be used.
- DO NOT enter confined spaces where gas may have accumulated.
- Shut off all sources of possible ignition and increase ventilation.
- Clear area of personnel.
- Stop leak only if safe to do so.
- Remove leaking cylinders to safe place. release pressure under safe controlled conditions by opening valve.
- Orientate cylinder so that the leak is gas, not liquid, to minimise rate of leakage
- Keep area clear of personnel until gas has dispersed.

MAJOR SPILLS

- - Clear area of all unprotected personnel and move upwind.
- Alert Emergency Authority and advise them of the location and nature of hazard.
- May be violently or explosively reactive.
- Wear full body clothing with breathing apparatus.
- Prevent by any means available, spillage from entering drains and water-courses.
- Consider evacuation.
- Shut off all possible sources of ignition and increase ventilation.
- No smoking or naked lights within area.
- Use extreme caution to prevent violent reaction.
- Stop leak only if safe to do so.
- Water spray or fog may be used to disperse vapour.
- DO NOT enter confined space where gas may have collected.
- Keep area clear until gas has dispersed.

Section 7 - HANDLING AND STORAGE

PROCEDURE FOR HANDLING

- Radon and its radioactive decay products are hazardous if inhaled or ingested.
- Containers, even those that have been emptied, may contain explosive vapours.
- Do NOT cut, drill, grind, weld or perform similar operations on or near containers.
- Electrostatic discharge may be generated during pumping - this may result in fire.
- Ensure electrical continuity by bonding and grounding (earthing) all equipment.
- Restrict line velocity during pumping in order to avoid generation of electrostatic discharge (≤ 1 m/sec until fill pipe submerged to twice its diameter, then ≤ 7 m/sec).
- Avoid splash filling.
- Do NOT use compressed air for filling discharging or handling operations.
- Consider use in closed pressurised systems, fitted with temperature, pressure and safety relief valves which are vented for safe dispersal.
- The tubing network design connecting gas cylinders to the delivery system should include appropriate pressure indicators and vacuum or suction lines.
- Fully-welded types of pressure gauges, where the bourdon tube sensing element is welded to the gauge body, are recommended.
- Before connecting gas cylinders, ensure manifold is mechanically secure and does not containing another gas. Before disconnecting gas cylinder, isolate supply line segment proximal to cylinder, remove trapped gas in supply line with aid of vacuum pump
- When connecting or replacing cylinders take care to avoid airborne particulates violently ejected when system pressurises.
- Consider the use of doubly-contained piping; diaphragm or bellows sealed, soft seat valves; backflow

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)
Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711
Version No:2.0
CD 2016/11 Page 7 of 18
Section 7 - HANDLING AND STORAGE

prevention devices; flash arrestors; and flow monitoring or limiting devices. Gas cabinets, with appropriate exhaust treatment, are recommended, as is automatic monitoring of the secondary enclosures and work areas for release.

- Use a pressure reducing regulator when connecting cylinder to lower pressure (<100 psig) piping or systems
- Use a check valve or trap in the discharge line to prevent hazardous back-flow into the cylinder
- Check regularly for spills or leaks. Keep valves tightly closed but do not apply extra leverage to hand wheels or cylinder keys.
- Open valve slowly. If valve is resistant to opening then contact your supervisor
- Valve protection caps must remain in place unless container is secured with valve outlet piped to use point.
- Never insert a pointed object (e.g hooks) into cylinder cap openings as a means to open cap or move cylinder. Such action can inadvertently turn the valve and gas a gas leak. Use an adjustable strap instead of wrench to free an over-tight or rusted cap.
- A bubble of gas may buildup behind the outlet dust cap during transportation, after prolonged storage, due to defective cylinder valve or if a dust cap is inserted without adequate evacuation of gas from the line. When loosening dust cap, preferably stand cylinder in a suitable enclosure and take cap off slowly. Never face the dust cap directly when removing it; point cap away from any personnel or any object that may pose a hazard. under negative pressure (relative to atmospheric gas)
- Do NOT drag, slide or roll cylinders - use a suitable hand truck for cylinder movement
- Test for leakage with brush and detergent - NEVER use a naked flame.
- Do NOT heat cylinder by any means to increase the discharge rate of product from cylinder.
- Leaking gland nuts may be tightened if necessary.
- If a cylinder valve will not close completely, remove the cylinder to a well ventilated location (e.g. outside) and, when empty, tag as FAULTY and return to supplier.
- Obtain a work permit before attempting any repairs.
- DO NOT attempt repair work on lines, vessels under pressure.
- Atmospheres must be tested and O.K. before work resumes after leakage.
- Avoid generation of static electricity. Earth all lines and equipment.
- DO NOT transfer gas from one cylinder to another.

SUITABLE CONTAINER

- - Cylinder:
 - Ensure the use of equipment rated for cylinder pressure.
 - Ensure the use of compatible materials of construction.
 - Valve protection cap to be in place until cylinder is secured, connected.
 - Cylinder must be properly secured either in use or in storage.
 - Cylinder valve must be closed when not in use or when empty.
 - Segregate full from empty cylinders.

WARNING: Suckback into cylinder may result in rupture. Use back-flow preventive device in piping.

STORAGE INCOMPATIBILITY

- Low molecular weight alkanes:
 - May react violently with strong oxidisers, chlorine, chlorine dioxide, dioxygenyl tetrafluoroborate.
 - May react with oxidising materials, nickel carbonyl in the presence of oxygen, heat.
 - Are incompatible with nitronium tetrafluoroborate(1-), halogens and interhalogens
 - may generate electrostatic charges, due to low conductivity, on flow or agitation.
 - Avoid flame and ignition sources

Interaction between chlorine and ethane over activated carbon at 350 deg C has caused explosions, but added carbon dioxide reduces the risk. The violent interaction of liquid chlorine injected into ethane at 80 deg C/10 bar becomes very violent if ethylene is also present A mixture prepared at -196 deg C with either methane or ethane exploded when the temp was raised to -78 deg C.

Addition of nickel carbonyl to an n-butane-oxygen mixture causes an explosion at 20-40 deg C.

Butane/ isobutane

- reacts violently with strong oxidisers
- reacts with acetylene, halogens and nitrous oxides
- is incompatible with chlorine dioxide, conc. nitric acid and some plastics

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)
Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711
Version No:2.0
CD 2016/11 Page 8 of 18
Section 7 - HANDLING AND STORAGE

- may generate electrostatic charges, due to low conductivity, in flow or when agitated - these may ignite the vapour.

Segregate from nickel carbonyl in the presence of oxygen, heat (20-40 C).

Propane:

- reacts violently with strong oxidisers, barium peroxide, chlorine dioxide, dichlorine oxide, fluorine etc.
- liquid attacks some plastics, rubber and coatings
- may accumulate static charges which may ignite its vapours.
- Compressed gases may contain a large amount of kinetic energy over and above that potentially available from the energy of reaction produced by the gas in chemical reaction with other substances.
- Avoid reaction with oxidising agents.

STORAGE REQUIREMENTS

- - Store in an upright position.
- Outside or detached storage is preferred.
- Cylinders should be stored in a purpose-built compound with good ventilation, preferably in the open.
- Such compounds should be sited and built in accordance with statutory requirements.
- The storage compound should be kept clear and access restricted to authorised personnel only.
- Cylinders stored in the open should be protected against rust and extremes of weather.
- Cylinders in storage should be properly secured to prevent toppling or rolling.
- Cylinder valves should be closed when not in use.
- Where cylinders are fitted with valve protection this should be in place and properly secured.
- Gas cylinders should be segregated according to the requirements of the Dangerous Goods Act(s).
- Cylinders containing flammable gases should be stored away from other combustible materials. Alternatively a fire-resistant partition may be used.
- Check storage areas for flammable or hazardous concentrations of gases prior to entry.
- Preferably store full and empty cylinders separately.
- Full cylinders should be arranged so that the oldest stock is used first.
- Cylinders in storage should be checked periodically for general condition and leakage.
- Protect cylinders against physical damage. Move and store cylinders correctly as instructed for their manual handling.

NOTE: A 'G' size cylinder is usually too heavy for an inexperienced operator to raise or lower.

Section 8 - EXPOSURE CONTROLS / PERSONAL PROTECTION

EXPOSURE CONTROLS

Source	Material	TWA ppm	TWA mg/m ³	STEL ppm	Notes
Germany TRGS 900 - Limit Values for the Workplace Atmosphere (German)	Compressed Butane Gas (Butan)	1000	2400		DFG
Germany Recommended Exposure Limits - MAK Values (English)	Compressed Butane Gas (Butane (both isomers): n- Butane, Isobutane)	1000	2400	II(4)	
Germany TRGS 900 - Limit Values for the Workplace Atmosphere (German)	propane (Propan)	1000	1800		DFG
Germany Recommended Exposure Limits - MAK Values (English)	propane (Propane)	1000	1800	II(4)	

NOTE: STEL and Ceiling values are calculated from the OEL values and the excursion factors, where applicable.

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)

Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 9 of 18

Section 8 - EXPOSURE CONTROLS / PERSONAL PROTECTION

EMERGENCY EXPOSURE LIMITS

Material	Revised	IDLH
propane	169	2, 100 [LEL]

NOTES

Values marked LEL indicate that the IDLH was based on 10% of the lower explosive limit for safety considerations even though the relevant toxicological data indicated that irreversible health effects or impairment of escape existed only at higher concentrations.

MATERIAL DATA

BUTANE:

COMPRESSED BUTANE GAS:

ISO-BUTANE:

- For butane:

Odour Threshold Value: 2591 ppm (recognition)

Butane in common with other homologues in the straight chain saturated aliphatic hydrocarbon series is not characterised by its toxicity but by its narcosis-inducing effects at high concentrations. The TLV is based on analogy with pentane by comparing their lower explosive limits in air. It is concluded that this limit will protect workers against the significant risk of drowsiness and other narcotic effects.

Odour Safety Factor(OSF)

OSF=0.22 (n-BUTANE).

COMPRESSED BUTANE GAS:

PROPANE:

- For propane

Odour Safety Factor(OSF)

OSF=0.16 (PROPANE).

ISO-BUTANE:

- May act as a simple asphyxiants; these are gases which, when present in high concentrations, reduce the oxygen content in air below that required to support breathing, consciousness and life; loss of consciousness, with death by suffocation may rapidly occur in an oxygen deficient atmosphere.

CARE: Most simple asphyxiants are odourless or possess low odour and there is no warning on entry into an oxygen deficient atmosphere. If there is any doubt, oxygen content can be checked simply and quickly. It may not be appropriate to only recommend an exposure standard for simple asphyxiants rather it is essential that sufficient oxygen be maintained. Air normally has 21 percent oxygen by volume, with 18 percent regarded as minimum under normal atmospheric pressure to maintain consciousness / life. At pressures significantly higher or lower than normal atmospheric pressure, expert guidance should be sought.

Isobutane Odour Threshold Value: 1.2 ppm

PERSONAL PROTECTION

EYE

- - Safety glasses with side shields.

- Chemical goggles.

- Contact lenses may pose a special hazard; soft contact lenses may absorb and concentrate irritants. A written policy document, describing the wearing of lens or restrictions on use, should be created for each workplace or task. This should include a review of lens absorption and adsorption for the class of chemicals in use and an account of injury experience. Medical and first-aid personnel should be trained in their removal and suitable equipment should be readily available. In the event of chemical exposure, begin eye irrigation immediately and remove contact lens as soon as practicable. Lens should be removed at the first signs of eye redness or irritation - lens should be removed in a clean environment only after workers have washed hands thoroughly. [CDC NIOSH Current Intelligence Bulletin 59].

HANDS/FEET

- - When handling sealed and suitably insulated cylinders wear cloth or leather gloves.

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)
Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 10 of 18

Section 8 - EXPOSURE CONTROLS / PERSONAL PROTECTION

OTHER

■ - The clothing worn by process operators insulated from earth may develop static charges far higher (up to 100 times) than the minimum ignition energies for various flammable gas-air mixtures. This holds true for a wide range of clothing materials including cotton.

- Avoid dangerous levels of charge by ensuring a low resistivity of the surface material worn outermost.

BRETHERRICK: Handbook of Reactive Chemical Hazards.

- Protective overalls, closely fitted at neck and wrist.

- Eye-wash unit.

IN CONFINED SPACES:

- Non-sparking protective boots

- Static-free clothing.

- Ensure availability of lifeline.

Staff should be trained in all aspects of rescue work.

Rescue gear: Two sets of SCUBA breathing apparatus Rescue Harness, lines etc.

- Some plastic personal protective equipment (PPE) (e.g. gloves, aprons, overshoes) are not recommended as they may produce static electricity.

- For large scale or continuous use wear tight-weave non-static clothing (no metallic fasteners, cuffs or pockets), non sparking safety footwear.

RESPIRATOR

■ Cartridge respirators should never be used for emergency ingress or in areas of unknown vapour concentrations or oxygen content. The wearer must be warned to leave the contaminated area immediately on detecting any odours through the respirator. The odour may indicate that the mask is not functioning properly, that the vapour concentration is too high, or that the mask is not properly fitted. Because of these limitations, only restricted use of cartridge respirators is considered appropriate.

- Positive pressure, full face, air-supplied breathing apparatus should be used for work in enclosed spaces if a leak is suspected or the primary containment is to be opened (e.g. for a cylinder change)

- Air-supplied breathing apparatus is required where release of gas from primary containment is either suspected or demonstrated.

■ Selection of the Class and Type of respirator will depend upon the level of breathing zone contaminant and the chemical nature of the contaminant. Protection Factors (defined as the ratio of contaminant outside and inside the mask) may also be important.

Breathing Zone Level ppm (volume)	Maximum Protection Factor	Half- face Respirator	Full- Face Respirator
1000	10		-
1000	50	GAX- AUS	-
5000	50	-	GAX- AUS
5000	100	Airline *	-
10000	100	-	GAX- 2
	100+	-	GAX- 3
			Airline**

* - Continuous Flow

** - Continuous-flow or positive pressure demand.

The local concentration of material, quantity and conditions of use determine the type of personal protective equipment required. For further information consult site specific CHEMWATCH data (if available), or your Occupational Health and Safety Advisor.

ENGINEERING CONTROLS

■ - Areas where cylinders are stored require good ventilation and, if enclosed need discrete/ controlled exhaust ventilation.

- Vented gas is flammable, may be denser than air and will spread. Vent path must not contain ignition sources, pilot lights, naked flames.

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)

Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 11 of 18

Section 8 - EXPOSURE CONTROLS / PERSONAL PROTECTION

- Secondary containment and exhaust gas treatment may be required by certain jurisdictions.
- Local exhaust ventilation (explosion proof) is usually required in workplaces.
- Consideration should be given to the use of doubly-contained piping; diaphragm or bellows-sealed, soft-seat valves; backflow prevention devices; flash arrestors and flow- monitoring or limiting devices.
- Automated controls should ensure that workplace atmospheres do not exceed 25% of the lower explosive limit (LEL) (if available).
- Monitor the work area and secondary containments for release of gas.
- Automated alerting systems with automatic shutdown of gas-flow may be appropriate and may in fact be mandatory in certain jurisdictions.
- Respiratory protection in the form of air-supplied or self-contained breathing equipment must be worn if the oxygen concentration in the workplace air is less than 19%.
- Cartridge respirators DO NOT give protection and may result in rapid suffocation.

Section 9 - PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

PHYSICAL PROPERTIES

Gas.

State	Compressed Gas	Molecular Weight	Not Applicable
Melting Range (°C)	Not Available	Viscosity	Not Available
Boiling Range (°C)	Not Available	Solubility in water (g/L)	Not Available
Flash Point (°C)	Not Available	pH (1% solution)	Not Available
Decomposition Temp (°C)	Not Available	pH (as supplied)	Not Available
Autoignition Temp (°C)	Not Available	Vapour Pressure (kPa)	Not Available
Upper Explosive Limit (%)	Not Available	Specific Gravity (water=1)	Not Available
Lower Explosive Limit (%)	Not Available	Relative Vapour Density (air=1)	Not Available
		Evaporation Rate	
Volatile Component (% vol)	Not Available		Not Available
butane			
log Kow (Sangster 1997):		2.89	
iso- butane			
log Kow (Sangster 1997):		2.76	
propane			
log Kow (Sangster 1997):		2.36	

APPEARANCE

■ Packed as liquid under pressure and remains liquid only under pressure. Sudden release of pressure or leakage may result in rapid vapourisation with generation of a large volume of highly flammable / explosive gas.

Compressed gas.

Material	Value
BUTANE:	
log Kow	2.89

Section 10 - CHEMICAL STABILITY AND REACTIVITY INFORMATION

CONDITIONS CONTRIBUTING TO INSTABILITY

- - Presence of incompatible materials.
- Product is considered stable.

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)
Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711
Version No:2.0
CD 2016/11 Page 12 of 18

Section 10 - CHEMICAL STABILITY AND REACTIVITY INFORMATION

- Hazardous polymerisation will not occur.
For incompatible materials - refer to Section 7 - Handling and Storage.

Section 11 - TOXICOLOGICAL INFORMATION

POTENTIAL HEALTH EFFECTS

ACUTE HEALTH EFFECTS

SWALLOWED

- Accidental ingestion of the material may be damaging to the health of the individual.
- Not normally a hazard due to physical form of product.
- Considered an unlikely route of entry in commercial/industrial environments.
- Central nervous system (CNS) depression may include nonspecific discomfort, symptoms of giddiness, headache, dizziness, nausea, anaesthetic effects, slowed reaction time, slurred speech and may progress to unconsciousness. Serious poisonings may result in respiratory depression and may be fatal.

EYE

- Although the material is not thought to be an irritant (as classified by EC Directives), direct contact with the eye may produce transient discomfort characterised by tearing or conjunctival redness (as with windburn).
- Direct contact with the eye may not cause irritation because of the extreme volatility of the gas; however concentrated atmospheres may produce irritation after brief exposures..

SKIN

- The material is not thought to produce adverse health effects or skin irritation following contact (as classified by EC Directives using animal models). Nevertheless, good hygiene practice requires that exposure be kept to a minimum and that suitable gloves be used in an occupational setting.
- Repeated exposure may cause skin cracking, flaking or drying following normal handling and use.
- Open cuts, abraded or irritated skin should not be exposed to this material.
- Entry into the blood-stream through, for example, cuts, abrasions, puncture wounds or lesions, may produce systemic injury with harmful effects. Examine the skin prior to the use of the material and ensure that any external damage is suitably protected.

INHALED

- Inhalation of vapours may cause drowsiness and dizziness. This may be accompanied by narcosis, reduced alertness, loss of reflexes, lack of coordination and vertigo.
- Inhalation of vapours or aerosols (mists, fumes), generated by the material during the course of normal handling, may be damaging to the health of the individual.
- Limited evidence or practical experience suggests that the material may produce irritation of the respiratory system, in a significant number of individuals, following inhalation. In contrast to most organs, the lung is able to respond to a chemical insult by first removing or neutralising the irritant and then repairing the damage. The repair process, which initially evolved to protect mammalian lungs from foreign matter and antigens, may however, produce further lung damage resulting in the impairment of gas exchange, the primary function of the lungs. Respiratory tract irritation often results in an inflammatory response involving the recruitment and activation of many cell types, mainly derived from the vascular system.
- Common, generalised symptoms associated with non-toxic gas inhalation include :
 - central nervous system effects such as headache, confusion, dizziness, progressive stupor, coma and seizures;
 - respiratory system complications may include tachypnoea and dyspnoea;
 - cardiovascular effects may include circulatory collapse and arrhythmias;
 - gastrointestinal effects may also be present and may include mucous membrane irritation and nausea and vomiting.
- Acute effects from inhalation of high concentrations of vapour are pulmonary irritation, including coughing, with nausea; central nervous system depression - characterised by headache and dizziness, increased reaction time, fatigue and loss of co-ordination.
- Central nervous system (CNS) depression may include nonspecific discomfort, symptoms of giddiness, headache,

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)

Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 13 of 18

Section 11 - TOXICOLOGICAL INFORMATION

dizziness, nausea, anaesthetic effects, slowed reaction time, slurred speech and may progress to unconsciousness. Serious poisonings may result in respiratory depression and may be fatal.

■ Material is highly volatile and may quickly form a concentrated atmosphere in confined or unventilated areas. Vapour is heavier than air and may displace and replace air in breathing zone, acting as a simple asphyxiant. This may happen with little warning of overexposure.

CHRONIC HEALTH EFFECTS

■ Substance accumulation, in the human body, may occur and may cause some concern following repeated or long-term occupational exposure.

Principal route of occupational exposure to the gas is by inhalation.

Constant or exposure over long periods to mixed hydrocarbons may produce stupor with dizziness, weakness and visual disturbance, weight loss and anaemia, and reduced liver and kidney function. Skin exposure may result in drying and cracking and redness of the skin. Chronic exposure to lighter hydrocarbons can cause nerve damage, peripheral neuropathy, bone marrow dysfunction and psychiatric disorders as well as damage the liver and kidneys.

Compressed Butane Gas

TOXICITY AND IRRITATION

■ unless otherwise specified data extracted from RTECS - Register of Toxic Effects of Chemical Substances.

PROPANE:

COMPRESSED BUTANE GAS:

■ No significant acute toxicological data identified in literature search.

BUTANE:

TOXICITY

Inhalation (rat) LC50: 658000 mg/m³/4h

IRRITATION

Nil Reported

ISO-BUTANE:

TOXICITY

Inhalation (Mouse) LC50: 52 mg/kg/1h *

IRRITATION

*WISER

Section 12 - ECOLOGICAL INFORMATION

ISO-BUTANE:

PROPANE:

BUTANE:

■ DO NOT discharge into sewer or waterways.

ISO-BUTANE:

BUTANE:

■ For butane:

log Kow: 2.89

Koc: 450-900

BCF: 1.9

Environmental Fate

Terrestrial Fate: An estimated Koc value of 900, determined from a log Kow of 2.89 indicates that n-butane is expected to have low mobility in soil. Volatilisation of n-butane from moist soil surfaces is expected to be an important fate process given an estimated Henry's Law constant of 0.95 atm-cu m/mole, derived from its vapor pressure, 1820 mm Hg and water solubility, 61.2 mg/l. The potential for volatilisation of n-butane from

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)

Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 14 of 18

Section 12 - ECOLOGICAL INFORMATION

dry soil surfaces may exist based upon its vapor pressure. While volatilisation from soil surfaces is expected to be the predominant fate process of n-butane released to soil, this compound is also susceptible to biodegradation. In one soil, a biodegradation rate of 1.8 mgC/day/kg dry soil was reported.

Aquatic fate: The estimated Koc value indicates that n-butane may adsorb to suspended solids and sediment. Volatilisation from water surfaces is expected based upon an estimated Henry's Law constant. Using this Henry's Law constant volatilisation half-lives for a model river and model lake are estimated to be 2.2 hours and 3 days, respectively. An estimated BCF of 33 derived from the log Kow suggests the potential for bioconcentration in aquatic organisms is moderate. While volatilisation from water surfaces is expected to be the major fate process for n-butane released to water, biodegradation of this compound is also expected to occur. In a screening study, complete biodegradation was reported in 34 days. In a second study using a defined microbial culture, it was reported that n-butane was degraded to 2-butanone and 2-butanol. Photolysis or hydrolysis of n-butane in aquatic systems is not expected to be important.

Atmospheric fate: According to a model of gas/particle partitioning of semivolatile organic compounds in the atmosphere and the vapour pressure, n-butane, is expected to exist solely as a gas in the ambient atmosphere. Gas-phase n-butane is degraded in the atmosphere by reaction with photochemically-produced hydroxyl radicals; the half-life for this reaction in air is estimated to be 6.3 days, calculated from its rate constant of 2.54×10^{-12} cu cm/molecule-sec at 25 deg. Based on data for iso-octane and n-hexane, n-butane is not expected to absorb UV light in the environmentally significant range, >290 nm and probably will not undergo direct photolysis in the atmosphere. Experimental data showed that 7.7% of the n-butane fraction in a dark chamber reacted with nitrogen oxide to form the corresponding alkyl nitrate, suggesting nighttime reactions with radical species and nitrogen oxides may contribute to the atmospheric transformation of n-butane.

BUTANE:

ISO-BUTANE:

iso

PROPANE:

■ For propane:

Environmental Fate

Terrestrial fate: An estimated Koc value of 460 determined from a log Kow of 2.36 indicates that propane is expected to have moderate mobility in soil. Volatilisation of propane from moist soil surfaces is expected to be an important fate process given an estimated Henry's Law constant of 7.07×10^{-1} atm-cu m/mole, derived from its vapor pressure, 7150 mm Hg, and water solubility, 62.4 mg/L. Propane is expected to volatilise from dry soil surfaces based upon its vapor pressure. Using cell suspensions of microorganisms isolated from soil and water, propane was oxidised to acetone within 24 hours, suggesting that biodegradation may be an important fate process in soil and sediment.

Aquatic fate: The estimated Koc value indicates that propane is expected to adsorb to suspended solids and sediment. Volatilisation from water surfaces is expected based upon an estimated Henry's Law constant. Using this Henry's Law constant volatilisation half-lives for a model river and model lake are estimated to be 41 minutes and 2.6 days, respectively. An estimated BCF of 13.1 using log Kow suggests the potential for bioconcentration in aquatic organisms is low. After 192 hr, the trace concentration of propane contained in gasoline remained unchanged for both a sterile control and a mixed culture sample collected from ground water contaminated with gasoline. This indicates that biodegradation may not be an important fate process in water.

Atmospheric fate: According to a model of gas/particle partitioning of semivolatile organic compounds in the atmosphere and vapour pressure, propane is expected to exist solely as a gas in the ambient atmosphere. Gas-phase propane is degraded in the atmosphere by reaction with photochemically-produced hydroxyl radicals; the half-life for this reaction in air is estimated to be 14 days, calculated from its rate constant of 1.15×10^{-12} cu cm/molecule-sec at 25 deg C. Propane does not contain chromophores that absorb at wavelengths >290 nm and therefore is not expected to be susceptible to direct photolysis by sunlight.

Ecotoxicity

Ingredient

Persistence:

Water/Soil

Persistence: Air

Bioaccumulation

Mobility

Compressed Butane Gas

No Data
Available

No Data
Available

butane

LOW

No Data
Available

LOW

HIGH

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)

Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 15 of 18

Section 12 - ECOLOGICAL INFORMATION

iso- butane	HIGH	No Data Available	LOW	HIGH
propane	LOW	No Data Available	LOW	HIGH

Section 13 - DISPOSAL CONSIDERATIONS

- - Evaporate or incinerate residue at an approved site.
 - Return empty containers to supplier.
 - Ensure damaged or non-returnable cylinders are gas-free before disposal.
-
- According to the European Waste Catalogue, Waste Codes are not product specific but application specific. Waste Codes should be assigned by the User based on the application in which the product is used.
-

Section 14 - TRANSPORTATION INFORMATION

Labels Required: FLAMMABLE GAS

Land transport ADR/RID (cross-border):

UN Number:1057Packing Group:None

Shipping Name: FEUERZEUGE mit entzündbarem Gas oder NACHFÜLLPATRONEN FÜR FEUERZEUGE mit entzündbarem

Air Transport IATA:

ICAO/IATA Class:2.1ICAO/IATA Subrisk:None

UN/ID Number:1057Packing Group:-

Special provisions:None

Cargo Only

Packing Instructions:15 kgMaximum Qty/Pack:201

Passenger and CargoPassenger and Cargo

Packing Instructions:1 kgMaximum Qty/Pack:201

Passenger and CargoPassenger and Cargo

Limited QuantityLimited Quantity

Packing Instructions:ForbiddenMaximum Qty/Pack:Forbidden

Shipping Name: LIGHTER REFILLS CONTAINING FLAMMABLE GAS

Maritime Transport IMDG:

IMDG Class:2.1IMDG Subrisk:

None

UN Number:1057Packing Group:

None

EMS Number:F- D , S- USpecial provisions:

201

Limited Quantities:0

Shipping Name:LIGHTERS or LIGHTER REFILLS containing flammable gas

ADNR:

ADNR Class:2UN Number:1057

Hazard Label:2.1Packing Group:None

Limited Quantity:LQ0Special provisions:201; 654

Shipping Name: FEUERZEUGE mit entzündbarem Gas oder NACHFÜLLPATRONEN FÜR FEUERZEUGE mit entzündbarem

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)
Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711
Version No:2.0
CD 2014/1 Page 16 of 18

Section 15 - REGULATORY INFORMATION

Annex I of Directive 67/548/EEC

butane	601-004-00-0
butane	601-004-01-8
iso-butane	601-004-00-0
iso-butane	601-004-01-8
propane	601-003-00-5

Preparation is WGK 1

butane	1	0	VwVwS
iso-butane	1	0	VwVwS
propane	Non-hazardous to water		W: VwVwS

butane
iso-butane
propane

Classification due to the administrative regulation of water-endangering materials (VwVwS)
(<http://www.umweltbundesamt.de/wgs/vwvws.htm>)

RISK

Risk Codes
R12
R44

Risk Phrases

- Extremely flammable.
- Risk of explosion if heated under confinement.

SAFETY

Safety Codes

S16
S23
S24
S51
S09
S07
S60

Safety Phrases

- Keep away from sources of ignition. No smoking.
- Do not breathe gas/fumes/vapour/spray.
- Avoid contact with skin.
- Use only in well ventilated areas.
- Keep container in a well ventilated place.
- Keep container tightly closed.
- This material and its container must be disposed of as hazardous waste.

Annex II of Directive 67/548/EEC: Indications of Danger
F+Extremely flammable

Annex VI of Regulation (EC) No 1272/2008



H280 Contains gas under pressure; may explode if heated.
H220 Extremely flammable gas.
H335 May cause respiratory irritation.
H336 May cause drowsiness or dizziness.
Determined by Chemwatch using CLP criteria

Supplementary statement(s)
EUH044

Risk of explosion if heated under confinement.

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)

Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 17 of 18

Section 15 - REGULATORY INFORMATION

Precautionary statement(s)

Prevention

P210 Keep away from heat/sparks/open flames/hot surfaces. - No smoking.

P261 Avoid breathing dust/fume/gas/mist/vapours/spray.

P271 Use only outdoors or in a well-ventilated area.

Response

P304+P340 IF INHALED: Remove to fresh air and keep at rest in a position comfortable for breathing.

P312 Call a POISON CENTER or doctor/physician if you feel unwell.

P377 Leaking gas fire: Do not extinguish, unless leak can be stopped safely.

P381 Eliminate all ignition sources if safe to do so.

Storage

P403 Store in a well-ventilated place.

P403+P233 Store in a well-ventilated place. Keep container tightly closed.

P405 Store locked up.

P410+P403 Protect from sunlight. Store in a well-ventilated place.

REGULATIONS

Regulations for ingredients

butane (CAS: 106-97-8) is found on the following regulatory lists;

"EU Directive 2002/72/EC Plastic materials and articles intended to come into contact with foodstuffs - Annex III Section A Incomplete list of additives fully harmonised at Community level", "European Customs Inventory of Chemical Substances (English)", "European Union - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS) (English)", "European Union (EU) Carcinogenic Substances", "European Union (EU) Control of Major Accident Hazards Involving Dangerous Substances - Seveso Category", "European Union (EU) Mutagenic Substances", "OECD Representative List of High Production Volume (HPV) Chemicals"

iso-butane (CAS: 75-28-5) is found on the following regulatory lists;

"EU Cosmetic Directive 76/768/EEC Annex II: List of Substances which must not form part of the Composition of Cosmetic Products(English)", "EU REACH Regulation (EC) No 1907/2006 - Annex XVII (Appendix 1) Carcinogens: category 1A (Table 3.1)/category 1 (Table 3.2)", "EU REACH Regulation (EC) No 1907/2006 - Annex XVII (Appendix 4) Mutagens: category 1B (Table 3.1)/category 2 (Table 3.2)", "European Chemicals Agency (ECHA) List of substances identified for registration in 2010", "European Customs Inventory of Chemical Substances (English)", "European Union - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS) (English)", "European Union (EU) Annex I to Directive 67/548/EEC on Classification and Labelling of Dangerous Substances - updated by ATP: 31", "European Union (EU) Carcinogenic Substances", "European Union (EU) Inventory of Ingredients used in Cosmetic Products", "European Union (EU) Mutagenic Substances", "European Union (EU) Regulation (EC) No 1272/2008 on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures - Annex VI", "Germany TRGS 900 - Limit Values for the Workplace Atmosphere (German)", "International Council of Chemical Associations (ICCA) - High Production Volume List", "OECD Representative List of High Production Volume (HPV) Chemicals"

propane (CAS: 74-98-6) is found on the following regulatory lists;

"CODEX General Standard for Food Additives (GSFA) - Additives Permitted for Use in Food in General, Unless Otherwise Specified, in Accordance with GMP", "European Chemicals Agency (ECHA) List of substances identified for registration in 2010", "European Customs Inventory of Chemical Substances (English)", "European Union - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS) (English)", "European Union (EU) Annex I to Directive 67/548/EEC on Classification and Labelling of Dangerous Substances - updated by ATP: 31", "European Union (EU) Control of Major Accident Hazards Involving Dangerous Substances - Seveso Category", "European Union (EU) Inventory of Ingredients used in Cosmetic Products", "European Union (EU) Regulation (EC) No 1272/2008 on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures - Annex VI", "Germany Recommended Exposure Limits - MAK Values (English)", "Germany TRGS 900 - Limit Values for the Workplace Atmosphere (German)", "International Council of Chemical Associations (ICCA) - High Production Volume List", "OECD Representative List of High Production Volume (HPV) Chemicals"

No data for Compressed Butane Gas (CW: 26-6466)

This safety data sheet is in compliance with the following EU legislation and its adaptations - as far as applicable - : 67/548/EEC, 1999/45/EC, 76/769/EEC, 98/24/EC, 92/85/EEC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, as well as the following German legislation:

- German employment restrictions concerning young persons according to § 22 JArbSchG and employment restrictions concerning pregnant and lactating women according to §§ 4 und 5 MuSchRiV (Beschäftigungsbeschränkungen für Jugendliche nach § 22 JArbSchG und werdende und stillende Mütter nach §§ 4 und 5 MuSchRiV)

- German hazardous Incident (Reporting) Ordinance (Störfallverordnung)

- German Technical Instructions on Air Quality Control (Technische Anleitung zur Reinhaltung der Luft (TA Luft))

- German regulation on water hazard classification (Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe – VwVwS (WGK))

- Restrictions and prohibitions (e.g. Ordinance on substances depleting the ozone layer) (Beschränkungs- und Verbotsverordnungen, e.g. Verordnung über Stoffe, die die Ozonschicht schädigen (Chemikalien-

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)

Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 18 of 18

Section 15 - REGULATORY INFORMATION

Ozonschichtverordnung -ChemOzonSchichtV))

Section 16 - OTHER INFORMATION

RISK

Explanation of risk codes used on this MSDS

Risk Codes Risk Phrases

R12 ■ Extremely flammable.

R44 ■ Risk of explosion if heated under confinement.

ANNEX 2: Indications of Danger

F+Extremely flammable

■ Classification of the preparation and its individual components has drawn on official and authoritative sources.

■ The (M)SDS is a Hazard Communication tool and should be used to assist in the Risk Assessment. Many factors determine whether the reported Hazards are Risks in the workplace or other settings. Risks may be determined by reference to Exposures Scenarios. Scale of use, frequency of use and current or available engineering controls must be considered.

■ For detailed advice on Personal Protective Equipment, refer to the following EU CEN Standards:

EN 16 Personal eye-protection

EN 340 Protective clothing

EN 374 Protective gloves against chemicals and micro-organisms

EN 13832 Footwear protecting against chemicals

EN 133 Respiratory protective devices.

Issue Date: 10-Mar-2016

Print Date: 17-Mar-2016

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)
Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711
Version No:2.0
CD 2016/1 Page 1 of 18

Section 1 - CHEMICAL PRODUCT AND COMPANY IDENTIFICATION

PRODUCT NAME
COMPRESSED BUTANE GAS

SUPPLIER
Company: Wenzhou Fortune International Co., Ltd.
Address:
Room 902, Building a, New century Business Building, Shangjiang
Road, Wenzhou
Zhejiang ,
China
Telephone: +86 577 8891 0115
Fax: +86 577 8891 0118

PRODUCT USE
■ Used according to manufacturer's directions.
The use of a quantity of material in an unventilated or confined space may result in increased exposure and an irritating atmosphere developing. Before starting consider control of exposure by mechanical ventilation.

Section 2 - HAZARDS IDENTIFICATION

STATEMENT OF HAZARDOUS NATURE
CONSIDERED A DANGEROUS MIXTURE ACCORDING TO DIRECTIVE 1999/45/EC AND ITS AMENDMENTS.

RISK

DSD/DPD classification (classification according to Directive 67/548/EEC or Directive 1999/45/EC)
Risk Codes Risk Phrases
R12 ■ Extremely flammable.
R44 ■ Risk of explosion if heated under confinement.

CLP classification (classification according to Regulation (EC) No 1272/2008)



Signal Word: DANGER

CLP classification

Flammable Liquid Category 1

Hazard statement(s)
EUH044 Risk of explosion if heated under confinement.
H224 Extremely flammable liquid and vapour
Determined by Chemwatch using CLP criteria

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)

Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/1 Page 2 of 18

Section 2 - HAZARDS IDENTIFICATION

Supplementary statement(s)

EUH044

Risk of explosion if heated under confinement.

Precautionary statement(s)

Prevention

P210 Keep away from heat/sparks/open flames/hot surfaces. - No smoking.

P261 Avoid breathing dust/fume/gas/mist/vapours/spray.

P271 Use only outdoors or in a well-ventilated area.

Response

P304+P340 IF INHALED: Remove to fresh air and keep at rest in a position comfortable for breathing.

P312 Call a POISON CENTER or doctor/physician if you feel unwell.

P377 Leaking gas fire: Do not extinguish, unless leak can be stopped safely.

P381 Eliminate all ignition sources if safe to do so.

Storage

P403 Store in a well-ventilated place.

P403+P233 Store in a well-ventilated place. Keep container tightly closed.

P405 Store locked up.

P410+P403 Protect from sunlight. Store in a well-ventilated place.

Section 3 - COMPOSITION / INFORMATION ON INGREDIENTS

NAME	CAS RN	INT HAZ	%
butane	106-97-8.	F+	61.4
EC NO: 203-448-7			
R CODES: R12			
CLP:Flam. Gas 1;			
iso-butane			
EC NO: 200-857-2	75-28-5.	F+	21.08
R CODES: R12			
CLP:Flam. Gas 1;			
propane			
EC NO: 200-827-9			
R CODES: R12	74-98-6	F+	16.4
CLP:Flam. Gas 1;			

Section 4 - FIRST AID MEASURES

SWALLOWED

- - Avoid giving milk or oils.
- Avoid giving alcohol.
- Not considered a normal route of entry.
- If spontaneous vomiting appears imminent or occurs, hold patient's head down, lower than their hips to help avoid possible aspiration of vomitus.

EYE

- - If product comes in contact with eyes remove the patient from gas source or contaminated area.
- Take the patient to the nearest eye wash, shower or other source of clean water.
- Open the eyelid(s) wide to allow the material to evaporate.
- Gently rinse the affected eye(s) with clean, cool water for at least 15 minutes. Have the patient lie or sit down and tilt the head back. Hold the eyelid(s) open and pour water slowly over the eyeball(s) at the inner corners, letting the water run out of the outer corners.
- The patient may be in great pain and wish to keep the eyes closed. It is important that the material is rinsed from the eyes to prevent further damage.

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)
Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711
Version No:2.0
CD 2016/11 Page 3 of 18
Section 4 - FIRST AID MEASURES

- Ensure that the patient looks up, and side to side as the eye is rinsed in order to better reach all parts of the eye(s)
 - Transport to hospital or doctor.
 - Even when no pain persists and vision is good, a doctor should examine the eye as delayed damage may occur.
 - If the patient cannot tolerate light, protect the eyes with a clean, loosely tied bandage.
 - Ensure verbal communication and physical contact with the patient.
- DO NOT allow the patient to rub the eyes
DO NOT allow the patient to tightly shut the eyes
DO NOT introduce oil or ointment into the eye(s) without medical advice
DO NOT use hot or tepid water.

SKIN

- If skin or hair contact occurs:
 - Flush skin and hair with running water (and soap if available).
 - Seek medical attention in event of irritation.

INHALED

- - Following exposure to gas, remove the patient from the gas source or contaminated area.
- NOTE: Personal Protective Equipment (PPE), including positive pressure self-contained breathing apparatus may be required to assure the safety of the rescuer.
- Prostheses such as false teeth, which may block the airway, should be removed, where possible, prior to initiating first aid procedures.
- If the patient is not breathing spontaneously, administer rescue breathing.
- If the patient does not have a pulse, administer CPR.
- If medical oxygen and appropriately trained personnel are available, administer 100% oxygen.
- Summon an emergency ambulance. If an ambulance is not available, contact a physician, hospital, or Poison Control Centre for further instruction.
- Keep the patient warm, comfortable and at rest while awaiting medical care.
- MONITOR THE BREATHING AND PULSE, CONTINUOUSLY.
- Administer rescue breathing (preferably with a demand-valve resuscitator, bag-valve mask-device, or pocket mask as trained) or CPR if necessary.

NOTES TO PHYSICIAN

- For acute or short term repeated exposures to petroleum distillates or related hydrocarbons:
 - Primary threat to life, from pure petroleum distillate ingestion and/or inhalation, is respiratory failure.
 - Patients should be quickly evaluated for signs of respiratory distress (e.g. cyanosis, tachypnoea, intercostal retraction, obtundation) and given oxygen. Patients with inadequate tidal volumes or poor arterial blood gases (pO₂ 50 mm Hg) should be intubated.
 - Arrhythmias complicate some hydrocarbon ingestion and/or inhalation and electrocardiographic evidence of myocardial injury has been reported; intravenous lines and cardiac monitors should be established in obviously symptomatic patients. The lungs excrete inhaled solvents, so that hyperventilation improves clearance.
 - A chest x-ray should be taken immediately after stabilisation of breathing and circulation to document aspiration and detect the presence of pneumothorax.
 - Epinephrine (adrenalin) is not recommended for treatment of bronchospasm because of potential myocardial sensitisation to catecholamines. Inhaled cardioselective bronchodilators (e.g. Alupent, Salbutamol) are the preferred agents, with aminophylline a second choice.
 - Lavage is indicated in patients who require decontamination; ensure use of cuffed endotracheal tube in adult patients. [Ellenhorn and Barceloux: Medical Toxicology].
- For frost-bite caused by liquefied petroleum gas:
- If part has not thawed, place in warm water bath (41-46 C) for 15-20 minutes, until the skin turns pink or red.
 - Analgesia may be necessary while thawing.
 - If there has been a massive exposure, the general body temperature must be depressed, and the patient must be immediately rewarmed by whole-body immersion, in a bath at the above temperature.
 - Shock may occur during rewarming.
 - Administer tetanus toxoid booster after hospitalization.
 - Prophylactic antibiotics may be useful.
 - The patient may require anticoagulants and oxygen.

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)
Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711
Version No:2.0
CD 2016/11 Page 4 of 18
Section 4 - FIRST AID MEASURES

[Shell Australia 22/12/87].
for gas exposures:

BASIC TREATMENT

- Establish a patent airway with suction where necessary.
- Watch for signs of respiratory insufficiency and assist ventilation as necessary.
- Administer oxygen by non-rebreather mask at 10 to 15 l/min.
- Monitor and treat, where necessary, for pulmonary oedema .
- Monitor and treat, where necessary, for shock.
- Anticipate seizures.

ADVANCED TREATMENT

- Consider orotracheal or nasotracheal intubation for airway control in unconscious patient or where respiratory arrest has occurred.
- Positive-pressure ventilation using a bag-valve mask might be of use.
- Monitor and treat, where necessary, for arrhythmias.
- Start an IV D5W TKO. If signs of hypovolaemia are present use lactated Ringers solution. Fluid overload might create complications.
- Drug therapy should be considered for pulmonary oedema.
- Hypotension with signs of hypovolaemia requires the cautious administration of fluids. Fluid overload might create complications.
- Treat seizures with diazepam.
- Proparacaine hydrochloride should be used to assist eye irrigation.

BRONSTEIN, A.C. and CURRANCE, P.L.

EMERGENCY CARE FOR HAZARDOUS MATERIALS EXPOSURE: 2nd Ed. 1994.

Section 5 - FIRE FIGHTING MEASURES

EXTINGUISHING MEDIA

■ **DO NOT EXTINGUISH BURNING GAS UNLESS LEAK CAN BE STOPPED SAFELY:
OTHERWISE: LEAVE GAS TO BURN.**

FOR SMALL FIRE:

- Dry chemical, CO₂ or water spray to extinguish gas (only if absolutely necessary and safe to do so).
- **DO NOT** use water jets.

FOR LARGE FIRE:

- Cool cylinder by direct flooding quantities of water onto upper surface until well after fire is out.
- **DO NOT** direct water at source of leak or venting safety devices as icing may occur.

FIRE FIGHTING

■ **FOR FIRES INVOLVING MANY GAS CYLINDERS:**

- To stop the flow of gas, specifically trained personnel may inert the atmosphere to reduce oxygen levels thus allowing the capping of leaking container(s).
- Reduce the rate of flow and inject an inert gas, if possible, before completely stopping the flow to prevent flashback.
- **DO NOT** extinguish the fire until the supply is shut off otherwise an explosive re-ignition may occur.
- If the fire is extinguished and the flow of gas continues, used increased ventilation to prevent build-up, of explosive atmosphere.
- Use non-sparking tools to close container valves.
- Be **CAUTIOUS** of a Boiling Liquid Evaporating Vapour Explosion, BLEVE, if fire is impinging on surrounding containers.
- Direct 2500 litre/min (500 gpm) water stream onto containers above liquid level with the assistance remote monitors.

GENERAL

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)

Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 5 of 18

Section 5 - FIRE FIGHTING MEASURES

- Alert Fire Brigade and tell them location and nature of hazard.
- May be violently or explosively reactive.
- Wear breathing apparatus plus protective gloves.
- Consider evacuation
- Fight fire from a safe distance, with adequate cover.
- If safe, switch off electrical equipment until vapour fire hazard removed.
- Use water delivered as a fine spray to control fire and cool adjacent area.
- DO NOT approach cylinders suspected to be hot.
- Cool fire-exposed cylinders with water spray from a protected location.
- If safe to do so, remove containers from path of fire.

FIRE FIGHTING PROCEDURES:

- The only safe way to extinguish a flammable gas fire is to stop the flow of gas.
- If the flow cannot be stopped, allow the entire contents of the cylinder to burn while cooling the cylinder and surroundings with water from a suitable distance.
- Extinguishing the fire without stopping the gas flow may permit the formation of ignitable or explosive mixtures with air. These mixtures may propagate to a source of ignition.

SPECIAL HAZARDS

- Excessive pressures may develop in a gas cylinder exposed in a fire; this may result in explosion.
- Cylinders with pressure relief devices may release their contents as a result of fire and the released gas may constitute a further source of hazard for the fire-fighter.
- Cylinders without pressure-relief valves have no provision for controlled release and are therefore more likely to explode if exposed to fire.

FIRE FIGHTING REQUIREMENTS:

The need for proximity, entry and flash-over protection and special protective clothing should be determined for each incident, by a competent fire-fighting safety professional.

When any large container (including road and rail tankers) is involved in a fire, consider evacuation by 1500 metres in all directions.

FIRE/EXPLOSION HAZARD

- - **HIGHLY FLAMMABLE:** will be easily ignited by heat, sparks or flames.
 - Will form explosive mixtures with air
 - Fire exposed containers may vent contents through pressure relief valves thereby increasing fire intensity and/ or vapour concentration.
 - Vapours may travel to source of ignition and flash back.
 - Containers may explode when heated - Ruptured cylinders may rocket
 - Fire may produce irritating, poisonous or corrosive gases.
 - Runoff may create fire or explosion hazard.
 - May decompose explosively when heated or involved in fire.
 - High concentration of gas may cause asphyxiation without warning.
 - Contact with gas may cause burns, severe injury and/ or frostbite.
- Combustion products include: carbon monoxide (CO), carbon dioxide (CO₂), other pyrolysis products typical of burning organic material.
- Contains low boiling substance: Closed containers may rupture due to pressure buildup under fire conditions.

FIRE INCOMPATIBILITY

- - Avoid contamination with oxidising agents i.e. nitrates, oxidising acids, chlorine bleaches, pool chlorine etc. as ignition may result.

Personal Protective Equipment
Breathing apparatus.
Gas tight chemical resistant suit.

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)
Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 6 of 18

Section 5 - FIRE FIGHTING MEASURES

Limit exposure duration to 1 BA set 30 mins.

Section 6 - ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

MINOR SPILLS

- - Avoid breathing vapour and any contact with liquid or gas. Protective equipment including respirator should be used.
- DO NOT enter confined spaces where gas may have accumulated.
- Shut off all sources of possible ignition and increase ventilation.
- Clear area of personnel.
- Stop leak only if safe to do so.
- Remove leaking cylinders to safe place. release pressure under safe controlled conditions by opening valve.
- Orientate cylinder so that the leak is gas, not liquid, to minimise rate of leakage
- Keep area clear of personnel until gas has dispersed.

MAJOR SPILLS

- - Clear area of all unprotected personnel and move upwind.
- Alert Emergency Authority and advise them of the location and nature of hazard.
- May be violently or explosively reactive.
- Wear full body clothing with breathing apparatus.
- Prevent by any means available, spillage from entering drains and water-courses.
- Consider evacuation.
- Shut off all possible sources of ignition and increase ventilation.
- No smoking or naked lights within area.
- Use extreme caution to prevent violent reaction.
- Stop leak only if safe to do so.
- Water spray or fog may be used to disperse vapour.
- DO NOT enter confined space where gas may have collected.
- Keep area clear until gas has dispersed.

Section 7 - HANDLING AND STORAGE

PROCEDURE FOR HANDLING

- Radon and its radioactive decay products are hazardous if inhaled or ingested.
- Containers, even those that have been emptied, may contain explosive vapours.
- Do NOT cut, drill, grind, weld or perform similar operations on or near containers.
- Electrostatic discharge may be generated during pumping - this may result in fire.
- Ensure electrical continuity by bonding and grounding (earthing) all equipment.
- Restrict line velocity during pumping in order to avoid generation of electrostatic discharge (≤ 1 m/sec until fill pipe submerged to twice its diameter, then ≤ 7 m/sec).
- Avoid splash filling.
- Do NOT use compressed air for filling discharging or handling operations.
- Consider use in closed pressurised systems, fitted with temperature, pressure and safety relief valves which are vented for safe dispersal.
- The tubing network design connecting gas cylinders to the delivery system should include appropriate pressure indicators and vacuum or suction lines.
- Fully-welded types of pressure gauges, where the bourdon tube sensing element is welded to the gauge body, are recommended.
- Before connecting gas cylinders, ensure manifold is mechanically secure and does not contain another gas. Before disconnecting gas cylinder, isolate supply line segment proximal to cylinder, remove trapped gas in supply line with aid of vacuum pump
- When connecting or replacing cylinders take care to avoid airborne particulates violently ejected when system pressurises.
- Consider the use of doubly-contained piping; diaphragm or bellows sealed, soft seat valves; backflow

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)
Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711
Version No:2.0
CD 2016/11 Page 7 of 18
Section 7 - HANDLING AND STORAGE

prevention devices; flash arrestors; and flow monitoring or limiting devices. Gas cabinets, with appropriate exhaust treatment, are recommended, as is automatic monitoring of the secondary enclosures and work areas for release.

- Use a pressure reducing regulator when connecting cylinder to lower pressure (<100 psig) piping or systems
- Use a check valve or trap in the discharge line to prevent hazardous back-flow into the cylinder
- Check regularly for spills or leaks. Keep valves tightly closed but do not apply extra leverage to hand wheels or cylinder keys.
- Open valve slowly. If valve is resistant to opening then contact your supervisor
- Valve protection caps must remain in place unless container is secured with valve outlet piped to use point.
- Never insert a pointed object (e.g hooks) into cylinder cap openings as a means to open cap or move cylinder. Such action can inadvertently turn the valve and gas a gas leak. Use an adjustable strap instead of wrench to free an over-tight or rusted cap.
- A bubble of gas may buildup behind the outlet dust cap during transportation, after prolonged storage, due to defective cylinder valve or if a dust cap is inserted without adequate evacuation of gas from the line. When loosening dust cap, preferably stand cylinder in a suitable enclosure and take cap off slowly. Never face the dust cap directly when removing it; point cap away from any personnel or any object that may pose a hazard. under negative pressure (relative to atmospheric gas)
- Do NOT drag, slide or roll cylinders - use a suitable hand truck for cylinder movement
- Test for leakage with brush and detergent - NEVER use a naked flame.
- Do NOT heat cylinder by any means to increase the discharge rate of product from cylinder.
- Leaking gland nuts may be tightened if necessary.
- If a cylinder valve will not close completely, remove the cylinder to a well ventilated location (e.g. outside) and, when empty, tag as FAULTY and return to supplier.
- Obtain a work permit before attempting any repairs.
- DO NOT attempt repair work on lines, vessels under pressure.
- Atmospheres must be tested and O.K. before work resumes after leakage.
- Avoid generation of static electricity. Earth all lines and equipment.
- DO NOT transfer gas from one cylinder to another.

SUITABLE CONTAINER

- - Cylinder:
 - Ensure the use of equipment rated for cylinder pressure.
 - Ensure the use of compatible materials of construction.
 - Valve protection cap to be in place until cylinder is secured, connected.
 - Cylinder must be properly secured either in use or in storage.
 - Cylinder valve must be closed when not in use or when empty.
 - Segregate full from empty cylinders.

WARNING: Suckback into cylinder may result in rupture. Use back-flow preventive device in piping.

STORAGE INCOMPATIBILITY

- Low molecular weight alkanes:
 - May react violently with strong oxidisers, chlorine, chlorine dioxide, dioxygenyl tetrafluoroborate.
 - May react with oxidising materials, nickel carbonyl in the presence of oxygen, heat.
 - Are incompatible with nitronium tetrafluoroborate(1-), halogens and interhalogens
 - may generate electrostatic charges, due to low conductivity, on flow or agitation.
 - Avoid flame and ignition sources

Interaction between chlorine and ethane over activated carbon at 350 deg C has caused explosions, but added carbon dioxide reduces the risk. The violent interaction of liquid chlorine injected into ethane at 80 deg C/10 bar becomes very violent if ethylene is also present A mixture prepared at -196 deg C with either methane or ethane exploded when the temp was raised to -78 deg C.

Addition of nickel carbonyl to an n-butane-oxygen mixture causes an explosion at 20-40 deg C.

Butane/ isobutane

- reacts violently with strong oxidisers
- reacts with acetylene, halogens and nitrous oxides
- is incompatible with chlorine dioxide, conc. nitric acid and some plastics

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)
Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711
Version No:2.0
CD 2016/11 Page 8 of 18
Section 7 - HANDLING AND STORAGE

- may generate electrostatic charges, due to low conductivity, in flow or when agitated - these may ignite the vapour.

Segregate from nickel carbonyl in the presence of oxygen, heat (20-40 C).

Propane:

- reacts violently with strong oxidisers, barium peroxide, chlorine dioxide, dichlorine oxide, fluorine etc.
- liquid attacks some plastics, rubber and coatings
- may accumulate static charges which may ignite its vapours.
- Compressed gases may contain a large amount of kinetic energy over and above that potentially available from the energy of reaction produced by the gas in chemical reaction with other substances.
- Avoid reaction with oxidising agents.

STORAGE REQUIREMENTS

- - Store in an upright position.
- Outside or detached storage is preferred.
- Cylinders should be stored in a purpose-built compound with good ventilation, preferably in the open.
- Such compounds should be sited and built in accordance with statutory requirements.
- The storage compound should be kept clear and access restricted to authorised personnel only.
- Cylinders stored in the open should be protected against rust and extremes of weather.
- Cylinders in storage should be properly secured to prevent toppling or rolling.
- Cylinder valves should be closed when not in use.
- Where cylinders are fitted with valve protection this should be in place and properly secured.
- Gas cylinders should be segregated according to the requirements of the Dangerous Goods Act(s).
- Cylinders containing flammable gases should be stored away from other combustible materials. Alternatively a fire-resistant partition may be used.
- Check storage areas for flammable or hazardous concentrations of gases prior to entry.
- Preferably store full and empty cylinders separately.
- Full cylinders should be arranged so that the oldest stock is used first.
- Cylinders in storage should be checked periodically for general condition and leakage.
- Protect cylinders against physical damage. Move and store cylinders correctly as instructed for their manual handling.

NOTE: A 'G' size cylinder is usually too heavy for an inexperienced operator to raise or lower.

Section 8 - EXPOSURE CONTROLS / PERSONAL PROTECTION

EXPOSURE CONTROLS

Source	Material	TWA ppm	TWA mg/m ³	STEL ppm	Notes
Germany TRGS 900 - Limit Values for the Workplace Atmosphere (German)	Compressed Butane Gas (Butan)	1000	2400		DFG
Germany Recommended Exposure Limits - MAK Values (English)	Compressed Butane Gas (Butane (both isomers): n- Butane, Isobutane)	1000	2400	II(4)	
Germany TRGS 900 - Limit Values for the Workplace Atmosphere (German)	propane (Propan)	1000	1800		DFG
Germany Recommended Exposure Limits - MAK Values (English)	propane (Propane)	1000	1800	II(4)	

NOTE: STEL and Ceiling values are calculated from the OEL values and the excursion factors, where applicable.

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)

Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 9 of 18

Section 8 - EXPOSURE CONTROLS / PERSONAL PROTECTION

EMERGENCY EXPOSURE LIMITS

Material	Revised	IDLH
propane	169	2, 100 [LEL]

NOTES

Values marked LEL indicate that the IDLH was based on 10% of the lower explosive limit for safety considerations even though the relevant toxicological data indicated that irreversible health effects or impairment of escape existed only at higher concentrations.

MATERIAL DATA

BUTANE:

COMPRESSED BUTANE GAS:

ISO-BUTANE:

- For butane:

Odour Threshold Value: 2591 ppm (recognition)

Butane in common with other homologues in the straight chain saturated aliphatic hydrocarbon series is not characterised by its toxicity but by its narcosis-inducing effects at high concentrations. The TLV is based on analogy with pentane by comparing their lower explosive limits in air. It is concluded that this limit will protect workers against the significant risk of drowsiness and other narcotic effects.

Odour Safety Factor(OSF)

OSF=0.22 (n-BUTANE).

COMPRESSED BUTANE GAS:

PROPANE:

- For propane

Odour Safety Factor(OSF)

OSF=0.16 (PROPANE).

ISO-BUTANE:

- May act as a simple asphyxiants; these are gases which, when present in high concentrations, reduce the oxygen content in air below that required to support breathing, consciousness and life; loss of consciousness, with death by suffocation may rapidly occur in an oxygen deficient atmosphere.

CARE: Most simple asphyxiants are odourless or possess low odour and there is no warning on entry into an oxygen deficient atmosphere. If there is any doubt, oxygen content can be checked simply and quickly. It may not be appropriate to only recommend an exposure standard for simple asphyxiants rather it is essential that sufficient oxygen be maintained. Air normally has 21 percent oxygen by volume, with 18 percent regarded as minimum under normal atmospheric pressure to maintain consciousness / life. At pressures significantly higher or lower than normal atmospheric pressure, expert guidance should be sought.

Isobutane Odour Threshold Value: 1.2 ppm

PERSONAL PROTECTION

EYE

- - Safety glasses with side shields.

- Chemical goggles.

- Contact lenses may pose a special hazard; soft contact lenses may absorb and concentrate irritants. A written policy document, describing the wearing of lens or restrictions on use, should be created for each workplace or task. This should include a review of lens absorption and adsorption for the class of chemicals in use and an account of injury experience. Medical and first-aid personnel should be trained in their removal and suitable equipment should be readily available. In the event of chemical exposure, begin eye irrigation immediately and remove contact lens as soon as practicable. Lens should be removed at the first signs of eye redness or irritation - lens should be removed in a clean environment only after workers have washed hands thoroughly. [CDC NIOSH Current Intelligence Bulletin 59].

HANDS/FEET

- - When handling sealed and suitably insulated cylinders wear cloth or leather gloves.

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)
Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 10 of 18

Section 8 - EXPOSURE CONTROLS / PERSONAL PROTECTION

OTHER

■ - The clothing worn by process operators insulated from earth may develop static charges far higher (up to 100 times) than the minimum ignition energies for various flammable gas-air mixtures. This holds true for a wide range of clothing materials including cotton.

- Avoid dangerous levels of charge by ensuring a low resistivity of the surface material worn outermost.

BRETHERRICK: Handbook of Reactive Chemical Hazards.

- Protective overalls, closely fitted at neck and wrist.

- Eye-wash unit.

IN CONFINED SPACES:

- Non-sparking protective boots

- Static-free clothing.

- Ensure availability of lifeline.

Staff should be trained in all aspects of rescue work.

Rescue gear: Two sets of SCUBA breathing apparatus Rescue Harness, lines etc.

- Some plastic personal protective equipment (PPE) (e.g. gloves, aprons, overshoes) are not recommended as they may produce static electricity.

- For large scale or continuous use wear tight-weave non-static clothing (no metallic fasteners, cuffs or pockets), non sparking safety footwear.

RESPIRATOR

■ Cartridge respirators should never be used for emergency ingress or in areas of unknown vapour concentrations or oxygen content. The wearer must be warned to leave the contaminated area immediately on detecting any odours through the respirator. The odour may indicate that the mask is not functioning properly, that the vapour concentration is too high, or that the mask is not properly fitted. Because of these limitations, only restricted use of cartridge respirators is considered appropriate.

- Positive pressure, full face, air-supplied breathing apparatus should be used for work in enclosed spaces if a leak is suspected or the primary containment is to be opened (e.g. for a cylinder change)

- Air-supplied breathing apparatus is required where release of gas from primary containment is either suspected or demonstrated.

■ Selection of the Class and Type of respirator will depend upon the level of breathing zone contaminant and the chemical nature of the contaminant. Protection Factors (defined as the ratio of contaminant outside and inside the mask) may also be important.

Breathing Zone Level ppm (volume)	Maximum Protection Factor	Half- face Respirator	Full- Face Respirator
1000	10		-
1000	50	GAX- AUS	-
5000	50	-	GAX- AUS
5000	100	Airline *	-
10000	100	-	GAX- 2
	100+	-	GAX- 3
			Airline**

* - Continuous Flow

** - Continuous-flow or positive pressure demand.

The local concentration of material, quantity and conditions of use determine the type of personal protective equipment required. For further information consult site specific CHEMWATCH data (if available), or your Occupational Health and Safety Advisor.

ENGINEERING CONTROLS

■ - Areas where cylinders are stored require good ventilation and, if enclosed need discrete/ controlled exhaust ventilation.

- Vented gas is flammable, may be denser than air and will spread. Vent path must not contain ignition sources, pilot lights, naked flames.

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)

Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 11 of 18

Section 8 - EXPOSURE CONTROLS / PERSONAL PROTECTION

- Secondary containment and exhaust gas treatment may be required by certain jurisdictions.
- Local exhaust ventilation (explosion proof) is usually required in workplaces.
- Consideration should be given to the use of doubly-contained piping; diaphragm or bellows-sealed, soft-seat valves; backflow prevention devices; flash arrestors and flow- monitoring or limiting devices.
- Automated controls should ensure that workplace atmospheres do not exceed 25% of the lower explosive limit (LEL) (if available).
- Monitor the work area and secondary containments for release of gas.
- Automated alerting systems with automatic shutdown of gas-flow may be appropriate and may in fact be mandatory in certain jurisdictions.
- Respiratory protection in the form of air-supplied or self-contained breathing equipment must be worn if the oxygen concentration in the workplace air is less than 19%.
- Cartridge respirators DO NOT give protection and may result in rapid suffocation.

Section 9 - PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

PHYSICAL PROPERTIES

Gas.

State	Compressed Gas	Molecular Weight	Not Applicable
Melting Range (°C)	Not Available	Viscosity	Not Available
Boiling Range (°C)	Not Available	Solubility in water (g/L)	Not Available
Flash Point (°C)	Not Available	pH (1% solution)	Not Available
Decomposition Temp (°C)	Not Available	pH (as supplied)	Not Available
Autoignition Temp (°C)	Not Available	Vapour Pressure (kPa)	Not Available
Upper Explosive Limit (%)	Not Available	Specific Gravity (water=1)	Not Available
Lower Explosive Limit (%)	Not Available	Relative Vapour Density (air=1)	Not Available
		Evaporation Rate	
Volatile Component (% vol)	Not Available		Not Available
butane			
log Kow (Sangster 1997):		2.89	
iso- butane			
log Kow (Sangster 1997):		2.76	
propane			
log Kow (Sangster 1997):		2.36	

APPEARANCE

■ Packed as liquid under pressure and remains liquid only under pressure. Sudden release of pressure or leakage may result in rapid vapourisation with generation of a large volume of highly flammable / explosive gas.

Compressed gas.

Material	Value
BUTANE:	
log Kow	2.89

Section 10 - CHEMICAL STABILITY AND REACTIVITY INFORMATION

CONDITIONS CONTRIBUTING TO INSTABILITY

- - Presence of incompatible materials.
- Product is considered stable.

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)
Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711
Version No:2.0
CD 2016/11 Page 12 of 18

Section 10 - CHEMICAL STABILITY AND REACTIVITY INFORMATION

- Hazardous polymerisation will not occur.
For incompatible materials - refer to Section 7 - Handling and Storage.

Section 11 - TOXICOLOGICAL INFORMATION

POTENTIAL HEALTH EFFECTS

ACUTE HEALTH EFFECTS

SWALLOWED

- Accidental ingestion of the material may be damaging to the health of the individual.
- Not normally a hazard due to physical form of product.
- Considered an unlikely route of entry in commercial/industrial environments.
- Central nervous system (CNS) depression may include nonspecific discomfort, symptoms of giddiness, headache, dizziness, nausea, anaesthetic effects, slowed reaction time, slurred speech and may progress to unconsciousness. Serious poisonings may result in respiratory depression and may be fatal.

EYE

- Although the material is not thought to be an irritant (as classified by EC Directives), direct contact with the eye may produce transient discomfort characterised by tearing or conjunctival redness (as with windburn).
- Direct contact with the eye may not cause irritation because of the extreme volatility of the gas; however concentrated atmospheres may produce irritation after brief exposures..

SKIN

- The material is not thought to produce adverse health effects or skin irritation following contact (as classified by EC Directives using animal models). Nevertheless, good hygiene practice requires that exposure be kept to a minimum and that suitable gloves be used in an occupational setting.
- Repeated exposure may cause skin cracking, flaking or drying following normal handling and use.
- Open cuts, abraded or irritated skin should not be exposed to this material.
- Entry into the blood-stream through, for example, cuts, abrasions, puncture wounds or lesions, may produce systemic injury with harmful effects. Examine the skin prior to the use of the material and ensure that any external damage is suitably protected.

INHALED

- Inhalation of vapours may cause drowsiness and dizziness. This may be accompanied by narcosis, reduced alertness, loss of reflexes, lack of coordination and vertigo.
- Inhalation of vapours or aerosols (mists, fumes), generated by the material during the course of normal handling, may be damaging to the health of the individual.
- Limited evidence or practical experience suggests that the material may produce irritation of the respiratory system, in a significant number of individuals, following inhalation. In contrast to most organs, the lung is able to respond to a chemical insult by first removing or neutralising the irritant and then repairing the damage. The repair process, which initially evolved to protect mammalian lungs from foreign matter and antigens, may however, produce further lung damage resulting in the impairment of gas exchange, the primary function of the lungs. Respiratory tract irritation often results in an inflammatory response involving the recruitment and activation of many cell types, mainly derived from the vascular system.
- Common, generalised symptoms associated with non-toxic gas inhalation include :
 - central nervous system effects such as headache, confusion, dizziness, progressive stupor, coma and seizures;
 - respiratory system complications may include tachypnoea and dyspnoea;
 - cardiovascular effects may include circulatory collapse and arrhythmias;
 - gastrointestinal effects may also be present and may include mucous membrane irritation and nausea and vomiting.
- Acute effects from inhalation of high concentrations of vapour are pulmonary irritation, including coughing, with nausea; central nervous system depression - characterised by headache and dizziness, increased reaction time, fatigue and loss of co-ordination.
- Central nervous system (CNS) depression may include nonspecific discomfort, symptoms of giddiness, headache,

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)

Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 13 of 18

Section 11 - TOXICOLOGICAL INFORMATION

dizziness, nausea, anaesthetic effects, slowed reaction time, slurred speech and may progress to unconsciousness. Serious poisonings may result in respiratory depression and may be fatal.

■ Material is highly volatile and may quickly form a concentrated atmosphere in confined or unventilated areas. Vapour is heavier than air and may displace and replace air in breathing zone, acting as a simple asphyxiant. This may happen with little warning of overexposure.

CHRONIC HEALTH EFFECTS

■ Substance accumulation, in the human body, may occur and may cause some concern following repeated or long-term occupational exposure.

Principal route of occupational exposure to the gas is by inhalation.

Constant or exposure over long periods to mixed hydrocarbons may produce stupor with dizziness, weakness and visual disturbance, weight loss and anaemia, and reduced liver and kidney function. Skin exposure may result in drying and cracking and redness of the skin. Chronic exposure to lighter hydrocarbons can cause nerve damage, peripheral neuropathy, bone marrow dysfunction and psychiatric disorders as well as damage the liver and kidneys.

Compressed Butane Gas

TOXICITY AND IRRITATION

■ unless otherwise specified data extracted from RTECS - Register of Toxic Effects of Chemical Substances.

PROPANE:

COMPRESSED BUTANE GAS:

■ No significant acute toxicological data identified in literature search.

BUTANE:

TOXICITY

Inhalation (rat) LC50: 658000 mg/m³/4h

IRRITATION

Nil Reported

ISO-BUTANE:

TOXICITY

Inhalation (Mouse) LC50: 52 mg/kg/1h *

IRRITATION

*WISER

Section 12 - ECOLOGICAL INFORMATION

ISO-BUTANE:

PROPANE:

BUTANE:

■ DO NOT discharge into sewer or waterways.

ISO-BUTANE:

BUTANE:

■ For butane:

log Kow: 2.89

Koc: 450-900

BCF: 1.9

Environmental Fate

Terrestrial Fate: An estimated Koc value of 900, determined from a log Kow of 2.89 indicates that n-butane is expected to have low mobility in soil. Volatilisation of n-butane from moist soil surfaces is expected to be an important fate process given an estimated Henry's Law constant of 0.95 atm-cu m/mole, derived from its vapor pressure, 1820 mm Hg and water solubility, 61.2 mg/l. The potential for volatilisation of n-butane from

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)

Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 14 of 18

Section 12 - ECOLOGICAL INFORMATION

dry soil surfaces may exist based upon its vapor pressure. While volatilisation from soil surfaces is expected to be the predominant fate process of n-butane released to soil, this compound is also susceptible to biodegradation. In one soil, a biodegradation rate of 1.8 mgC/day/kg dry soil was reported.

Aquatic fate: The estimated Koc value indicates that n-butane may adsorb to suspended solids and sediment. Volatilisation from water surfaces is expected based upon an estimated Henry's Law constant. Using this Henry's Law constant volatilisation half-lives for a model river and model lake are estimated to be 2.2 hours and 3 days, respectively. An estimated BCF of 33 derived from the log Kow suggests the potential for bioconcentration in aquatic organisms is moderate. While volatilisation from water surfaces is expected to be the major fate process for n-butane released to water, biodegradation of this compound is also expected to occur. In a screening study, complete biodegradation was reported in 34 days. In a second study using a defined microbial culture, it was reported that n-butane was degraded to 2-butanone and 2-butanol. Photolysis or hydrolysis of n-butane in aquatic systems is not expected to be important.

Atmospheric fate: According to a model of gas/particle partitioning of semivolatile organic compounds in the atmosphere and the vapour pressure, n-butane, is expected to exist solely as a gas in the ambient atmosphere. Gas-phase n-butane is degraded in the atmosphere by reaction with photochemically-produced hydroxyl radicals; the half-life for this reaction in air is estimated to be 6.3 days, calculated from its rate constant of 2.54×10^{-12} cu cm/molecule-sec at 25 deg. Based on data for iso-octane and n-hexane, n-butane is not expected to absorb UV light in the environmentally significant range, >290 nm and probably will not undergo direct photolysis in the atmosphere. Experimental data showed that 7.7% of the n-butane fraction in a dark chamber reacted with nitrogen oxide to form the corresponding alkyl nitrate, suggesting nighttime reactions with radical species and nitrogen oxides may contribute to the atmospheric transformation of n-butane.

BUTANE:

ISO-BUTANE:

iso

PROPANE:

■ For propane:

Environmental Fate

Terrestrial fate: An estimated Koc value of 460 determined from a log Kow of 2.36 indicates that propane is expected to have moderate mobility in soil. Volatilisation of propane from moist soil surfaces is expected to be an important fate process given an estimated Henry's Law constant of 7.07×10^{-1} atm-cu m/mole, derived from its vapor pressure, 7150 mm Hg, and water solubility, 62.4 mg/L. Propane is expected to volatilise from dry soil surfaces based upon its vapor pressure. Using cell suspensions of microorganisms isolated from soil and water, propane was oxidised to acetone within 24 hours, suggesting that biodegradation may be an important fate process in soil and sediment.

Aquatic fate: The estimated Koc value indicates that propane is expected to adsorb to suspended solids and sediment. Volatilisation from water surfaces is expected based upon an estimated Henry's Law constant. Using this Henry's Law constant volatilisation half-lives for a model river and model lake are estimated to be 41 minutes and 2.6 days, respectively. An estimated BCF of 13.1 using log Kow suggests the potential for bioconcentration in aquatic organisms is low. After 192 hr, the trace concentration of propane contained in gasoline remained unchanged for both a sterile control and a mixed culture sample collected from ground water contaminated with gasoline. This indicates that biodegradation may not be an important fate process in water.

Atmospheric fate: According to a model of gas/particle partitioning of semivolatile organic compounds in the atmosphere and vapour pressure, propane is expected to exist solely as a gas in the ambient atmosphere. Gas-phase propane is degraded in the atmosphere by reaction with photochemically-produced hydroxyl radicals; the half-life for this reaction in air is estimated to be 14 days, calculated from its rate constant of 1.15×10^{-12} cu cm/molecule-sec at 25 deg C. Propane does not contain chromophores that absorb at wavelengths >290 nm and therefore is not expected to be susceptible to direct photolysis by sunlight.

Ecotoxicity

Ingredient

Persistence:

Water/Soil

Persistence: Air

Bioaccumulation

Mobility

Compressed Butane Gas

No Data
Available

No Data
Available

butane

LOW

No Data
Available

LOW

HIGH

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)

Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 15 of 18

Section 12 - ECOLOGICAL INFORMATION

iso- butane	HIGH	No Data Available	LOW	HIGH
propane	LOW	No Data Available	LOW	HIGH

Section 13 - DISPOSAL CONSIDERATIONS

- - Evaporate or incinerate residue at an approved site.
 - Return empty containers to supplier.
 - Ensure damaged or non-returnable cylinders are gas-free before disposal.
-
- According to the European Waste Catalogue, Waste Codes are not product specific but application specific. Waste Codes should be assigned by the User based on the application in which the product is used.
-

Section 14 - TRANSPORTATION INFORMATION

Labels Required: FLAMMABLE GAS

Land transport ADR/RID (cross-border):

UN Number:1057Packing Group:None

Shipping Name: FEUERZEUGE mit entzündbarem Gas oder NACHFÜLLPATRONEN FÜR FEUERZEUGE mit entzündbarem

Air Transport IATA:

ICAO/IATA Class:2.1ICAO/IATA Subrisk:None

UN/ID Number:1057Packing Group:-

Special provisions:None

Cargo Only

Packing Instructions:15 kgMaximum Qty/Pack:201

Passenger and CargoPassenger and Cargo

Packing Instructions:1 kgMaximum Qty/Pack:201

Passenger and CargoPassenger and Cargo

Limited QuantityLimited Quantity

Packing Instructions:ForbiddenMaximum Qty/Pack:Forbidden

Shipping Name: LIGHTER REFILLS CONTAINING FLAMMABLE GAS

Maritime Transport IMDG:

IMDG Class:2.1IMDG Subrisk:

None

UN Number:1057Packing Group:

None

EMS Number:F- D , S- USpecial provisions:

201

Limited Quantities:0

Shipping Name:LIGHTERS or LIGHTER REFILLS containing flammable gas

ADNR:

ADNR Class:2UN Number:1057

Hazard Label:2.1Packing Group:None

Limited Quantity:LQ0Special provisions:201; 654

Shipping Name: FEUERZEUGE mit entzündbarem Gas oder NACHFÜLLPATRONEN FÜR FEUERZEUGE mit entzündbarem

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)
Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711
Version No:2.0
CD 2014/1 Page 16 of 18

Section 15 - REGULATORY INFORMATION

Annex I of Directive 67/548/EEC

butane	601- 004- 00- 0
butane	601- 004- 01- 8
iso- butane	601- 004- 00- 0
iso- butane	601- 004- 01- 8
propane	601- 003- 00- 5

Preparation is WGK 1

butane	1	0	VwVwS
iso- butane	1	0	VwVwS
propane	Non- hazardous to water		W: VwVwS

butane
iso-butane
propane

Classification due to the administrative regulation of water-endangering materials (VwVwS)
(<http://www.umweltbundesamt.de/wgs/vwvws.htm>)

RISK

Risk Codes
R12
R44

Risk Phrases

- Extremely flammable.
- Risk of explosion if heated under confinement.

SAFETY

Safety Codes

S16
S23
S24
S51
S09
S07
S60

Safety Phrases

- Keep away from sources of ignition. No smoking.
- Do not breathe gas/fumes/vapour/spray.
- Avoid contact with skin.
- Use only in well ventilated areas.
- Keep container in a well ventilated place.
- Keep container tightly closed.
- This material and its container must be disposed of as hazardous waste.

Annex II of Directive 67/548/EEC: Indications of Danger
F+Extremely flammable

Annex VI of Regulation (EC) No 1272/2008



H280 Contains gas under pressure; may explode if heated.
H220 Extremely flammable gas.
H335 May cause respiratory irritation.
H336 May cause drowsiness or dizziness.
Determined by Chemwatch using CLP criteria

Supplementary statement(s)
EUH044

Risk of explosion if heated under confinement.

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)

Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 17 of 18

Section 15 - REGULATORY INFORMATION

Precautionary statement(s)

Prevention

P210 Keep away from heat/sparks/open flames/hot surfaces. - No smoking.

P261 Avoid breathing dust/fume/gas/mist/vapours/spray.

P271 Use only outdoors or in a well-ventilated area.

Response

P304+P340 IF INHALED: Remove to fresh air and keep at rest in a position comfortable for breathing.

P312 Call a POISON CENTER or doctor/physician if you feel unwell.

P377 Leaking gas fire: Do not extinguish, unless leak can be stopped safely.

P381 Eliminate all ignition sources if safe to do so.

Storage

P403 Store in a well-ventilated place.

P403+P233 Store in a well-ventilated place. Keep container tightly closed.

P405 Store locked up.

P410+P403 Protect from sunlight. Store in a well-ventilated place.

REGULATIONS

Regulations for ingredients

butane (CAS: 106-97-8) is found on the following regulatory lists;

"EU Directive 2002/72/EC Plastic materials and articles intended to come into contact with foodstuffs - Annex III Section A Incomplete list of additives fully harmonised at Community level", "European Customs Inventory of Chemical Substances (English)", "European Union - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS) (English)", "European Union (EU) Carcinogenic Substances", "European Union (EU) Control of Major Accident Hazards Involving Dangerous Substances - Seveso Category", "European Union (EU) Mutagenic Substances", "OECD Representative List of High Production Volume (HPV) Chemicals"

iso-butane (CAS: 75-28-5) is found on the following regulatory lists;

"EU Cosmetic Directive 76/768/EEC Annex II: List of Substances which must not form part of the Composition of Cosmetic Products(English)", "EU REACH Regulation (EC) No 1907/2006 - Annex XVII (Appendix 1) Carcinogens: category 1A (Table 3.1)/category 1 (Table 3.2)", "EU REACH Regulation (EC) No 1907/2006 - Annex XVII (Appendix 4) Mutagens: category 1B (Table 3.1)/category 2 (Table 3.2)", "European Chemicals Agency (ECHA) List of substances identified for registration in 2010", "European Customs Inventory of Chemical Substances (English)", "European Union - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS) (English)", "European Union (EU) Annex I to Directive 67/548/EEC on Classification and Labelling of Dangerous Substances - updated by ATP: 31", "European Union (EU) Carcinogenic Substances", "European Union (EU) Inventory of Ingredients used in Cosmetic Products", "European Union (EU) Mutagenic Substances", "European Union (EU) Regulation (EC) No 1272/2008 on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures - Annex VI", "Germany TRGS 900 - Limit Values for the Workplace Atmosphere (German)", "International Council of Chemical Associations (ICCA) - High Production Volume List", "OECD Representative List of High Production Volume (HPV) Chemicals"

propane (CAS: 74-98-6) is found on the following regulatory lists;

"CODEX General Standard for Food Additives (GSFA) - Additives Permitted for Use in Food in General, Unless Otherwise Specified, in Accordance with GMP", "European Chemicals Agency (ECHA) List of substances identified for registration in 2010", "European Customs Inventory of Chemical Substances (English)", "European Union - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS) (English)", "European Union (EU) Annex I to Directive 67/548/EEC on Classification and Labelling of Dangerous Substances - updated by ATP: 31", "European Union (EU) Control of Major Accident Hazards Involving Dangerous Substances - Seveso Category", "European Union (EU) Inventory of Ingredients used in Cosmetic Products", "European Union (EU) Regulation (EC) No 1272/2008 on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures - Annex VI", "Germany Recommended Exposure Limits - MAK Values (English)", "Germany TRGS 900 - Limit Values for the Workplace Atmosphere (German)", "International Council of Chemical Associations (ICCA) - High Production Volume List", "OECD Representative List of High Production Volume (HPV) Chemicals"

No data for Compressed Butane Gas (CW: 26-6466)

This safety data sheet is in compliance with the following EU legislation and its adaptations - as far as applicable - : 67/548/EEC, 1999/45/EC, 76/769/EEC, 98/24/EC, 92/85/EEC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, as well as the following German legislation:

- German employment restrictions concerning young persons according to § 22 JArbSchG and employment restrictions concerning pregnant and lactating women according to §§ 4 und 5 MuSchRiV (Beschäftigungsbeschränkungen für Jugendliche nach § 22 JArbSchG und werdende und stillende Mütter nach §§ 4 und 5 MuSchRiV)

- German hazardous Incident (Reporting) Ordinance (Störfallverordnung)

- German Technical Instructions on Air Quality Control (Technische Anleitung zur Reinhaltung der Luft (TA Luft))

- German regulation on water hazard classification (Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe – VwVwS (WGK))

- Restrictions and prohibitions (e.g. Ordinance on substances depleting the ozone layer) (Beschränkungs- und Verbotsverordnungen, e.g. Verordnung über Stoffe, die die Ozonschicht schädigen (Chemikalien-

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)

Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 18 of 18

Section 15 - REGULATORY INFORMATION

Ozonschichtverordnung -ChemOzonSchichtV))

Section 16 - OTHER INFORMATION

RISK

Explanation of risk codes used on this MSDS

Risk Codes Risk Phrases

R12 ■ Extremely flammable.

R44 ■ Risk of explosion if heated under confinement.

ANNEX 2: Indications of Danger

F+Extremely flammable

■ Classification of the preparation and its individual components has drawn on official and authoritative sources.

■ The (M)SDS is a Hazard Communication tool and should be used to assist in the Risk Assessment. Many factors determine whether the reported Hazards are Risks in the workplace or other settings. Risks may be determined by reference to Exposures Scenarios. Scale of use, frequency of use and current or available engineering controls must be considered.

■ For detailed advice on Personal Protective Equipment, refer to the following EU CEN Standards:

EN 16 Personal eye-protection

EN 340 Protective clothing

EN 374 Protective gloves against chemicals and micro-organisms

EN 13832 Footwear protecting against chemicals

EN 133 Respiratory protective devices.

Issue Date: 10-Mar-2016

Print Date: 17-Mar-2016

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation: Mélange**
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**
- **Producteur/fournisseur:**
J.J.A. SA.
157, AVENUE CHARLES FLOQUET-Bat.3
93155 LE BLANC-MESNIL CEDEX FRANCE
T +33(0) 1 48 65 85 00 – F +33(0) 1 49 39 07 63
support-qualité@jja-sa.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Numéro d'appel d'urgence +33 (0)1 45 42 59 59 (INRS FRANCE)
Belgique - Tel : 32 070/245 245
Suisse : 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**



Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger :**



- **Mention d'avertissement : Danger**
- **Mentions de danger :**
H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- **Conseils de prudence :**
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
- **Indications complémentaires:**
EUH044 Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 1)

- **2.3 Autres dangers :**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB :**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélange**
- **Description:** Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

· **Composants dangereux:**

CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 RTECS: EJ 4200000 Reg.nr.: 01-2119474691-32	butane (≤ 0.1 % butadiene) ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	61,4%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0 RTECS: TZ 4300000 Reg.nr.: 01-2119485395-27	isobutane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	21,08%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 RTECS: TX 2275000 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	16,4%

- **SVHC** Aucun
- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours :**
- **Après inhalation excessive:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie :

- **5.1 Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers :**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

FR

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres sections :**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage :

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:**



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

- Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun :** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.
Stocker au frais et au sec dans des contenants bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle :**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 106-97-8 butane (≤ 0.1 % butadiène) (50-100%)

VME Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 3)

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition :**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire:**
N'est pas nécessaire.
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- **Protection des mains:** Pas nécessaire.
- **Matériau des gants :** Sans objet
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **Aspect:**

Forme:	Aérosol
Couleur:	Selon désignation produit
- **Odeur:** Caractéristique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **valeur du pH:** Non déterminé.
- **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	-44,5 °C
- **Point éclair :** -97 °C
- **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.
- **Température d'auto inflammation:** 365 °C
- **Température de décomposition:** Non déterminé.
- **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Propriétés explosives:** Non déterminé.
- **Limites d'explosion:**

Inférieure:	1,5 Vol %
Supérieure:	10,9 Vol %
- **Pression de vapeur à 20 °C:** 8.300 hPa
- **Densité à 20 °C:** 0,45368 g/cm³
- **Densité relative** Non déterminé.
- **Densité de vapeur:** Non déterminé.
- **Taux d'évaporation:** Non applicable.
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Pas ou peu miscible

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 4)

- | | |
|---|--|
| · Coefficient de partage: n-octanol/eau: | Non déterminé. |
| · Viscosité: | |
| Dynamique: | Non déterminé. |
| Cinématique: | Non déterminé. |
| · 9.2 Autres informations : | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique :**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation :**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales:** En général non polluant

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 5)

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination :

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets :
- **Recommandation:**





Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

HP 3	Inflammable
HP 15	Déchet capable de présenter une des propriétés dangereuses susmentionnées que ne présente pas directement le déchet d'origine.

- **Emballages non nettoyés**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU
 - ADR, IMDG, IATA
- UN1950
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
 - ADR
 - IMDG
 - IATA
- UN1950 AÉROSOLS
AEROSOLS
AEROSOLS, inflammable
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
 - ADR
- 
- Classe
 - Étiquette
- 2 5F Gaz.
2.1
-
- IMDG, IATA
- 
- Class
 - Label
- 2.1
2.1
- 14.4 Groupe d'emballage
 - ADR, IMDG, IATA
- néant

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 6)

· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Code danger:	-
· No EMS:	F-D,S-U
· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 7)

- **Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :**
H220 Gaz extrêmement inflammable.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosols	Règles d'extrapolation
----------	------------------------

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1
Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
Press. Gas C: Gaz sous pression – Gaz comprimé

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation: Mélange**
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**
- **Producteur/fournisseur:**
J.J.A. SA.
157, AVENUE CHARLES FLOQUET-Bat.3
93155 LE BLANC-MESNIL CEDEX FRANCE
T +33(0) 1 48 65 85 00 – F +33(0) 1 49 39 07 63
support-qualité@jja-sa.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Numéro d'appel d'urgence +33 (0)1 45 42 59 59 (INRS FRANCE)
Belgique - Tel : 32 070/245 245
Suisse : 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**



Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger :**



- **Mention d'avertissement : Danger**
- **Mentions de danger :**
H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- **Conseils de prudence :**
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
- **Indications complémentaires:**
EUH044 Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 1)

- **2.3 Autres dangers :**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB :**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélange**
- **Description:** Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

· **Composants dangereux:**

CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 RTECS: EJ 4200000 Reg.nr.: 01-2119474691-32	butane (≤ 0.1 % butadiene) ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	61,4%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0 RTECS: TZ 4300000 Reg.nr.: 01-2119485395-27	isobutane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	21,08%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 RTECS: TX 2275000 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	16,4%

- **SVHC** Aucun
- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours :**
- **Après inhalation excessive:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie :

- **5.1 Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers :**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

FR

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres sections :**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage :

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:**



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

- Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun :** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.
Stocker au frais et au sec dans des contenants bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle :**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 106-97-8 butane (≤ 0.1 % butadiène) (50-100%)

VME Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 3)

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition :**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire:**
N'est pas nécessaire.
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- **Protection des mains:** Pas nécessaire.
- **Matériau des gants :** Sans objet
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **Aspect:**

Forme:	Aérosol
Couleur:	Selon désignation produit
- **Odeur:** Caractéristique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **valeur du pH:** Non déterminé.
- **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	-44,5 °C
- **Point éclair :** -97 °C
- **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.
- **Température d'auto inflammation:** 365 °C
- **Température de décomposition:** Non déterminé.
- **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Propriétés explosives:** Non déterminé.
- **Limites d'explosion:**

Inférieure:	1,5 Vol %
Supérieure:	10,9 Vol %
- **Pression de vapeur à 20 °C:** 8.300 hPa
- **Densité à 20 °C:** 0,45368 g/cm³
- **Densité relative** Non déterminé.
- **Densité de vapeur:** Non déterminé.
- **Taux d'évaporation:** Non applicable.
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Pas ou peu miscible

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 4)

- | | |
|---|--|
| · Coefficient de partage: n-octanol/eau: | Non déterminé. |
| · Viscosité: | |
| Dynamique: | Non déterminé. |
| Cinématique: | Non déterminé. |
| · 9.2 Autres informations : | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique :**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation :**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales:** En général non polluant

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 5)

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination :

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets :
- **Recommandation:**





Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

HP 3	Inflammable
HP 15	Déchet capable de présenter une des propriétés dangereuses susmentionnées que ne présente pas directement le déchet d'origine.

- **Emballages non nettoyés**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU
 - ADR, IMDG, IATA
- UN1950
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
 - ADR
 - IMDG
 - IATA
- UN1950 AÉROSOLS
AEROSOLS
AEROSOLS, inflammable
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
 - ADR
- 
- Classe
 - Étiquette
- 2 5F Gaz.
2.1
-
- IMDG, IATA
- 
- Class
 - Label
- 2.1
2.1
- 14.4 Groupe d'emballage
 - ADR, IMDG, IATA
- néant

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 6)

· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Code danger:	-
· No EMS:	F-D,S-U
· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 7)

· Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :*H220 Gaz extrêmement inflammable.**H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.***· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Aérosols | Règles d'extrapolation

· Acronymes et abréviations:*ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**DOT: US Department of Transportation**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**SVHC: Substances of Very High Concern**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1**Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1**Press. Gas C: Gaz sous pression – Gaz comprimé*

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation: Mélange**
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**
- **Producteur/fournisseur:**
J.J.A. SA.
157, AVENUE CHARLES FLOQUET-Bat.3
93155 LE BLANC-MESNIL CEDEX FRANCE
T +33(0) 1 48 65 85 00 – F +33(0) 1 49 39 07 63
support-qualité@jja-sa.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Numéro d'appel d'urgence +33 (0)1 45 42 59 59 (INRS FRANCE)
Belgique - Tel : 32 070/245 245
Suisse : 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**



Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger :**



- **Mention d'avertissement : Danger**
- **Mentions de danger :**
H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- **Conseils de prudence :**
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
- **Indications complémentaires:**
EUH044 Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 1)

- **2.3 Autres dangers :**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB :**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélange**
- **Description:** Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

· **Composants dangereux:**

CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 RTECS: EJ 4200000 Reg.nr.: 01-2119474691-32	butane (≤ 0.1 % butadiene) ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	61,4%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0 RTECS: TZ 4300000 Reg.nr.: 01-2119485395-27	isobutane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	21,08%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 RTECS: TX 2275000 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	16,4%

- **SVHC** Aucun
- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours :**
- **Après inhalation excessive:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie :

- **5.1 Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers :**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

FR

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres sections :**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage :

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:**



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

- Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun :** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.
Stocker au frais et au sec dans des contenants bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle :**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 106-97-8 butane (≤ 0.1 % butadiène) (50-100%)

VME Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 3)

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition :**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire:**
N'est pas nécessaire.
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- **Protection des mains:** Pas nécessaire.
- **Matériau des gants :** Sans objet
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **Aspect:**
 - **Forme:** Aérosol
 - **Couleur:** Selon désignation produit
- **Odeur:** Caractéristique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **valeur du pH:** Non déterminé.
- **Changement d'état**
 - **Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.
 - **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** -44,5 °C
- **Point éclair :** -97 °C
- **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.
- **Température d'auto inflammation:** 365 °C
- **Température de décomposition:** Non déterminé.
- **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Propriétés explosives:** Non déterminé.
- **Limites d'explosion:**
 - **Inférieure:** 1,5 Vol %
 - **Supérieure:** 10,9 Vol %
- **Pression de vapeur à 20 °C:** 8.300 hPa
- **Densité à 20 °C:** 0,45368 g/cm³
- **Densité relative** Non déterminé.
- **Densité de vapeur:** Non déterminé.
- **Taux d'évaporation:** Non applicable.
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Pas ou peu miscible

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 4)

- | | |
|---|--|
| · Coefficient de partage: n-octanol/eau: | Non déterminé. |
| · Viscosité: | |
| Dynamique: | Non déterminé. |
| Cinématique: | Non déterminé. |
| · 9.2 Autres informations : | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique :**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation :**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales:** En général non polluant

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 5)

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination :

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets :**
- **Recommandation:**





Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

HP 3	Inflammable
HP 15	Déchet capable de présenter une des propriétés dangereuses susmentionnées que ne présente pas directement le déchet d'origine.

- **Emballages non nettoyés**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UN1950
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** UN1950 AÉROSOLS
- **IMDG** AEROSOLS
- **IATA** AEROSOLS, inflammable
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR**
- 
- **Classe** 2 5F Gaz.
- **Étiquette** 2.1
- **IMDG, IATA**
- 
- **Class** 2.1
- **Label** 2.1
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** néant

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 6)

· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Code danger:	-
· No EMS:	F-D,S-U
· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 7)

- **Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :**
H220 Gaz extrêmement inflammable.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosols	Règles d'extrapolation
----------	------------------------

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1
Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
Press. Gas C: Gaz sous pression – Gaz comprimé

FR

MSDS REPORT

NO. 2016032205

DATE: March 17, 2016

Page 1 of 1

CLIENT'S NAME: WENZHOU FORTUNE INTERNATIONAL CO., LTD

CLIENT'S ADDRESS: RM.8A, HEYUAN MANSION, FU DONG RD., WENZHOU, ZHEJIANG, CHINA
PRODUCT NAME: COMPRESSED BUTANE GAS

COMPRESSED BUTANE GAS

JOB RECEIVING DATE: March 10, 2016
REPORT PRINT DATE: March 17, 2016

※※※※※※※※※※※※※※※※※※※※※※※※※※※※※※

AUTHORISED SIGNATORY
SGS-CSTC OGC



PRO SECTION HEAD

This document is issued by the Company under its General Conditions of Service accessible at http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm. Attention is drawn to the limitation of liability, indemnification and jurisdiction issues defined therein. Any holder of this document is advised that information contained hereon reflects the Company's findings at the time of its intervention only and within the limits of Client's instructions, if any. The Company's sole responsibility is to its Client and this document does not exonerate parties to a transaction from exercising all their rights and obligations under the transaction documents. Any unauthorized alteration, forgery or falsification of the content or appearance of this document is unlawful and offenders may be prosecuted to the fullest extent of the law.

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)
Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711
Version No:2.0
CD 2016/1 Page 1 of 18

Section 1 - CHEMICAL PRODUCT AND COMPANY IDENTIFICATION

PRODUCT NAME
COMPRESSED BUTANE GAS

SUPPLIER
Company: Wenzhou Fortune International Co., Ltd.
Address:
Room 902, Building a, New century Business Building, Shangjiang
Road, Wenzhou
Zhejiang ,
China
Telephone: +86 577 8891 0115
Fax: +86 577 8891 0118

PRODUCT USE
■ Used according to manufacturer's directions.
The use of a quantity of material in an unventilated or confined space may result in increased exposure and an irritating atmosphere developing. Before starting consider control of exposure by mechanical ventilation.

Section 2 - HAZARDS IDENTIFICATION

STATEMENT OF HAZARDOUS NATURE
CONSIDERED A DANGEROUS MIXTURE ACCORDING TO DIRECTIVE 1999/45/EC AND ITS AMENDMENTS.

RISK

DSD/DPD classification (classification according to Directive 67/548/EEC or Directive 1999/45/EC)
Risk Codes Risk Phrases
R12 ■ Extremely flammable.
R44 ■ Risk of explosion if heated under confinement.

CLP classification (classification according to Regulation (EC) No 1272/2008)



Signal Word: DANGER

CLP classification

Flammable Liquid Category 1

Hazard statement(s)
EUH044 Risk of explosion if heated under confinement.
H224 Extremely flammable liquid and vapour
Determined by Chemwatch using CLP criteria

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)

Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/1 Page 2 of 18

Section 2 - HAZARDS IDENTIFICATION

Supplementary statement(s)

EUH044

Risk of explosion if heated under confinement.

Precautionary statement(s)

Prevention

P210 Keep away from heat/sparks/open flames/hot surfaces. - No smoking.

P261 Avoid breathing dust/fume/gas/mist/vapours/spray.

P271 Use only outdoors or in a well-ventilated area.

Response

P304+P340 IF INHALED: Remove to fresh air and keep at rest in a position comfortable for breathing.

P312 Call a POISON CENTER or doctor/physician if you feel unwell.

P377 Leaking gas fire: Do not extinguish, unless leak can be stopped safely.

P381 Eliminate all ignition sources if safe to do so.

Storage

P403 Store in a well-ventilated place.

P403+P233 Store in a well-ventilated place. Keep container tightly closed.

P405 Store locked up.

P410+P403 Protect from sunlight. Store in a well-ventilated place.

Section 3 - COMPOSITION / INFORMATION ON INGREDIENTS

NAME	CAS RN	INT HAZ	%
butane	106-97-8.	F+	61.4
EC NO: 203-448-7			
R CODES: R12			
CLP:Flam. Gas 1;			
iso-butane			
EC NO: 200-857-2	75-28-5.	F+	21.08
R CODES: R12			
CLP:Flam. Gas 1;			
propane			
EC NO: 200-827-9			
R CODES: R12	74-98-6	F+	16.4
CLP:Flam. Gas 1;			

Section 4 - FIRST AID MEASURES

SWALLOWED

- - Avoid giving milk or oils.
- Avoid giving alcohol.
- Not considered a normal route of entry.
- If spontaneous vomiting appears imminent or occurs, hold patient's head down, lower than their hips to help avoid possible aspiration of vomitus.

EYE

- - If product comes in contact with eyes remove the patient from gas source or contaminated area.
- Take the patient to the nearest eye wash, shower or other source of clean water.
- Open the eyelid(s) wide to allow the material to evaporate.
- Gently rinse the affected eye(s) with clean, cool water for at least 15 minutes. Have the patient lie or sit down and tilt the head back. Hold the eyelid(s) open and pour water slowly over the eyeball(s) at the inner corners, letting the water run out of the outer corners.
- The patient may be in great pain and wish to keep the eyes closed. It is important that the material is rinsed from the eyes to prevent further damage.

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)
Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711
Version No:2.0
CD 2016/11 Page 3 of 18
Section 4 - FIRST AID MEASURES

- Ensure that the patient looks up, and side to side as the eye is rinsed in order to better reach all parts of the eye(s)
 - Transport to hospital or doctor.
 - Even when no pain persists and vision is good, a doctor should examine the eye as delayed damage may occur.
 - If the patient cannot tolerate light, protect the eyes with a clean, loosely tied bandage.
 - Ensure verbal communication and physical contact with the patient.
- DO NOT allow the patient to rub the eyes
DO NOT allow the patient to tightly shut the eyes
DO NOT introduce oil or ointment into the eye(s) without medical advice
DO NOT use hot or tepid water.

SKIN

- If skin or hair contact occurs:
 - Flush skin and hair with running water (and soap if available).
 - Seek medical attention in event of irritation.

INHALED

- - Following exposure to gas, remove the patient from the gas source or contaminated area.
- NOTE: Personal Protective Equipment (PPE), including positive pressure self-contained breathing apparatus may be required to assure the safety of the rescuer.
- Prostheses such as false teeth, which may block the airway, should be removed, where possible, prior to initiating first aid procedures.
- If the patient is not breathing spontaneously, administer rescue breathing.
- If the patient does not have a pulse, administer CPR.
- If medical oxygen and appropriately trained personnel are available, administer 100% oxygen.
- Summon an emergency ambulance. If an ambulance is not available, contact a physician, hospital, or Poison Control Centre for further instruction.
- Keep the patient warm, comfortable and at rest while awaiting medical care.
- MONITOR THE BREATHING AND PULSE, CONTINUOUSLY.
- Administer rescue breathing (preferably with a demand-valve resuscitator, bag-valve mask-device, or pocket mask as trained) or CPR if necessary.

NOTES TO PHYSICIAN

- For acute or short term repeated exposures to petroleum distillates or related hydrocarbons:
 - Primary threat to life, from pure petroleum distillate ingestion and/or inhalation, is respiratory failure.
 - Patients should be quickly evaluated for signs of respiratory distress (e.g. cyanosis, tachypnoea, intercostal retraction, obtundation) and given oxygen. Patients with inadequate tidal volumes or poor arterial blood gases (pO₂ 50 mm Hg) should be intubated.
 - Arrhythmias complicate some hydrocarbon ingestion and/or inhalation and electrocardiographic evidence of myocardial injury has been reported; intravenous lines and cardiac monitors should be established in obviously symptomatic patients. The lungs excrete inhaled solvents, so that hyperventilation improves clearance.
 - A chest x-ray should be taken immediately after stabilisation of breathing and circulation to document aspiration and detect the presence of pneumothorax.
 - Epinephrine (adrenalin) is not recommended for treatment of bronchospasm because of potential myocardial sensitisation to catecholamines. Inhaled cardioselective bronchodilators (e.g. Alupent, Salbutamol) are the preferred agents, with aminophylline a second choice.
 - Lavage is indicated in patients who require decontamination; ensure use of cuffed endotracheal tube in adult patients. [Ellenhorn and Barceloux: Medical Toxicology].
- For frost-bite caused by liquefied petroleum gas:
- If part has not thawed, place in warm water bath (41-46 C) for 15-20 minutes, until the skin turns pink or red.
 - Analgesia may be necessary while thawing.
 - If there has been a massive exposure, the general body temperature must be depressed, and the patient must be immediately rewarmed by whole-body immersion, in a bath at the above temperature.
 - Shock may occur during rewarming.
 - Administer tetanus toxoid booster after hospitalization.
 - Prophylactic antibiotics may be useful.
 - The patient may require anticoagulants and oxygen.

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)
Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711
Version No:2.0
CD 2016/11 Page 4 of 18
Section 4 - FIRST AID MEASURES

[Shell Australia 22/12/87].
for gas exposures:

BASIC TREATMENT

- Establish a patent airway with suction where necessary.
- Watch for signs of respiratory insufficiency and assist ventilation as necessary.
- Administer oxygen by non-rebreather mask at 10 to 15 l/min.
- Monitor and treat, where necessary, for pulmonary oedema .
- Monitor and treat, where necessary, for shock.
- Anticipate seizures.

ADVANCED TREATMENT

- Consider orotracheal or nasotracheal intubation for airway control in unconscious patient or where respiratory arrest has occurred.
- Positive-pressure ventilation using a bag-valve mask might be of use.
- Monitor and treat, where necessary, for arrhythmias.
- Start an IV D5W TKO. If signs of hypovolaemia are present use lactated Ringers solution. Fluid overload might create complications.
- Drug therapy should be considered for pulmonary oedema.
- Hypotension with signs of hypovolaemia requires the cautious administration of fluids. Fluid overload might create complications.
- Treat seizures with diazepam.
- Proparacaine hydrochloride should be used to assist eye irrigation.

BRONSTEIN, A.C. and CURRANCE, P.L.

EMERGENCY CARE FOR HAZARDOUS MATERIALS EXPOSURE: 2nd Ed. 1994.

Section 5 - FIRE FIGHTING MEASURES

EXTINGUISHING MEDIA

■ DO NOT EXTINGUISH BURNING GAS UNLESS LEAK CAN BE STOPPED SAFELY:
OTHERWISE: LEAVE GAS TO BURN.

FOR SMALL FIRE:

- Dry chemical, CO₂ or water spray to extinguish gas (only if absolutely necessary and safe to do so).
- DO NOT use water jets.

FOR LARGE FIRE:

- Cool cylinder by direct flooding quantities of water onto upper surface until well after fire is out.
- DO NOT direct water at source of leak or venting safety devices as icing may occur.

FIRE FIGHTING

■ FOR FIRES INVOLVING MANY GAS CYLINDERS:

- To stop the flow of gas, specifically trained personnel may inert the atmosphere to reduce oxygen levels thus allowing the capping of leaking container(s).
- Reduce the rate of flow and inject an inert gas, if possible, before completely stopping the flow to prevent flashback.
- DO NOT extinguish the fire until the supply is shut off otherwise an explosive re-ignition may occur.
- If the fire is extinguished and the flow of gas continues, used increased ventilation to prevent build-up, of explosive atmosphere.
- Use non-sparking tools to close container valves.
- Be CAUTIOUS of a Boiling Liquid Evaporating Vapour Explosion, BLEVE, if fire is impinging on surrounding containers.
- Direct 2500 litre/min (500 gpm) water stream onto containers above liquid level with the assistance remote monitors.

GENERAL

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)

Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 5 of 18

Section 5 - FIRE FIGHTING MEASURES

- Alert Fire Brigade and tell them location and nature of hazard.
- May be violently or explosively reactive.
- Wear breathing apparatus plus protective gloves.
- Consider evacuation
- Fight fire from a safe distance, with adequate cover.
- If safe, switch off electrical equipment until vapour fire hazard removed.
- Use water delivered as a fine spray to control fire and cool adjacent area.
- DO NOT approach cylinders suspected to be hot.
- Cool fire-exposed cylinders with water spray from a protected location.
- If safe to do so, remove containers from path of fire.

FIRE FIGHTING PROCEDURES:

- The only safe way to extinguish a flammable gas fire is to stop the flow of gas.
- If the flow cannot be stopped, allow the entire contents of the cylinder to burn while cooling the cylinder and surroundings with water from a suitable distance.
- Extinguishing the fire without stopping the gas flow may permit the formation of ignitable or explosive mixtures with air. These mixtures may propagate to a source of ignition.

SPECIAL HAZARDS

- Excessive pressures may develop in a gas cylinder exposed in a fire; this may result in explosion.
- Cylinders with pressure relief devices may release their contents as a result of fire and the released gas may constitute a further source of hazard for the fire-fighter.
- Cylinders without pressure-relief valves have no provision for controlled release and are therefore more likely to explode if exposed to fire.

FIRE FIGHTING REQUIREMENTS:

The need for proximity, entry and flash-over protection and special protective clothing should be determined for each incident, by a competent fire-fighting safety professional.

When any large container (including road and rail tankers) is involved in a fire, consider evacuation by 1500 metres in all directions.

FIRE/EXPLOSION HAZARD

- - **HIGHLY FLAMMABLE:** will be easily ignited by heat, sparks or flames.
 - Will form explosive mixtures with air
 - Fire exposed containers may vent contents through pressure relief valves thereby increasing fire intensity and/ or vapour concentration.
 - Vapours may travel to source of ignition and flash back.
 - Containers may explode when heated - Ruptured cylinders may rocket
 - Fire may produce irritating, poisonous or corrosive gases.
 - Runoff may create fire or explosion hazard.
 - May decompose explosively when heated or involved in fire.
 - High concentration of gas may cause asphyxiation without warning.
 - Contact with gas may cause burns, severe injury and/ or frostbite.
- Combustion products include: carbon monoxide (CO), carbon dioxide (CO₂), other pyrolysis products typical of burning organic material.
- Contains low boiling substance: Closed containers may rupture due to pressure buildup under fire conditions.

FIRE INCOMPATIBILITY

- - Avoid contamination with oxidising agents i.e. nitrates, oxidising acids, chlorine bleaches, pool chlorine etc. as ignition may result.

Personal Protective Equipment
Breathing apparatus.
Gas tight chemical resistant suit.

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)
Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 6 of 18

Section 5 - FIRE FIGHTING MEASURES

Limit exposure duration to 1 BA set 30 mins.

Section 6 - ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

MINOR SPILLS

- - Avoid breathing vapour and any contact with liquid or gas. Protective equipment including respirator should be used.
- DO NOT enter confined spaces where gas may have accumulated.
- Shut off all sources of possible ignition and increase ventilation.
- Clear area of personnel.
- Stop leak only if safe to do so.
- Remove leaking cylinders to safe place. release pressure under safe controlled conditions by opening valve.
- Orientate cylinder so that the leak is gas, not liquid, to minimise rate of leakage
- Keep area clear of personnel until gas has dispersed.

MAJOR SPILLS

- - Clear area of all unprotected personnel and move upwind.
- Alert Emergency Authority and advise them of the location and nature of hazard.
- May be violently or explosively reactive.
- Wear full body clothing with breathing apparatus.
- Prevent by any means available, spillage from entering drains and water-courses.
- Consider evacuation.
- Shut off all possible sources of ignition and increase ventilation.
- No smoking or naked lights within area.
- Use extreme caution to prevent violent reaction.
- Stop leak only if safe to do so.
- Water spray or fog may be used to disperse vapour.
- DO NOT enter confined space where gas may have collected.
- Keep area clear until gas has dispersed.

Section 7 - HANDLING AND STORAGE

PROCEDURE FOR HANDLING

- Radon and its radioactive decay products are hazardous if inhaled or ingested.
- Containers, even those that have been emptied, may contain explosive vapours.
- Do NOT cut, drill, grind, weld or perform similar operations on or near containers.
- Electrostatic discharge may be generated during pumping - this may result in fire.
- Ensure electrical continuity by bonding and grounding (earthing) all equipment.
- Restrict line velocity during pumping in order to avoid generation of electrostatic discharge (≤ 1 m/sec until fill pipe submerged to twice its diameter, then ≤ 7 m/sec).
- Avoid splash filling.
- Do NOT use compressed air for filling discharging or handling operations.
- Consider use in closed pressurised systems, fitted with temperature, pressure and safety relief valves which are vented for safe dispersal.
- The tubing network design connecting gas cylinders to the delivery system should include appropriate pressure indicators and vacuum or suction lines.
- Fully-welded types of pressure gauges, where the bourdon tube sensing element is welded to the gauge body, are recommended.
- Before connecting gas cylinders, ensure manifold is mechanically secure and does not containing another gas. Before disconnecting gas cylinder, isolate supply line segment proximal to cylinder, remove trapped gas in supply line with aid of vacuum pump
- When connecting or replacing cylinders take care to avoid airborne particulates violently ejected when system pressurises.
- Consider the use of doubly-contained piping; diaphragm or bellows sealed, soft seat valves; backflow

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)
Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711
Version No:2.0
CD 2016/11 Page 7 of 18
Section 7 - HANDLING AND STORAGE

prevention devices; flash arrestors; and flow monitoring or limiting devices. Gas cabinets, with appropriate exhaust treatment, are recommended, as is automatic monitoring of the secondary enclosures and work areas for release.

- Use a pressure reducing regulator when connecting cylinder to lower pressure (<100 psig) piping or systems
- Use a check valve or trap in the discharge line to prevent hazardous back-flow into the cylinder
- Check regularly for spills or leaks. Keep valves tightly closed but do not apply extra leverage to hand wheels or cylinder keys.
- Open valve slowly. If valve is resistant to opening then contact your supervisor
- Valve protection caps must remain in place unless container is secured with valve outlet piped to use point.
- Never insert a pointed object (e.g hooks) into cylinder cap openings as a means to open cap or move cylinder. Such action can inadvertently turn the valve and gas a gas leak. Use an adjustable strap instead of wrench to free an over-tight or rusted cap.
- A bubble of gas may buildup behind the outlet dust cap during transportation, after prolonged storage, due to defective cylinder valve or if a dust cap is inserted without adequate evacuation of gas from the line. When loosening dust cap, preferably stand cylinder in a suitable enclosure and take cap off slowly. Never face the dust cap directly when removing it; point cap away from any personnel or any object that may pose a hazard. under negative pressure (relative to atmospheric gas)
- Do NOT drag, slide or roll cylinders - use a suitable hand truck for cylinder movement
- Test for leakage with brush and detergent - NEVER use a naked flame.
- Do NOT heat cylinder by any means to increase the discharge rate of product from cylinder.
- Leaking gland nuts may be tightened if necessary.
- If a cylinder valve will not close completely, remove the cylinder to a well ventilated location (e.g. outside) and, when empty, tag as FAULTY and return to supplier.
- Obtain a work permit before attempting any repairs.
- DO NOT attempt repair work on lines, vessels under pressure.
- Atmospheres must be tested and O.K. before work resumes after leakage.
- Avoid generation of static electricity. Earth all lines and equipment.
- DO NOT transfer gas from one cylinder to another.

SUITABLE CONTAINER

- - Cylinder:
 - Ensure the use of equipment rated for cylinder pressure.
 - Ensure the use of compatible materials of construction.
 - Valve protection cap to be in place until cylinder is secured, connected.
 - Cylinder must be properly secured either in use or in storage.
 - Cylinder valve must be closed when not in use or when empty.
 - Segregate full from empty cylinders.

WARNING: Suckback into cylinder may result in rupture. Use back-flow preventive device in piping.

STORAGE INCOMPATIBILITY

- Low molecular weight alkanes:
 - May react violently with strong oxidisers, chlorine, chlorine dioxide, dioxygenyl tetrafluoroborate.
 - May react with oxidising materials, nickel carbonyl in the presence of oxygen, heat.
 - Are incompatible with nitronium tetrafluoroborate(1-), halogens and interhalogens
 - may generate electrostatic charges, due to low conductivity, on flow or agitation.
 - Avoid flame and ignition sources

Interaction between chlorine and ethane over activated carbon at 350 deg C has caused explosions, but added carbon dioxide reduces the risk. The violent interaction of liquid chlorine injected into ethane at 80 deg C/10 bar becomes very violent if ethylene is also present A mixture prepared at -196 deg C with either methane or ethane exploded when the temp was raised to -78 deg C.

Addition of nickel carbonyl to an n-butane-oxygen mixture causes an explosion at 20-40 deg C.

Butane/ isobutane

- reacts violently with strong oxidisers
- reacts with acetylene, halogens and nitrous oxides
- is incompatible with chlorine dioxide, conc. nitric acid and some plastics

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)
Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711
Version No:2.0
CD 2016/11 Page 8 of 18
Section 7 - HANDLING AND STORAGE

- may generate electrostatic charges, due to low conductivity, in flow or when agitated - these may ignite the vapour.

Segregate from nickel carbonyl in the presence of oxygen, heat (20-40 C).

Propane:

- reacts violently with strong oxidisers, barium peroxide, chlorine dioxide, dichlorine oxide, fluorine etc.
- liquid attacks some plastics, rubber and coatings
- may accumulate static charges which may ignite its vapours.
- Compressed gases may contain a large amount of kinetic energy over and above that potentially available from the energy of reaction produced by the gas in chemical reaction with other substances.
- Avoid reaction with oxidising agents.

STORAGE REQUIREMENTS

- - Store in an upright position.
- Outside or detached storage is preferred.
- Cylinders should be stored in a purpose-built compound with good ventilation, preferably in the open.
- Such compounds should be sited and built in accordance with statutory requirements.
- The storage compound should be kept clear and access restricted to authorised personnel only.
- Cylinders stored in the open should be protected against rust and extremes of weather.
- Cylinders in storage should be properly secured to prevent toppling or rolling.
- Cylinder valves should be closed when not in use.
- Where cylinders are fitted with valve protection this should be in place and properly secured.
- Gas cylinders should be segregated according to the requirements of the Dangerous Goods Act(s).
- Cylinders containing flammable gases should be stored away from other combustible materials. Alternatively a fire-resistant partition may be used.
- Check storage areas for flammable or hazardous concentrations of gases prior to entry.
- Preferably store full and empty cylinders separately.
- Full cylinders should be arranged so that the oldest stock is used first.
- Cylinders in storage should be checked periodically for general condition and leakage.
- Protect cylinders against physical damage. Move and store cylinders correctly as instructed for their manual handling.

NOTE: A 'G' size cylinder is usually too heavy for an inexperienced operator to raise or lower.

Section 8 - EXPOSURE CONTROLS / PERSONAL PROTECTION

EXPOSURE CONTROLS

Source	Material	TWA ppm	TWA mg/m ³	STEL ppm	Notes
Germany TRGS 900 - Limit Values for the Workplace Atmosphere (German)	Compressed Butane Gas (Butan)	1000	2400		DFG
Germany Recommended Exposure Limits - MAK Values (English)	Compressed Butane Gas (Butane (both isomers): n- Butane, Isobutane)	1000	2400	II(4)	
Germany TRGS 900 - Limit Values for the Workplace Atmosphere (German)	propane (Propan)	1000	1800		DFG
Germany Recommended Exposure Limits - MAK Values (English)	propane (Propane)	1000	1800	II(4)	

NOTE: STEL and Ceiling values are calculated from the OEL values and the excursion factors, where applicable.

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)

Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 9 of 18

Section 8 - EXPOSURE CONTROLS / PERSONAL PROTECTION

EMERGENCY EXPOSURE LIMITS

Material	Revised	IDLH
propane	169	2, 100 [LEL]

NOTES

Values marked LEL indicate that the IDLH was based on 10% of the lower explosive limit for safety considerations even though the relevant toxicological data indicated that irreversible health effects or impairment of escape existed only at higher concentrations.

MATERIAL DATA

BUTANE:

COMPRESSED BUTANE GAS:

ISO-BUTANE:

- For butane:

Odour Threshold Value: 2591 ppm (recognition)

Butane in common with other homologues in the straight chain saturated aliphatic hydrocarbon series is not characterised by its toxicity but by its narcosis-inducing effects at high concentrations. The TLV is based on analogy with pentane by comparing their lower explosive limits in air. It is concluded that this limit will protect workers against the significant risk of drowsiness and other narcotic effects.

Odour Safety Factor(OSF)

OSF=0.22 (n-BUTANE).

COMPRESSED BUTANE GAS:

PROPANE:

- For propane

Odour Safety Factor(OSF)

OSF=0.16 (PROPANE).

ISO-BUTANE:

- May act as a simple asphyxiants; these are gases which, when present in high concentrations, reduce the oxygen content in air below that required to support breathing, consciousness and life; loss of consciousness, with death by suffocation may rapidly occur in an oxygen deficient atmosphere.

CARE: Most simple asphyxiants are odourless or possess low odour and there is no warning on entry into an oxygen deficient atmosphere. If there is any doubt, oxygen content can be checked simply and quickly. It may not be appropriate to only recommend an exposure standard for simple asphyxiants rather it is essential that sufficient oxygen be maintained. Air normally has 21 percent oxygen by volume, with 18 percent regarded as minimum under normal atmospheric pressure to maintain consciousness / life. At pressures significantly higher or lower than normal atmospheric pressure, expert guidance should be sought.

Isobutane Odour Threshold Value: 1.2 ppm

PERSONAL PROTECTION

EYE

- - Safety glasses with side shields.

- Chemical goggles.

- Contact lenses may pose a special hazard; soft contact lenses may absorb and concentrate irritants. A written policy document, describing the wearing of lens or restrictions on use, should be created for each workplace or task. This should include a review of lens absorption and adsorption for the class of chemicals in use and an account of injury experience. Medical and first-aid personnel should be trained in their removal and suitable equipment should be readily available. In the event of chemical exposure, begin eye irrigation immediately and remove contact lens as soon as practicable. Lens should be removed at the first signs of eye redness or irritation - lens should be removed in a clean environment only after workers have washed hands thoroughly. [CDC NIOSH Current Intelligence Bulletin 59].

HANDS/FEET

- - When handling sealed and suitably insulated cylinders wear cloth or leather gloves.

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)
Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 10 of 18

Section 8 - EXPOSURE CONTROLS / PERSONAL PROTECTION

OTHER

■ - The clothing worn by process operators insulated from earth may develop static charges far higher (up to 100 times) than the minimum ignition energies for various flammable gas-air mixtures. This holds true for a wide range of clothing materials including cotton.

- Avoid dangerous levels of charge by ensuring a low resistivity of the surface material worn outermost.

BRETHERRICK: Handbook of Reactive Chemical Hazards.

- Protective overalls, closely fitted at neck and wrist.

- Eye-wash unit.

IN CONFINED SPACES:

- Non-sparking protective boots

- Static-free clothing.

- Ensure availability of lifeline.

Staff should be trained in all aspects of rescue work.

Rescue gear: Two sets of SCUBA breathing apparatus Rescue Harness, lines etc.

- Some plastic personal protective equipment (PPE) (e.g. gloves, aprons, overshoes) are not recommended as they may produce static electricity.

- For large scale or continuous use wear tight-weave non-static clothing (no metallic fasteners, cuffs or pockets), non sparking safety footwear.

RESPIRATOR

■ Cartridge respirators should never be used for emergency ingress or in areas of unknown vapour concentrations or oxygen content. The wearer must be warned to leave the contaminated area immediately on detecting any odours through the respirator. The odour may indicate that the mask is not functioning properly, that the vapour concentration is too high, or that the mask is not properly fitted. Because of these limitations, only restricted use of cartridge respirators is considered appropriate.

- Positive pressure, full face, air-supplied breathing apparatus should be used for work in enclosed spaces if a leak is suspected or the primary containment is to be opened (e.g. for a cylinder change)

- Air-supplied breathing apparatus is required where release of gas from primary containment is either suspected or demonstrated.

■ Selection of the Class and Type of respirator will depend upon the level of breathing zone contaminant and the chemical nature of the contaminant. Protection Factors (defined as the ratio of contaminant outside and inside the mask) may also be important.

Breathing Zone Level ppm (volume)	Maximum Protection Factor	Half- face Respirator	Full- Face Respirator
1000	10		-
1000	50	GAX- AUS	-
5000	50	-	GAX- AUS
5000	100	Airline *	-
10000	100	-	GAX- 2
	100+	-	GAX- 3
			Airline**

* - Continuous Flow

** - Continuous-flow or positive pressure demand.

The local concentration of material, quantity and conditions of use determine the type of personal protective equipment required. For further information consult site specific CHEMWATCH data (if available), or your Occupational Health and Safety Advisor.

ENGINEERING CONTROLS

■ - Areas where cylinders are stored require good ventilation and, if enclosed need discrete/ controlled exhaust ventilation.

- Vented gas is flammable, may be denser than air and will spread. Vent path must not contain ignition sources, pilot lights, naked flames.

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)

Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 11 of 18

Section 8 - EXPOSURE CONTROLS / PERSONAL PROTECTION

- Secondary containment and exhaust gas treatment may be required by certain jurisdictions.
- Local exhaust ventilation (explosion proof) is usually required in workplaces.
- Consideration should be given to the use of doubly-contained piping; diaphragm or bellows-sealed, soft-seat valves; backflow prevention devices; flash arrestors and flow- monitoring or limiting devices.
- Automated controls should ensure that workplace atmospheres do not exceed 25% of the lower explosive limit (LEL) (if available).
- Monitor the work area and secondary containments for release of gas.
- Automated alerting systems with automatic shutdown of gas-flow may be appropriate and may in fact be mandatory in certain jurisdictions.
- Respiratory protection in the form of air-supplied or self-contained breathing equipment must be worn if the oxygen concentration in the workplace air is less than 19%.
- Cartridge respirators DO NOT give protection and may result in rapid suffocation.

Section 9 - PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

PHYSICAL PROPERTIES

Gas.

State	Compressed Gas	Molecular Weight	Not Applicable
Melting Range (°C)	Not Available	Viscosity	Not Available
Boiling Range (°C)	Not Available	Solubility in water (g/L)	Not Available
Flash Point (°C)	Not Available	pH (1% solution)	Not Available
Decomposition Temp (°C)	Not Available	pH (as supplied)	Not Available
Autoignition Temp (°C)	Not Available	Vapour Pressure (kPa)	Not Available
Upper Explosive Limit (%)	Not Available	Specific Gravity (water=1)	Not Available
Lower Explosive Limit (%)	Not Available	Relative Vapour Density (air=1)	Not Available
		Evaporation Rate	
Volatile Component (% vol)	Not Available		Not Available
butane			
log Kow (Sangster 1997):		2.89	
iso- butane			
log Kow (Sangster 1997):		2.76	
propane			
log Kow (Sangster 1997):		2.36	

APPEARANCE

■ Packed as liquid under pressure and remains liquid only under pressure. Sudden release of pressure or leakage may result in rapid vapourisation with generation of a large volume of highly flammable / explosive gas.

Compressed gas.

Material	Value
BUTANE:	
log Kow	2.89

Section 10 - CHEMICAL STABILITY AND REACTIVITY INFORMATION

CONDITIONS CONTRIBUTING TO INSTABILITY

- - Presence of incompatible materials.
- Product is considered stable.

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)
Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711
Version No:2.0
CD 2016/11 Page 12 of 18

Section 10 - CHEMICAL STABILITY AND REACTIVITY INFORMATION

- Hazardous polymerisation will not occur.
For incompatible materials - refer to Section 7 - Handling and Storage.

Section 11 - TOXICOLOGICAL INFORMATION

POTENTIAL HEALTH EFFECTS

ACUTE HEALTH EFFECTS

SWALLOWED

- Accidental ingestion of the material may be damaging to the health of the individual.
- Not normally a hazard due to physical form of product.
- Considered an unlikely route of entry in commercial/industrial environments.
- Central nervous system (CNS) depression may include nonspecific discomfort, symptoms of giddiness, headache, dizziness, nausea, anaesthetic effects, slowed reaction time, slurred speech and may progress to unconsciousness. Serious poisonings may result in respiratory depression and may be fatal.

EYE

- Although the material is not thought to be an irritant (as classified by EC Directives), direct contact with the eye may produce transient discomfort characterised by tearing or conjunctival redness (as with windburn).
- Direct contact with the eye may not cause irritation because of the extreme volatility of the gas; however concentrated atmospheres may produce irritation after brief exposures..

SKIN

- The material is not thought to produce adverse health effects or skin irritation following contact (as classified by EC Directives using animal models). Nevertheless, good hygiene practice requires that exposure be kept to a minimum and that suitable gloves be used in an occupational setting.
- Repeated exposure may cause skin cracking, flaking or drying following normal handling and use.
- Open cuts, abraded or irritated skin should not be exposed to this material.
- Entry into the blood-stream through, for example, cuts, abrasions, puncture wounds or lesions, may produce systemic injury with harmful effects. Examine the skin prior to the use of the material and ensure that any external damage is suitably protected.

INHALED

- Inhalation of vapours may cause drowsiness and dizziness. This may be accompanied by narcosis, reduced alertness, loss of reflexes, lack of coordination and vertigo.
- Inhalation of vapours or aerosols (mists, fumes), generated by the material during the course of normal handling, may be damaging to the health of the individual.
- Limited evidence or practical experience suggests that the material may produce irritation of the respiratory system, in a significant number of individuals, following inhalation. In contrast to most organs, the lung is able to respond to a chemical insult by first removing or neutralising the irritant and then repairing the damage. The repair process, which initially evolved to protect mammalian lungs from foreign matter and antigens, may however, produce further lung damage resulting in the impairment of gas exchange, the primary function of the lungs. Respiratory tract irritation often results in an inflammatory response involving the recruitment and activation of many cell types, mainly derived from the vascular system.
- Common, generalised symptoms associated with non-toxic gas inhalation include :
 - central nervous system effects such as headache, confusion, dizziness, progressive stupor, coma and seizures;
 - respiratory system complications may include tachypnoea and dyspnoea;
 - cardiovascular effects may include circulatory collapse and arrhythmias;
 - gastrointestinal effects may also be present and may include mucous membrane irritation and nausea and vomiting.
- Acute effects from inhalation of high concentrations of vapour are pulmonary irritation, including coughing, with nausea; central nervous system depression - characterised by headache and dizziness, increased reaction time, fatigue and loss of co-ordination.
- Central nervous system (CNS) depression may include nonspecific discomfort, symptoms of giddiness, headache,

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)

Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 13 of 18

Section 11 - TOXICOLOGICAL INFORMATION

dizziness, nausea, anaesthetic effects, slowed reaction time, slurred speech and may progress to unconsciousness. Serious poisonings may result in respiratory depression and may be fatal.

■ Material is highly volatile and may quickly form a concentrated atmosphere in confined or unventilated areas. Vapour is heavier than air and may displace and replace air in breathing zone, acting as a simple asphyxiant. This may happen with little warning of overexposure.

CHRONIC HEALTH EFFECTS

■ Substance accumulation, in the human body, may occur and may cause some concern following repeated or long-term occupational exposure.

Principal route of occupational exposure to the gas is by inhalation.

Constant or exposure over long periods to mixed hydrocarbons may produce stupor with dizziness, weakness and visual disturbance, weight loss and anaemia, and reduced liver and kidney function. Skin exposure may result in drying and cracking and redness of the skin. Chronic exposure to lighter hydrocarbons can cause nerve damage, peripheral neuropathy, bone marrow dysfunction and psychiatric disorders as well as damage the liver and kidneys.

Compressed Butane Gas

TOXICITY AND IRRITATION

■ unless otherwise specified data extracted from RTECS - Register of Toxic Effects of Chemical Substances.

PROPANE:

COMPRESSED BUTANE GAS:

■ No significant acute toxicological data identified in literature search.

BUTANE:

TOXICITY

Inhalation (rat) LC50: 658000 mg/m³/4h

IRRITATION

Nil Reported

ISO-BUTANE:

TOXICITY

Inhalation (Mouse) LC50: 52 mg/kg/1h *

IRRITATION

*WISER

Section 12 - ECOLOGICAL INFORMATION

ISO-BUTANE:

PROPANE:

BUTANE:

■ DO NOT discharge into sewer or waterways.

ISO-BUTANE:

BUTANE:

■ For butane:

log Kow: 2.89

Koc: 450-900

BCF: 1.9

Environmental Fate

Terrestrial Fate: An estimated Koc value of 900, determined from a log Kow of 2.89 indicates that n-butane is expected to have low mobility in soil. Volatilisation of n-butane from moist soil surfaces is expected to be an important fate process given an estimated Henry's Law constant of 0.95 atm-cu m/mole, derived from its vapor pressure, 1820 mm Hg and water solubility, 61.2 mg/l. The potential for volatilisation of n-butane from

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)

Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 14 of 18

Section 12 - ECOLOGICAL INFORMATION

dry soil surfaces may exist based upon its vapor pressure. While volatilisation from soil surfaces is expected to be the predominant fate process of n-butane released to soil, this compound is also susceptible to biodegradation. In one soil, a biodegradation rate of 1.8 mgC/day/kg dry soil was reported.

Aquatic fate: The estimated Koc value indicates that n-butane may adsorb to suspended solids and sediment. Volatilisation from water surfaces is expected based upon an estimated Henry's Law constant. Using this Henry's Law constant volatilisation half-lives for a model river and model lake are estimated to be 2.2 hours and 3 days, respectively. An estimated BCF of 33 derived from the log Kow suggests the potential for bioconcentration in aquatic organisms is moderate. While volatilisation from water surfaces is expected to be the major fate process for n-butane released to water, biodegradation of this compound is also expected to occur. In a screening study, complete biodegradation was reported in 34 days. In a second study using a defined microbial culture, it was reported that n-butane was degraded to 2-butanone and 2-butanol. Photolysis or hydrolysis of n-butane in aquatic systems is not expected to be important.

Atmospheric fate: According to a model of gas/particle partitioning of semivolatile organic compounds in the atmosphere and the vapour pressure, n-butane, is expected to exist solely as a gas in the ambient atmosphere. Gas-phase n-butane is degraded in the atmosphere by reaction with photochemically-produced hydroxyl radicals; the half-life for this reaction in air is estimated to be 6.3 days, calculated from its rate constant of 2.54×10^{-12} cu cm/molecule-sec at 25 deg. Based on data for iso-octane and n-hexane, n-butane is not expected to absorb UV light in the environmentally significant range, >290 nm and probably will not undergo direct photolysis in the atmosphere. Experimental data showed that 7.7% of the n-butane fraction in a dark chamber reacted with nitrogen oxide to form the corresponding alkyl nitrate, suggesting nighttime reactions with radical species and nitrogen oxides may contribute to the atmospheric transformation of n-butane.

BUTANE:

ISO-BUTANE:

iso

PROPANE:

■ For propane:

Environmental Fate

Terrestrial fate: An estimated Koc value of 460 determined from a log Kow of 2.36 indicates that propane is expected to have moderate mobility in soil. Volatilisation of propane from moist soil surfaces is expected to be an important fate process given an estimated Henry's Law constant of 7.07×10^{-1} atm-cu m/mole, derived from its vapor pressure, 7150 mm Hg, and water solubility, 62.4 mg/L. Propane is expected to volatilise from dry soil surfaces based upon its vapor pressure. Using cell suspensions of microorganisms isolated from soil and water, propane was oxidised to acetone within 24 hours, suggesting that biodegradation may be an important fate process in soil and sediment.

Aquatic fate: The estimated Koc value indicates that propane is expected to adsorb to suspended solids and sediment. Volatilisation from water surfaces is expected based upon an estimated Henry's Law constant. Using this Henry's Law constant volatilisation half-lives for a model river and model lake are estimated to be 41 minutes and 2.6 days, respectively. An estimated BCF of 13.1 using log Kow suggests the potential for bioconcentration in aquatic organisms is low. After 192 hr, the trace concentration of propane contained in gasoline remained unchanged for both a sterile control and a mixed culture sample collected from ground water contaminated with gasoline. This indicates that biodegradation may not be an important fate process in water.

Atmospheric fate: According to a model of gas/particle partitioning of semivolatile organic compounds in the atmosphere and vapour pressure, propane is expected to exist solely as a gas in the ambient atmosphere. Gas-phase propane is degraded in the atmosphere by reaction with photochemically-produced hydroxyl radicals; the half-life for this reaction in air is estimated to be 14 days, calculated from its rate constant of 1.15×10^{-12} cu cm/molecule-sec at 25 deg C. Propane does not contain chromophores that absorb at wavelengths >290 nm and therefore is not expected to be susceptible to direct photolysis by sunlight.

Ecotoxicity

Ingredient

Persistence:

Water/Soil

Persistence: Air

Bioaccumulation

Mobility

Compressed Butane Gas

No Data
Available

No Data
Available

butane

LOW

No Data
Available

LOW

HIGH

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)

Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 15 of 18

Section 12 - ECOLOGICAL INFORMATION

iso- butane	HIGH	No Data Available	LOW	HIGH
propane	LOW	No Data Available	LOW	HIGH

Section 13 - DISPOSAL CONSIDERATIONS

- - Evaporate or incinerate residue at an approved site.
 - Return empty containers to supplier.
 - Ensure damaged or non-returnable cylinders are gas-free before disposal.
-
- According to the European Waste Catalogue, Waste Codes are not product specific but application specific. Waste Codes should be assigned by the User based on the application in which the product is used.
-

Section 14 - TRANSPORTATION INFORMATION

Labels Required: FLAMMABLE GAS

Land transport ADR/RID (cross-border):

UN Number:1057Packing Group:None

Shipping Name: FEUERZEUGE mit entzündbarem Gas oder NACHFÜLLPATRONEN FÜR FEUERZEUGE mit entzündbarem

Air Transport IATA:

ICAO/IATA Class:2.1ICAO/IATA Subrisk:None

UN/ID Number:1057Packing Group:-

Special provisions:None

Cargo Only

Packing Instructions:15 kgMaximum Qty/Pack:201

Passenger and CargoPassenger and Cargo

Packing Instructions:1 kgMaximum Qty/Pack:201

Passenger and CargoPassenger and Cargo

Limited QuantityLimited Quantity

Packing Instructions:ForbiddenMaximum Qty/Pack:Forbidden

Shipping Name: LIGHTER REFILLS CONTAINING FLAMMABLE GAS

Maritime Transport IMDG:

IMDG Class:2.1IMDG Subrisk:

None

UN Number:1057Packing Group:

None

EMS Number:F- D , S- USpecial provisions:

201

Limited Quantities:0

Shipping Name:LIGHTERS or LIGHTER REFILLS containing flammable gas

ADNR:

ADNR Class:2UN Number:1057

Hazard Label:2.1Packing Group:None

Limited Quantity:LQ0Special provisions:201; 654

Shipping Name: FEUERZEUGE mit entzündbarem Gas oder NACHFÜLLPATRONEN FÜR FEUERZEUGE mit entzündbarem

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)
Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711
Version No:2.0
CD 2014/1 Page 16 of 18

Section 15 - REGULATORY INFORMATION

Annex I of Directive 67/548/EEC

butane	601- 004- 00- 0
butane	601- 004- 01- 8
iso- butane	601- 004- 00- 0
iso- butane	601- 004- 01- 8
propane	601- 003- 00- 5

Preparation is WGK 1

butane	1	0	VwVwS
iso- butane	1	0	VwVwS
propane	Non- hazardous to water		W: VwVwS

butane
iso-butane
propane

Classification due to the administrative regulation of water-endangering materials (VwVwS)
(<http://www.umweltbundesamt.de/wgs/vwvws.htm>)

RISK

Risk Codes

R12

R44

Risk Phrases

- Extremely flammable.
- Risk of explosion if heated under confinement.

SAFETY

Safety Codes

S16

S23

S24

S51

S09

S07

S60

Safety Phrases

- Keep away from sources of ignition. No smoking.
- Do not breathe gas/fumes/vapour/spray.
- Avoid contact with skin.
- Use only in well ventilated areas.
- Keep container in a well ventilated place.
- Keep container tightly closed.
- This material and its container must be disposed of as hazardous waste.

Annex II of Directive 67/548/EEC: Indications of Danger

F+Extremely flammable

Annex VI of Regulation (EC) No 1272/2008



H280 Contains gas under pressure; may explode if heated.

H220 Extremely flammable gas.

H335 May cause respiratory irritation.

H336 May cause drowsiness or dizziness.

Determined by Chemwatch using CLP criteria

Supplementary statement(s)

EUH044

Risk of explosion if heated under confinement.

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)

Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 17 of 18

Section 15 - REGULATORY INFORMATION

Precautionary statement(s)

Prevention

P210 Keep away from heat/sparks/open flames/hot surfaces. - No smoking.

P261 Avoid breathing dust/fume/gas/mist/vapours/spray.

P271 Use only outdoors or in a well-ventilated area.

Response

P304+P340 IF INHALED: Remove to fresh air and keep at rest in a position comfortable for breathing.

P312 Call a POISON CENTER or doctor/physician if you feel unwell.

P377 Leaking gas fire: Do not extinguish, unless leak can be stopped safely.

P381 Eliminate all ignition sources if safe to do so.

Storage

P403 Store in a well-ventilated place.

P403+P233 Store in a well-ventilated place. Keep container tightly closed.

P405 Store locked up.

P410+P403 Protect from sunlight. Store in a well-ventilated place.

REGULATIONS

Regulations for ingredients

butane (CAS: 106-97-8) is found on the following regulatory lists;

"EU Directive 2002/72/EC Plastic materials and articles intended to come into contact with foodstuffs - Annex III Section A Incomplete list of additives fully harmonised at Community level", "European Customs Inventory of Chemical Substances (English)", "European Union - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS) (English)", "European Union (EU) Carcinogenic Substances", "European Union (EU) Control of Major Accident Hazards Involving Dangerous Substances - Seveso Category", "European Union (EU) Mutagenic Substances", "OECD Representative List of High Production Volume (HPV) Chemicals"

iso-butane (CAS: 75-28-5) is found on the following regulatory lists;

"EU Cosmetic Directive 76/768/EEC Annex II: List of Substances which must not form part of the Composition of Cosmetic Products(English)", "EU REACH Regulation (EC) No 1907/2006 - Annex XVII (Appendix 1) Carcinogens: category 1A (Table 3.1)/category 1 (Table 3.2)", "EU REACH Regulation (EC) No 1907/2006 - Annex XVII (Appendix 4) Mutagens: category 1B (Table 3.1)/category 2 (Table 3.2)", "European Chemicals Agency (ECHA) List of substances identified for registration in 2010", "European Customs Inventory of Chemical Substances (English)", "European Union - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS) (English)", "European Union (EU) Annex I to Directive 67/548/EEC on Classification and Labelling of Dangerous Substances - updated by ATP: 31", "European Union (EU) Carcinogenic Substances", "European Union (EU) Inventory of Ingredients used in Cosmetic Products", "European Union (EU) Mutagenic Substances", "European Union (EU) Regulation (EC) No 1272/2008 on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures - Annex VI", "Germany TRGS 900 - Limit Values for the Workplace Atmosphere (German)", "International Council of Chemical Associations (ICCA) - High Production Volume List", "OECD Representative List of High Production Volume (HPV) Chemicals"

propane (CAS: 74-98-6) is found on the following regulatory lists;

"CODEX General Standard for Food Additives (GSFA) - Additives Permitted for Use in Food in General, Unless Otherwise Specified, in Accordance with GMP", "European Chemicals Agency (ECHA) List of substances identified for registration in 2010", "European Customs Inventory of Chemical Substances (English)", "European Union - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS) (English)", "European Union (EU) Annex I to Directive 67/548/EEC on Classification and Labelling of Dangerous Substances - updated by ATP: 31", "European Union (EU) Control of Major Accident Hazards Involving Dangerous Substances - Seveso Category", "European Union (EU) Inventory of Ingredients used in Cosmetic Products", "European Union (EU) Regulation (EC) No 1272/2008 on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures - Annex VI", "Germany Recommended Exposure Limits - MAK Values (English)", "Germany TRGS 900 - Limit Values for the Workplace Atmosphere (German)", "International Council of Chemical Associations (ICCA) - High Production Volume List", "OECD Representative List of High Production Volume (HPV) Chemicals"

No data for Compressed Butane Gas (CW: 26-6466)

This safety data sheet is in compliance with the following EU legislation and its adaptations - as far as applicable - : 67/548/EEC, 1999/45/EC, 76/769/EEC, 98/24/EC, 92/85/EEC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, as well as the following German legislation:

- German employment restrictions concerning young persons according to § 22 JArbSchG and employment restrictions concerning pregnant and lactating women according to §§ 4 und 5 MuSchRiV (Beschäftigungsbeschränkungen für Jugendliche nach § 22 JArbSchG und werdende und stillende Mütter nach §§ 4 und 5 MuSchRiV)

- German hazardous Incident (Reporting) Ordinance (Störfallverordnung)

- German Technical Instructions on Air Quality Control (Technische Anleitung zur Reinhaltung der Luft (TA Luft))

- German regulation on water hazard classification (Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe – VwVwS (WGK))

- Restrictions and prohibitions (e.g. Ordinance on substances depleting the ozone layer) (Beschränkungs- und Verbotsverordnungen, e.g. Verordnung über Stoffe, die die Ozonschicht schädigen (Chemikalien-

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)

Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 18 of 18

Section 15 - REGULATORY INFORMATION

Ozonschichtverordnung -ChemOzonSchichtV))

Section 16 - OTHER INFORMATION

RISK

Explanation of risk codes used on this MSDS

Risk Codes Risk Phrases

R12 ■ Extremely flammable.

R44 ■ Risk of explosion if heated under confinement.

ANNEX 2: Indications of Danger

F+Extremely flammable

■ Classification of the preparation and its individual components has drawn on official and authoritative sources.

■ The (M)SDS is a Hazard Communication tool and should be used to assist in the Risk Assessment. Many factors determine whether the reported Hazards are Risks in the workplace or other settings. Risks may be determined by reference to Exposures Scenarios. Scale of use, frequency of use and current or available engineering controls must be considered.

■ For detailed advice on Personal Protective Equipment, refer to the following EU CEN Standards:

EN 16 Personal eye-protection

EN 340 Protective clothing

EN 374 Protective gloves against chemicals and micro-organisms

EN 13832 Footwear protecting against chemicals

EN 133 Respiratory protective devices.

Issue Date: 10-Mar-2016

Print Date: 17-Mar-2016

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation: Mélange**
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**
- **Producteur/fournisseur:**
J.J.A. SA.
157, AVENUE CHARLES FLOQUET-Bat.3
93155 LE BLANC-MESNIL CEDEX FRANCE
T +33(0) 1 48 65 85 00 – F +33(0) 1 49 39 07 63
support-qualité@jja-sa.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Numéro d'appel d'urgence +33 (0)1 45 42 59 59 (INRS FRANCE)
Belgique - Tel : 32 070/245 245
Suisse : 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**



Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger :**



- **Mention d'avertissement : Danger**
- **Mentions de danger :**
H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- **Conseils de prudence :**
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
- **Indications complémentaires:**
EUH044 Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 1)

- **2.3 Autres dangers :**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB :**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélange**
- **Description:** Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

· **Composants dangereux:**

CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 RTECS: EJ 4200000 Reg.nr.: 01-2119474691-32	butane (≤ 0.1 % butadiene) ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	61,4%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0 RTECS: TZ 4300000 Reg.nr.: 01-2119485395-27	isobutane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	21,08%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 RTECS: TX 2275000 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	16,4%

- **SVHC** Aucun
- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours :**
- **Après inhalation excessive:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie :

- **5.1 Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers :**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

FR

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres sections :**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage :

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:**



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

- Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun :** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.
Stocker au frais et au sec dans des contenants bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle :**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 106-97-8 butane (≤ 0.1 % butadiène) (50-100%)

VME Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 3)

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition :**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire:**
N'est pas nécessaire.
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- **Protection des mains:** Pas nécessaire.
- **Matériau des gants :** Sans objet
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **Aspect:**
 - **Forme:** Aérosol
 - **Couleur:** Selon désignation produit
- **Odeur:** Caractéristique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **valeur du pH:** Non déterminé.
- **Changement d'état**
 - **Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.
 - **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** -44,5 °C
- **Point éclair :** -97 °C
- **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.
- **Température d'auto inflammation:** 365 °C
- **Température de décomposition:** Non déterminé.
- **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Propriétés explosives:** Non déterminé.
- **Limites d'explosion:**
 - **Inférieure:** 1,5 Vol %
 - **Supérieure:** 10,9 Vol %
- **Pression de vapeur à 20 °C:** 8.300 hPa
- **Densité à 20 °C:** 0,45368 g/cm³
- **Densité relative** Non déterminé.
- **Densité de vapeur:** Non déterminé.
- **Taux d'évaporation:** Non applicable.
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Pas ou peu miscible

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 4)

- | | |
|---|--|
| · Coefficient de partage: n-octanol/eau: | Non déterminé. |
| · Viscosité: | |
| Dynamique: | Non déterminé. |
| Cinématique: | Non déterminé. |
| · 9.2 Autres informations : | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique :**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation :**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales:** En général non polluant

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 5)

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination :

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets :
- **Recommandation:**





Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

HP 3	Inflammable
HP 15	Déchet capable de présenter une des propriétés dangereuses susmentionnées que ne présente pas directement le déchet d'origine.

- **Emballages non nettoyés**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU
 - ADR, IMDG, IATA
- UN1950
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
 - ADR
 - IMDG
 - IATA
- UN1950 AÉROSOLS
AEROSOLS
AEROSOLS, inflammable
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
 - ADR
- 
- Classe
 - Étiquette
- 2 5F Gaz.
2.1
-
- IMDG, IATA
- 
- Class
 - Label
- 2.1
2.1
- 14.4 Groupe d'emballage
 - ADR, IMDG, IATA
- néant

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 6)

· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Code danger:	-
· No EMS:	F-D,S-U
· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 7)

· Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :*H220 Gaz extrêmement inflammable.**H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.***· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Aérosols | Règles d'extrapolation

· Acronymes et abréviations:*ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**DOT: US Department of Transportation**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**SVHC: Substances of Very High Concern**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1**Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1**Press. Gas C: Gaz sous pression – Gaz comprimé*

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation: Mélange**
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**
- **Producteur/fournisseur:**
J.J.A. SA.
157, AVENUE CHARLES FLOQUET-Bat.3
93155 LE BLANC-MESNIL CEDEX FRANCE
T +33(0) 1 48 65 85 00 – F +33(0) 1 49 39 07 63
support-qualité@jja-sa.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Numéro d'appel d'urgence +33 (0)1 45 42 59 59 (INRS FRANCE)
Belgique - Tel : 32 070/245 245
Suisse : 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**



Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger :**



- **Mention d'avertissement : Danger**
- **Mentions de danger :**
H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- **Conseils de prudence :**
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
- **Indications complémentaires:**
EUH044 Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 1)

- **2.3 Autres dangers :**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB :**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélange**
- **Description:** Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

· **Composants dangereux:**

CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 RTECS: EJ 4200000 Reg.nr.: 01-2119474691-32	butane (≤ 0.1 % butadiene) ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	61,4%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0 RTECS: TZ 4300000 Reg.nr.: 01-2119485395-27	isobutane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	21,08%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 RTECS: TX 2275000 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	16,4%

- **SVHC** Aucun
- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours :**
- **Après inhalation excessive:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie :

- **5.1 Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers :**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

FR

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres sections :**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage :

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:**



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

- Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun :** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.
Stocker au frais et au sec dans des contenants bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle :**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 106-97-8 butane (≤ 0.1 % butadiène) (50-100%)

VME Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 3)

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition :**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire:**
N'est pas nécessaire.
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- **Protection des mains:** Pas nécessaire.
- **Matériau des gants :** Sans objet
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **Aspect:**
 - **Forme:** Aérosol
 - **Couleur:** Selon désignation produit
- **Odeur:** Caractéristique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **valeur du pH:** Non déterminé.
- **Changement d'état**
 - **Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.
 - **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** -44,5 °C
- **Point éclair :** -97 °C
- **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.
- **Température d'auto inflammation:** 365 °C
- **Température de décomposition:** Non déterminé.
- **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Propriétés explosives:** Non déterminé.
- **Limites d'explosion:**
 - **Inférieure:** 1,5 Vol %
 - **Supérieure:** 10,9 Vol %
- **Pression de vapeur à 20 °C:** 8.300 hPa
- **Densité à 20 °C:** 0,45368 g/cm³
- **Densité relative** Non déterminé.
- **Densité de vapeur:** Non déterminé.
- **Taux d'évaporation:** Non applicable.
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Pas ou peu miscible

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 4)

- | | |
|---|--|
| · Coefficient de partage: n-octanol/eau: | Non déterminé. |
| · Viscosité: | |
| Dynamique: | Non déterminé. |
| Cinématique: | Non déterminé. |
| · 9.2 Autres informations : | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique :**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation :**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales:** En général non polluant

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 5)

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination :

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets :**
- **Recommandation:**





Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

HP 3	Inflammable
HP 15	Déchet capable de présenter une des propriétés dangereuses susmentionnées que ne présente pas directement le déchet d'origine.

- **Emballages non nettoyés**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UN1950
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** UN1950 AÉROSOLS
- **IMDG** AEROSOLS
- **IATA** AEROSOLS, inflammable
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR**
- 
- **Classe** 2 5F Gaz.
- **Étiquette** 2.1
- **IMDG, IATA**
- 
- **Class** 2.1
- **Label** 2.1
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** néant

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 6)

· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Code danger:	-
· No EMS:	F-D,S-U
· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 7)

· Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :*H220 Gaz extrêmement inflammable.**H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.***· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Aérosols | Règles d'extrapolation

· Acronymes et abréviations:*ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**DOT: US Department of Transportation**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**SVHC: Substances of Very High Concern**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1**Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1**Press. Gas C: Gaz sous pression – Gaz comprimé*

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation: Mélange**
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**
- **Producteur/fournisseur:**
J.J.A. SA.
157, AVENUE CHARLES FLOQUET-Bat.3
93155 LE BLANC-MESNIL CEDEX FRANCE
T +33(0) 1 48 65 85 00 – F +33(0) 1 49 39 07 63
support-qualité@jja-sa.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Numéro d'appel d'urgence +33 (0)1 45 42 59 59 (INRS FRANCE)
Belgique - Tel : 32 070/245 245
Suisse : 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**



Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger :**



- **Mention d'avertissement : Danger**
- **Mentions de danger :**
H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- **Conseils de prudence :**
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
- **Indications complémentaires:**
EUH044 Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 1)

- **2.3 Autres dangers :**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB :**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélange**
- **Description:** Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

· **Composants dangereux:**

CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 RTECS: EJ 4200000 Reg.nr.: 01-2119474691-32	butane (≤ 0.1 % butadiene) ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	61,4%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0 RTECS: TZ 4300000 Reg.nr.: 01-2119485395-27	isobutane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	21,08%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 RTECS: TX 2275000 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	16,4%

- **SVHC** Aucun
- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours :**
- **Après inhalation excessive:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie :

- **5.1 Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers :**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

FR

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres sections :**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage :

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:**



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

- Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun :** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.
Stocker au frais et au sec dans des contenants bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle :**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 106-97-8 butane (≤ 0.1 % butadiène) (50-100%)

VME Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 3)

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition :**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire:**
N'est pas nécessaire.
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- **Protection des mains:** Pas nécessaire.
- **Matériau des gants :** Sans objet
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **Aspect:**

Forme:	Aérosol
Couleur:	Selon désignation produit
- **Odeur:** Caractéristique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **valeur du pH:** Non déterminé.
- **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	-44,5 °C
- **Point éclair :** -97 °C
- **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.
- **Température d'auto inflammation:** 365 °C
- **Température de décomposition:** Non déterminé.
- **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Propriétés explosives:** Non déterminé.
- **Limites d'explosion:**

Inférieure:	1,5 Vol %
Supérieure:	10,9 Vol %
- **Pression de vapeur à 20 °C:** 8.300 hPa
- **Densité à 20 °C:** 0,45368 g/cm³
- **Densité relative** Non déterminé.
- **Densité de vapeur:** Non déterminé.
- **Taux d'évaporation:** Non applicable.
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Pas ou peu miscible

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 4)

- | | |
|---|--|
| · Coefficient de partage: n-octanol/eau: | Non déterminé. |
| · Viscosité: | |
| Dynamique: | Non déterminé. |
| Cinématique: | Non déterminé. |
| · 9.2 Autres informations : | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique :**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation :**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales:** En général non polluant

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 5)

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination :

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets :
- **Recommandation:**





Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

HP 3	Inflammable
HP 15	Déchet capable de présenter une des propriétés dangereuses susmentionnées que ne présente pas directement le déchet d'origine.

- **Emballages non nettoyés**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU
 - ADR, IMDG, IATA
- UN1950
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
 - ADR
 - IMDG
 - IATA
- UN1950 AÉROSOLS
AEROSOLS
AEROSOLS, inflammable
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
 - ADR
- 
- Classe
 - Étiquette
- 2 5F Gaz.
2.1
-
- IMDG, IATA
- 
- Class
 - Label
- 2.1
2.1
- 14.4 Groupe d'emballage
 - ADR, IMDG, IATA
- néant

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 6)

· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Code danger:	-
· No EMS:	F-D,S-U
· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 7)

· Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :*H220 Gaz extrêmement inflammable.**H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.***· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Aérosols | Règles d'extrapolation

· Acronymes et abréviations:*ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**DOT: US Department of Transportation**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**SVHC: Substances of Very High Concern**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1**Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1**Press. Gas C: Gaz sous pression – Gaz comprimé*

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)
Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711
Version No:2.0
CD 2016/1 Page 1 of 18

Section 1 - CHEMICAL PRODUCT AND COMPANY IDENTIFICATION

PRODUCT NAME
COMPRESSED BUTANE GAS

SUPPLIER
Company: Wenzhou Fortune International Co., Ltd.
Address:
Room 902, Building a, New century Business Building, Shangjiang
Road, Wenzhou
Zhejiang ,
China
Telephone: +86 577 8891 0115
Fax: +86 577 8891 0118

PRODUCT USE
■ Used according to manufacturer's directions.
The use of a quantity of material in an unventilated or confined space may result in increased exposure and an irritating atmosphere developing. Before starting consider control of exposure by mechanical ventilation.

Section 2 - HAZARDS IDENTIFICATION

STATEMENT OF HAZARDOUS NATURE
CONSIDERED A DANGEROUS MIXTURE ACCORDING TO DIRECTIVE 1999/45/EC AND ITS AMENDMENTS.

RISK

DSD/DPD classification (classification according to Directive 67/548/EEC or Directive 1999/45/EC)
Risk Codes Risk Phrases
R12 ■ Extremely flammable.
R44 ■ Risk of explosion if heated under confinement.

CLP classification (classification according to Regulation (EC) No 1272/2008)



Signal Word: DANGER

CLP classification

Flammable Liquid Category 1

Hazard statement(s)
EUH044 Risk of explosion if heated under confinement.
H224 Extremely flammable liquid and vapour
Determined by Chemwatch using CLP criteria

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)

Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/1 Page 2 of 18

Section 2 - HAZARDS IDENTIFICATION

Supplementary statement(s)

EUH044

Risk of explosion if heated under confinement.

Precautionary statement(s)

Prevention

P210 Keep away from heat/sparks/open flames/hot surfaces. - No smoking.

P261 Avoid breathing dust/fume/gas/mist/vapours/spray.

P271 Use only outdoors or in a well-ventilated area.

Response

P304+P340 IF INHALED: Remove to fresh air and keep at rest in a position comfortable for breathing.

P312 Call a POISON CENTER or doctor/physician if you feel unwell.

P377 Leaking gas fire: Do not extinguish, unless leak can be stopped safely.

P381 Eliminate all ignition sources if safe to do so.

Storage

P403 Store in a well-ventilated place.

P403+P233 Store in a well-ventilated place. Keep container tightly closed.

P405 Store locked up.

P410+P403 Protect from sunlight. Store in a well-ventilated place.

Section 3 - COMPOSITION / INFORMATION ON INGREDIENTS

NAME	CAS RN	INT HAZ	%
butane	106-97-8.	F+	61.4
EC NO: 203-448-7			
R CODES: R12			
CLP:Flam. Gas 1;			
iso-butane			
EC NO: 200-857-2	75-28-5.	F+	21.08
R CODES: R12			
CLP:Flam. Gas 1;			
propane			
EC NO: 200-827-9			
R CODES: R12	74-98-6	F+	16.4
CLP:Flam. Gas 1;			

Section 4 - FIRST AID MEASURES

SWALLOWED

- - Avoid giving milk or oils.
- Avoid giving alcohol.
- Not considered a normal route of entry.
- If spontaneous vomiting appears imminent or occurs, hold patient's head down, lower than their hips to help avoid possible aspiration of vomitus.

EYE

- - If product comes in contact with eyes remove the patient from gas source or contaminated area.
- Take the patient to the nearest eye wash, shower or other source of clean water.
- Open the eyelid(s) wide to allow the material to evaporate.
- Gently rinse the affected eye(s) with clean, cool water for at least 15 minutes. Have the patient lie or sit down and tilt the head back. Hold the eyelid(s) open and pour water slowly over the eyeball(s) at the inner corners, letting the water run out of the outer corners.
- The patient may be in great pain and wish to keep the eyes closed. It is important that the material is rinsed from the eyes to prevent further damage.

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)
Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711
Version No:2.0
CD 2016/11 Page 3 of 18
Section 4 - FIRST AID MEASURES

- Ensure that the patient looks up, and side to side as the eye is rinsed in order to better reach all parts of the eye(s)
 - Transport to hospital or doctor.
 - Even when no pain persists and vision is good, a doctor should examine the eye as delayed damage may occur.
 - If the patient cannot tolerate light, protect the eyes with a clean, loosely tied bandage.
 - Ensure verbal communication and physical contact with the patient.
- DO NOT allow the patient to rub the eyes
DO NOT allow the patient to tightly shut the eyes
DO NOT introduce oil or ointment into the eye(s) without medical advice
DO NOT use hot or tepid water.

SKIN

- If skin or hair contact occurs:
 - Flush skin and hair with running water (and soap if available).
 - Seek medical attention in event of irritation.

INHALED

- - Following exposure to gas, remove the patient from the gas source or contaminated area.
- NOTE: Personal Protective Equipment (PPE), including positive pressure self-contained breathing apparatus may be required to assure the safety of the rescuer.
- Prostheses such as false teeth, which may block the airway, should be removed, where possible, prior to initiating first aid procedures.
- If the patient is not breathing spontaneously, administer rescue breathing.
- If the patient does not have a pulse, administer CPR.
- If medical oxygen and appropriately trained personnel are available, administer 100% oxygen.
- Summon an emergency ambulance. If an ambulance is not available, contact a physician, hospital, or Poison Control Centre for further instruction.
- Keep the patient warm, comfortable and at rest while awaiting medical care.
- MONITOR THE BREATHING AND PULSE, CONTINUOUSLY.
- Administer rescue breathing (preferably with a demand-valve resuscitator, bag-valve mask-device, or pocket mask as trained) or CPR if necessary.

NOTES TO PHYSICIAN

- For acute or short term repeated exposures to petroleum distillates or related hydrocarbons:
 - Primary threat to life, from pure petroleum distillate ingestion and/or inhalation, is respiratory failure.
 - Patients should be quickly evaluated for signs of respiratory distress (e.g. cyanosis, tachypnoea, intercostal retraction, obtundation) and given oxygen. Patients with inadequate tidal volumes or poor arterial blood gases (pO₂ 50 mm Hg) should be intubated.
 - Arrhythmias complicate some hydrocarbon ingestion and/or inhalation and electrocardiographic evidence of myocardial injury has been reported; intravenous lines and cardiac monitors should be established in obviously symptomatic patients. The lungs excrete inhaled solvents, so that hyperventilation improves clearance.
 - A chest x-ray should be taken immediately after stabilisation of breathing and circulation to document aspiration and detect the presence of pneumothorax.
 - Epinephrine (adrenalin) is not recommended for treatment of bronchospasm because of potential myocardial sensitisation to catecholamines. Inhaled cardioselective bronchodilators (e.g. Alupent, Salbutamol) are the preferred agents, with aminophylline a second choice.
 - Lavage is indicated in patients who require decontamination; ensure use of cuffed endotracheal tube in adult patients. [Ellenhorn and Barceloux: Medical Toxicology].
- For frost-bite caused by liquefied petroleum gas:
- If part has not thawed, place in warm water bath (41-46 C) for 15-20 minutes, until the skin turns pink or red.
 - Analgesia may be necessary while thawing.
 - If there has been a massive exposure, the general body temperature must be depressed, and the patient must be immediately rewarmed by whole-body immersion, in a bath at the above temperature.
 - Shock may occur during rewarming.
 - Administer tetanus toxoid booster after hospitalization.
 - Prophylactic antibiotics may be useful.
 - The patient may require anticoagulants and oxygen.

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)
Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711
Version No:2.0
CD 2016/11 Page 4 of 18
Section 4 - FIRST AID MEASURES

[Shell Australia 22/12/87].
for gas exposures:

BASIC TREATMENT

- Establish a patent airway with suction where necessary.
- Watch for signs of respiratory insufficiency and assist ventilation as necessary.
- Administer oxygen by non-rebreather mask at 10 to 15 l/min.
- Monitor and treat, where necessary, for pulmonary oedema .
- Monitor and treat, where necessary, for shock.
- Anticipate seizures.

ADVANCED TREATMENT

- Consider orotracheal or nasotracheal intubation for airway control in unconscious patient or where respiratory arrest has occurred.
- Positive-pressure ventilation using a bag-valve mask might be of use.
- Monitor and treat, where necessary, for arrhythmias.
- Start an IV D5W TKO. If signs of hypovolaemia are present use lactated Ringers solution. Fluid overload might create complications.
- Drug therapy should be considered for pulmonary oedema.
- Hypotension with signs of hypovolaemia requires the cautious administration of fluids. Fluid overload might create complications.
- Treat seizures with diazepam.
- Proparacaine hydrochloride should be used to assist eye irrigation.

BRONSTEIN, A.C. and CURRANCE, P.L.

EMERGENCY CARE FOR HAZARDOUS MATERIALS EXPOSURE: 2nd Ed. 1994.

Section 5 - FIRE FIGHTING MEASURES

EXTINGUISHING MEDIA

■ DO NOT EXTINGUISH BURNING GAS UNLESS LEAK CAN BE STOPPED SAFELY:
OTHERWISE: LEAVE GAS TO BURN.

FOR SMALL FIRE:

- Dry chemical, CO₂ or water spray to extinguish gas (only if absolutely necessary and safe to do so).
- DO NOT use water jets.

FOR LARGE FIRE:

- Cool cylinder by direct flooding quantities of water onto upper surface until well after fire is out.
- DO NOT direct water at source of leak or venting safety devices as icing may occur.

FIRE FIGHTING

■ FOR FIRES INVOLVING MANY GAS CYLINDERS:

- To stop the flow of gas, specifically trained personnel may inert the atmosphere to reduce oxygen levels thus allowing the capping of leaking container(s).
- Reduce the rate of flow and inject an inert gas, if possible, before completely stopping the flow to prevent flashback.
- DO NOT extinguish the fire until the supply is shut off otherwise an explosive re-ignition may occur.
- If the fire is extinguished and the flow of gas continues, used increased ventilation to prevent build-up, of explosive atmosphere.
- Use non-sparking tools to close container valves.
- Be CAUTIOUS of a Boiling Liquid Evaporating Vapour Explosion, BLEVE, if fire is impinging on surrounding containers.
- Direct 2500 litre/min (500 gpm) water stream onto containers above liquid level with the assistance remote monitors.

GENERAL

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)

Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 5 of 18

Section 5 - FIRE FIGHTING MEASURES

-
- Alert Fire Brigade and tell them location and nature of hazard.
 - May be violently or explosively reactive.
 - Wear breathing apparatus plus protective gloves.
 - Consider evacuation
 - Fight fire from a safe distance, with adequate cover.
 - If safe, switch off electrical equipment until vapour fire hazard removed.
 - Use water delivered as a fine spray to control fire and cool adjacent area.
 - DO NOT approach cylinders suspected to be hot.
 - Cool fire-exposed cylinders with water spray from a protected location.
 - If safe to do so, remove containers from path of fire.

FIRE FIGHTING PROCEDURES:

-
- The only safe way to extinguish a flammable gas fire is to stop the flow of gas.
 - If the flow cannot be stopped, allow the entire contents of the cylinder to burn while cooling the cylinder and surroundings with water from a suitable distance.
 - Extinguishing the fire without stopping the gas flow may permit the formation of ignitable or explosive mixtures with air. These mixtures may propagate to a source of ignition.

SPECIAL HAZARDS

-
- Excessive pressures may develop in a gas cylinder exposed in a fire; this may result in explosion.
 - Cylinders with pressure relief devices may release their contents as a result of fire and the released gas may constitute a further source of hazard for the fire-fighter.
 - Cylinders without pressure-relief valves have no provision for controlled release and are therefore more likely to explode if exposed to fire.

FIRE FIGHTING REQUIREMENTS:

The need for proximity, entry and flash-over protection and special protective clothing should be determined for each incident, by a competent fire-fighting safety professional.

When any large container (including road and rail tankers) is involved in a fire, consider evacuation by 1500 metres in all directions.

FIRE/EXPLOSION HAZARD

- - **HIGHLY FLAMMABLE:** will be easily ignited by heat, sparks or flames.
 - Will form explosive mixtures with air
 - Fire exposed containers may vent contents through pressure relief valves thereby increasing fire intensity and/ or vapour concentration.
 - Vapours may travel to source of ignition and flash back.
 - Containers may explode when heated - Ruptured cylinders may rocket
 - Fire may produce irritating, poisonous or corrosive gases.
 - Runoff may create fire or explosion hazard.
 - May decompose explosively when heated or involved in fire.
 - High concentration of gas may cause asphyxiation without warning.
 - Contact with gas may cause burns, severe injury and/ or frostbite.
- Combustion products include: carbon monoxide (CO), carbon dioxide (CO₂), other pyrolysis products typical of burning organic material.
- Contains low boiling substance: Closed containers may rupture due to pressure buildup under fire conditions.

FIRE INCOMPATIBILITY

- - Avoid contamination with oxidising agents i.e. nitrates, oxidising acids, chlorine bleaches, pool chlorine etc. as ignition may result.

Personal Protective Equipment
Breathing apparatus.
Gas tight chemical resistant suit.

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)
Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 6 of 18

Section 5 - FIRE FIGHTING MEASURES

Limit exposure duration to 1 BA set 30 mins.

Section 6 - ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

MINOR SPILLS

- - Avoid breathing vapour and any contact with liquid or gas. Protective equipment including respirator should be used.
- DO NOT enter confined spaces where gas may have accumulated.
- Shut off all sources of possible ignition and increase ventilation.
- Clear area of personnel.
- Stop leak only if safe to do so.
- Remove leaking cylinders to safe place. release pressure under safe controlled conditions by opening valve.
- Orientate cylinder so that the leak is gas, not liquid, to minimise rate of leakage
- Keep area clear of personnel until gas has dispersed.

MAJOR SPILLS

- - Clear area of all unprotected personnel and move upwind.
- Alert Emergency Authority and advise them of the location and nature of hazard.
- May be violently or explosively reactive.
- Wear full body clothing with breathing apparatus.
- Prevent by any means available, spillage from entering drains and water-courses.
- Consider evacuation.
- Shut off all possible sources of ignition and increase ventilation.
- No smoking or naked lights within area.
- Use extreme caution to prevent violent reaction.
- Stop leak only if safe to do so.
- Water spray or fog may be used to disperse vapour.
- DO NOT enter confined space where gas may have collected.
- Keep area clear until gas has dispersed.

Section 7 - HANDLING AND STORAGE

PROCEDURE FOR HANDLING

- Radon and its radioactive decay products are hazardous if inhaled or ingested.
- Containers, even those that have been emptied, may contain explosive vapours.
- Do NOT cut, drill, grind, weld or perform similar operations on or near containers.
- Electrostatic discharge may be generated during pumping - this may result in fire.
- Ensure electrical continuity by bonding and grounding (earthing) all equipment.
- Restrict line velocity during pumping in order to avoid generation of electrostatic discharge (≤ 1 m/sec until fill pipe submerged to twice its diameter, then ≤ 7 m/sec).
- Avoid splash filling.
- Do NOT use compressed air for filling discharging or handling operations.
- Consider use in closed pressurised systems, fitted with temperature, pressure and safety relief valves which are vented for safe dispersal.
- The tubing network design connecting gas cylinders to the delivery system should include appropriate pressure indicators and vacuum or suction lines.
- Fully-welded types of pressure gauges, where the bourdon tube sensing element is welded to the gauge body, are recommended.
- Before connecting gas cylinders, ensure manifold is mechanically secure and does not contain another gas. Before disconnecting gas cylinder, isolate supply line segment proximal to cylinder, remove trapped gas in supply line with aid of vacuum pump
- When connecting or replacing cylinders take care to avoid airborne particulates violently ejected when system pressurises.
- Consider the use of doubly-contained piping; diaphragm or bellows sealed, soft seat valves; backflow

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)
Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711
Version No:2.0
CD 2016/11 Page 7 of 18
Section 7 - HANDLING AND STORAGE

prevention devices; flash arrestors; and flow monitoring or limiting devices. Gas cabinets, with appropriate exhaust treatment, are recommended, as is automatic monitoring of the secondary enclosures and work areas for release.

- Use a pressure reducing regulator when connecting cylinder to lower pressure (<100 psig) piping or systems
- Use a check valve or trap in the discharge line to prevent hazardous back-flow into the cylinder
- Check regularly for spills or leaks. Keep valves tightly closed but do not apply extra leverage to hand wheels or cylinder keys.
- Open valve slowly. If valve is resistant to opening then contact your supervisor
- Valve protection caps must remain in place unless container is secured with valve outlet piped to use point.
- Never insert a pointed object (e.g hooks) into cylinder cap openings as a means to open cap or move cylinder. Such action can inadvertently turn the valve and gas a gas leak. Use an adjustable strap instead of wrench to free an over-tight or rusted cap.
- A bubble of gas may buildup behind the outlet dust cap during transportation, after prolonged storage, due to defective cylinder valve or if a dust cap is inserted without adequate evacuation of gas from the line. When loosening dust cap, preferably stand cylinder in a suitable enclosure and take cap off slowly. Never face the dust cap directly when removing it; point cap away from any personnel or any object that may pose a hazard. under negative pressure (relative to atmospheric gas)
- Do NOT drag, slide or roll cylinders - use a suitable hand truck for cylinder movement
- Test for leakage with brush and detergent - NEVER use a naked flame.
- Do NOT heat cylinder by any means to increase the discharge rate of product from cylinder.
- Leaking gland nuts may be tightened if necessary.
- If a cylinder valve will not close completely, remove the cylinder to a well ventilated location (e.g. outside) and, when empty, tag as FAULTY and return to supplier.
- Obtain a work permit before attempting any repairs.
- DO NOT attempt repair work on lines, vessels under pressure.
- Atmospheres must be tested and O.K. before work resumes after leakage.
- Avoid generation of static electricity. Earth all lines and equipment.
- DO NOT transfer gas from one cylinder to another.

SUITABLE CONTAINER

- - Cylinder:
 - Ensure the use of equipment rated for cylinder pressure.
 - Ensure the use of compatible materials of construction.
 - Valve protection cap to be in place until cylinder is secured, connected.
 - Cylinder must be properly secured either in use or in storage.
 - Cylinder valve must be closed when not in use or when empty.
 - Segregate full from empty cylinders.

WARNING: Suckback into cylinder may result in rupture. Use back-flow preventive device in piping.

STORAGE INCOMPATIBILITY

- Low molecular weight alkanes:
 - May react violently with strong oxidisers, chlorine, chlorine dioxide, dioxygenyl tetrafluoroborate.
 - May react with oxidising materials, nickel carbonyl in the presence of oxygen, heat.
 - Are incompatible with nitronium tetrafluoroborate(1-), halogens and interhalogens
 - may generate electrostatic charges, due to low conductivity, on flow or agitation.
 - Avoid flame and ignition sources

Interaction between chlorine and ethane over activated carbon at 350 deg C has caused explosions, but added carbon dioxide reduces the risk. The violent interaction of liquid chlorine injected into ethane at 80 deg C/10 bar becomes very violent if ethylene is also present A mixture prepared at -196 deg C with either methane or ethane exploded when the temp was raised to -78 deg C.

Addition of nickel carbonyl to an n-butane-oxygen mixture causes an explosion at 20-40 deg C.

Butane/ isobutane

- reacts violently with strong oxidisers
- reacts with acetylene, halogens and nitrous oxides
- is incompatible with chlorine dioxide, conc. nitric acid and some plastics

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)
Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711
Version No:2.0
CD 2016/11 Page 8 of 18
Section 7 - HANDLING AND STORAGE

- may generate electrostatic charges, due to low conductivity, in flow or when agitated - these may ignite the vapour.

Segregate from nickel carbonyl in the presence of oxygen, heat (20-40 C).

Propane:

- reacts violently with strong oxidisers, barium peroxide, chlorine dioxide, dichlorine oxide, fluorine etc.
- liquid attacks some plastics, rubber and coatings
- may accumulate static charges which may ignite its vapours.
- Compressed gases may contain a large amount of kinetic energy over and above that potentially available from the energy of reaction produced by the gas in chemical reaction with other substances.
- Avoid reaction with oxidising agents.

STORAGE REQUIREMENTS

- - Store in an upright position.
- Outside or detached storage is preferred.
- Cylinders should be stored in a purpose-built compound with good ventilation, preferably in the open.
- Such compounds should be sited and built in accordance with statutory requirements.
- The storage compound should be kept clear and access restricted to authorised personnel only.
- Cylinders stored in the open should be protected against rust and extremes of weather.
- Cylinders in storage should be properly secured to prevent toppling or rolling.
- Cylinder valves should be closed when not in use.
- Where cylinders are fitted with valve protection this should be in place and properly secured.
- Gas cylinders should be segregated according to the requirements of the Dangerous Goods Act(s).
- Cylinders containing flammable gases should be stored away from other combustible materials. Alternatively a fire-resistant partition may be used.
- Check storage areas for flammable or hazardous concentrations of gases prior to entry.
- Preferably store full and empty cylinders separately.
- Full cylinders should be arranged so that the oldest stock is used first.
- Cylinders in storage should be checked periodically for general condition and leakage.
- Protect cylinders against physical damage. Move and store cylinders correctly as instructed for their manual handling.

NOTE: A 'G' size cylinder is usually too heavy for an inexperienced operator to raise or lower.

Section 8 - EXPOSURE CONTROLS / PERSONAL PROTECTION

EXPOSURE CONTROLS

Source	Material	TWA ppm	TWA mg/m ³	STEL ppm	Notes
Germany TRGS 900 - Limit Values for the Workplace Atmosphere (German)	Compressed Butane Gas (Butan)	1000	2400		DFG
Germany Recommended Exposure Limits - MAK Values (English)	Compressed Butane Gas (Butane (both isomers): n- Butane, Isobutane)	1000	2400	II(4)	
Germany TRGS 900 - Limit Values for the Workplace Atmosphere (German)	propane (Propan)	1000	1800		DFG
Germany Recommended Exposure Limits - MAK Values (English)	propane (Propane)	1000	1800	II(4)	

NOTE: STEL and Ceiling values are calculated from the OEL values and the excursion factors, where applicable.

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)

Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 9 of 18

Section 8 - EXPOSURE CONTROLS / PERSONAL PROTECTION

EMERGENCY EXPOSURE LIMITS

Material	Revised	IDLH
propane	169	2, 100 [LEL]

NOTES

Values marked LEL indicate that the IDLH was based on 10% of the lower explosive limit for safety considerations even though the relevant toxicological data indicated that irreversible health effects or impairment of escape existed only at higher concentrations.

MATERIAL DATA

BUTANE:

COMPRESSED BUTANE GAS:

ISO-BUTANE:

- For butane:

Odour Threshold Value: 2591 ppm (recognition)

Butane in common with other homologues in the straight chain saturated aliphatic hydrocarbon series is not characterised by its toxicity but by its narcosis-inducing effects at high concentrations. The TLV is based on analogy with pentane by comparing their lower explosive limits in air. It is concluded that this limit will protect workers against the significant risk of drowsiness and other narcotic effects.

Odour Safety Factor(OSF)

OSF=0.22 (n-BUTANE).

COMPRESSED BUTANE GAS:

PROPANE:

- For propane

Odour Safety Factor(OSF)

OSF=0.16 (PROPANE).

ISO-BUTANE:

- May act as a simple asphyxiants; these are gases which, when present in high concentrations, reduce the oxygen content in air below that required to support breathing, consciousness and life; loss of consciousness, with death by suffocation may rapidly occur in an oxygen deficient atmosphere.

CARE: Most simple asphyxiants are odourless or possess low odour and there is no warning on entry into an oxygen deficient atmosphere. If there is any doubt, oxygen content can be checked simply and quickly. It may not be appropriate to only recommend an exposure standard for simple asphyxiants rather it is essential that sufficient oxygen be maintained. Air normally has 21 percent oxygen by volume, with 18 percent regarded as minimum under normal atmospheric pressure to maintain consciousness / life. At pressures significantly higher or lower than normal atmospheric pressure, expert guidance should be sought.

Isobutane Odour Threshold Value: 1.2 ppm

PERSONAL PROTECTION

EYE

- - Safety glasses with side shields.

- Chemical goggles.

- Contact lenses may pose a special hazard; soft contact lenses may absorb and concentrate irritants. A written policy document, describing the wearing of lens or restrictions on use, should be created for each workplace or task. This should include a review of lens absorption and adsorption for the class of chemicals in use and an account of injury experience. Medical and first-aid personnel should be trained in their removal and suitable equipment should be readily available. In the event of chemical exposure, begin eye irrigation immediately and remove contact lens as soon as practicable. Lens should be removed at the first signs of eye redness or irritation - lens should be removed in a clean environment only after workers have washed hands thoroughly. [CDC NIOSH Current Intelligence Bulletin 59].

HANDS/FEET

- - When handling sealed and suitably insulated cylinders wear cloth or leather gloves.

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)
Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 10 of 18

Section 8 - EXPOSURE CONTROLS / PERSONAL PROTECTION

OTHER

■ - The clothing worn by process operators insulated from earth may develop static charges far higher (up to 100 times) than the minimum ignition energies for various flammable gas-air mixtures. This holds true for a wide range of clothing materials including cotton.

- Avoid dangerous levels of charge by ensuring a low resistivity of the surface material worn outermost.

BRETHERRICK: Handbook of Reactive Chemical Hazards.

- Protective overalls, closely fitted at neck and wrist.

- Eye-wash unit.

IN CONFINED SPACES:

- Non-sparking protective boots

- Static-free clothing.

- Ensure availability of lifeline.

Staff should be trained in all aspects of rescue work.

Rescue gear: Two sets of SCUBA breathing apparatus Rescue Harness, lines etc.

- Some plastic personal protective equipment (PPE) (e.g. gloves, aprons, overshoes) are not recommended as they may produce static electricity.

- For large scale or continuous use wear tight-weave non-static clothing (no metallic fasteners, cuffs or pockets), non sparking safety footwear.

RESPIRATOR

■ Cartridge respirators should never be used for emergency ingress or in areas of unknown vapour concentrations or oxygen content. The wearer must be warned to leave the contaminated area immediately on detecting any odours through the respirator. The odour may indicate that the mask is not functioning properly, that the vapour concentration is too high, or that the mask is not properly fitted. Because of these limitations, only restricted use of cartridge respirators is considered appropriate.

- Positive pressure, full face, air-supplied breathing apparatus should be used for work in enclosed spaces if a leak is suspected or the primary containment is to be opened (e.g. for a cylinder change)

- Air-supplied breathing apparatus is required where release of gas from primary containment is either suspected or demonstrated.

■ Selection of the Class and Type of respirator will depend upon the level of breathing zone contaminant and the chemical nature of the contaminant. Protection Factors (defined as the ratio of contaminant outside and inside the mask) may also be important.

Breathing Zone Level ppm (volume)	Maximum Protection Factor	Half- face Respirator	Full- Face Respirator
1000	10		-
1000	50	GAX- AUS	-
5000	50	-	GAX- AUS
5000	100	Airline *	-
10000	100	-	GAX- 2
	100+	-	GAX- 3
			Airline**

* - Continuous Flow

** - Continuous-flow or positive pressure demand.

The local concentration of material, quantity and conditions of use determine the type of personal protective equipment required. For further information consult site specific CHEMWATCH data (if available), or your Occupational Health and Safety Advisor.

ENGINEERING CONTROLS

■ - Areas where cylinders are stored require good ventilation and, if enclosed need discrete/ controlled exhaust ventilation.

- Vented gas is flammable, may be denser than air and will spread. Vent path must not contain ignition sources, pilot lights, naked flames.

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)

Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 11 of 18

Section 8 - EXPOSURE CONTROLS / PERSONAL PROTECTION

- Secondary containment and exhaust gas treatment may be required by certain jurisdictions.
- Local exhaust ventilation (explosion proof) is usually required in workplaces.
- Consideration should be given to the use of doubly-contained piping; diaphragm or bellows-sealed, soft-seat valves; backflow prevention devices; flash arrestors and flow- monitoring or limiting devices.
- Automated controls should ensure that workplace atmospheres do not exceed 25% of the lower explosive limit (LEL) (if available).
- Monitor the work area and secondary containments for release of gas.
- Automated alerting systems with automatic shutdown of gas-flow may be appropriate and may in fact be mandatory in certain jurisdictions.
- Respiratory protection in the form of air-supplied or self-contained breathing equipment must be worn if the oxygen concentration in the workplace air is less than 19%.
- Cartridge respirators DO NOT give protection and may result in rapid suffocation.

Section 9 - PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

PHYSICAL PROPERTIES

Gas.

State	Compressed Gas	Molecular Weight	Not Applicable
Melting Range (°C)	Not Available	Viscosity	Not Available
Boiling Range (°C)	Not Available	Solubility in water (g/L)	Not Available
Flash Point (°C)	Not Available	pH (1% solution)	Not Available
Decomposition Temp (°C)	Not Available	pH (as supplied)	Not Available
Autoignition Temp (°C)	Not Available	Vapour Pressure (kPa)	Not Available
Upper Explosive Limit (%)	Not Available	Specific Gravity (water=1)	Not Available
Lower Explosive Limit (%)	Not Available	Relative Vapour Density (air=1)	Not Available
		Evaporation Rate	
Volatile Component (% vol)	Not Available		Not Available
butane			
log Kow (Sangster 1997):		2.89	
iso- butane			
log Kow (Sangster 1997):		2.76	
propane			
log Kow (Sangster 1997):		2.36	

APPEARANCE

■ Packed as liquid under pressure and remains liquid only under pressure. Sudden release of pressure or leakage may result in rapid vapourisation with generation of a large volume of highly flammable / explosive gas.

Compressed gas.

Material	Value
BUTANE:	
log Kow	2.89

Section 10 - CHEMICAL STABILITY AND REACTIVITY INFORMATION

CONDITIONS CONTRIBUTING TO INSTABILITY

- - Presence of incompatible materials.
- Product is considered stable.

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)
Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711
Version No:2.0
CD 2016/11 Page 12 of 18

Section 10 - CHEMICAL STABILITY AND REACTIVITY INFORMATION

- Hazardous polymerisation will not occur.
For incompatible materials - refer to Section 7 - Handling and Storage.

Section 11 - TOXICOLOGICAL INFORMATION

POTENTIAL HEALTH EFFECTS

ACUTE HEALTH EFFECTS

SWALLOWED

- Accidental ingestion of the material may be damaging to the health of the individual.
- Not normally a hazard due to physical form of product.
- Considered an unlikely route of entry in commercial/industrial environments.
- Central nervous system (CNS) depression may include nonspecific discomfort, symptoms of giddiness, headache, dizziness, nausea, anaesthetic effects, slowed reaction time, slurred speech and may progress to unconsciousness. Serious poisonings may result in respiratory depression and may be fatal.

EYE

- Although the material is not thought to be an irritant (as classified by EC Directives), direct contact with the eye may produce transient discomfort characterised by tearing or conjunctival redness (as with windburn).
- Direct contact with the eye may not cause irritation because of the extreme volatility of the gas; however concentrated atmospheres may produce irritation after brief exposures..

SKIN

- The material is not thought to produce adverse health effects or skin irritation following contact (as classified by EC Directives using animal models). Nevertheless, good hygiene practice requires that exposure be kept to a minimum and that suitable gloves be used in an occupational setting.
- Repeated exposure may cause skin cracking, flaking or drying following normal handling and use.
- Open cuts, abraded or irritated skin should not be exposed to this material.
- Entry into the blood-stream through, for example, cuts, abrasions, puncture wounds or lesions, may produce systemic injury with harmful effects. Examine the skin prior to the use of the material and ensure that any external damage is suitably protected.

INHALED

- Inhalation of vapours may cause drowsiness and dizziness. This may be accompanied by narcosis, reduced alertness, loss of reflexes, lack of coordination and vertigo.
- Inhalation of vapours or aerosols (mists, fumes), generated by the material during the course of normal handling, may be damaging to the health of the individual.
- Limited evidence or practical experience suggests that the material may produce irritation of the respiratory system, in a significant number of individuals, following inhalation. In contrast to most organs, the lung is able to respond to a chemical insult by first removing or neutralising the irritant and then repairing the damage. The repair process, which initially evolved to protect mammalian lungs from foreign matter and antigens, may however, produce further lung damage resulting in the impairment of gas exchange, the primary function of the lungs. Respiratory tract irritation often results in an inflammatory response involving the recruitment and activation of many cell types, mainly derived from the vascular system.
- Common, generalised symptoms associated with non-toxic gas inhalation include :
 - central nervous system effects such as headache, confusion, dizziness, progressive stupor, coma and seizures;
 - respiratory system complications may include tachypnoea and dyspnoea;
 - cardiovascular effects may include circulatory collapse and arrhythmias;
 - gastrointestinal effects may also be present and may include mucous membrane irritation and nausea and vomiting.
- Acute effects from inhalation of high concentrations of vapour are pulmonary irritation, including coughing, with nausea; central nervous system depression - characterised by headache and dizziness, increased reaction time, fatigue and loss of co-ordination.
- Central nervous system (CNS) depression may include nonspecific discomfort, symptoms of giddiness, headache,

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)

Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 13 of 18

Section 11 - TOXICOLOGICAL INFORMATION

dizziness, nausea, anaesthetic effects, slowed reaction time, slurred speech and may progress to unconsciousness. Serious poisonings may result in respiratory depression and may be fatal.

■ Material is highly volatile and may quickly form a concentrated atmosphere in confined or unventilated areas. Vapour is heavier than air and may displace and replace air in breathing zone, acting as a simple asphyxiant. This may happen with little warning of overexposure.

CHRONIC HEALTH EFFECTS

■ Substance accumulation, in the human body, may occur and may cause some concern following repeated or long-term occupational exposure.

Principal route of occupational exposure to the gas is by inhalation.

Constant or exposure over long periods to mixed hydrocarbons may produce stupor with dizziness, weakness and visual disturbance, weight loss and anaemia, and reduced liver and kidney function. Skin exposure may result in drying and cracking and redness of the skin. Chronic exposure to lighter hydrocarbons can cause nerve damage, peripheral neuropathy, bone marrow dysfunction and psychiatric disorders as well as damage the liver and kidneys.

Compressed Butane Gas

TOXICITY AND IRRITATION

■ unless otherwise specified data extracted from RTECS - Register of Toxic Effects of Chemical Substances.

PROPANE:

COMPRESSED BUTANE GAS:

■ No significant acute toxicological data identified in literature search.

BUTANE:

TOXICITY

Inhalation (rat) LC50: 658000 mg/m³/4h

IRRITATION

Nil Reported

ISO-BUTANE:

TOXICITY

Inhalation (Mouse) LC50: 52 mg/kg/1h *

IRRITATION

*WISER

Section 12 - ECOLOGICAL INFORMATION

ISO-BUTANE:

PROPANE:

BUTANE:

■ DO NOT discharge into sewer or waterways.

ISO-BUTANE:

BUTANE:

■ For butane:

log Kow: 2.89

Koc: 450-900

BCF: 1.9

Environmental Fate

Terrestrial Fate: An estimated Koc value of 900, determined from a log Kow of 2.89 indicates that n-butane is expected to have low mobility in soil. Volatilisation of n-butane from moist soil surfaces is expected to be an important fate process given an estimated Henry's Law constant of 0.95 atm-cu m/mole, derived from its vapor pressure, 1820 mm Hg and water solubility, 61.2 mg/l. The potential for volatilisation of n-butane from

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)

Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 14 of 18

Section 12 - ECOLOGICAL INFORMATION

dry soil surfaces may exist based upon its vapor pressure. While volatilisation from soil surfaces is expected to be the predominant fate process of n-butane released to soil, this compound is also susceptible to biodegradation. In one soil, a biodegradation rate of 1.8 mgC/day/kg dry soil was reported.

Aquatic fate: The estimated Koc value indicates that n-butane may adsorb to suspended solids and sediment. Volatilisation from water surfaces is expected based upon an estimated Henry's Law constant. Using this Henry's Law constant volatilisation half-lives for a model river and model lake are estimated to be 2.2 hours and 3 days, respectively. An estimated BCF of 33 derived from the log Kow suggests the potential for bioconcentration in aquatic organisms is moderate. While volatilisation from water surfaces is expected to be the major fate process for n-butane released to water, biodegradation of this compound is also expected to occur. In a screening study, complete biodegradation was reported in 34 days. In a second study using a defined microbial culture, it was reported that n-butane was degraded to 2-butanone and 2-butanol. Photolysis or hydrolysis of n-butane in aquatic systems is not expected to be important.

Atmospheric fate: According to a model of gas/particle partitioning of semivolatile organic compounds in the atmosphere and the vapour pressure, n-butane, is expected to exist solely as a gas in the ambient atmosphere. Gas-phase n-butane is degraded in the atmosphere by reaction with photochemically-produced hydroxyl radicals; the half-life for this reaction in air is estimated to be 6.3 days, calculated from its rate constant of 2.54×10^{-12} cu cm/molecule-sec at 25 deg. Based on data for iso-octane and n-hexane, n-butane is not expected to absorb UV light in the environmentally significant range, >290 nm and probably will not undergo direct photolysis in the atmosphere. Experimental data showed that 7.7% of the n-butane fraction in a dark chamber reacted with nitrogen oxide to form the corresponding alkyl nitrate, suggesting nighttime reactions with radical species and nitrogen oxides may contribute to the atmospheric transformation of n-butane.

BUTANE:

ISO-BUTANE:

iso

PROPANE:

■ For propane:

Environmental Fate

Terrestrial fate: An estimated Koc value of 460 determined from a log Kow of 2.36 indicates that propane is expected to have moderate mobility in soil. Volatilisation of propane from moist soil surfaces is expected to be an important fate process given an estimated Henry's Law constant of 7.07×10^{-1} atm-cu m/mole, derived from its vapor pressure, 7150 mm Hg, and water solubility, 62.4 mg/L. Propane is expected to volatilise from dry soil surfaces based upon its vapor pressure. Using cell suspensions of microorganisms isolated from soil and water, propane was oxidised to acetone within 24 hours, suggesting that biodegradation may be an important fate process in soil and sediment.

Aquatic fate: The estimated Koc value indicates that propane is expected to adsorb to suspended solids and sediment. Volatilisation from water surfaces is expected based upon an estimated Henry's Law constant. Using this Henry's Law constant volatilisation half-lives for a model river and model lake are estimated to be 41 minutes and 2.6 days, respectively. An estimated BCF of 13.1 using log Kow suggests the potential for bioconcentration in aquatic organisms is low. After 192 hr, the trace concentration of propane contained in gasoline remained unchanged for both a sterile control and a mixed culture sample collected from ground water contaminated with gasoline. This indicates that biodegradation may not be an important fate process in water.

Atmospheric fate: According to a model of gas/particle partitioning of semivolatile organic compounds in the atmosphere and vapour pressure, propane is expected to exist solely as a gas in the ambient atmosphere. Gas-phase propane is degraded in the atmosphere by reaction with photochemically-produced hydroxyl radicals; the half-life for this reaction in air is estimated to be 14 days, calculated from its rate constant of 1.15×10^{-12} cu cm/molecule-sec at 25 deg C. Propane does not contain chromophores that absorb at wavelengths >290 nm and therefore is not expected to be susceptible to direct photolysis by sunlight.

Ecotoxicity

Ingredient

Persistence:

Water/Soil

Persistence: Air

Bioaccumulation

Mobility

Compressed Butane Gas

No Data
Available

No Data
Available

butane

LOW

No Data
Available

LOW

HIGH

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)

Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 15 of 18

Section 12 - ECOLOGICAL INFORMATION

iso- butane	HIGH	No Data Available	LOW	HIGH
propane	LOW	No Data Available	LOW	HIGH

Section 13 - DISPOSAL CONSIDERATIONS

- - Evaporate or incinerate residue at an approved site.
 - Return empty containers to supplier.
 - Ensure damaged or non-returnable cylinders are gas-free before disposal.
-
- According to the European Waste Catalogue, Waste Codes are not product specific but application specific. Waste Codes should be assigned by the User based on the application in which the product is used.
-

Section 14 - TRANSPORTATION INFORMATION

Labels Required: FLAMMABLE GAS

Land transport ADR/RID (cross-border):

UN Number:1057Packing Group:None

Shipping Name: FEUERZEUGE mit entzündbarem Gas oder NACHFÜLLPATRONEN FÜR FEUERZEUGE mit entzündbarem

Air Transport IATA:

ICAO/IATA Class:2.1ICAO/IATA Subrisk:None

UN/ID Number:1057Packing Group:-

Special provisions:None

Cargo Only

Packing Instructions:15 kgMaximum Qty/Pack:201

Passenger and CargoPassenger and Cargo

Packing Instructions:1 kgMaximum Qty/Pack:201

Passenger and CargoPassenger and Cargo

Limited QuantityLimited Quantity

Packing Instructions:ForbiddenMaximum Qty/Pack:Forbidden

Shipping Name: LIGHTER REFILLS CONTAINING FLAMMABLE GAS

Maritime Transport IMDG:

IMDG Class:2.1IMDG Subrisk:

None

UN Number:1057Packing Group:

None

EMS Number:F- D , S- USpecial provisions:

201

Limited Quantities:0

Shipping Name:LIGHTERS or LIGHTER REFILLS containing flammable gas

ADNR:

ADNR Class:2UN Number:1057

Hazard Label:2.1Packing Group:None

Limited Quantity:LQ0Special provisions:201; 654

Shipping Name: FEUERZEUGE mit entzündbarem Gas oder NACHFÜLLPATRONEN FÜR FEUERZEUGE mit entzündbarem

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)
Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711
Version No:2.0
CD 2014/1 Page 16 of 18

Section 15 - REGULATORY INFORMATION

Annex I of Directive 67/548/EEC

butane	601- 004- 00- 0
butane	601- 004- 01- 8
iso- butane	601- 004- 00- 0
iso- butane	601- 004- 01- 8
propane	601- 003- 00- 5

Preparation is WGK 1

butane	1	0	VwVwS
iso- butane	1	0	VwVwS
propane	Non- hazardous to water		W: VwVwS

butane
iso-butane
propane

Classification due to the administrative regulation of water-endangering materials (VwVwS)
(<http://www.umweltbundesamt.de/wgs/vwvws.htm>)

RISK

Risk Codes

R12

R44

Risk Phrases

- Extremely flammable.
- Risk of explosion if heated under confinement.

SAFETY

Safety Codes

S16

S23

S24

S51

S09

S07

S60

Safety Phrases

- Keep away from sources of ignition. No smoking.
- Do not breathe gas/fumes/vapour/spray.
- Avoid contact with skin.
- Use only in well ventilated areas.
- Keep container in a well ventilated place.
- Keep container tightly closed.
- This material and its container must be disposed of as hazardous waste.

Annex II of Directive 67/548/EEC: Indications of Danger

F+Extremely flammable

Annex VI of Regulation (EC) No 1272/2008



H280 Contains gas under pressure; may explode if heated.

H220 Extremely flammable gas.

H335 May cause respiratory irritation.

H336 May cause drowsiness or dizziness.

Determined by Chemwatch using CLP criteria

Supplementary statement(s)

EUH044

Risk of explosion if heated under confinement.

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)

Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 17 of 18

Section 15 - REGULATORY INFORMATION

Precautionary statement(s)

Prevention

P210 Keep away from heat/sparks/open flames/hot surfaces. - No smoking.

P261 Avoid breathing dust/fume/gas/mist/vapours/spray.

P271 Use only outdoors or in a well-ventilated area.

Response

P304+P340 IF INHALED: Remove to fresh air and keep at rest in a position comfortable for breathing.

P312 Call a POISON CENTER or doctor/physician if you feel unwell.

P377 Leaking gas fire: Do not extinguish, unless leak can be stopped safely.

P381 Eliminate all ignition sources if safe to do so.

Storage

P403 Store in a well-ventilated place.

P403+P233 Store in a well-ventilated place. Keep container tightly closed.

P405 Store locked up.

P410+P403 Protect from sunlight. Store in a well-ventilated place.

REGULATIONS

Regulations for ingredients

butane (CAS: 106-97-8) is found on the following regulatory lists;

"EU Directive 2002/72/EC Plastic materials and articles intended to come into contact with foodstuffs - Annex III Section A Incomplete list of additives fully harmonised at Community level", "European Customs Inventory of Chemical Substances (English)", "European Union - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS) (English)", "European Union (EU) Carcinogenic Substances", "European Union (EU) Control of Major Accident Hazards Involving Dangerous Substances - Seveso Category", "European Union (EU) Mutagenic Substances", "OECD Representative List of High Production Volume (HPV) Chemicals"

iso-butane (CAS: 75-28-5) is found on the following regulatory lists;

"EU Cosmetic Directive 76/768/EEC Annex II: List of Substances which must not form part of the Composition of Cosmetic Products(English)", "EU REACH Regulation (EC) No 1907/2006 - Annex XVII (Appendix 1) Carcinogens: category 1A (Table 3.1)/category 1 (Table 3.2)", "EU REACH Regulation (EC) No 1907/2006 - Annex XVII (Appendix 4) Mutagens: category 1B (Table 3.1)/category 2 (Table 3.2)", "European Chemicals Agency (ECHA) List of substances identified for registration in 2010", "European Customs Inventory of Chemical Substances (English)", "European Union - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS) (English)", "European Union (EU) Annex I to Directive 67/548/EEC on Classification and Labelling of Dangerous Substances - updated by ATP: 31", "European Union (EU) Carcinogenic Substances", "European Union (EU) Inventory of Ingredients used in Cosmetic Products", "European Union (EU) Mutagenic Substances", "European Union (EU) Regulation (EC) No 1272/2008 on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures - Annex VI", "Germany TRGS 900 - Limit Values for the Workplace Atmosphere (German)", "International Council of Chemical Associations (ICCA) - High Production Volume List", "OECD Representative List of High Production Volume (HPV) Chemicals"

propane (CAS: 74-98-6) is found on the following regulatory lists;

"CODEX General Standard for Food Additives (GSFA) - Additives Permitted for Use in Food in General, Unless Otherwise Specified, in Accordance with GMP", "European Chemicals Agency (ECHA) List of substances identified for registration in 2010", "European Customs Inventory of Chemical Substances (English)", "European Union - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS) (English)", "European Union (EU) Annex I to Directive 67/548/EEC on Classification and Labelling of Dangerous Substances - updated by ATP: 31", "European Union (EU) Control of Major Accident Hazards Involving Dangerous Substances - Seveso Category", "European Union (EU) Inventory of Ingredients used in Cosmetic Products", "European Union (EU) Regulation (EC) No 1272/2008 on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures - Annex VI", "Germany Recommended Exposure Limits - MAK Values (English)", "Germany TRGS 900 - Limit Values for the Workplace Atmosphere (German)", "International Council of Chemical Associations (ICCA) - High Production Volume List", "OECD Representative List of High Production Volume (HPV) Chemicals"

No data for Compressed Butane Gas (CW: 26-6466)

This safety data sheet is in compliance with the following EU legislation and its adaptations - as far as applicable - : 67/548/EEC, 1999/45/EC, 76/769/EEC, 98/24/EC, 92/85/EEC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, as well as the following German legislation:

- German employment restrictions concerning young persons according to § 22 JArbSchG and employment restrictions concerning pregnant and lactating women according to §§ 4 und 5 MuSchRiV (Beschäftigungsbeschränkungen für Jugendliche nach § 22 JArbSchG und werdende und stillende Mütter nach §§ 4 und 5 MuSchRiV)

- German hazardous Incident (Reporting) Ordinance (Störfallverordnung)

- German Technical Instructions on Air Quality Control (Technische Anleitung zur Reinhaltung der Luft (TA Luft))

- German regulation on water hazard classification (Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe – VwVwS (WGK))

- Restrictions and prohibitions (e.g. Ordinance on substances depleting the ozone layer) (Beschränkungs- und Verbotsverordnungen, e.g. Verordnung über Stoffe, die die Ozonschicht schädigen (Chemikalien-

COMPRESSED BUTANE GAS

SGS Safety Data Sheet (Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006)

Issue Date: 17-Mar-2016

SGS 2016031711

Version No:2.0

CD 2016/11 Page 18 of 18

Section 15 - REGULATORY INFORMATION

Ozonschichtverordnung -ChemOzonSchichtV))

Section 16 - OTHER INFORMATION

RISK

Explanation of risk codes used on this MSDS

Risk Codes Risk Phrases

R12 ■ Extremely flammable.

R44 ■ Risk of explosion if heated under confinement.

ANNEX 2: Indications of Danger

F+Extremely flammable

■ Classification of the preparation and its individual components has drawn on official and authoritative sources.

■ The (M)SDS is a Hazard Communication tool and should be used to assist in the Risk Assessment. Many factors determine whether the reported Hazards are Risks in the workplace or other settings. Risks may be determined by reference to Exposures Scenarios. Scale of use, frequency of use and current or available engineering controls must be considered.

■ For detailed advice on Personal Protective Equipment, refer to the following EU CEN Standards:

EN 16 Personal eye-protection

EN 340 Protective clothing

EN 374 Protective gloves against chemicals and micro-organisms

EN 13832 Footwear protecting against chemicals

EN 133 Respiratory protective devices.

Issue Date: 10-Mar-2016

Print Date: 17-Mar-2016

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation: Mélange**
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**
- **Producteur/fournisseur:**
J.J.A. SA.
157, AVENUE CHARLES FLOQUET-Bat.3
93155 LE BLANC-MESNIL CEDEX FRANCE
T +33(0) 1 48 65 85 00 – F +33(0) 1 49 39 07 63
support-qualité@jja-sa.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Numéro d'appel d'urgence +33 (0)1 45 42 59 59 (INRS FRANCE)
Belgique - Tel : 32 070/245 245
Suisse : 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**



Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger :**



- **Mention d'avertissement : Danger**
- **Mentions de danger :**
H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- **Conseils de prudence :**
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
- **Indications complémentaires:**
EUH044 Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

(suite page 2)

FR

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 1)

- **2.3 Autres dangers :**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB :**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélange**
- **Description:** Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

· **Composants dangereux:**

CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 RTECS: EJ 4200000 Reg.nr.: 01-2119474691-32	butane (≤ 0.1 % butadiene) ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	61,4%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0 RTECS: TZ 4300000 Reg.nr.: 01-2119485395-27	isobutane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	21,08%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 RTECS: TX 2275000 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	16,4%

- **SVHC** Aucun
- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours :**
- **Après inhalation excessive:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie :

- **5.1 Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers :**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

FR

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres sections :**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage :

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:**



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

- Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun :** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.
Stocker au frais et au sec dans des contenants bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle :**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 106-97-8 butane (≤ 0.1 % butadiène) (50-100%)

VME Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 3)

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition :**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire:**
N'est pas nécessaire.
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- **Protection des mains:** Pas nécessaire.
- **Matériau des gants :** Sans objet
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **Aspect:**

Forme:	Aérosol
Couleur:	Selon désignation produit
- **Odeur:** Caractéristique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **valeur du pH:** Non déterminé.
- **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	-44,5 °C
- **Point éclair :** -97 °C
- **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.
- **Température d'auto inflammation:** 365 °C
- **Température de décomposition:** Non déterminé.
- **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Propriétés explosives:** Non déterminé.
- **Limites d'explosion:**

Inférieure:	1,5 Vol %
Supérieure:	10,9 Vol %
- **Pression de vapeur à 20 °C:** 8.300 hPa
- **Densité à 20 °C:** 0,45368 g/cm³
- **Densité relative** Non déterminé.
- **Densité de vapeur:** Non déterminé.
- **Taux d'évaporation:** Non applicable.
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Pas ou peu miscible

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 4)

- | | |
|---|--|
| · Coefficient de partage: n-octanol/eau: | Non déterminé. |
| · Viscosité: | |
| Dynamique: | Non déterminé. |
| Cinématique: | Non déterminé. |
| · 9.2 Autres informations : | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique :**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation :**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales:** En général non polluant

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 5)

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination :

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets :
- **Recommandation:**





Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

HP 3	Inflammable
HP 15	Déchet capable de présenter une des propriétés dangereuses susmentionnées que ne présente pas directement le déchet d'origine.

- **Emballages non nettoyés**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU
 - ADR, IMDG, IATA
- UN1950
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
 - ADR
 - IMDG
 - IATA
- UN1950 AÉROSOLS
AEROSOLS
AEROSOLS, inflammable
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
 - ADR
- 
- Classe
 - Étiquette
- 2 5F Gaz.
2.1
-
- IMDG, IATA
- 
- Class
 - Label
- 2.1
2.1
- 14.4 Groupe d'emballage
 - ADR, IMDG, IATA
- néant

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 6)

· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Code danger:	-
· No EMS:	F-D,S-U
· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.10.2017

Numéro de version 1

Révision: 03.10.2017

Nom du produit: 151039 RECHARGE ALLUME-GAZ 18ML

(suite de la page 7)

- **Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :**
H220 Gaz extrêmement inflammable.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosols	Règles d'extrapolation
----------	------------------------

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1
Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
Press. Gas C: Gaz sous pression – Gaz comprimé

FR

Allume Gaz

Version 2.0

Cette Fiche de données de sécurité conforme aux Règlements (CE) No 1907/2006, (CE) No 1272 / 2008 (CLP) annule et remplace la FDS référencée 2011041902 datée du 19/04/2011 dans son intégralité

Imprimer la date: 21-Septembre-2011

Référence 255008

Révision Date: 21-Septembre-2011

Date de livraison: 21-Septembre-2011

Fiche de données de sécurité

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification de la substance ou de la préparation: Allume Gaz

Nom du produit chimique: Aucune donnée disponible

SYNONYMES :
603713203
603713204
603713201
603713202
603713203
603713204
603103710
603103711
603103712

Nom d'expédition: LIGHTERS or LIGHTER REFILLS

Formule chimique: Aucune donnée disponible

Autres moyens d'identification: Aucune donnée disponible

Numéro d'index: Aucune donnée disponible

Numéro d'ID: Aucune donnée disponible

Numéro CAS: Aucune donnée disponible

Numéro d'enregistrement REACH: Aucune donnée disponible

Numéro EC: Aucune donnée disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance: Allume gaz

Utilisation déconseillé : Aucune donnée disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise: JJA

Adresse : 157 Avenue Charles Floquet 93150 Le Blanc Mesnil

Téléphone: +33(0)1 48 65 85 00

Courriel: mariame.righi@jja-sa.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Autres numéros de téléphone d'urgence: +33(0)1 45 42 59 59 (Orfila)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification DSD:	Non applicable	
Classification DPD:	R12	Extrêmement inflammable.
	R44	Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
Classification CLP:	Liquide inflammable Catégorie 1	
	Gaz liquéfié	

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments pour étiquette CLP



Mot de signal:	Danger	
Déclaration(s) sur les risques:	H280	Contient un gaz sous pression, peut exploser sous l'effet de la chaleur
	H220	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables

Déclarations de Sécurité:	Prévention	Phrase
	CODE	Phrase
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
	Réponse	Phrase
	CODE	Phrase
	P377	Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans risque.
	P381	Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
	Stockage	Phrase
	CODE	Phrase
	P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
	P410+P403	Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Éléments pour étiquette DSD / DPD



Indications de danger:	CONSIDEREE COMME UNE PRÉPARATION DANGEREUSE SELON LA DIRECTIVE 1999/45/CE. Phrase de risqué disponible en 2.1	
Consignes de sécurité:	S16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer.
	S60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

2.3. Autres dangers

Aucune

PBT/vPvB critère Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

1. Numéro CAS 2. EC NO 3. Numéro index 4. Numéro REACH	%[poids]	nom	Classification selon la directive 1999/45/EC [DPD]	Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP]
1. 106-97-8. 2. 203-448-7 3. 601-004-00-0 4. Aucune donnée disponible	61.4	butane	F+ R12	Flam. Gas 1
1. 75-28-5. 2. 200-857-2 3. 601-004-00-0 4. Aucune donnée disponible	21.08	iso-butane	F+ R12	Flam. Gas 1
1. 74-98-6 2. 200-827-9 3. 601-003-00-5 4. Aucune donnée disponible	16.4	propane	F+ R12	Flam. Gas 1

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Général: Aucune donnée disponible

Ingestion: Aucune donnée disponible

Contact des yeux: Rincer immédiatement à l'eau pendant 15 minutes. Consulter un spécialiste

Contact avec la peau: Si ce produit entre en contact avec la peau : Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible). Consultez un médecin s'il y a une irritation.

Inhalation: Porter la victime immédiatement à l'air libre.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalé: Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnelle. L'inhalation de gaz non-toxique peut causer : Système nerveux central : maux de tête, confusions, vertiges, stupeurs, des tremblements et un coma ; Respiratoire : souffle court et rapide ; Cardiovasculaire : défaillance cardiaque et battements irréguliers ; Gastro-intestinal : une irritation de la muqueuse, une nausée et des vomissements. L'inhalation de fortes concentrations de gaz/vapeur provoque une irritation des poumons avec une toux et une nausée, une dépression du système nerveux central avec maux de tête et vertiges, ralentissement des réflexes, fatigue et incoordination.

Ingestion: Bien que l'ingestion ne soit pas reconnue comme produisant des effets nocifs (tel que classifié dans les directives CE), le produit peut être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents.

Contact avec la peau: Le produit n'est pas connu pour produire des effets défavorables sur la santé ni des irritations de la peau par suite d'un contact (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert que les expositions soient maintenues à un minimum et que des gants adaptés soient utilisés lors d'actes professionnels. Le produit n'est pas connu pour produire des effets défavorables sur la santé ni des irritations de la peau par suite d'un contact (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux).

Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert que les expositions soient maintenues à un minimum et que des gants adaptés soient utilisés lors d'actes professionnels. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.

Yeux: Bien que le produit ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisés par des pleurs ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent).

Chronique: La principale voie d'une exposition professionnelle au gaz est par inhalation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pour les froidures provoquées par du gaz de pétrole liquéfié: Si une partie n'a pas été congelée, placer dans une bassine d'eau chaude (41-46 C) pendant 15-20 minutes, jusqu'à ce que la peau vire au rose ou au rouge. Une analgésie peut être nécessaire durant la décongélation. S'il y a eu une exposition massive, la température générale du corps doit être diminuée et le patient doit être immédiatement réchauffé par une immersion complète, dans une baignoire à la température comme ci-dessus. Un choc peut survenir durant la décongélation.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Poudre chimique sèche

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu: Non connu.

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte incendie: **POUR DES FEUX IMPLIQUANT PLUSIEURS CYLINDRES DE GAZ:** Pour arrêter le flux de gaz, un personnel spécifiquement entraîné peut rendre l'atmosphère inerte en réduisant les niveaux d'oxygène permettant ainsi le rebouchage des containers fuyants. Réduire le taux du flux et injecter un gaz inerte, si possible, avant de stopper complètement le flux pour prévenir un retour de flamme. NE PAS éteindre le feu tant que l'approvisionnement est fermé, sinon un ré-allumage **explosif pourra survenir**. Si le feu est éteint et que le flux de gaz continue, utiliser une ventilation augmentée pour prévenir la création d'une atmosphère explosive.

Risque d'incendie/explosion: **HAUTEMENT INFLAMMABLE:** sera facilement allumé par la chaleur, des étincelles ou des flammes. Formera des mélanges explosifs avec l'air. Les containers exposés au feu peuvent propager leurs contenus via les appareils de soulagement de pression augmentant ainsi l'intensité du feu et/ou la concentration de vapeur. Les vapeurs peuvent se disperser à partir de la source d'allumage et provoquer un retour de flamme. La décomposition peut produire des fumées toxiques de: **Contient une substance à bas point d'ébullition:** les containers fermés peuvent se rompre en raison de l'augmentation de pression dans des conditions d'incendie.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Moyens de protection individuelle: Appareil respiratoire. Vêtements de protection contre les gaz de produits chimiques. Limite de durée d'exposition à 1 BA fixée à 30 minutes.

Eclaboussures mineures: Absorber avec un matériau inerte comme la vermiculite ou du sable. Placer dans un container étiqueté en vu de son élimination. Conserver à l'abri de la chaleur et de toute source d'ignition ou d'étincelles.

Eclaboussures Majeures: Absorber avec un matériau inerte comme la vermiculite ou du sable. Placer dans un container étiqueté en vu de son élimination. Conserver à l'abri de la chaleur et de toute source d'ignition ou d'étincelles.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas Applicable

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pas Applicable

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS..

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation sûre Le radon et ses produits radioactifs d'affaiblissement sont dangereux s'inhalé ou ingéré Les containers, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. NE PAS couper, percer, limer, souder ni effectuer des opérations similaires sur ou à proximité des

containers.

Protection contre l'incendie ou l'explosion Voir Section 5

Autres informations Stocker dans une position verticale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage: Stocker dans un endroit frais à l'abri de toutes sources d'étincelles

Incompatibilité de Stockage Ne pas stocker avec les comburants, explosifs, toxiques, radioactifs, combustibles

Matériaux d'emballage incompatibles: Pas Applicable

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

Source	Produit	VME ppm	VME mg/m ³	VLE ppm	VLE mg/m ³	Pic ppm	Pic mg/m ³	TWA F/CC	Notes
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France	butane (n-Butane)	800	1900						

Les produits suivants ne possèdent pas de VLEP dans nos archives

- isobutane: CAS:75-28-5
- propane: CAS:74-98-6

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié

8.2.2. Protection Individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté. Masque chimique. Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent.

Protection de la peau: Voir protection des mains

Protection des mains: Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques

Protection corporelle: Voir Autres Protections

Autres Protections: Aucune donnée disponible

Protection respiratoire: Type ax filtre de capacité suffisante. (AS/NZS 1716 & 1715, EN 143:2000 & 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Les risques thermiques: Aucune donnée disponible

Produit(s) recommandé(s): Pas Applicable

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Gaz liquéfié
Odeur Caractéristique

Seuil pour les odeurs	Aucune donnée disponible
pH (1% solution)	Aucune donnée disponible
pH (comme fourni)	Aucune donnée disponible
Point de fusion (°C)	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition (°C)	Aucune donnée disponible
Point éclair (°C)	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	Aucune
Pression de vapeur (kPa)	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Aucune donnée disponible
Densité relative (Eau = 1)	Aucune donnée disponible
hydrosolubilité	Aucune donnée disponible
Coefficient de partition : n-octanol / eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto inflammation (°C)	Aucune donnée disponible
Point critique (°C)	Aucune donnée disponible
Viscosité (cSt)	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	Présence de matériaux incompatibles. Le produit est considéré stable. Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
10.3. Possibilité de réaction dangereuse	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Produits incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Pouvoir Mutagène: Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction: Aucune donnée disponible

Cancérogénicité: Aucune donnée disponible

STOT – exposition unique: Aucune donnée disponible

BUTANE:

Toxicité	IRRITATION
Inhalatoire (rat) LC50: 658000 mg/m ³ /4h	aucun rapporté

ISOBUTANE:

Toxicité	IRRITATION

LC50 par inhalation (souris) : 52 mg/kg/1h *	
--	--

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Poisson: Aucune donnée disponible

Daphnia Magna: Aucune donnée disponible

Algae: Aucune donnée disponible

Toxicité pour les micro-organismes aquatiques Aucune donnée disponible

isobutane: propane: butane: **NE jetez PAS dans les égouts ou les canalisations.**

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
Allume Gaz	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
butane	Bas	Aucune donnée disponible
isobutane	Haut	Aucune donnée disponible
propane	Bas	Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
butane	Bas
isobutane	Bas
propane	Bas

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
butane	Haut (ESTIME)
isobutane	Haut (ESTIME)
propane	Haut (ESTIME)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Critères PBT ou vPvB?	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage: Se référer aux réglementations locales en vigueur

Options de traitement des déchets: Aucune donnée disponible

Options d'élimination par les égouts: Aucune donnée appropriée

Autres recommandations d'élimination: Aucune donnée disponible

SECTION 14: Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaire: GAZ INFLAMMABLE



14.1. Numéro ONU	1057	14.4. Groupe d'emballage	Aucun
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Nom d'expédition: BRIQUETS ou RECHARGES POUR BRIQUETS contenant un gaz inflammable	14.5. Dangers pour l'environnement	Aucune donnée appropriée
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	2	14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Identification du risque (Kemler) Aucun Code de classification de 6F Etiquette danger de 2.1 Dispositions particulières 201 654 Quantité additionnelle limitée 0

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)



14.1. Numéro ONU	1057	14.4. Groupe d'emballage	Aucun
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Nom d'expédition: Candles, gas, see Lighters (UN 1057)	14.5. Dangers pour l'environnement	Aucune donnée appropriée
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA: Aucune donnée disponible Sous-risque ICAO/IATA : Aucune donnée disponible ERG Code -	14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières Aucun Instructions d'emballage pour cargo uniquement Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet

			Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison
			Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet

Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee)



14.1. Numéro ONU	1057	14.4. Groupe d'emballage	Aucun
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Nom d'expédition: LIGHTERS or LIGHTER REFILLS containing flammable gas	14.5. Dangers pour l'environnement	Aucune donnée appropriée
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	2.1 IMDG Sous-risque: Aucun	14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS F-D,S-U Dispositions particulières 201 Quantités limitées 0

Inland waterways transport (ADNR / River Rhine)



14.1. Numéro ONU	1057	14.4. Groupe d'emballage	Aucun
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Nom d'expédition: BRIQUETS ou RECHARGES POUR BRIQUETS contenant un gaz inflammable	14.5. Dangers pour l'environnement	Aucune donnée appropriée
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	2 ADNR Label 2.1	14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification de 6F Quantités Limitées LQ0 Equipment requis PP; EX; A Nombre de cônes anti feu de Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Regulations pour ingrédients

butane (CAS: 106-97-8) est trouvé dans les listes obligatoires suivantes;

"EU Directive 2002/72/EC Plastic materials and articles intended to come into contact with foodstuffs - Annex III Section A Incomplete list of additives fully harmonised at Community level", "European Customs Inventory of Chemical Substances - ECICS (French)", "European Union (EU) Carcinogenic Substances", "European Union (EU) Control of Major Accident Hazards Involving Dangerous Substances - Seveso Category", "European Union (EU) Mutagenic Substances", "Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS)", "Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France"

iso-butane (CAS: 75-28-5) est trouvé dans les listes obligatoires suivantes;

"EU REACH Regulation (EC) No 1907/2006 - Annex XVII (Appendix 1) Carcinogens: category 1A (Table 3.1)/category 1 (Table 3.2)", "EU REACH Regulation (EC) No 1907/2006 - Annex XVII (Appendix 4) Mutagens: category 1B (Table 3.1)/category 2 (Table 3.2)", "European Chemicals Agency (ECHA) List of substances identified for registration in 2010", "European Customs Inventory of Chemical Substances - ECICS (French)", "European Trade Union Confederation (ETUC) Priority List for REACH Authorisation", "European Union (EU) Annex I to Directive 67/548/EEC on Classification and Labelling of Dangerous Substances - updated by ATP: 31", "European Union (EU) Carcinogenic Substances", "European Union (EU) Inventory of Ingredients used in Cosmetic Products", "European Union (EU) Mutagenic Substances", "International Council of Chemical Associations (ICCA) - High Production Volume List", "Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS)", "Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006"

propane (CAS: 74-98-6) est trouvé dans les listes obligatoires suivantes;

"CODEX General Standard for Food Additives (GSFA) - Additives Permitted for Use in Food in General, Unless Otherwise Specified, in Accordance with GMP", "European Chemicals Agency (ECHA) List of substances identified for registration in 2010", "European Customs Inventory of Chemical Substances - ECICS (French)", "European Union (EU) Annex I to Directive 67/548/EEC on Classification and Labelling of Dangerous Substances - updated by ATP: 31", "European Union (EU) Control of Major Accident Hazards Involving Dangerous Substances - Seveso Category", "European Union (EU) Inventory of Ingredients used in Cosmetic Products", "International Council of Chemical Associations (ICCA) - High Production Volume List", "Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS)", "Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006"

Aucune donnée pour Allume Gaz

Cette fiche de données de sécurité satisfait aux exigences, pour autant qu'elles soient applicables, de la réglementation européenne suivante et de ses adaptations: 67/548/CEE, 1999/45/CE, 76/769/CEE, 98/24/CE, 92/85/CEE, 91/689/CEE, 1999/13/CE, ainsi qu'aux exigences de la réglementation française suivante:

- Code de la sécurité sociale, Livre 4, Accidents du travail et maladies professionnelles

- Travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11 juillet 1977, J.O. du 24 juillet 1977).

- Circulaire n°10 du 29 avril 1980 relative à l'application de l'arrêté du 11 juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale. (Non parue au Journal officiel)

- Arrêté du 6 décembre 1996 portant application de l'article 16 du décret n°96-98 du 7 février 1996 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante fixant le modèle de l'attestation d'exposition à remplir par l'employeur et le médecin du travail

- Dispositions particulières aux femmes et aux jeunes travailleurs (Code du Travail, article L234-3)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

ANNEXE 1

Composant	Annexe 1 67/548/CEE
butane	601-004-00-0
butane	601-004-01-8

10/11

Cette FDS a été réalisée selon les données disponibles au sein de l'Union Européenne, au jour de son édition. Il est précisé que la FDS est engendrée par un logiciel programmé et paramétré par notre fournisseur.

Pour ces motifs, il est expressément entendu que la transmission d'un tel document à l'utilisateur ne lui confère aucune garantie supplémentaire. Par conséquent, la société Intertek ne pourra endosser aucune responsabilité à l'égard de l'usage qui sera fait de ces données.

isobutane	601-004-00-0
isobutane	601-004-01-8
propane	601-003-00-5

Appendice VI

Liquide inflammable Catégorie 1

Gaz Liquéfié

SECTION 16: Autres informations**RISQUE****Codes Risque PHRASES RISQUE**

R12	Extrêmement inflammable.
R44	Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
H280	Contient un gaz sous pression, peut exploser sous l'effet de la chaleur
H220	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables

ANNEXE II: Indications de danger

F+ Extrêmement inflammable

Autre

Cette Fiche de données de sécurité conforme aux Règlements (CE) No 1907/2006, (CE) No 1272 / 2008 (CLP) annule et remplace la FDS référencée 2011041902 datée du 19/04/2011 dans son intégralité

Ce document est soumis au droit d'auteur. Sauf en cas d'utilisation pour un usage privé, de recherche, de critique, comme autorisé par la loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite par aucun moyen sans la permission écrite

Date de livraison: 21-Septembre-2011

Imprimer la date: 21-Septembre-2011



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1 / 6

Version : 2

Date : 28 / 9 / 2010

Remplace la fiche : 19 / 8 / 2009

ALLUME GAZ RECHARGEABLE

JJA

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

- 1.1. Identificateur de produit : ALLUME GAZ RECHARGEABLE
- 1.2. Utilisations identifiées : Allume gaz
pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Nom : : JJA
- Adresse : : 157 Avenue Charles Floquet
93150 LE BLANC MESNIL
FRANCE
- Téléphone : : +33 1 48 65 85 00
- Télécopie : : +33 1 48 67 73 30
- Courriel : : emmanuel.morel@jja-sa.com
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence : ORFILA (France) : +33 1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

PRINCIPAUX DANGERS :

Effets néfastes sur la santé : : Les briquets à gaz ne présentent pas de danger pour la santé dans des conditions normales d'utilisation

Dangers physiques et chimiques :

- Incendie ou explosion : : Gaz liquéfié extrêmement inflammable
Formation possible de mélanges vapeur-air inflammables ou explosifs

Classification du produit : : Gaz :
Selon la réglementation européenne (67/548/CEE & 1999/45/CE), ce produit est classé comme :
F+; R12

2.2. Éléments d'étiquetage

- Symboles et indications de danger :



: - EXTREMEMENT INFLAMMABLE (F+)

- Phrases R :

: R12 : Extrêmement inflammable.

- Phrases S :

: S2 : Conserver hors de portée des enfants.

S9 : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

2.3. Autres dangers

: Aucun, à notre connaissance

JJA

157 Avenue Charles Floquet 93150 Le Blanc Mesnil FRANCE



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2 / 6

Version : 2

Date : 28 / 9 / 2010

Remplace la fiche : 19 / 8 / 2009

ALLUME GAZ RECHARGEABLE

JJA

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

ARTICLE : Réservoir thermoplastique contenant un mélange d'hydrocarbures liquéfiés**Composants présentant un danger :**

Nom de la substance	Teneur	No CAS	No CE	No index	Classification
Butane	61,4 %	106-97-8	203-448-7	601-004-00-0	F+; R12 Flam. Gas 1 Press. Gas H280
Isobutane	21,08 %	75-28-5	200-857-2	601-004-00-0	F+; R12 Flam. Gas 1 Press. Gas H280
Propane	16,4 %	74-98-6	200-827-9	601-003-00-5	F+; R12 Flam. Gas 1 Press. Gas

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

- Inhalation :** : Gaz : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener au grand air
Consulter un médecin
- Contact avec la peau :** : En cas de contact avec le liquide : traiter les gelures comme des brûlures
Rinçage à l'eau immédiat et abondant
En cas de rougeur ou irritation, consulter un médecin
- Contact avec les yeux :** : En cas de contact avec le liquide : traiter les gelures comme des brûlures
Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées
Consulter immédiatement un ophtalmologiste
- Ingestion :** : Non spécifiquement concerné (gaz)
- 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** : Le contact avec le gaz liquéfié peut provoquer des gelures
- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** : Pas de données disponibles

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1. Moyens d'extinction** : Dioxyde de carbone (CO₂)
Mousse
Poudres
Eau pulvérisée
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** : Formation possible de mélanges vapeur-air inflammables ou explosifs
Vapeurs plus denses que l'air; peuvent se déplacer au niveau du sol. Possibilité d'ignition à distance
Dégagement possible de fumées toxiques et irritantes
- 5.3. Conseils aux pompiers** : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
- Protection des intervenants :** : Appareil de protection respiratoire isolant autonome
Protection complète du corps

JJA

157 Avenue Charles Floquet 93150 Le Blanc Mesnil FRANCE



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3 / 6

Version : 2

Date : 28 / 9 / 2010

Remplace la fiche : 19 / 8 / 2009

ALLUME GAZ RECHARGEABLE

JJA

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de mesures spéciales / spécifiques

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- **Elimination :** : Eliminer les résidus solides dans un centre autorisé

6.4 Référence à d'autres sections : Pour plus d'information, se reporter à la section 13

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière
Eviter les températures élevées

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités : Prévoir une ventilation adéquate au lieu de stockage

Conditions de stockage :

- **Recommandées :** : Stocker :
- dans un endroit frais
- dans un endroit bien ventilé
- hors de la portée des enfants

Matières incompatibles : : Oxydants puissants

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas de données disponibles

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle : Assurer une bonne ventilation du poste de travail

Valeurs limites d'exposition :

- **France :** : Butane : VME : 1900 mg/m³ (800 ppm)

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection individuelle:

- **Protection respiratoire :** : Si la ventilation est adaptée, le port d'une protection respiratoire n'est pas nécessaire

- **Protection des yeux :** : Aucun

- **Protection de la peau et du corps :** : Aucun

JJA

157 Avenue Charles Floquet 93150 Le Blanc Mesnil FRANCE



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4 / 6

Version : 2

Date : 28 / 9 / 2010

Remplace la fiche : 19 / 8 / 2009

ALLUME GAZ RECHARGEABLE

JJA

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles** : Gaz :
- Etat physique** : Gaz comprimé liquéfié
- Couleur** : incolore
- Odeur** : d'hydrocarbures
- Seuil olfactif** : Non déterminé
- pH** : Non applicable
- Températures caractéristiques** :
- **Ebullition** : Non déterminé
 - **Point de fusion** : Non déterminé
- Température de décomposition** : Non déterminé
- Caractéristiques d'inflammabilité** : Gaz liquéfié extrêmement inflammable
- **Point d'éclair** : Non déterminé
 - **Température d'auto-inflammation** : Non déterminé
- Propriétés comburantes** : Non comburant selon les critères CE
- Limites d'explosivité dans l'air** : Formation possible de mélanges vapeur/air explosifs
- Pression de vapeur** : Non déterminé
- Densité de vapeur (air = 1)** : Non déterminé
- Densité relative (eau = 1)** : Non déterminé
- Solubilité** : Non déterminé
- Coefficient de partage n-Octanol/eau** : Non déterminé
- Viscosité cinématique** : Non déterminé
- Taux d'évaporation** : Non déterminé
- 9.2 Autres informations** : Pas de données disponibles

10. STABILITE ET REACTIVITE

- 10.1. Réactivité** : A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier
- 10.2. Stabilité chimique** : Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses** : Formation possible de mélanges vapeur-air inflammables ou explosifs
- 10.4. Conditions à éviter** : Chaleur, étincelles, flammes nues, source d'ignition
- 10.5. Matières incompatibles** : Oxydants puissants
- 10.6. Produits de décomposition dangereux** : Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), peut former :
Oxydes de carbone (CO, CO₂)
Divers fragments hydrocarbonés



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5 / 6

Version : 2

Date : 28 / 9 / 2010

Remplace la fiche : 19 / 8 / 2009

ALLUME GAZ RECHARGEABLE

JJA

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë :** : A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve du respect des règles générales d'hygiène industrielle
- Effets locaux :** : Le contact avec le gaz liquéfié peut provoquer des gelures
A forte concentration, les vapeurs peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires et des yeux
- Sensibilisation :** : Aucun effet de sensibilisation connu
- Toxicité à dose répétée :** : Pas d'information complémentaire disponible.
- Effets spécifiques :**
- **Cancérogénèse :** : Pas d'information complémentaire disponible.
 - **Mutagénèse :** : Pas d'information complémentaire disponible.
 - **Toxicité pour la reproduction :** : Pas d'information complémentaire disponible.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- 12.1. Toxicité** : Pas de données disponibles
- 12.2. Persistance et dégradabilité** : Pas de données disponibles
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation** : Pas de données disponibles
- 12.4. Mobilité dans le sol** : Pas de données disponibles
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB** : Pas de données disponibles
- 12.6. Autres effets néfastes** : Pas de données disponibles

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets** : Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- 14.1. Numéro ONU** : 1057
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies** : BRIQUETS
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport** : 2
- 14.4. Groupe d'emballage** : F
- 14.5. Dangers pour l'environnement** : Non réglementé
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : Pas de données disponibles

JJA

157 Avenue Charles Floquet 93150 Le Blanc Mesnil FRANCE



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 6 / 6

Version : 2

Date : 28 / 9 / 2010

Remplace la fiche : 19 / 8 / 2009

ALLUME GAZ RECHARGEABLE

JJA

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)

14.7. Transport en vrac : Pas de données disponibles
conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de sa : Pas de données disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique : Pas de données disponibles

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R du § 3 : : R12 : Extrêmement inflammable.

Texte des phrases H du § 3 : : H220 : Gaz extrêmement inflammable.
H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

*** Mise à jour :** : Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page)
Cette fiche a été entièrement remaniée (modifications non signalées)

Fiche de données de sécurité établie par : : LISAM SERVICES - TELEGIS
6 rue des Boucheries F-60400 NOYON
www.reachelp.com
Safety Made Easy with www.lisam.com

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

Fin du document

JJA

157 Avenue Charles Floquet 93150 Le Blanc Mesnil FRANCE

MAITRE D'OUVRAGE:

JJA

ZAC DES HAUTS PLATEAUX
Sur les communes de Mouflers et l'Etoile (80)

AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU
Articles R.214-1 à R.214-56 du code de l'Environnement



Verdi Nord-Pas de Calais

**80 rue de Marcq
CS90049
59 441 WASQUEHAL cedex**

**Tel : 03-20-81-95-00
Fax : 03-20-81-95-15**

Mail : marcq@verdi-ingenierie.fr

Date :	Juillet 2018	V 02
Etabli par :	Claire Nivon	
Visé par :	Claire Nivon	

Grille de révision

02	Juillet 2018	Dossier 02 modifié selon les remarques de BIGS	V.D	V.D
01	Juillet 2018	Dossier 01	C.N.	C.N.
Indice de révision.	Date	Commentaires	Emis par	Vérifié par

SOMMAIRE

1	<u>NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR</u>	5
2	<u>OBJET DE L'ETUDE ET LOCALISATION DU PROJET</u>	6
2.1	OBJET DU DOSSIER	6
2.2	LOCALISATION DU PROJET	6
3	<u>RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE CONCERNEES</u>	10
4	<u>ANALYSE DE L'ETAT INITIAL</u>	11
4.1	LE RELIEF	11
4.2	HYDROGRAPHIE- HYDROLOGIE	13
4.2.1	BASSIN VERSANT NATUREL ET MASSE D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE	13
4.2.2	COURS D'EAU	15
4.3	GEOLOGIE	17
4.3.1	ETUDE DE LA CARTE DU BRGM	17
4.3.2	ETUDE GEOTECHNIQUE	19
4.3.3	RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN	20
4.3.4	CAVITES SOUTERRAINES	21
4.4	CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE	22
4.4.1	NAPPES AQUIFERES – MASSE D'EAU SOUTERRAINE	22
4.4.2	PROTECTION DE LA NAPPE DE LA CRAIE	24
4.4.3	PIEZOMETRIE	25
4.4.4	EXPLOITATION DE LA RESSOURCE EN EAUX SOUTERRAINES	26
4.4.5	VULNERABILITE DE LA NAPPE SOUTERRAINE	28
4.5	MILIEU NATUREL	29
4.5.1	ZONES NATURELLES D'INTERETS ECOLOGIQUES FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES	29
4.5.2	NATURA 2000	32
4.5.3	ZONE A DOMINANTE HUMIDE	36
4.6	RISQUES INONDATION	39
4.6.1	RISQUE INONDATION PAR RUISSELLEMENT	39
4.6.2	RISQUE INONDATION PAR REMONTEE DE NAPPE	41
5	<u>DESCRIPTION DU PROJET</u>	43
5.1	PRESENTATION GENERALE DU PROJET	43
5.2	JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS	45
5.2.1	JUSTIFICATION DU PROJET	45
5.2.2	JUSTIFICATION DES CHOIX TECHNIQUES POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES	45
5.3	PRINCIPES D'ASSAINISSEMENT GENERAUX	46
5.3.1	EAUX PLUVIALES	46
5.4	DIMENSIONNEMENT DES OUVRAGES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES	46
5.4.1	HYPOTHESES	46
5.4.2	OUVRAGES DE COLLECTE	48

5.4.3	DIMENSIONNEMENT DU BASSIN D'INFILTRATION	49
5.4.4	DIMENSIONNEMENT DU BASSIN DE CONFINEMENT	50
5.4.5	CARACTERISTIQUES DES BASSINS	51
5.5	OUVRAGES DE TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES	52
5.5.1	EAUX PLUVIALES DE TOITURES	52
5.5.2	EAUX PLUVIALES DE VOIRIES	52
6	<u>IMPACTS ET MESURES COMPENSATOIRES</u>	53
6.1	IMPACTS SUR LES EAUX DE RUISSELLEMENT NATUREL	53
6.1.1	INCIDENCE QUANTITATIVE	53
6.1.2	INCIDENCE QUALITATIVE	53
6.2	IMPACT SUR LES EAUX SUPERFICIELLES	53
6.1	IMPACT SUR LES EAUX SOUTERRAINES	54
6.1.1	INCIDENCES QUANTITATIVES	54
6.1.2	INCIDENCES QUALITATIVES	55
6.2	INCIDENCES NATURA 2000	58
6.3	INCIDENCES EN PHASE TRAVAUX	59
6.3.1	GENERALITES	59
6.3.2	INSTALLATION DE CHANTIER	59
7	<u>COMPATIBILITE DU PROJET</u>	60
7.1	COMPATIBILITE AVEC LE SDAGE 2016-2021	60
7.1	COMPATIBILITE AVEC LE SAGE	60
8	<u>RECOMMANDATIONS POUR L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DES OUVRAGES</u>	61
8.1	EN FONCTIONNEMENT COURANT	61
8.2	OPERATIONS D'ENTRETIEN EXCEPTIONNELLES	62
9	<u>RESUME NON TECHNIQUE</u>	63
10	<u>ANNEXES</u>	64

1 NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR

Le demandeur est :

Raison sociale : JJA

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée (SAS)

Siège social : 157 avenue Charles Floquet
Bâtiment 3
93150 LE BLANC-MESNIL

SIREN : 308 972 181

Signataire de la demande : Xavier CHONIK, Directeur Général Finance

2 OBJET DE L'ETUDE ET LOCALISATION DU PROJET

2.1 OBJET DU DOSSIER

Le présent document consiste en la demande d'**AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE** relative à l'aménagement d'une parcelle sur les communes de Mouflers et l'Etoile.

Le projet consiste en l'aménagement, en deux phases, d'une parcelle sur une surface de 52 ha sur les communes de Mouflers et l'Etoile dans le département de la Somme. Le présent dossier concerne uniquement les travaux de la phase 1 sur une surface de 31,8 ha. Le projet prévoit la réalisation d'un bâtiment de type entrepôt logistique entouré d'une voie permettant la circulation de véhicules autour du bâtiment. Cette voirie permet la desserte de l'ensemble des quais de déchargement. Le projet prévoit en périphérie de la parcelle la réalisation de bassins de gestion des eaux pluviales. Les ouvrages de gestion des eaux ont été dimensionnés pour le projet dans sa globalité.

2.2 LOCALISATION DU PROJET

Située dans le département de la Somme, Mouflers et l'Etoile se localisent entre Amiens et Abbeville. Les deux communes se trouvent sur un axe majeur qu'est l'autoroute A16 qui relie la région parisienne à Dunkerque et la Belgique.

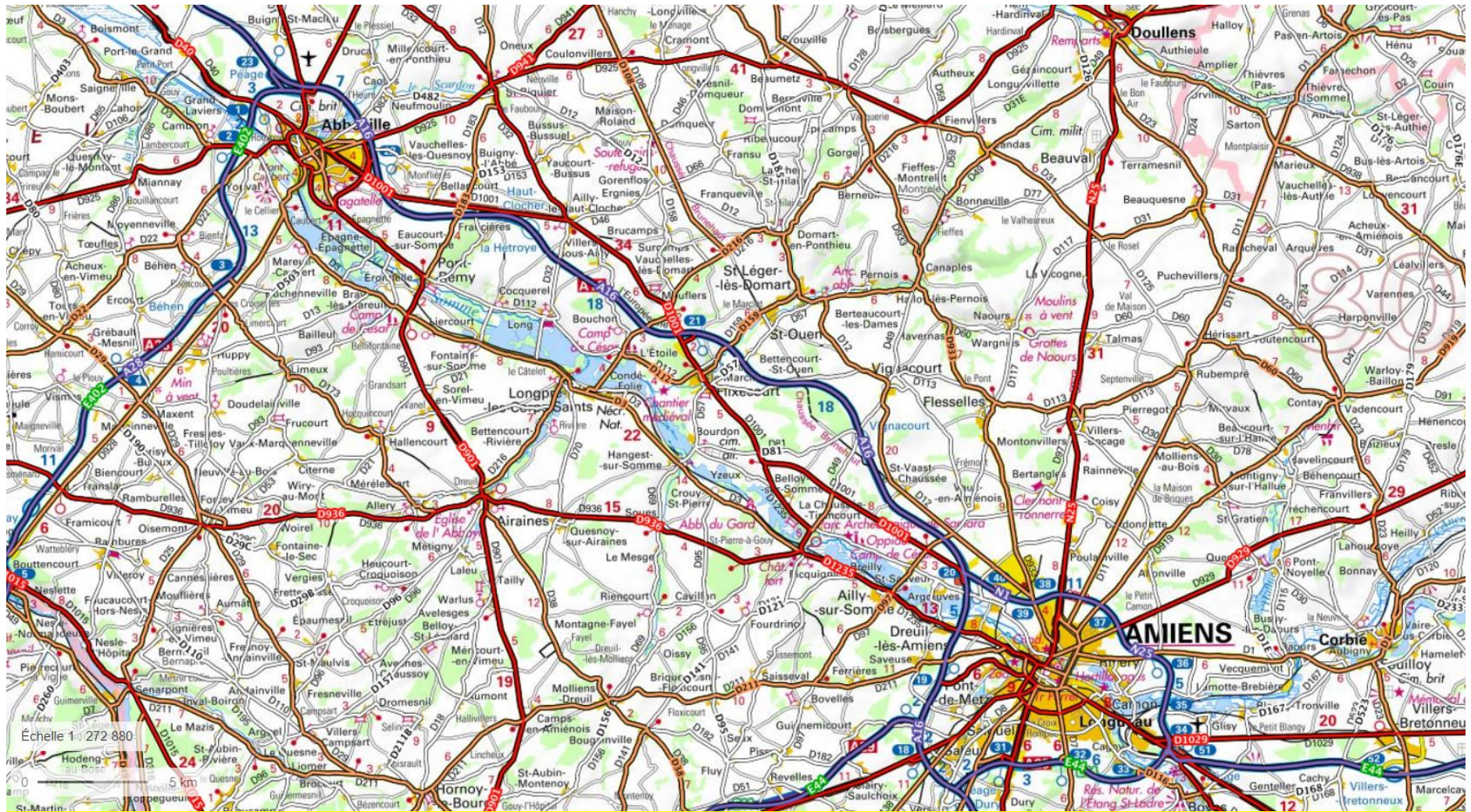
La commune de Mouflers occupe une superficie de 3,5 km², principalement occupée par des espaces agricoles. La population y est de 91 habitants (recensement 2015).

L'Etoile représente quant à elle une superficie de 7,9 km², composée également d'espaces agricoles, pour une population de 1253 habitants (recensement 2015).

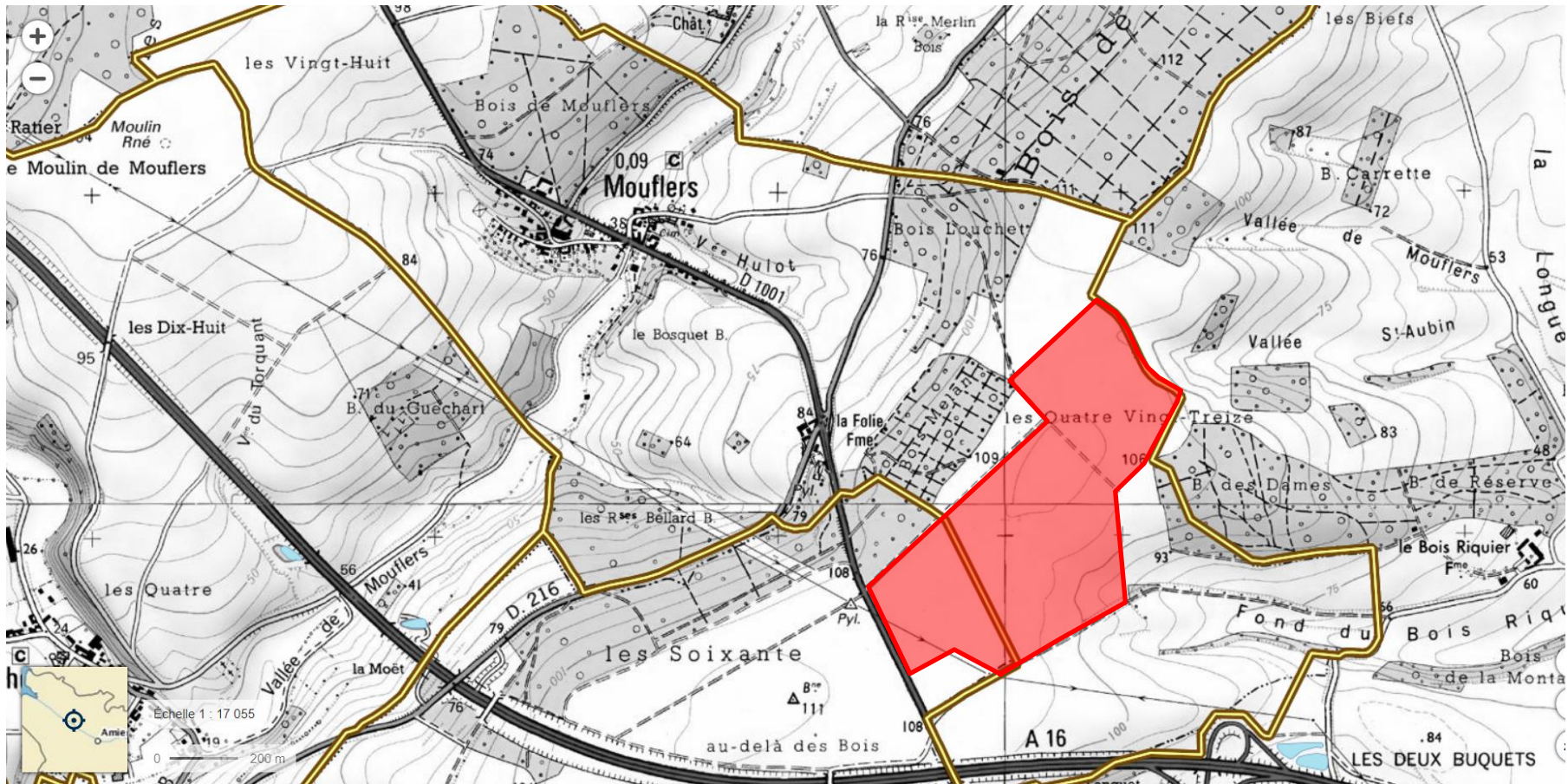
L'accès à la parcelle s'effectue via la RD1001 qui relie Amiens à Abbeville en parallèle de l'A16.

Le site est actuellement occupé par une zone de culture

PLAN DE SITUATION



PLAN DE LOCALISATION



VUE AERIENNE



3 RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE CONCERNEES

D'après la nomenclature, le projet est concerné par les rubriques suivantes :

Article	Analyse pour l'opération	Dossier à produire
<p>2.1.5.0: Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet étant :</p> <p>↳ Supérieure ou égale à 20 ha → Autorisation. ↳ Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha → Déclaration.</p>	<p>La surface aménagée de la parcelle est de 31,8 ha pour la phase 1. Le projet n'intercepte aucun bassin versant naturel.</p>	A
<p>3.2.3.0: Plans d'eau, permanents ou non, dont la superficie est :</p> <p>↳ Supérieure ou égale à 3 ha → Autorisation. ↳ Supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha → Déclaration.</p>	<p>La surface au sol des bassins est de 2 ha.</p>	D
BILAN GENERAL :		AUTORISATION

4 ANALYSE DE L'ETAT INITIAL

4.1 LE RELIEF

La carte topographique de la zone d'étude est présentée page suivante.

La zone d'étude se situe sur une zone de plateau et plus précisément sur une ligne de crête axée nord-sud. Les écoulements sont dirigés vers les vallées adjacentes :

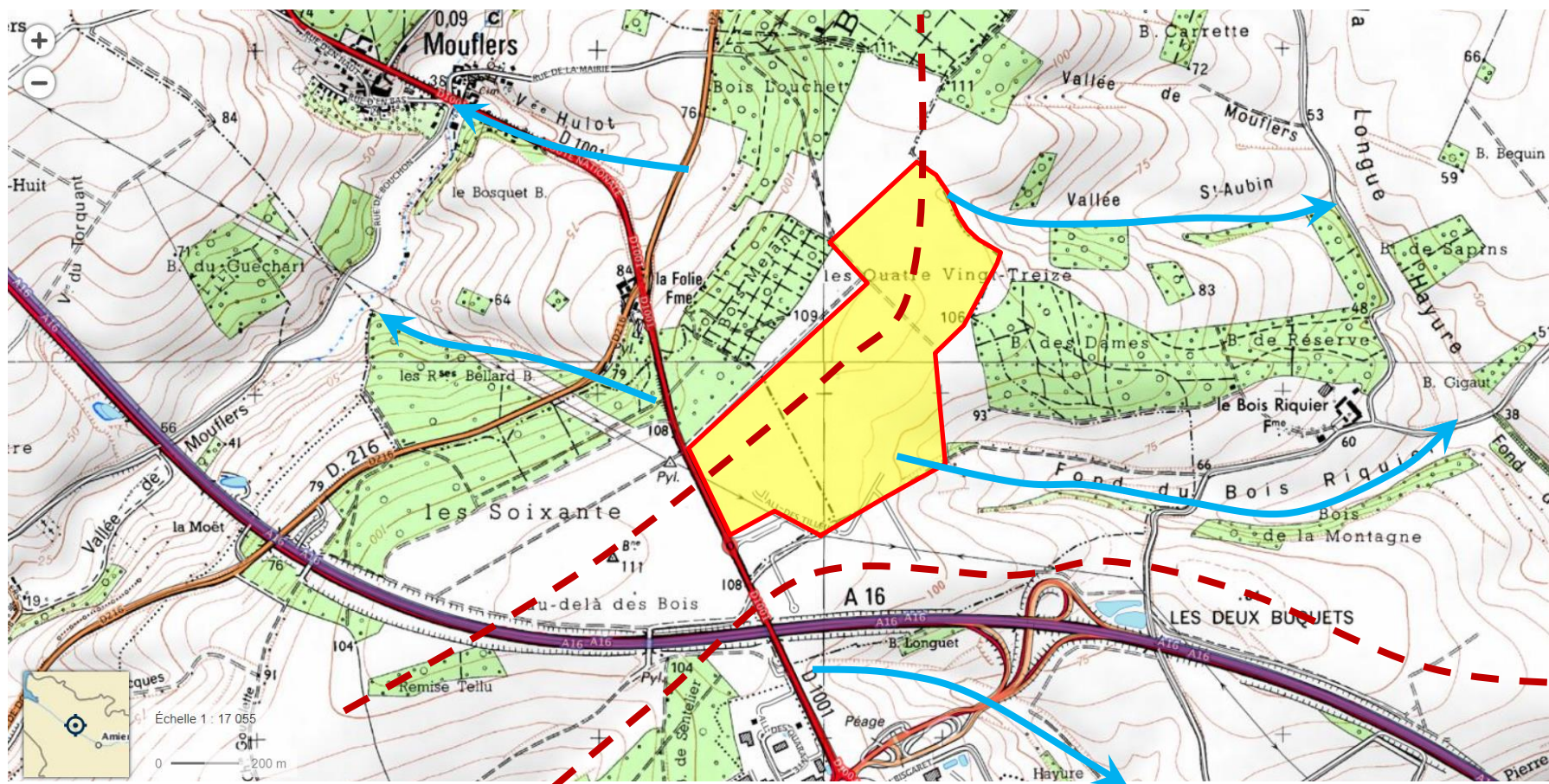
- Vallée de Mouflers vers l'Ouest
- Fond du Bois Riquier vers l'Est

Globalement les écoulements se dirigent ensuite vers la vallée de la Somme au sud de la zone d'étude.

TOPOGRAPHIE

Le projet n'intercepte aucun bassin versant naturel.

CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE



- Projet
- Ligne de crête
- Vallée sèche

4.2 HYDROGRAPHIE- HYDROLOGIE

4.2.1 Bassin versant naturel et masse d'eau de surface continentale

La zone d'étude se situe dans le bassin versant « Somme ».



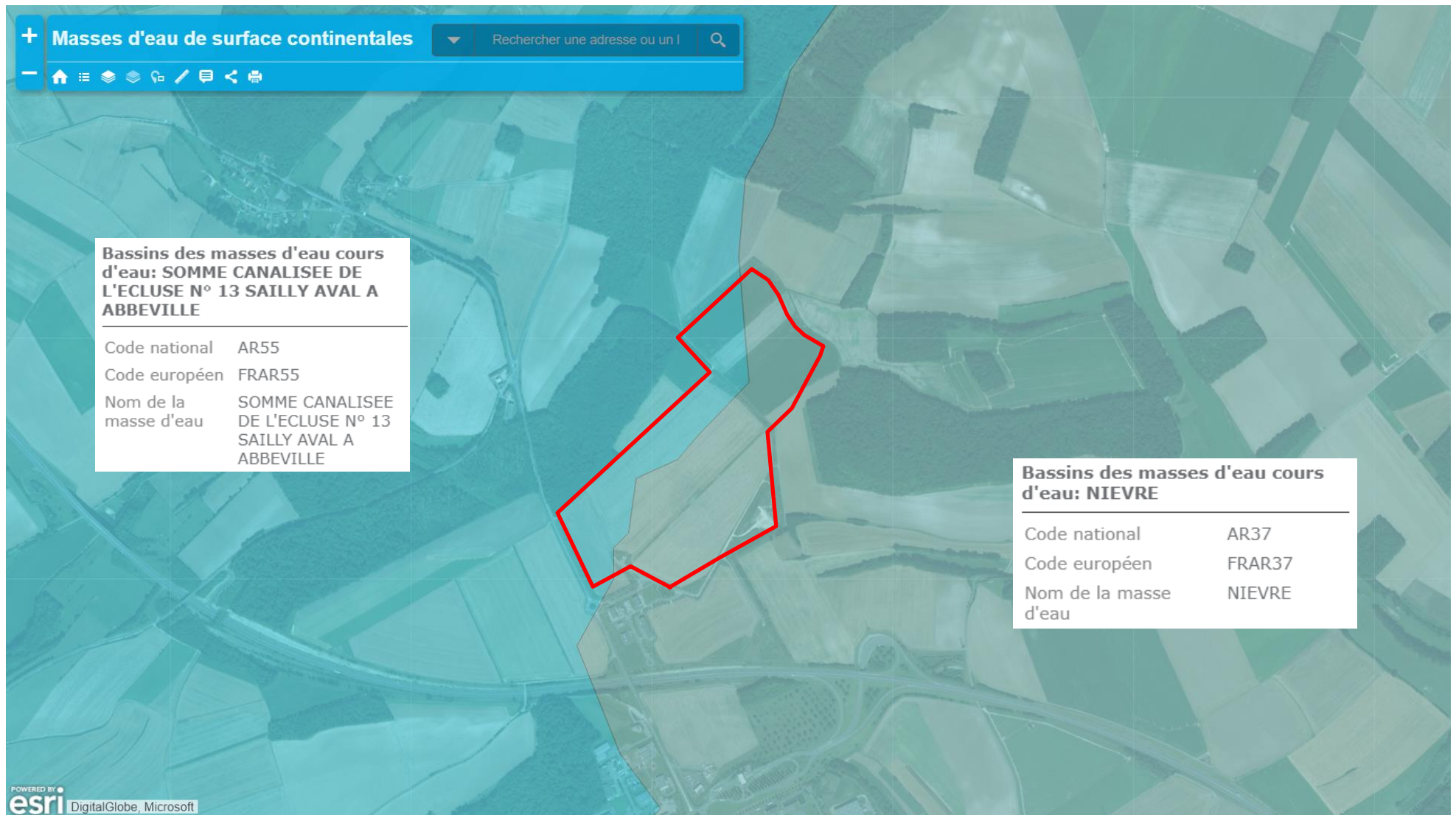
La zone d'étude se situe quant à elle à cheval sur deux masses d'eau :
Localisation du projet au regard des masses d'eau superficielles page suivante

- la masse d'eau superficielle FRAR55 « Somme canalisée » à l'ouest
- la masse d'eau superficielle FRAR37 « Nièvre » à l'est.

Les objectifs de qualité assignés à ces masses d'eau sont les suivants :

Masse d'eau	Objectif d'état global	Objectif d'état écologique	Objectif d'état chimique
FRAR55 SOMME CANALISEE DE L'ECLUSE N° 13 SAILLY AVAL A ABBEVILLE	2015	2015	2015
FRAR37 NIEVRE	2027	2015	2027

MASSE D'EAU DE SURFACE



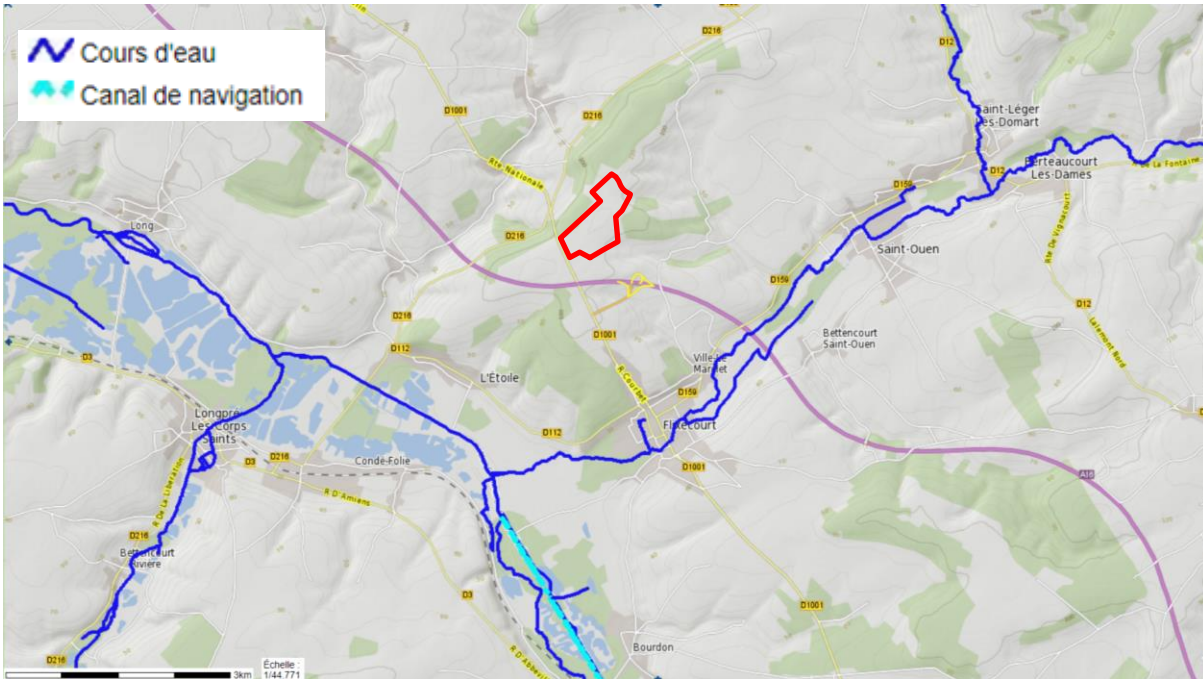
4.2.2 Cours d'eau

Aucun cours d'eau n'est recensé à proximité de la zone d'étude.

Localisation du projet au regard des cours d'eau page suivante

Les cours d'eau les plus proches sont la Nièvre à l'est (distante de 2 km environ) et la Somme au sud (distante de 3 km environ).

Cela est confirmé par les données sur l'identification des voies d'eau dans le département de la Somme :

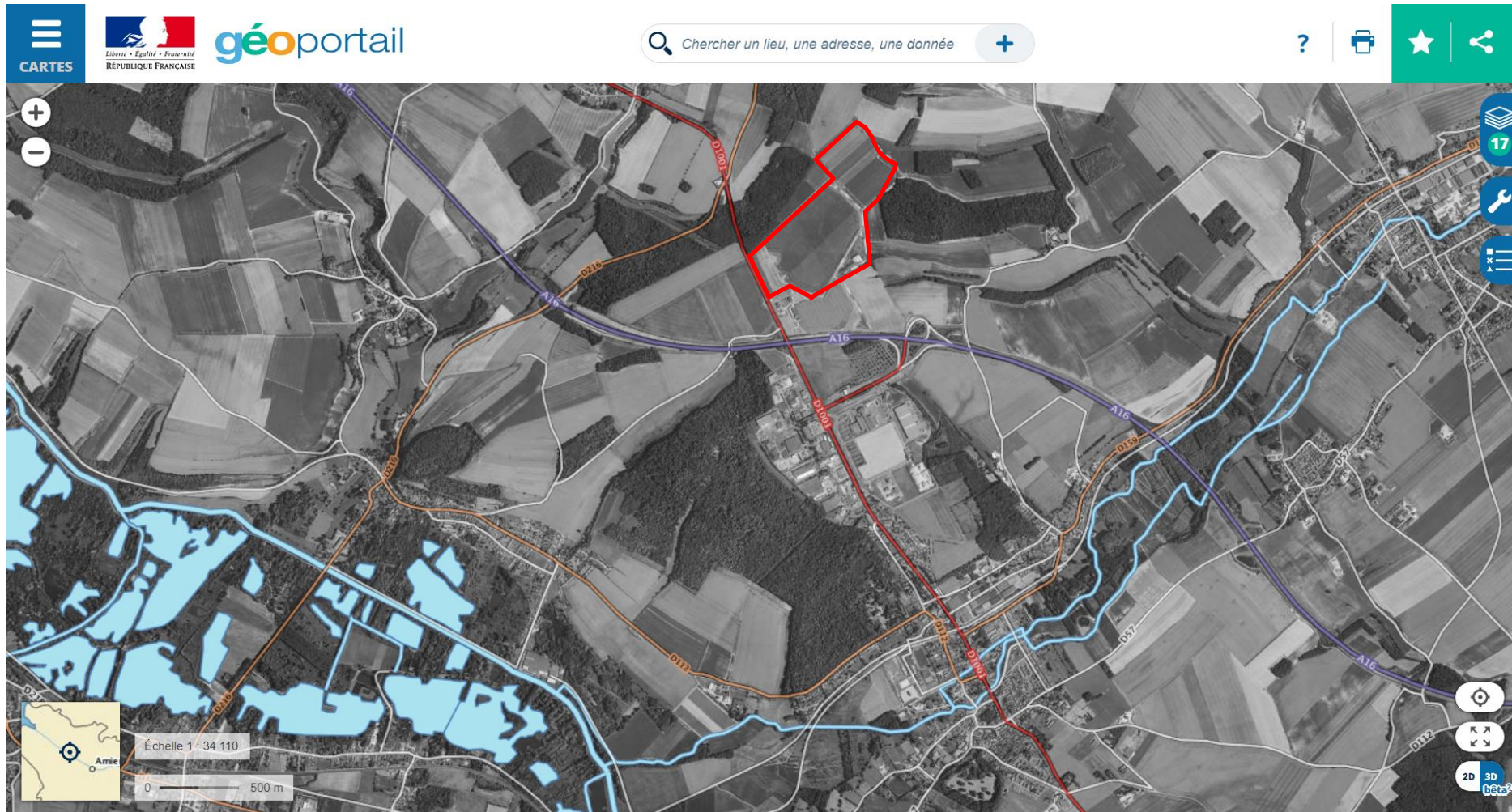


La zone d'étude est intégrée au SAGE Somme aval et cours d'eau côtier en cours d'élaboration.

HYDROGRAPHIE

➡ Le projet n'est concerné par aucun cours d'eau.

RESEAU HYDROGRAPHIQUE – VALLEE DE LA SOMME



Données cartographiques : © IGN, FEDER, EPF, Région Hauts-de-France +

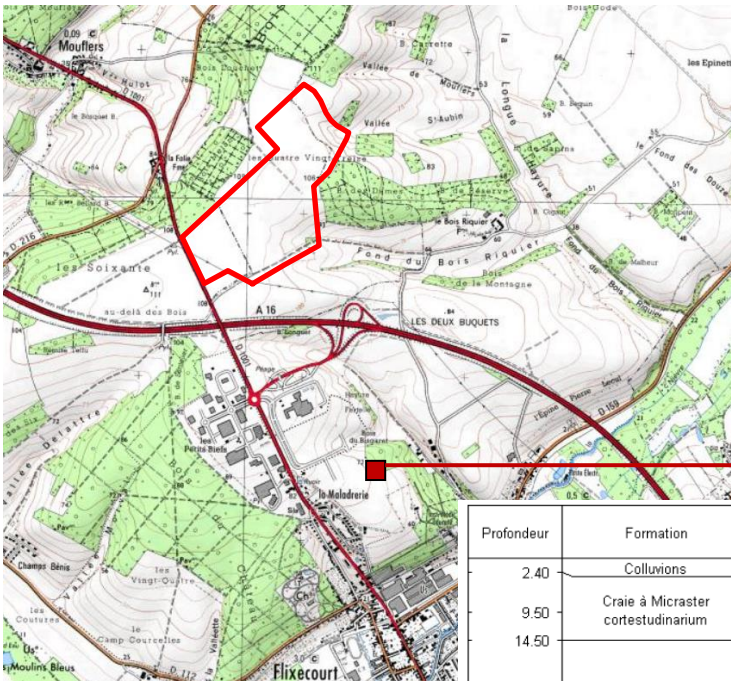
4.3 GEOLOGIE

4.3.1 Etude de la carte du BRGM

Les données ci-dessous sont extraites de la carte géologique du BRGM au 1/50 000ème d'Abbeville et Hallencourt (carte page suivante).

Au droit de la zone d'étude on trouve essentiellement des limons argileux surplombant l'horizon crayeux.

Le BRGM met à disposition des informations ponctuelles sur la composition du sous-sol :

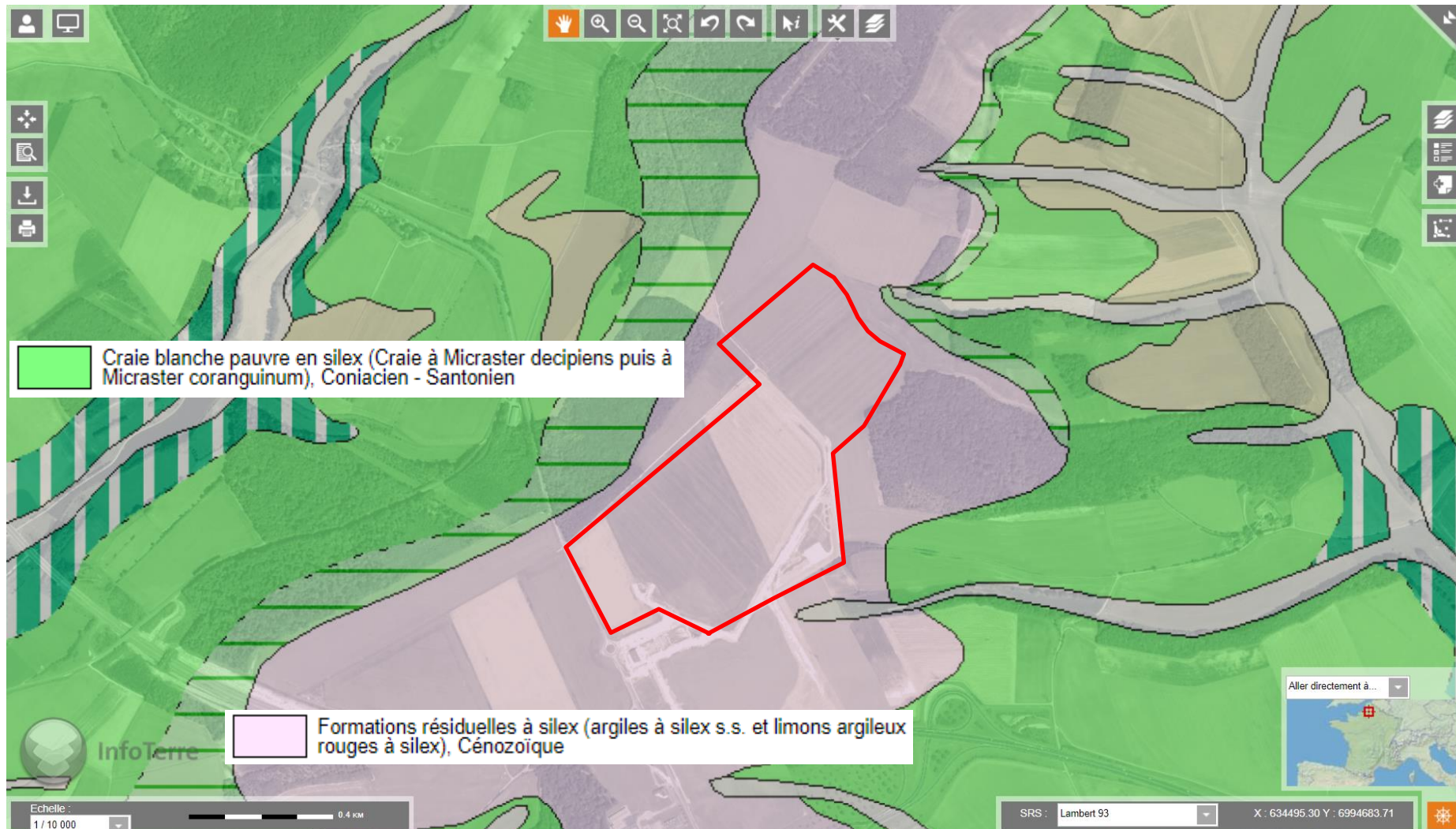


Profondeur	Formation	Lithologie	Lithologie	Stratigraphie	Altitude	
2.40	Colluvions		Argile jaune avec silex.	Quaternaire	67.60	
9.50	Craie à Micraster cortestudinarium		Craie.	Coniacien	60.50	
14.50			Argile avec passage de craie et silex.		55.50	
52.30	Craie à Micraster leskei		Craie blanche avec silex. Coniacien inf./Turonien supérieur.	Turonien supérieur à Coniacien inférieur	17.70	
66.30			Craie grasse.		Turonien supérieur	3.70
76.50			Craie grasse grise.			
79.75	Dièves crayeuses		Dièves bleues.	Turonien moyen	-6.50	
87.30			Craie grasse grise.		-9.75	
100.30			Craie grise.		-17.30	
102.30	Craie marseuse à Inoceramus labiatus		Craie grise très dure.	Turonien inférieur à Turonien moyen	-30.30	
114.00			Craie bleue.		-32.30	
118.00			Craie blanche.		-44.00	
123.00			Craie bleue.		-48.00	
					-53.00	

On constate donc que :

- L'horizon superficiel est essentiellement argileux et surplombe un horizon crayeux d'épaisseur importante.

CONTEXTE GEOLOGIQUE



4.3.2 Etude géotechnique

Dans le cadre de l'étude géotechnique réalisée par RocSol en octobre 2006, différents points de sondages et de fouilles ont été réalisés. Ils nous renseignent sur la nature des sols.

⇒ DESCRIPTION LITHOLOGIQUE

Les sondages réalisés confirment la composition du sous-sol :

- Terre végétale (10 à 20 cm)
- Limon argileux jusque 2 à 4,5m de profondeur
- Substratum crayeux

⇒ PIEZOMETRIE

Aucun niveau d'eau n'a été relevé lors de la réalisation des sondages jusqu'à 8m de profondeur. Aucun sondage n'a mis en évidence de traces d'humidité.

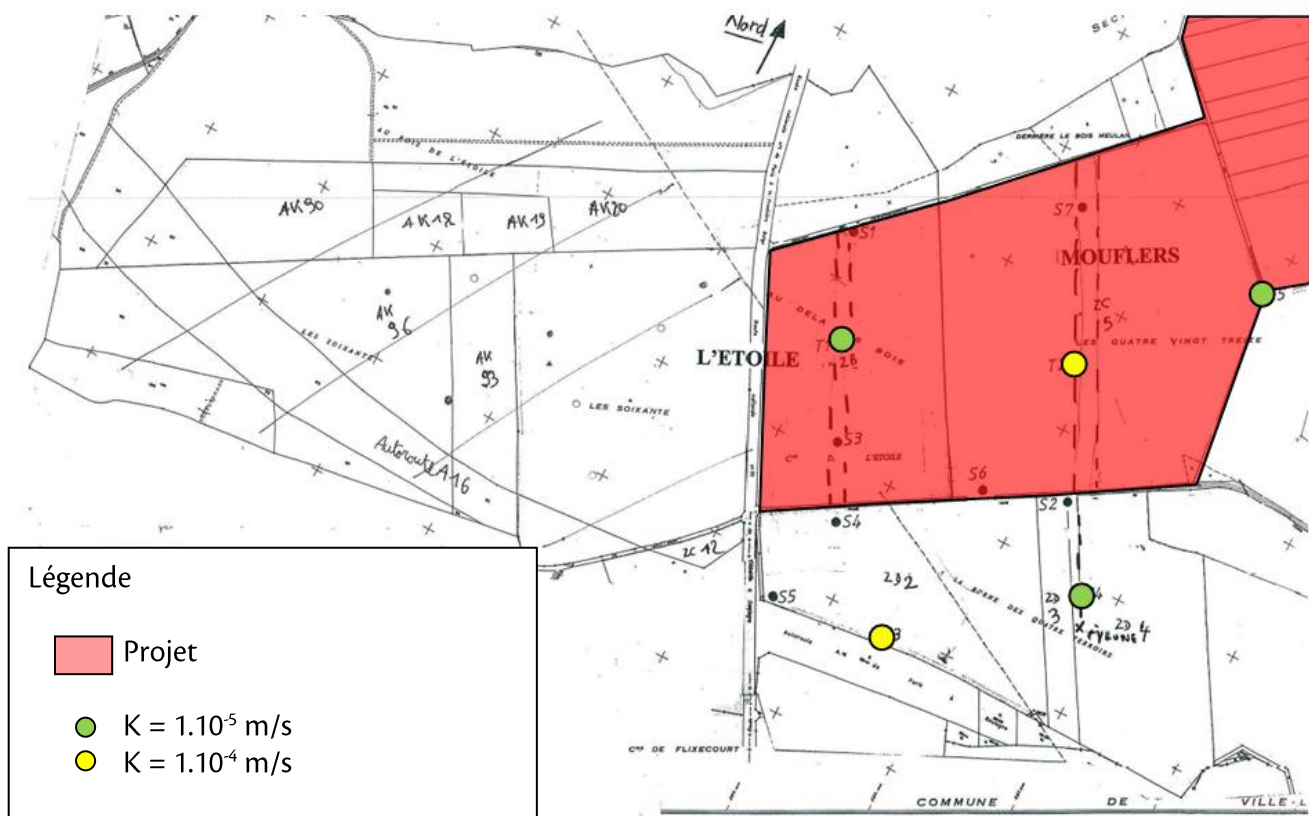
⇒ PERMEABILITE

Les 4 essais de perméabilité réalisés ont fourni les valeurs suivantes :

- en T2 et T3: 1.10^{-4} m/s (limons argileux à 3m de profondeur)
- en T1, T4 et T5: 1.10^{-5} m/s (limons argileux à 3m de profondeur)

La craie est probablement également très perméable avec des valeurs de 1.10^{-4} m/s en raison d'une fracturation plus ou moins importante.

LOCALISATION DES ESSAIS DE PERMEABILITE



4.3.3 Risque de mouvement de terrain

Le site internet <http://www.georisque.gouv.fr> nous informe des risques majeurs encourus par les communes de la zone d'étude.

► PHENOMENE DE RETRAIT – GONFLEMENT, DES ARGILES

Sous l'effet de certaines conditions météorologiques (précipitations insuffisantes – températures et ensoleillement supérieurs à la normale), les horizons superficiels du sous-sol peuvent se dessécher plus ou moins profondément. Sur les formations argileuses, cette dessiccation se traduit par un phénomène de retrait avec création de fissures parfois très profondes. Lorsque ce phénomène se développe sous le niveau de fondation d'une construction, la perte de volume du sol support génère des tassements différentiels qui peuvent entraîner une fissuration du bâti.

Une cartographie de l'aléa retrait – gonflement des argiles a été réalisée à l'échelle du département et de la commune (<http://www.argiles.fr>). Cette cartographie – document de référence permettant une information préventive – est un préalable à l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques naturels (PPR) dans les zones à enjeux. Elle n'a à ce jour aucune valeur réglementaire.

L'ensemble de la zone d'étude présente un **aléa moyen**.

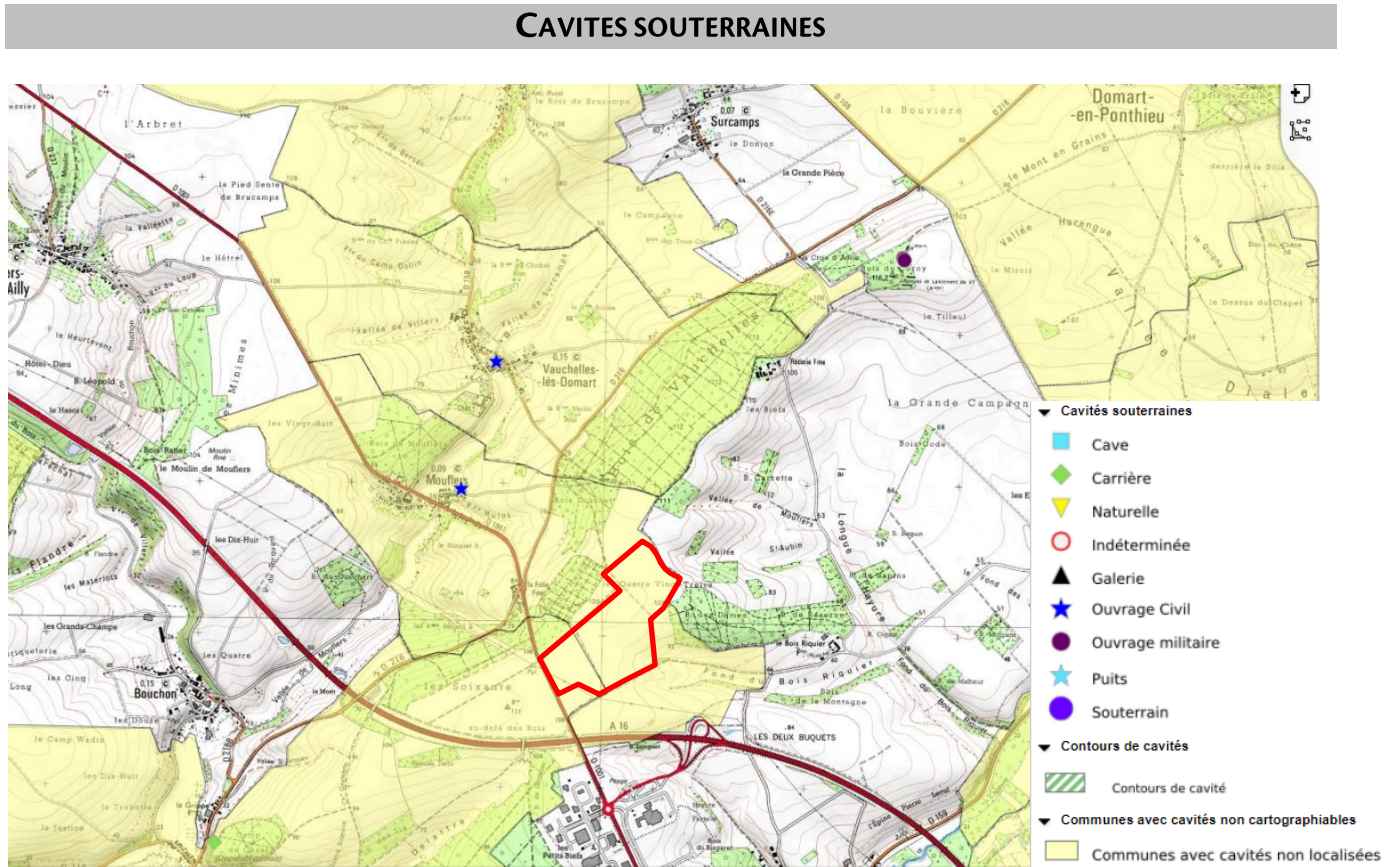
ALEA RETRAIT – GONFLEMENT DES ARGILES



- Aucun Plan de Prévention des Risques Mouvement de terrain n'est prescrit sur les communes de Mouflers et l'Etoile.
- Aucun Plan de Prévention des Risques Retrait-gonflements des sols argileux n'est prescrit sur les communes de Mouflers et l'Etoile.

4.3.4 Cavités souterraines

Le BRGM dispose d'informations sur la présence de cavités souterraines sur la commune de Mouflers :



La seule cavité recensée se trouve au centre de la commune de Mouflers, en dehors de la zone d'étude.

GEOLOGIE

- ➔ Les terrains affleurants sont composés de limons argileux surplombant le substratum crayeux.
- ➔ Les terrains en place sont propices à l'infiltration.
- ➔ L'aléa Risque Mouvement de Terrain est moyen.
- ➔ Aucune cavité souterraine n'est recensée sur la zone d'étude.

4.4 CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

4.4.1 Nappes aquifères – Masse d'eau souterraine

Il est à noter que les eaux souterraines constituent l'unique source pour la production d'eau potable. La vulnérabilité étant relativement importante sur certains secteurs et surtout en fond de vallée, une attention particulière doit donc être portée sur la protection de cette ressource.

D'après la carte du SDAGE, le projet se situe dans la zone inhérente à la nappe de la craie, dans son régime libre et plus précisément à la masse d'eau FRAG011 « Craie de la vallée de la Somme aval ».

Carte page suivante.

La nappe de la craie, caractérisée par une forte porosité qui lui permet de stocker une grande quantité d'eau et une perméabilité qui facilite les échanges, **est la principale ressource en eau potable du bassin Artois Picardie.**

La Somme et ses étangs sont en majorité alimentés cette nappe libre, les apports des nappes alluviales sont minoritaires.

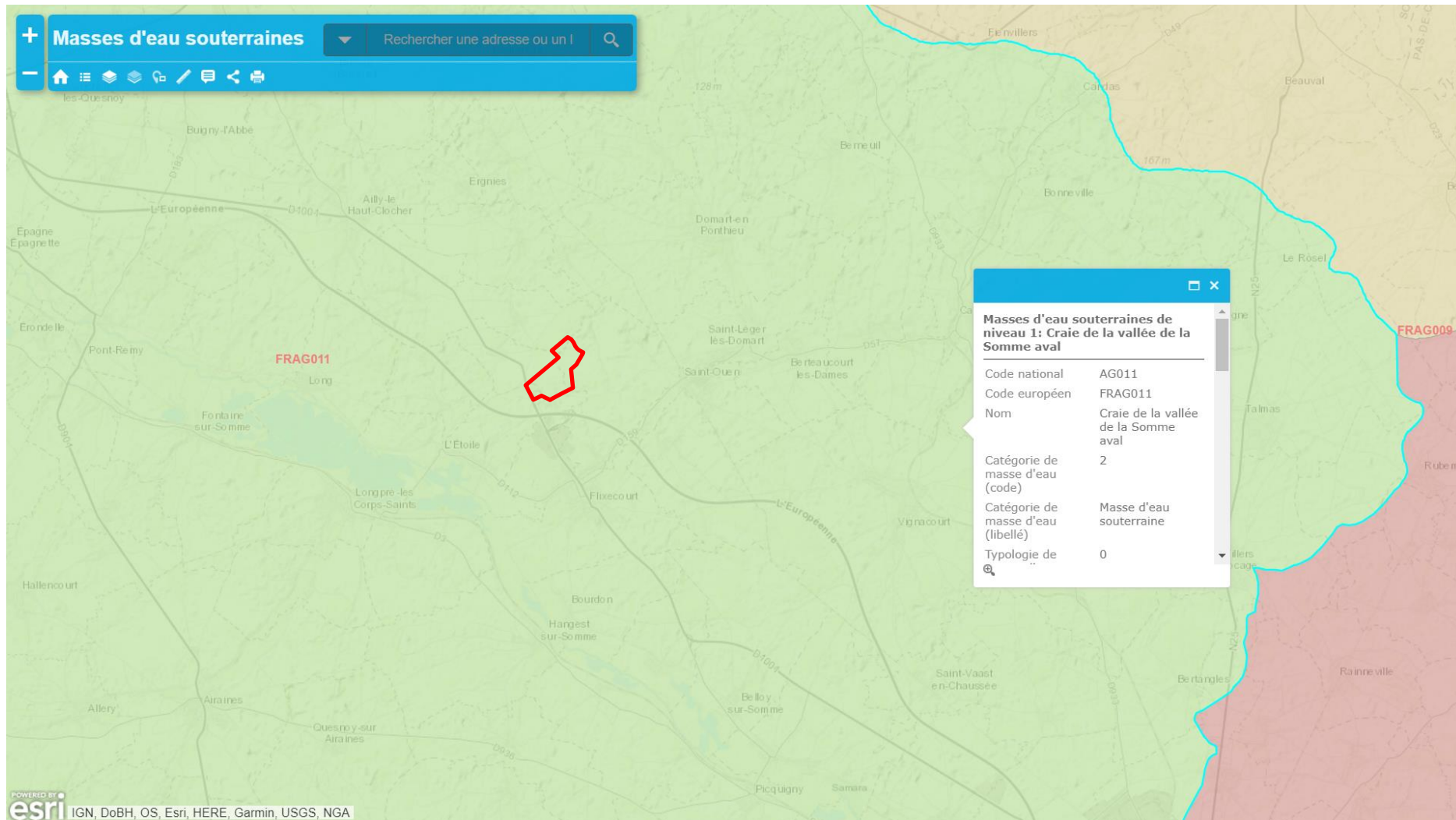
La nappe de la craie est elle-même alimentée par les précipitations.

Comme dans la plupart des vallées humides, la profondeur de la nappe est très faible dans la Somme. En cas d'afflux d'eau important, le sous-sol ne dispose que d'une faible capacité d'absorption.

Objectifs de qualité assignés à la masse d'eau souterraine :

Masse d'eau	Objectif d'état global	Objectif d'état qualitatif	Objectif d'état quantitatif
FRAG011 Craie de la vallée de la Somme aval	2027	2027	2015

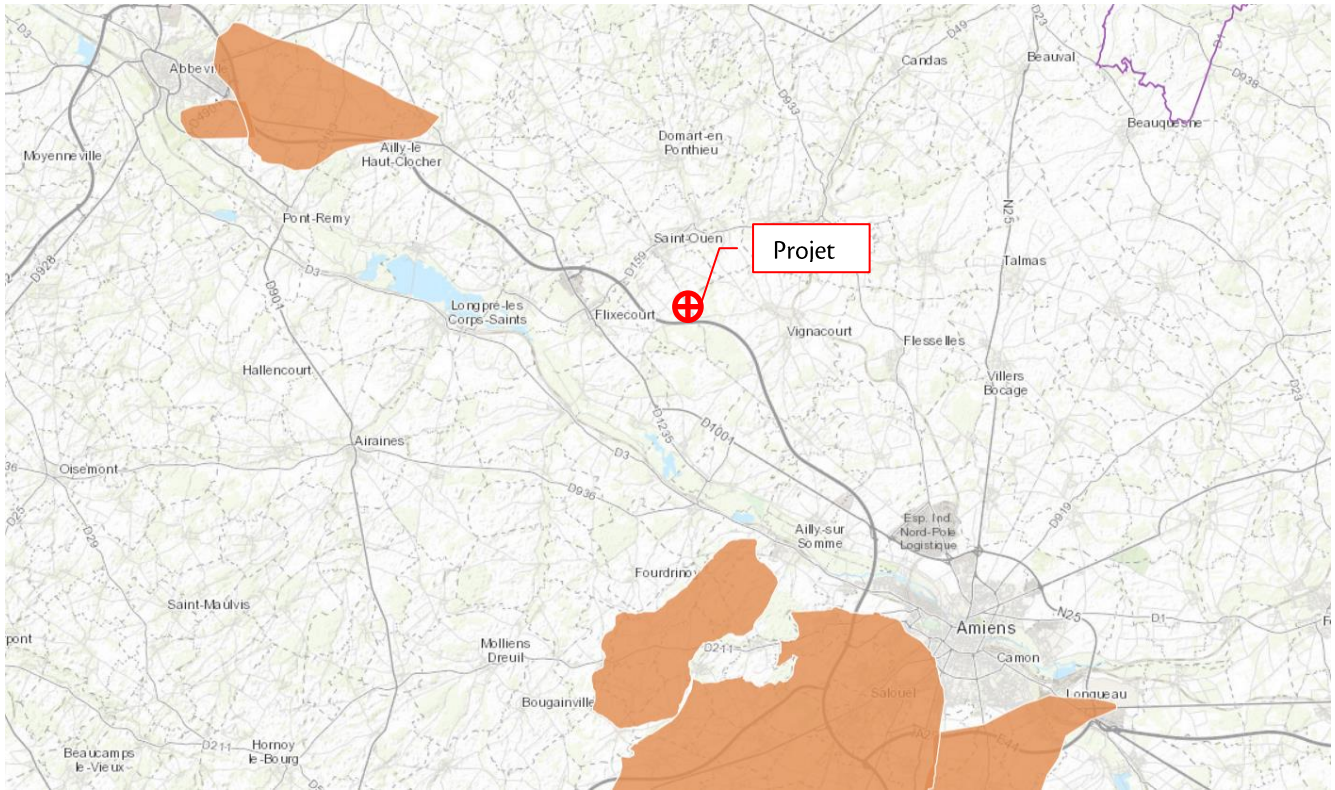
MASSE D'EAU SOUTERRAINE



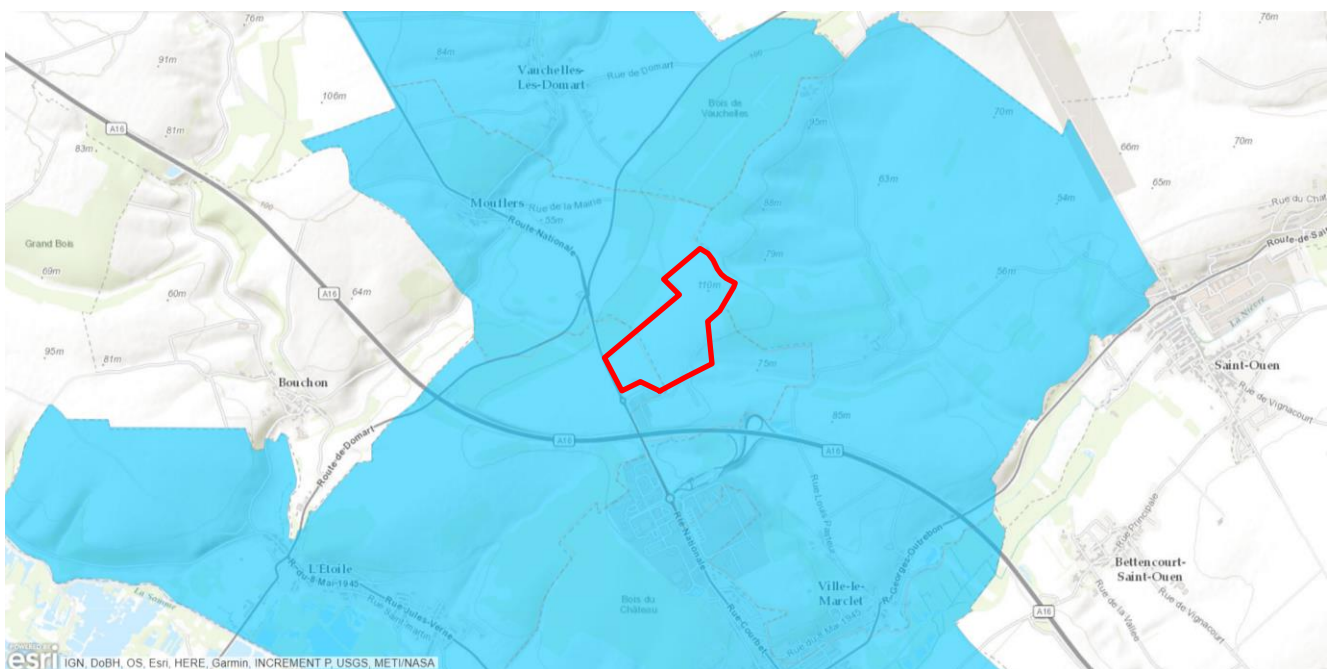
4.4.2 Protection de la nappe de la craie

De plus, d'après le SDAGE Artois Picardie 2016-2021, le projet est situé en dehors des aires d'alimentation de captage mais dans une zone à enjeu eau potable.

AIRE D'ALIMENTATION DES CAPTAGES



ZONE A ENJEU EAU POTABLE



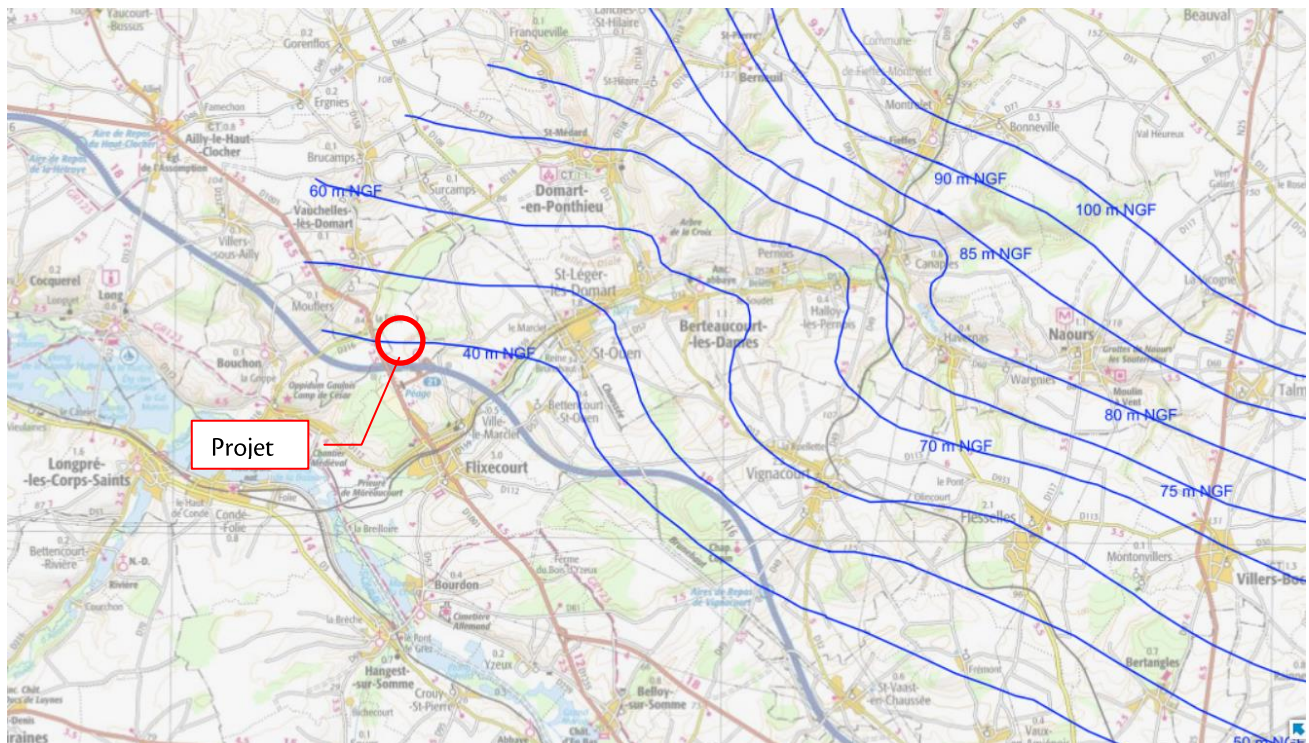
4.4.3 Piézométrie

D'un point de vue piézométrique, on peut noter que :

- La nappe de la craie, utilisée pour l'alimentation en eau potable est profonde et présente un régime libre
- Lors de l'étude géotechnique, aucune arrivée d'eau en cours de sondage n'a été décelée jusqu'à 8m de profondeur (fin des sondages).

La base de données du SIGES nous renseigne sur l'altitude du toit de la nappe, notamment en période de hautes eaux. La cartographie ci-dessous indique que le toit de la nappe de la craie en hautes eaux présente une cote de 40m NGF au droit du projet. Compte tenu de l'altitude du terrain naturel, le toit de la nappe se trouve à une profondeur d'environ 60 mètres.

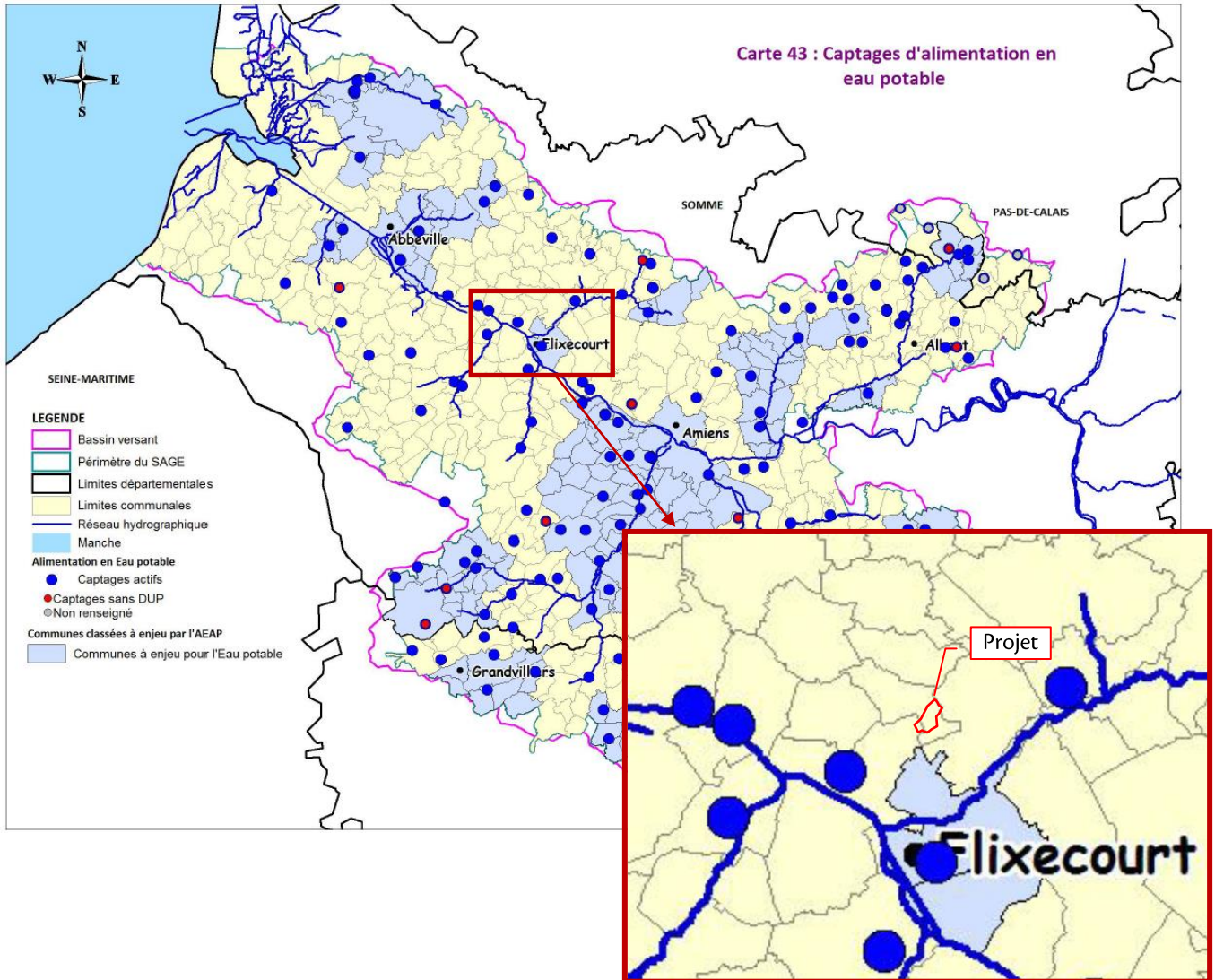
PIEZOMETRIE



4.4.4 Exploitation de la ressource en eaux souterraines

Aucun captage d'Alimentation en Eau Potable (AEP) ou de périmètres de protection n'est recensé au droit de la zone d'étude.

CAPTAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SAGE)



Les captages et Périmètres de Protection associés les plus proches sont localisés sur la commune de l'Etoile. Ce captage prélève l'eau dans la nappe de la craie, laquelle présente un régime libre et un toit à 36m de profondeur.

Son périmètre de protection ne recoupe pas l'emprise du projet.

4.4.5 Vulnérabilité de la nappe souterraine

La vulnérabilité est l'ensemble des caractéristiques d'un aquifère et des formations qui le recouvrent, déterminant la plus ou moins grande facilité d'accès puis de propagation d'une substance dans l'eau dans l'eau circulant dans les pores ou les fissures du terrain.

De façon générale, quand un aquifère est de type libre, il est vulnérable. A contrario, quand il est de type captif, il bénéficie d'une protection naturelle.

La vulnérabilité des eaux souterraines aux pollutions dépend :

- de la protection offerte par les terrains surmontant la nappe (zone non saturée de l'aquifère et terrains de couverture),
- des vitesses d'écoulement au sein du réservoir (fonction de la perméabilité de l'aquifère),
- des relations entre eaux souterraines et eaux superficielles.

Dans le cas présent, la craie est protégée par un limon argileux sus-jacent et le toit de la nappe présente une profondeur de près de 60 mètres. De plus, aucun captage d'alimentation en eau potable n'est présent à proximité immédiate.

La vulnérabilité de la nappe est donc faible.

HYDROGEOLOGIE

➔ **Le projet est concerné par la présence de la nappe de la craie, utilisée pour l'alimentation en eau potable. Située en profondeur et protégée par un limon argileux sus-jacent, sa vulnérabilité est donc faible.**

➔ **Le projet n'intercepte aucun captage ou périmètre de protection.**

4.5 MILIEU NATUREL

4.5.1 Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques Faunistiques et Floristiques

La zone d'étude n'est pas concernée par l'emprise de zones naturelles d'intérêt écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF).

Il convient cependant de citer les ZNIEFF les plus proches sont :

Type	Identifiant	Nom	Distance du projet
Type 2	220320034	Haute et moyenne vallée de la Somme entre Croix-Fonsommes et Abbeville	2 km
Type 1	220013452	Larris des vallées de bouchon et de villers	2,3 km
Type 1	220320027	Cours de la Nièvre, de la Domart et de la Fieffe	2,4 km
Type 1	220004994	Marais de la vallée de la Somme entre Crouy-Saint-Pierre et Pont-Rémy	3,4 km

Cartes pages suivantes

ZNIEFF DE TYPE 1



Larris des vallées de bouchon et de villers

Projet

Cours de la nièvre, de la domart et de la fieffe

Marais de la vallée de la somme entre crouy-saint-pierre et pont-rémy

ZNIEFF DE TYPE 2



Haute et moyenne vallée de la Somme entre Croix-Fonsommès et Abbeville

4.5.2 Natura 2000

La zone d'étude n'est pas concernée par l'emprise de zones Natura 2000.

Les sites les plus proches sont les suivants :

Identifiant	Type	Nom	Distance du projet
FR2200355	SIC Directive Habitats	Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly	2,5 km
FR2212007	ZPS Directive Oiseaux	Étangs et marais du bassin de la Somme	3,8 km

Cartographie page suivante.

- **ZPS - Directive Oiseaux : FR2212007 Étangs et marais du bassin de la Somme**

Le système de biefs formant les étangs de la Haute Somme constitue un régime des eaux particulier, où la Somme occupe la totalité de son lit majeur. L'ensemble du site, au rôle évident de corridor fluvial migratoire, est une entité de forte cohésion et solidarité écologique des milieux aquatiques et terrestres.

Caractère général du site

Classes d'habitats	Couverture
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	30%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	30%
Forêts caducifoliées	20%
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	10%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	10%

Ce site constitue un ensemble exceptionnel avec de nombreux intérêts spécifiques, notamment ornithologiques. Outre les lieux favorables à la nidification, le rôle des milieux aquatiques comme sites de halte migratoire est fondamental pour les oiseaux d'eau.

- **SIC - Directive Habitats : FR2200355 Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly**

Ce site représente un vaste ensemble humide tourbeux. L'éventail des habitats aquatiques, amphibiens, hygrophiles à mésohygrophiles du lit majeur tourbeux de la Somme est complété par deux coteaux en continuité caténale et une petite vallée affluente. La complémentarité du système humide de grande vallée tourbeuse, du système hygrophile de petite vallée et xérophile des versants en font une situation particulièrement représentative et exemplaire des grandes vallées du plateau picard.

L'ensemble de la vallée, au rôle évident de corridor fluvial, est une entité de forte cohésion et solidarité écologique des milieux, liée aux équilibres trophiques, hydriques, biologiques, aux flux climatiques et migratoires

Les intérêts spécifiques sont en conséquence nombreux et élevés, essentiellement floristiques mais aussi ornithologiques et faunistiques.

Caractère général du site

Classes d'habitats	Couverture
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	40%
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	20%
Forêts caducifoliées	10%
Pelouses sèches, Steppes	10%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5%
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	5%
Prairies améliorées	5%
Autres terres arables	4%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1%

MILIEU NATUREL – NATURA 2000 DIRECTIVE OISEAUX ÉTANGS ET MARAIS DU BASSIN DE LA SOMME



4.5.3 Zone à dominante humide

Selon la cartographie proposée par le SDAGE Artois Picardie, aucune zone à dominante humide n'est recensée au droit du projet. Cet élément est confirmé par le SAGE.

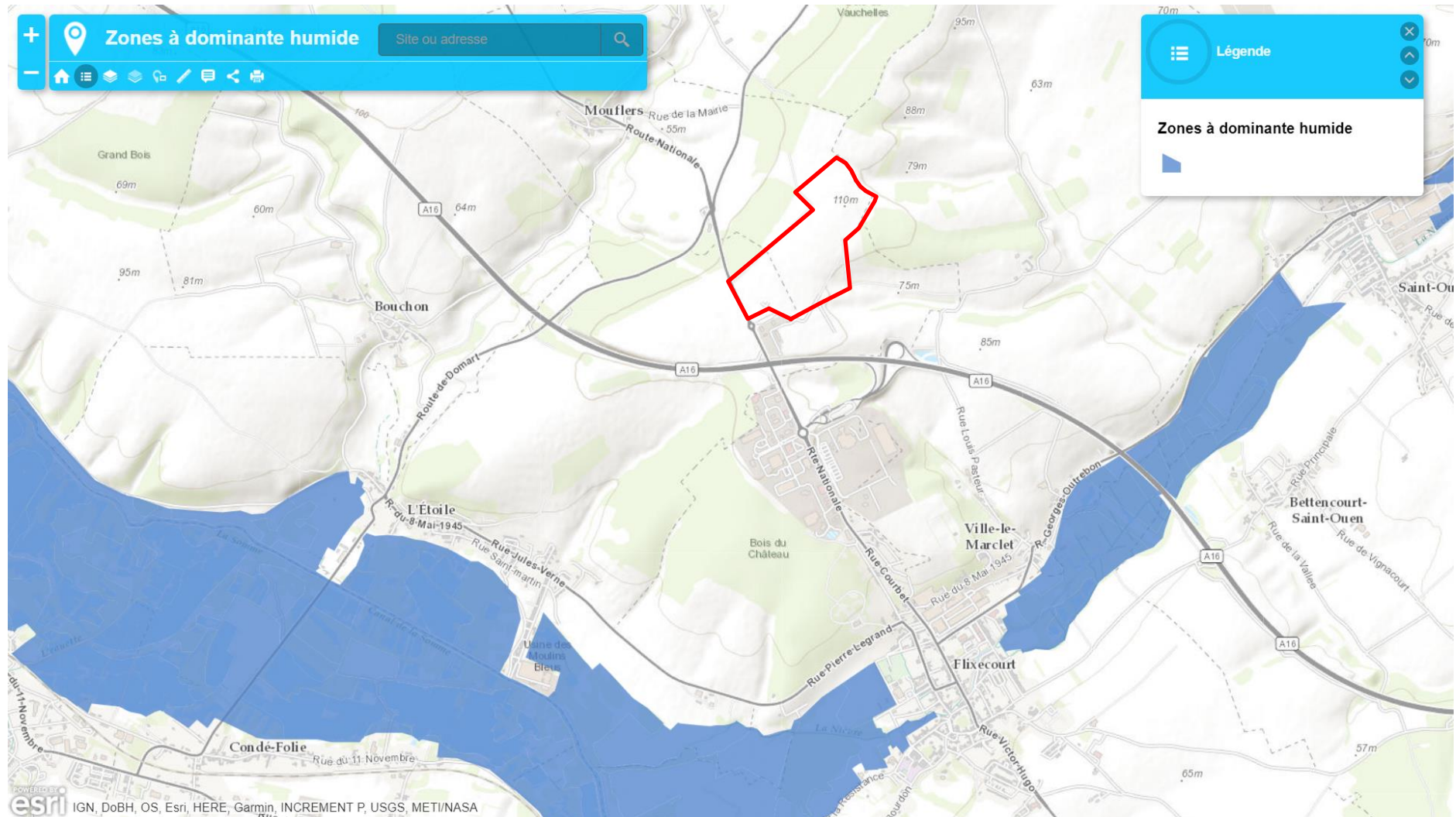
De plus, le site se situe sur une zone de plateau, en ligne de crête.

Rappelons également que :

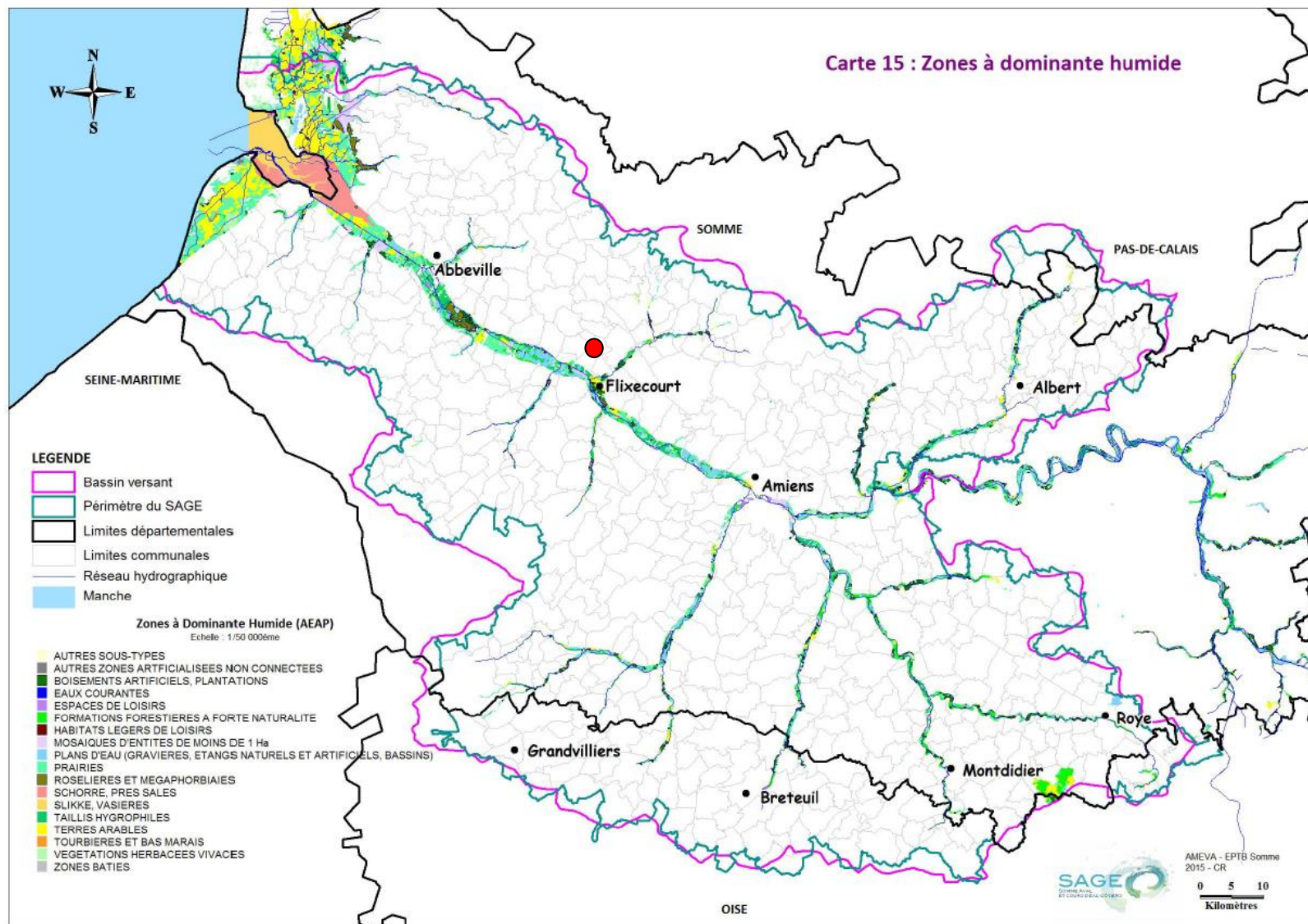
- D'un point de vue pédologique, l'étude géotechnique précise qu'aucun sondage n'a mis en évidence de traces d'humidité.
- D'un point de vue floristique, le site est composé d'espaces agricoles.

Les éléments de contexte permettent donc d'écarte le risque de zone humide au droit du projet.

ZONE A DOMINANTE HUMIDE DU SDAGE



ZONE A DOMINANTE HUMIDE DU SAGE



4.6 RISQUES INONDATION

4.6.1 Risque inondation par ruissellement

Plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle ont été pris sur les communes concernées par le projet :

MOUFLERS

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 1

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
80PREF19990557	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

L'ETOILE

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 5

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
80PREF19990298	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Inondations et coulées de boue : 3

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
80PREF20010072	24/03/2001	25/04/2001	26/04/2001	27/04/2001
80PREF20020051	05/06/2002	05/06/2002	29/10/2002	10/11/2002
80PREF20070012	08/06/2007	08/06/2007	18/10/2007	25/10/2007

Inondations par remontées de nappe phréatique : 1

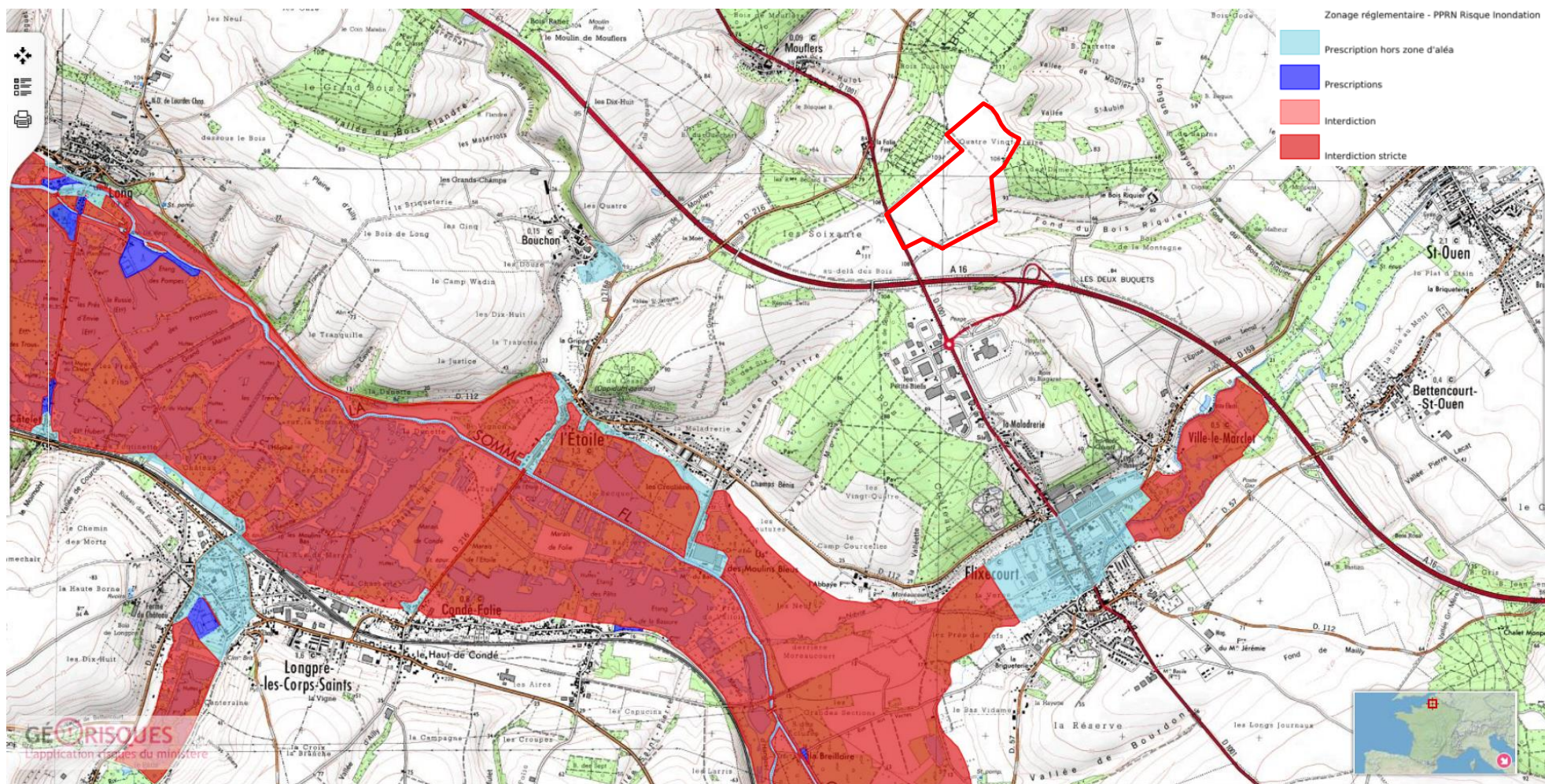
Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
80PREF20010073	24/03/2001	25/04/2001	26/04/2001	27/04/2001

Seule la commune de l'Etoile est concernée par le Plan de Prévention des Risques Inondation « Vallée de la Somme ».

PPRN	Aléa	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le	Révisé le	Annexé au PLU le	Deprescrit / annulé / abrogé le	Révisé
80DDTM20010003 - PPRI vallée de la somme (2004)	Par ruissellement et coulée de boue Par remontées de nappes naturelles	25/04/2001	19/01/2004	01/12/2004			10/12/2009	
80DDTM20120001 - PPRI vallée de la Somme (2012)	Par ruissellement et coulée de boue Inondation Par remontées de nappes naturelles	25/04/2001	02/01/2012	02/08/2012				

Le projet se situe en dehors de la zone inondable du PPRI.

PPRI VALLEE DE LA SOMME : CARTOGRAPHIE REGLEMENTAIRE

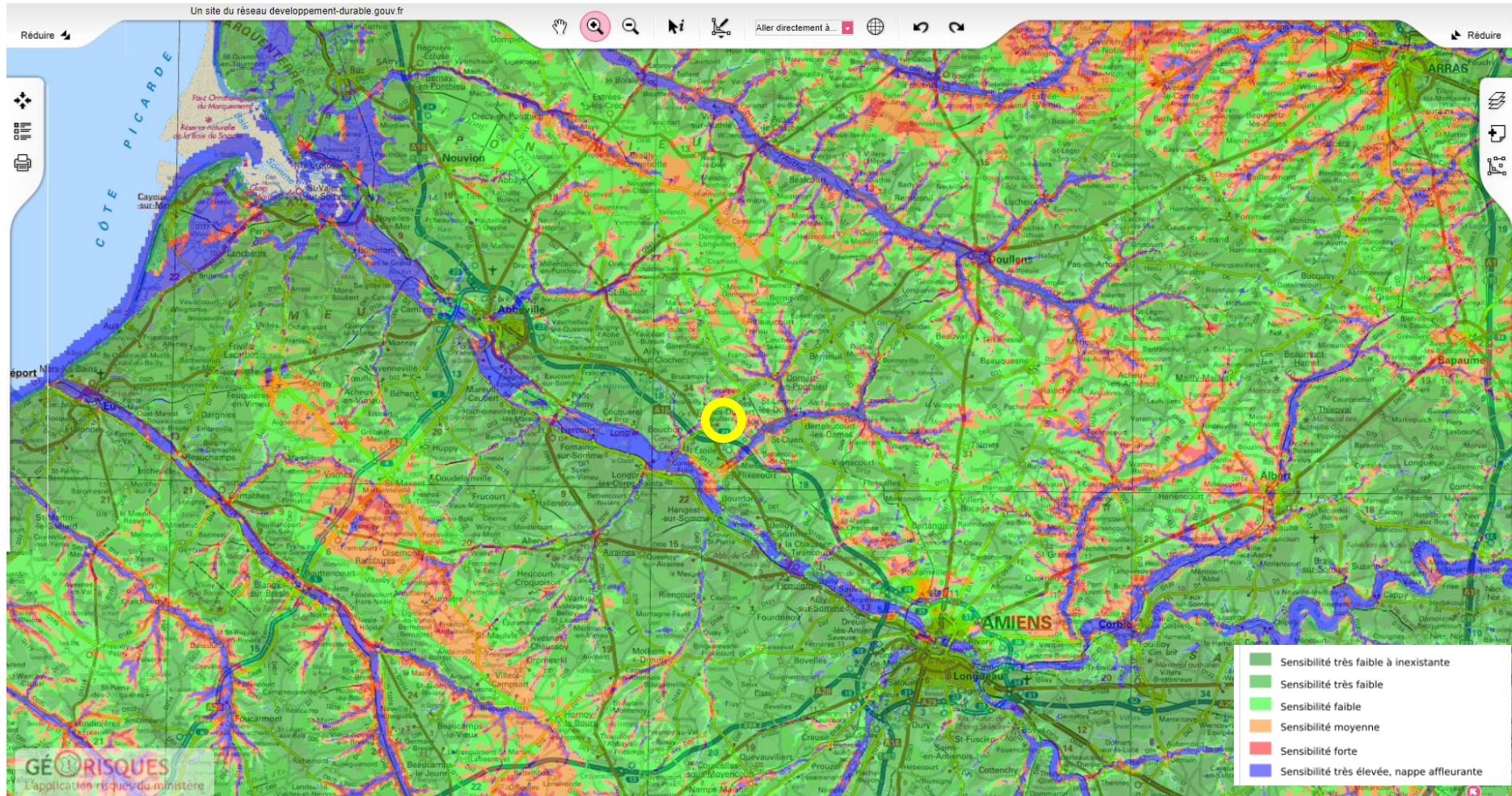


4.6.2 Risque Inondation par remontée de Nappe

Une cartographie des remontées de nappe a été établie à l'échelle départementale – sous la maîtrise d'ouvrage du BRGM. Elle n'a **pas de valeur réglementaire** mais reflète l'état des connaissances actuelles.

La zone d'étude présente une sensibilité faible au risque de remontée de nappe.

RISQUE INONDATION PAR REMONTEE DE NAPPE



5 DESCRIPTION DU PROJET

5.1 PRESENTATION GENERALE DU PROJET

La société JJA est spécialisée dans l'importation et la distribution de produits d'équipements de la maison (produits de décoration, produits de plein air, mobilier, ustensiles de cuisine, jouets et équipements pour la salle de bain).

L'utilisateur du bâtiment sera EASY LOGISTIQUE, filiale de JJA, qui est une structure exclusivement dédiée à l'exploitation logistique. EASY LOGISTIQUE a été créée en 2001 et exploite depuis 2009 la base logistique d'Argœuves dont la superficie est désormais de 110 000 m².

L'assiette foncière du projet se trouve dans la partie est de la ZAC des Hauts Plateaux créée il y a une dizaine d'années et se répartit sur le territoire de deux communes : Mouflers pour la partie au nord-est du terrain et L'Etoile pour la partie au sud-ouest.

Le site sera doté d'accès communicant avec l'allée des Tilleuls qui est une voie de desserte interne de la ZAC, elle-même accessible depuis la RD 1001. L'accès à la RD 1001 se fait au moyen d'un giratoire.

Un second accès réservé au service de secours sera créé au nord-ouest en utilisant le chemin agricole qui longe le terrain au nord.

Le bâtiment projeté est destiné à la logistique de produits de grande consommation vendus aux particuliers. Il est complètement adapté aux besoins de JJA afin d'accompagner sa croissance sur les années à venir.

L'effectif prévu est de 200 personnes réparties en exploitation (caristes, préparateurs de commande, gestionnaires de stock) et en administration (comptabilité, gestion, ressources humaines, support technique logistique, direction).

Le projet fait l'objet de 2 phases d'aménagement :

- Phase 1 : construction d'un bâtiment d'environ 97 000 m² composé d'une zone d'entrepôt, d'un bloc bureaux/locaux sociaux et de locaux techniques ;
- Phase 2 : extension avec création de cellule supplémentaire sur 67 000 m².

Le Dossier d'Autorisation Environnementale et son volet Loi sur l'Eau concernent uniquement la phase 1. Néanmoins, les ouvrages de gestion des eaux pluviales présentés sont dimensionnés sur la base de l'aménagement global.

Plan de principe page suivante



5.2 JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS

5.2.1 Justification du projet

JJA exploite sur le secteur d'Amiens une autre base logistique qui arrive à saturation et ne permet plus d'accompagner comme il se doit la croissance de l'entreprise. JJA a donc recherché, toujours sur le secteur d'Amiens afin de favoriser les synergies de transport avec sa base existante, une parcelle suffisamment vaste lui permettant de mener à bien son projet de construction de seconde base logistique.

Un seul terrain sur le secteur recherché correspondait aux attentes de JJA. En effet, le terrain retenu est inscrit dans le périmètre de la ZAC des Hauts Plateaux qui est éloignée des premières habitations. Ainsi, les éventuelles nuisances dues au projet seront atténuées par la distance vis-à-vis des premiers particuliers.

5.2.2 Justification des choix techniques pour la gestion des eaux pluviales

Le SDAGE Artois Picardie préconise l'infiltration des eaux pluviales :

Orientation A-2 : Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbanisé par des voies alternatives (maîtrise de la collecte et des rejets) et préventives (règles d'urbanisme notamment pour les constructions nouvelles)

Disposition A-2.1 : Gérer les eaux pluviales

Dans les dossiers d'autorisation ou de déclaration au titre du code de l'environnement ou de la santé correspondant, l'option d'utiliser les techniques limitant le ruissellement et favorisant le stockage et ou l'infiltration sera obligatoirement étudiée par le pétitionnaire et la solution proposée sera argumentée face à cette option de « techniques alternatives ».

Dans le cas présent, les tests de perméabilité existants prouvent la faisabilité technique d'une infiltration totale des eaux pluviales issues du projet. C'est donc cette solution qui a été retenue.

5.3 PRINCIPES D'ASSAINISSEMENT GENERAUX

5.3.1 Eaux pluviales

Dans le cadre du projet, il est prévu la collecte des eaux pluviales de l'ensemble du site avec :

- Pour les eaux pluviales issues des voiries et parkings : un rejet vers un bassin de confinement étanche avant rejet dans le bassin d'infiltration
- Pour les eaux pluviales issues des toitures et espaces verts : un rejet direct vers le bassin d'infiltration.

5.4 DIMENSIONNEMENT DES OUVRAGES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

5.4.1 Hypothèses

5.4.1.1 Pluie de référence

Dans le cas présent, les ouvrages seront dimensionnés sur la base des pluies suivantes :

- Bassin de confinement des eaux issues des voiries et parkings : pluie d'occurrence **20 ans**,
- Bassin d'infiltration : pluie d'occurrence **100 ans**.

Les coefficients de Montana retenus sont issus de la station d'Amiens Glisy sur la période 1993-2014.

5.4.1.2 Choix des coefficients de ruissellement

Ce coefficient (C) sert à mesurer le rendement global de la pluie, c'est à dire qu'il mesure la fraction de pluie qui arrive réellement à l'exutoire du bassin considéré. Ce coefficient varie de 0 (un milieu totalement perméable) à 1 (surface complètement imperméable).

Dans le cas présent, les coefficients de ruissellement retenus sont les suivants :

- **Toiture, bassin : 1**
- **Chaussée, trottoir : 1**
- **Espace vert : 0,20**

5.4.1.3 Surface prise en compte

La parcelle présente une surface totale de 52,108 ha décomposée de la manière suivante :

	surface en m ²	CR	Surface active en m ²
Bâtiments	156545	1	156545
Voiries / parkings	132128	1	132128
Espaces verts	232405	0,2	46481
TOTAL	521 078 m ²	0,643	335 154 m ²
	52,108 ha	0,643	33,515 ha

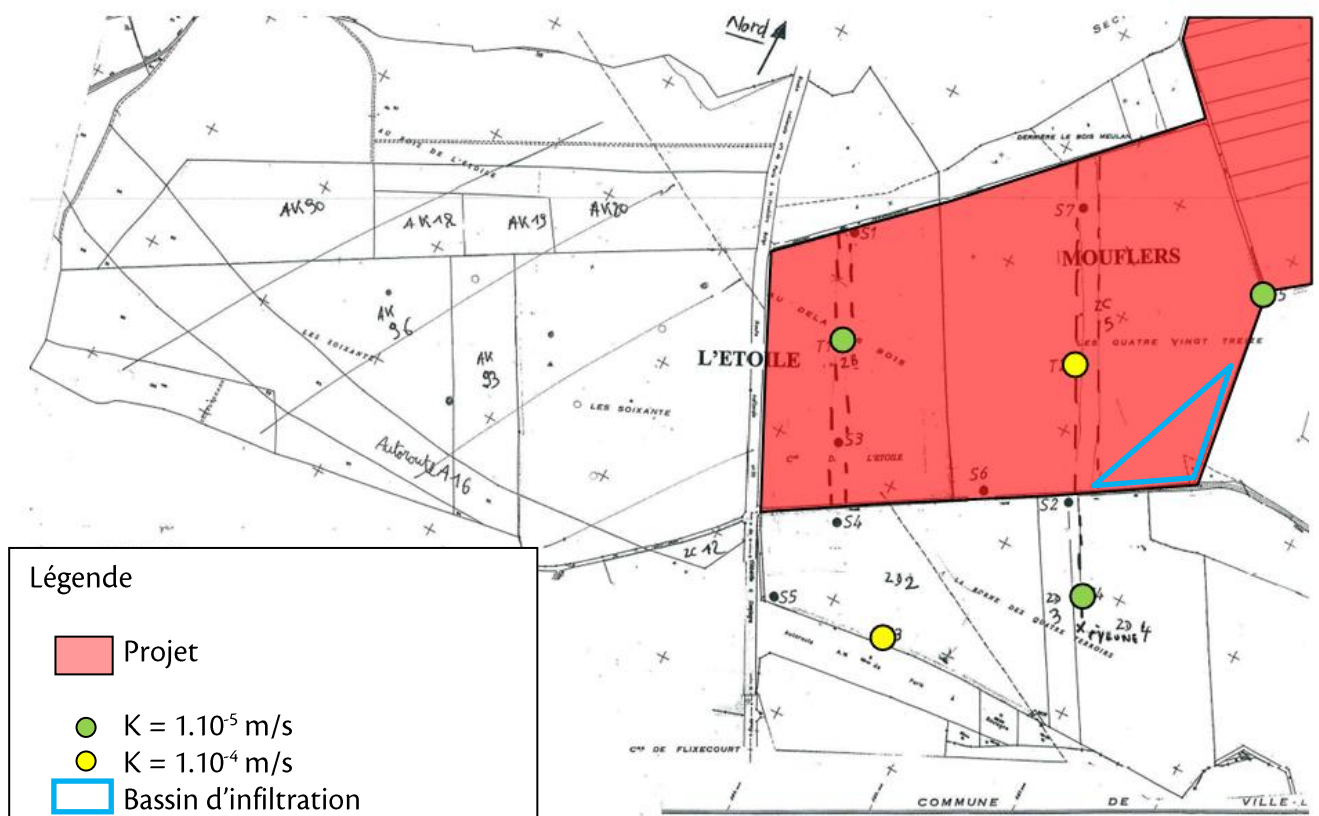
La surface active S_a est donc de 33,515 ha.

5.4.1.4 Rejet au milieu naturel

Le rejet s'effectuera par infiltration. Les données géotechniques fournissent les valeurs de perméabilité suivantes :

- en T2 et T3 : 1.10⁻⁴ m/s (limons argileux à 3m de profondeur)
- en T1, T4 et T5 : 1.10⁻⁵ m/s (limons argileux à 3m de profondeur)

LOCALISATION DU BASSIN ET DES ESSAIS DE PERMEABILITE



La perméabilité retenue pour le dimensionnement des ouvrages est la perméabilité moyenne mesurée soit

$$K = 5,5 \cdot 10^{-5} \text{ m/s}$$

La surface d'infiltration considérée correspond à la surface du fond du bassin d'infiltration, soit 10 000 m². Le débit de fuite est donc le suivant :

	BASSIN	
Surface d'échange au droit des BASSINS	10 000	m ²
Perméabilité	5,50E-05	m/s
Q fuite	550	l/s

5.4.2 Ouvrages de collecte

Les eaux pluviales seront collectées par un système de canalisations enterrées.

On note également la présence d'une noue de collecte pour les eaux issues des toitures de la phase 2 de l'opération. Cette noue, non étanche, est susceptible d'infiltrer une partie des eaux collectées. Ces eaux étant issues des toitures, elles sont exemptes de pollution.

La surface dédiée à la noue n'est pas intégrée comme surface d'infiltration dans le dimensionnement des ouvrages.

5.4.3 Dimensionnement du bassin d'infiltration

Le bassin d'infiltration est destiné à infiltrer la totalité des eaux issues du site, soit une surface active de 33,515 hectares.

Il est dimensionné pour gérer une pluie d'occurrence 100 ans.

Le volume utile du bassin d'infiltration est déterminé par la Méthode des pluies.

Coefficient de Montana – pluie 100 ans

→ $a = 20,48$

→ $b = 0,774$

Stotale	52,108	ha
Ca	0,64	
Sa	33,515	ha

Perméabilité	5,50E-05	m/s
Surface d'infiltration	10 000,0	m ²
Q fuite	550,00	l/s

Méthode des pluies								
Durée en h	Période de retour							
	1 mois	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	50 ans	100 ans
0,1	525 m3	1 851 m3	3 893 m3	4 916 m3	6 175 m3	7 000 m3	8 207 m3	10 093 m3
0,25	486 m3	2 245 m3	4 720 m3	5 971 m3	7 489 m3	8 482 m3	9 929 m3	12 163 m3
0,5	247 m3	2 423 m3	5 277 m3	6 731 m3	8 479 m3	9 619 m3	11 278 m3	13 815 m3
1	0 m3	2 272 m3	5 550 m3	7 240 m3	9 249 m3	10 558 m3	12 458 m3	15 336 m3
2	0 m3	1 337 m3	5 089 m3	7 051 m3	9 357 m3	10 858 m3	13 032 m3	16 292 m3
3	0 m3	84 m3	4 135 m3	6 275 m3	8 774 m3	10 399 m3	12 751 m3	16 256 m3
6	0 m3	0 m3	227 m3	2 707 m3	5 569 m3	7 429 m3	10 118 m3	14 080 m3
12	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	2 129 m3	6 602 m3
18	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3
24	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Volume à stocker	525 m3	2 423 m3	5 550 m3	7 240 m3	9 357 m3	10 858 m3	13 032 m3	16 292 m3
Durée de vidange (en heure)	0,3 h	1,2 h	2,8 h	3,7 h	4,7 h	5,5 h	6,6 h	8,2 h
Durée de vidange (en jours)	0,0j	0,1j	0,1j	0,2j	0,2j	0,2j	0,3j	0,3j

Le volume à stocker est donc de 16 292 m3 pour la pluie 100 ans avec une durée de vidange de 8 heures.

5.4.4 Dimensionnement du bassin de confinement

Le bassin de confinement étanche est destiné à collecter les eaux issues des voiries et des parkings, soit une surface active de 13,2 hectares.

Il est dimensionné pour le stockage d'une pluie 20 ans.

Son objectif est de :

- Permettre le confinement d'une pollution accidentelle ;
- Traiter la pollution chronique.

Dans le but de traiter au mieux la pollution chronique, le bassin respecte les prescriptions suivantes :

- Un volume mort de 0,50m ;
- Une hauteur utile inférieure à 1,50 m ;
- Un débit de fuite limité à 100 l/s
- Un rapport longueur sur largeur du bassin supérieur à 6 ;
- Un ouvrage de régulation est placé en sortie, il est obturable et permet le confinement ;
- Il est équipé d'un by-pass en entrée qui permet de court-circuiter le bassin ;
- Il est équipé d'un ouvrage de surverse vers le bassin d'infiltration, fonctionnant pour les pluies supérieures à la pluie 20 ans.

Le volume utile du bassin de confinement est déterminé par la Méthode des pluies.

Coefficient de Montana – pluie 100 ans

→ a = 12,237

→ b = 0,754

S voiries parking	13,213	ha
Ca	1,00	
Sa	13,213	ha

Q fuite	100,00	l/s
---------	--------	-----

Méthode des pluies								
Durée en h	Période de retour							
	1 mois	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	50 ans	100 ans
0,1	249 m3	772 m3	1 577 m3	1 980 m3	2 476 m3	2 802 m3	3 277 m3	4 021 m3
0,25	297 m3	990 m3	1 966 m3	2 459 m3	3 058 m3	3 449 m3	4 019 m3	4 900 m3
0,5	308 m3	1 166 m3	2 291 m3	2 864 m3	3 553 m3	4 002 m3	4 656 m3	5 657 m3
1	255 m3	1 316 m3	2 609 m3	3 275 m3	4 067 m3	4 583 m3	5 332 m3	6 466 m3
2	55 m3	1 368 m3	2 847 m3	3 621 m3	4 530 m3	5 122 m3	5 979 m3	7 264 m3
3	0 m3	1 295 m3	2 892 m3	3 736 m3	4 721 m3	5 361 m3	6 289 m3	7 670 m3
6	0 m3	798 m3	2 613 m3	3 591 m3	4 719 m3	5 452 m3	6 512 m3	8 074 m3
12	0 m3	0 m3	1 415 m3	2 547 m3	3 838 m3	4 676 m3	5 886 m3	7 650 m3
18	0 m3	0 m3	0 m3	1 138 m3	2 533 m3	3 440 m3	4 747 m3	6 638 m3
24	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	1 034 m3	1 992 m3	3 372 m3	5 360 m3
Volume à stocker	308 m3	1 368 m3	2 892 m3	3 736 m3	4 721 m3	5 452 m3	6 512 m3	8 074 m3
Durée de vidange (en heure)	0,9 h	3,8 h	8,0 h	10,4 h	13,1 h	15,1 h	18,1 h	22,4 h
Durée de vidange (en jours)	0,0j	0,2j	0,3j	0,4j	0,5j	0,6j	0,8j	0,9j

5.4.5 Caractéristiques des bassins

5.4.5.1 Bassin de confinement

Le bassin de confinement aura les caractéristiques suivantes :

- Bassin étanche
- Vanne d'isolement en sortie
- Volume mort de 50 cm
- Volume utile minimal de 4 721 m³ ;
- Débit de fuite fixé à 100 l/s vers le bassin d'infiltration ;
- Un système de by-pass vers le bassin d'infiltration.

Coupe de principe



5.4.5.2 Bassin d'infiltration

Le bassin d'infiltration aura les caractéristiques suivantes :

- Surface de fond à minima de 10 000 m² ;
- Volume utile minimal de 16 300 m³ ;
- Aucune étanchéité.

5.4.6 Gestion des eaux d'extinction incendie

En cas d'incendie, les eaux d'extinction seront stockées :

- Dans les cellules du bâtiment ;
- Dans les cours camion.

Eventuellement, elles pourront rejoindre le bassin de confinement via le réseau de collecte des eaux pluviales. La vanne d'isolement permettra alors de confiner ces eaux dans le bassin étanche, sans aucun rejet vers le bassin d'infiltration.

5.5 OUVRAGES DE TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES

5.5.1 Eaux pluviales de toitures

Les eaux pluviales issues de la toiture du bâtiment principal (phase 1 de l'aménagement) seront envoyées directement vers le bassin d'infiltration.

Les eaux pluviales issues de la toiture de l'extension (phase 2 de l'aménagement) seront collectées par une noue enherbée avant d'être envoyées directement vers le bassin d'infiltration.

Au droit du bassin, une décantation des eaux pourra se faire.

Abatement par bassin temporaire enherbé

Temps de séjour	MES	Métaux	Hc	DBO5	DCO
12 heures	25-50%	15-25%	25-35%	25-50%	25-50%
48 heures	60-85%	60-75%	60-75%	35-60%	35-60%

Source : fiches SETRA

5.5.2 Eaux pluviales de voiries

Les eaux pluviales issues des voiries et des parkings seront collectées et envoyées vers un bassin de tamponnement étanche au droit duquel la pollution chronique sera traitée par décantation. Cette décantation sera particulièrement efficace du fait de la présence d'un volume mort en fond de bassin :

Abatement par bassin permanent

Temps de séjour	MES	Métaux	DCO
6 à 12 heures	60-80%	40-60%	20-40%
24 heures	80-100%	60-80%	40-60%
48 heures	90-100%	80-90%	60-80%

Source : fiches SETRA

En sortie de bassin, les eaux transiteront dans un débourbeur – déshuileur avant rejet dans le bassin d'infiltration au droit duquel, une nouvelle étape de décantation pourra se faire également.

Abatement par bassin temporaire enherbé

Temps de séjour	MES	Métaux	Hc	DBO5	DCO
12 heures	25-50%	15-25%	25-35%	25-50%	25-50%
48 heures	60-85%	60-75%	60-75%	35-60%	35-60%

Source : fiches SETRA

6 IMPACTS ET MESURES COMPENSATOIRES

6.1 IMPACTS SUR LES EAUX DE RUISSELLEMENT NATUREL

6.1.1 Incidences quantitatives

Bassins versants naturels interceptés

Le projet n'intercepte aucun bassin versant naturel.

Imperméabilisation

Le projet couvre une surface de plus de 52 ha, et les aménagements de la phase 1 occupent 31,8 ha, ce qui engendre une augmentation de l'imperméabilisation du site. Néanmoins, le tamponnement des eaux pluviales issues du projet permettra de limiter les effets sur le ruissellement naturel. Les ouvrages permettant de gérer la pluie 100 ans, aucun ruissellement supplémentaire ne sera généré par le projet

➔ **Les incidences quantitatives sur le ruissellement naturel sont compensées par la création d'ouvrage de tamponnement et d'infiltration des eaux issues du projet**

6.1.2 Incidences qualitatives

Aucun rejet ou épandage susceptible de modifier la qualité du ruissellement naturel ne sera réalisé au droit du projet.

➔ **Aucune incidence qualitative sur le ruissellement naturel n'est à attendre.**

6.2 IMPACT SUR LES EAUX SUPERFICIELLES

Aucun cours d'eau n'est présent à proximité immédiate du projet.

Le projet n'affecte aucun cours d'eau.

Aucun rejet ne sera réalisé dans le réseau superficiel, que ce soit en phase exploitation ou en phase travaux.

➔ **Aucune incidence sur les eaux superficielles n'est à attendre.**

6.1 IMPACT SUR LES EAUX SOUTERRAINES

6.1.1 Incidences quantitatives

Les eaux pluviales issues du projet seront tamponnées avant d'être infiltrées.

Rappel du contexte piézométrique :

La nappe existant sur la zone d'étude est la nappe de la craie.

Le toit de la nappe se trouve à une profondeur d'environ 60 mètres.

La zone d'étude présente une sensibilité faible au risque de remontée de nappe et aucun niveau d'eau n'a été relevé lors de la réalisation des sondages jusqu'à 8m de profondeur.

Dans le cas présent :

L'ouvrage d'infiltration est dimensionné pour stocker une pluie d'occurrence 100 ans.

Le volume à stocker est de 16 292 m³ pour la pluie 100 ans avec une durée de vidange de 8 heures.

La perméabilité retenue pour le dimensionnement des ouvrages est la perméabilité moyenne mesurée soit $K = 5,5 \cdot 10^{-5}$ m/s. **Le débit d'infiltration s'élève à 550 l/s.**

Le débit d'infiltration n'est pas apte à perturber le fonctionnement hydrogéologique de la nappe souterraine.

De plus, compte tenu des données piézométriques connues, une zone non saturée d'épaisseur supérieure à 1 mètre est conservée entre le fond du bassin d'infiltration et le niveau haut de la nappe de la craie.

➡ **Incidences quantitatives sur les eaux souterraines : limitées**

6.1.2 Incidences qualitatives

Dans le cas présent, les eaux de ruissellement de la chaussée chargées en éléments polluants divers peuvent être par infiltration, à l'origine d'une contamination des eaux souterraines.

La vulnérabilité d'une nappe est l'ensemble des caractéristiques de l'aquifère et des formations qui le recouvrent, déterminant la plus ou moins grande facilité d'accès puis de propagation d'une substance, dans l'eau circulant dans les pores ou fissures du terrain.

D'après les données existantes :

- la nappe existant sur la zone d'étude est la nappe de la craie, exploitée pour l'alimentation en eau potable ;
- le toit de la nappe se trouve à une profondeur d'environ 60 mètres ;
- les sols sont perméables (coefficient de perméabilité de l'ordre de 10^{-5} m/s) ;
- la craie est surmontée d'un limon-argileux de 3 à 4m d'épaisseur.
- aucun captage d'alimentation en eau potable n'est présent à proximité immédiate.

Afin de pallier aux risques de pollution de la nappe, il est prévu de faire transiter l'ensemble des eaux pluviales issues des voiries et parkings dans un bassin étanche dimensionné pour une pluie de retour 20 ans.

En effet, la création de voiries génère systématiquement des risques de pollution liés à la circulation des véhicules. Il s'agit notamment :

- de la *pollution chronique* lessivée par la pluie (usure des pneus, émission de substances gazeuses, dépôts de métaux lourds...),
- des risques de *pollution accidentelle* consécutive à un accident de la circulation ou à l'approvisionnement ou le stockage de source d'énergie.

→ ***Pollution chronique***

En termes de pollution chronique, le SETRA a actualisé les données de référence compte tenu de l'évolution des modes de transport (essence moins chargée en plomb, diésélisation du parc, moteurs plus performants et plus étanches), générant des rejets de polluants moins importants.

A titre d'exemple, le plomb a presque entièrement disparu des rejets : les valeurs mesurées sont dans la plupart des cas inférieures aux concentrations du décret eau potable.

Les hydrocarbures de toutes natures ont également régressé, mais tout en restant à des niveaux significatifs : moindre consommation, meilleur rendement des moteurs, effet des limitations de vitesse. Cette tendance favorable devrait se prolonger grâce aux directives européennes.

Par contre, d'autres paramètres caractéristiques devraient moins évoluer :

- le zinc dont l'origine provient de la corrosion des équipements de la route et de l'usure des pneumatiques
- les Matières En Suspension (MES) provenant surtout de l'usure de la chaussée et des pertes de chargements
- la Demande Chimique en Oxygène (DCO) qui correspond à une estimation des matières oxydables présentes dans l'eau.

Enfin, il subsiste des éléments traces métalliques : cuivre, chrome, cadmium...

Théoriquement, il faudrait aussi considérer les métaux précieux (platine, iridium...) utilisés comme catalyseur de pots d'échappement. Mais compte tenu des nouvelles technologies, les teneurs atteintes sont extrêmement faibles.

Compte tenu de l'ensemble de ces observations, le SETRA a actualisé en juillet 2006 les données de référence grâce à des mesures de longue durée (1995-1998) réalisées sur divers sites autoroutiers. Les valeurs de référence annuelles à prendre en compte sont les suivantes :

• Matières En Suspension (MES)	40 kg/ha/ pour 1000 véh/j
• Demande Chimique en Oxygène (DCO)	40 kg/ha/ pour 1000 véh/j
• Zinc (Zn)	0,40 kg/ha/ pour 1000 véh/j
• Cuivre (Cu)	0,02 kg/ha/ pour 1000 véh/j
• Cadmium (Cd)	2 g/ha/ pour 1000 véh/j
• Hydrocarbures totaux (Hc)	600 g/ha/ pour 1000 véh/j
• Hc Aromatiques Polycycliques (Hap)	0,08 g/ha/ pour 1000 véh/j

(Source: Note d'information du SETRA – Calcul des charges de pollution chronique des eaux de ruissellement issues des plates-formes routières – juillet 2006)

Du fait d'une prévision de trafic de 400 véhicules par jour (200 PL et 200 VL entrants et sortants du site par jour), inférieure à 10 000 véhicules par jour, la formule employée pour définir la charge annuelle est :

$$Ca = \frac{Cu \cdot T \cdot S}{1000}$$

Avec :

- Ca : la charge annuelle (en kg)
- Cu : la charge unitaire (en kg/ha)
- T : le trafic (en véhicules/jour)
- S : la surface circulée ou la chaussée (en ha)

Les concentrations des polluants lors d'un événement pluvieux sont ainsi de :

Paramètres	Cu	Cs	Charge brute pour trafic actuel	concentration brute	Limite du Bon état
	kg/ha	kg/ha	kg	mg/l	mg/l
MES	40,00	10	4 016,69	18,90	25,0
DCO	40,00	4	4 777,75	22,48	-
Zn	0,40	0,0125	51,27	0,24	5,0000
Cu	0,0200	0,011	1,25	0,006	2,0000
Cd	0,0020	0,0003	0,23	0,0011	0,0050
Hc	0,60	0,4	28,54	0,13	-
Hap	0,0001	0,00005	0,0042	0,00002	0,0010

Les rejets bruts respectent les seuils de bon état pour un rejet dans les eaux souterraines.

Pour autant, il est prévu un traitement des eaux avant rejet de façon à abattre la pollution chronique.

La décantation dans les ouvrages de tamponnement permettra un abattement de la pollution.

Le rôle épuratoire des bassins temporaires est fonction du temps de séjour de l'eau dans le bassin. L'abattement de pollution par décantation est défini ci-dessous, issu du guide des dispositifs de traitement des eaux pluviales du SETRA :

BASSIN DE CONFINEMENT ETANCHE

Abattement par bassin permanent

Temps de séjour	MES	Métaux	DCO
24 heures	80-100%	60-80%	40-60%

BASSIN D'INFILTRATION

Abattement par bassin temporaire enherbé

Temps de séjour	MES	Métaux	Hc	DBO5	DCO
12 heures	25-50%	15-25%	25-35%	25-50%	25-50%

Les concentrations des polluants après traitement sont ainsi de :

Paramètres	concentration brute	concentration nette	Limite du Bon état
	mg/l	mg/l	mg/l
MES	18,90	2,84	25,0
DCO	22,48	10,12	-
Zn	0,24	0,082	5,0000
Cu	0,006	0,0020	2,0000
Cd	0,0011	0,00036	0,0050
Hc	0,13	0,101	-
Hap	0,00002	0,0000149	0,0010

→ Pollution chronique

En cas de pollution accidentelle, la vanne d'isolement prévue en sortie du bassin étanche sera actionnée de façon à confiner la pollution et à éviter tout rejet vers le milieu naturel.

Ce bassin est dimensionné pour une pluie de retour 20 ans, il permet donc largement de confiner un évènement accidentel associé à un évènement pluvieux.

☒ Pollution chronique : la qualité des eaux sera conforme aux objectifs de qualité.
☒ Pollution accidentelle : les risques sont maîtrisés grâce à la présence d'un bassin de confinement.
Aucune incidence qualitative sur les eaux souterraines n'est à attendre.

6.2 INCIDENCES NATURA 2000

L'incidence du projet sur les zones Natura 2000 est traitée dans l'évaluation environnementale.

6.3 INCIDENCES EN PHASE TRAVAUX

6.3.1 Généralités

Les risques de pollution des eaux liés à la réalisation des travaux sont à prendre en compte dans l'élaboration du projet. Des prescriptions particulières seront détaillées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières. Le Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance Qualité (S.O.P.A.Q.) comportera une rubrique "Pollution".

Les risques de pollution durant la phase de travaux sont de différentes natures :

- L'entraînement des matériaux fins (matières en suspension) par les eaux de pluies plus ou moins violentes sur des zones fraîchement terrassées lors des travaux de terrassements,
- L'épandage involontaire de produits de type hydrocarbures ou huiles à proximité des zones de stockage des carburants ou d'entretien des engins.

6.3.2 Installation de chantier

Des dispositions devront donc être prises sur les aires destinées à l'entretien des engins ou sur les zones de stockage des carburants ou des divers liants utilisés (liants hydrauliques ou hydrocarbonés).

Les mesures simples ci-après permettront d'éviter des pollutions accidentelles :

- bacs de rétention pour le stockage des produits inflammables,
- entretien des engins et stockages des produits polluants sur une aire étanche,
- récupération et évacuation des produits d'entretien et de réparation des engins ou matériels sur le site,
- enlèvement des emballages usagés,
- création de fossés étanches autour des installations pour contenir les déversements accidentels,
- installation d'une fosse septique pour les sanitaires,
- mise en place de bennes à déchets.

Remarque : il n'est pas prévu d'opérations de rabattement de nappe en phase travaux.

6.3.3 Planning

Le démarrage des travaux est prévu à compter du printemps 2019 pour une exploitation du bâtiment à compter de l'automne 2020.

7 COMPATIBILITE DU PROJET

7.1 COMPATIBILITE AVEC LE SDAGE 2016-2021

Compte tenu des différentes dispositions adoptées par le projet, celui-ci est conforme aux recommandations du S.D.A.G.E Artois-Picardie 2016-2021. En effet, le projet respecte les dispositions suivantes :

Orientations du SDAGE	Dispositions du SDAGE	Caractéristiques du projet
<p><u>Orientation A-1 :</u></p> <p>Continuer la réduction des apports ponctuels de matières polluantes classiques dans les milieux</p>	<p><u>Disposition A-1.1 :</u></p> <p>Adapter les rejets à l'objectif de bon état</p>	<p>Les eaux de ruissellement rejetées vers les eaux souterraines seront conformes aux objectifs de qualité.</p>
<p><u>Orientation A-2 :</u></p> <p>Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain par des voies alternatives (maîtrise de la collecte et des rejets) et préventives (règles d'urbanisme notamment pour les constructions nouvelles)</p>	<p><u>Disposition A-2.1 :</u></p> <p>Gérer les eaux pluviales</p>	<p>Le projet prévoit de mettre en place des ouvrages d'infiltration dimensionnés sur une pluie 100 ans.</p>
<p><u>Orientation B-1 :</u></p> <p>Poursuivre la reconquête de la qualité des captages et préserver la ressource en eau dans les zones à enjeu eau potable définies dans le SDAGE</p>	<p><u>Disposition B-1.1 :</u></p> <p>Préserver les aires d'alimentation des captages</p>	<p>Les eaux infiltrées seront de qualité conforme aux objectifs de bon état.</p>

7.1 COMPATIBILITE AVEC LE SAGE

Le SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers est en cours d'élaboration. Pour autant, le projet est compatible avec les grands objectifs du SAGE suivants :

ENJEU : Qualité des eaux superficielles et souterraines

Objectif => Réduire à la source les pollutions diffuses urbaines, industrielles et issues de la fertilisation agricole pour améliorer la qualité de l'eau (...)

Dans le cadre du projet, les eaux infiltrées seront de qualité conforme aux objectifs de bon état => **COMPATIBLE**

ENJEU : Risques majeurs

Objectif => Limiter le ruissellement en zones urbaines et rurales (...)

Le projet prévoit de mettre en place des ouvrages d'infiltration dimensionnés sur une pluie 100 ans => **COMPATIBLE**

8 RECOMMANDATIONS POUR L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DES OUVRAGES

8.1 EN FONCTIONNEMENT COURANT

- **Modalités d'entretien et périodicité**

L'entretien des ouvrages commencera par une information du personnel afin que ce dernier puisse connaître et comprendre le fonctionnement des équipements hydrauliques et des dispositifs de traitement des eaux de ruissellement du site.

Une visite de contrôle mensuelle sera mise en place pour détecter le plus rapidement possible toute anomalie de fonctionnement.

Un calendrier des interventions d'entretien suivi de réparations et de surveillance devra être fixé pour les différentes opérations.

Les ouvrages ne présentent aucune contrainte d'entretien particulière hormis les opérations d'entretien décrites ci-dessous :

Ces opérations d'entretien seront à la charge du gestionnaire du réseau. Un cahier d'entretien sera tenu à jour mis à la disposition des services de la Police de l'eau. Sur ce cahier figurera la programmation des opérations d'entretien à réaliser ainsi que, pour chaque opération réalisée, les observations formulées.

- **Entretien des bassins**

Les opérations d'entretien nécessaires sont les suivantes :

- Fauchage des zones enherbées 1 à 2 fois par an ;
- Enlèvement des déchets 2 à 4 fois par an ;
- Curage des sections canalisées tous les 5 ans ;
- Contrôle de l'étanchéité du bassin de confinement tous les 5 ans ;
- Contrôle de la capacité hydraulique des ouvrages tous les 3 à 5 ans ;
- Curage dès lors que la capacité hydraulique devient insuffisante.

- **Entretien du séparateur à hydrocarbures**

Le séparateur à hydrocarbures devra être entretenu conformément à la notice fournisseur ainsi qu'après chaque pluie exceptionnelle.

- **Gestion des produits de curage**

Les produits de curage et de vidange seront évacués par les services d'entretien vers les lieux de dépôt (centre d'enfouissement technique) ou de traitements appropriés en concertation avec l'organisme chargé de la Police de l'Eau du site concerné.

8.2 OPERATIONS D'ENTRETIEN EXCEPTIONNELLES

Ces opérations seront liées à des événements particuliers, tels que les orages violents, les pollutions accidentelles... qui nécessiteront le nettoyage et le curage de tout ou d'une partie des ouvrages d'assainissement.

En cas de déversement accidentel de pollution, deux types d'interventions sont nécessaires :

- **Neutralisation de la source de pollution**

La vanne d'isolement placée en sortie du bassin de confinement sera actionnée de façon à confiner la pollution et à éviter sa propagation vers le bassin d'infiltration.

Le curage des surfaces polluées devra être réalisé très rapidement par une entreprise spécialisée.

Une identification analytique du polluant sera effectuée.

Le gestionnaire et les services de la police de l'eau seront prévenus.

Les causes de la pollution seront recherchées et analysées afin d'y parer au plus vite.

- **Traitement et évacuation de la pollution**

Des opérations de décontamination et de nettoyage seront entreprises dès que possible.

Les ouvrages contaminés par la pollution seront curés.

La pollution sera ensuite évacuée vers un centre de traitement spécialisé. Les opérations de chargement et de transport ne devront pas contribuer à la dissémination du polluant. L'étiquetage devra respecter les prescriptions du Règlement des Transports de Matières Dangereuses.

9 RESUME NON TECHNIQUE

Le présent document concerne **l'Autorisation Environnementale** relative à l'aménagement de 31,8 ha sur les communes de Mouflers et l'Etoile.

Le projet se situe sur le territoire du SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers en cours d'élaboration.

L'analyse de l'état initial n'a mis en évidence aucun enjeu particulier :

- Le projet n'intercepte aucun bassin versant naturel
- Aucun cours d'eau n'est recensé à proximité
- Les zones Natura 2000 les plus proches sont à 2,5 km
- Aucune zone humide n'est recensée sur la zone
- Les sols sont composés de limons sur craie et sont perméables
- Le projet se situe en dehors des zones inondables du PPRI de la Somme aval

Dans le cadre de l'aménagement, il est prévu d'infiltrer la totalité des eaux pluviales issues du projet. Les ouvrages sont dimensionnés sur la base d'une pluie 100 ans.

Un bassin de confinement étanche permettra de traiter les eaux issues des voiries et parkings avant rejet dans le bassin d'infiltration.

Les rubriques visées sont les suivantes :

Article	Analyse pour l'opération	Dossier à produire
<p>2.1.5.0: Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet étant :</p> <p>↳ Supérieure ou égale à 20 ha → Autorisation.</p> <p>↳ Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha → Déclaration.</p>	<p>La surface aménagée de la parcelle est de 31,8 ha pour la phase 1.</p> <p>Le projet n'intercepte aucun bassin versant naturel.</p>	A
<p>3.2.3.0: Plans d'eau, permanents ou non, dont la superficie est :</p> <p>↳ Supérieure ou égale à 3 ha → Autorisation.</p> <p>↳ Supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha → Déclaration.</p>	<p>La surface au sol des bassins est de 2 ha.</p>	D
BILAN GENERAL :		AUTORISATION

Compte tenu des principes d'aménagement envisagés, ce projet est compatible avec les dispositions du SDAGE Artois-Picardie 2016-2021 et avec les objectifs du SAGE.

Sous respect des prescriptions de ce dossier, le projet ne présente pas d'incidence dommageable notable sur la ressource en eau superficielle ou souterraine.

10 ANNEXES

1. Etude géotechnique
2. Note de calculs
3. Plan projet

MAITRE D'OUVRAGE : JJA

CREATION D'UN ENTREPÔT ZAC DES HAUTS PLATEAUX

Sur les communes de Mouflers et l'Etoile (80)

NOTICE HYDRAULIQUE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES



juil-18
VERSION 01

Contexte

Localisation	Commune de Mouflers (80)
Contraintes environnementales	
Géologie	--> limons sur craie
Piézométrie	--> nappe de la craie profonde --> sensibilité remontée de nappe très faible --> vulnérabilité de la nappe de la Craie moyenne
Captage	--> pas de captage AEP ni de périmètre de protection au droit du site
Hydrographie	--> aucun cours d'eau à proximité immédiate
Inondation	--> pas de PPRI --> aucun aléa inondation recensé
Bv intercepté	--> projet localisé sur une ligne de crête --> aucun bassin versant naturel intercepté

Emprise parcellaire 521 078 m²

Gestion des EP infiltration des EP dans un bassin à créer
aucun rejet vers un réseau, cours d'eau ou fossé

Pluie de dimensionnement Doctrine Pluviale ICPE --> 20 ans
--> conservation d'une zone non saturée de 1 m
--> durée de vidange limitée à 24h, avec tolérance jusqu'à 48h

DDTM 80 --> 30 ans pour les zones industrielles
--> gestion sur site d'une pluie centennale

Perméabilité

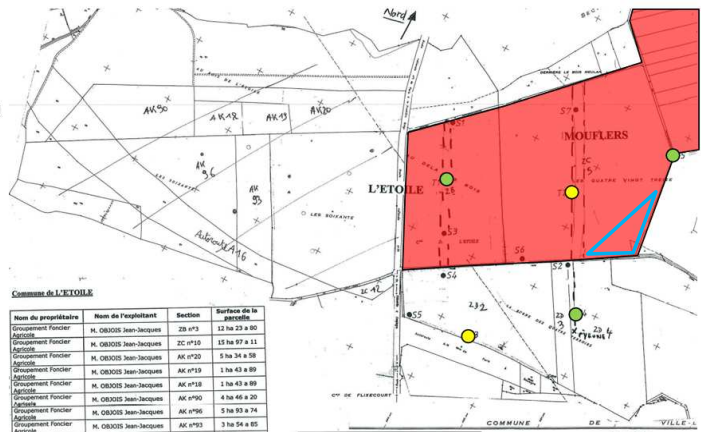
Infiltration retenue dans le cadre du projet

- On dispose d'une étude géotechnique de 2006
- Nature des sols = limons sur craie
- Perméabilité :

En T2 et T3 : 1.10^{-4} m/s (limons argileux à 3m de profondeur)
En T1, T4 et T5 : 1.10^{-5} m/s (limons argileux à 3m de profondeur)

- $K = 1.10^{-5}$ m/s
- $K = 1.10^{-4}$ m/s
- Emprise réservée au bassin

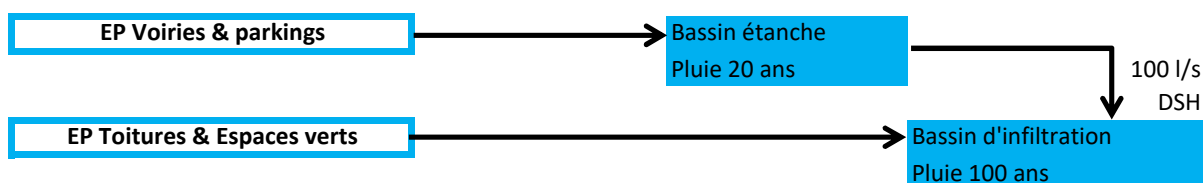
Perméabilité retenue pour le dimensionnement :
Moyenne des valeurs connues soit $K = 5,5.10^{-5}$ m/s
=> HYPOTHESE VALIDEE



Détail des surfaces aménagées

	surface en m ²	CR	surface active en m ²
Bâtiments	156545	1	156545
Voiries / parkings	132128	1	132128
Espaces verts	232405	0,2	46481
TOTAL	521 078 m ²	0,643	335 154 m ²
	52,108 ha	0,643	33,515 ha

Principes de gestion des eaux pluviales



Hypothèses retenues

Pluie	Confinement étanche	20 ans	
	Infiltration	100 ans	
Données météo	selon coefficient de Amiens Glisy (1960-2014)		
Méthode	Méthode des pluies		
CR	défini selon les surfaces		
	voirie =	1	
	toiture =	1	
	EV =	0,2	
surface collectée	52,108 ha		
surface active	33,515 ha		
surface d'infiltration	10000 m ²		
k	5,50E-05 m/s		
Qf	550,00 l/s		
Débit de fuite dédié aux voiries/parkings	100 l/s		
	REJET REGULE VERS BASSIN D'INFILTRATION		
Débit de fuite dédié aux toitures/espaces verts	550,00 l/s		
	PAR INFILTRATION		
Caractéristique du bassin étanche pour traiter la pollution chronique			
	Volume mort	0,40 à 0,60m	
	Hauteur utile	< 1,50m	
	Rapport longueur / largeur	> 6	
	Diamètre orifice de fuite	> 100 mm	

VOLUME A STOCKER
BASSIN DE CONFINEMENT VOIRIES / PARKINGS

S voiries parking	13,213	ha
Ca	1,00	
Sa	13,213	ha

Q fuite	100,00	l/s
----------------	---------------	------------

Méthode des pluies								
Durée en h	Période de retour							
	1 mois	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	50 ans	100 ans
0,1	249 m3	772 m3	1 577 m3	1 980 m3	2 476 m3	2 802 m3	3 277 m3	4 021 m3
0,25	297 m3	990 m3	1 966 m3	2 459 m3	3 058 m3	3 449 m3	4 019 m3	4 900 m3
0,5	308 m3	1 166 m3	2 291 m3	2 864 m3	3 553 m3	4 002 m3	4 656 m3	5 657 m3
1	255 m3	1 316 m3	2 609 m3	3 275 m3	4 067 m3	4 583 m3	5 332 m3	6 466 m3
2	55 m3	1 368 m3	2 847 m3	3 621 m3	4 530 m3	5 122 m3	5 979 m3	7 264 m3
3	0 m3	1 295 m3	2 892 m3	3 736 m3	4 721 m3	5 361 m3	6 289 m3	7 670 m3
6	0 m3	798 m3	2 613 m3	3 591 m3	4 719 m3	5 452 m3	6 512 m3	8 074 m3
12	0 m3	0 m3	1 415 m3	2 547 m3	3 838 m3	4 676 m3	5 886 m3	7 650 m3
18	0 m3	0 m3	0 m3	1 138 m3	2 533 m3	3 440 m3	4 747 m3	6 638 m3
24	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	1 034 m3	1 992 m3	3 372 m3	5 360 m3
Volume à stocker	308 m3	1 368 m3	2 892 m3	3 736 m3	4 721 m3	5 452 m3	6 512 m3	8 074 m3
Durée de vidange (en heure)	0,9 h	3,8 h	8,0 h	10,4 h	13,1 h	15,1 h	18,1 h	22,4 h
Durée de vidange (en jours)	0,0j	0,2j	0,3j	0,4j	0,5j	0,6j	0,8j	0,9j

Valeurs météo								
Durée en h (d)	Intensité en mm/h (I)							
	Période de retour (T)							
	1 mois	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	50 ans	100 ans
0,1	21,6	61,1	122,1	152,6	190,2	214,8	250,8	307,0
0,25	11,7	32,7	62,2	77,2	95,3	107,1	124,4	151,1
0,5	7,4	20,4	37,4	46,1	56,5	63,3	73,2	88,3
1	4,7	12,7	22,5	27,5	33,5	37,4	43,1	51,7
2	2,9	7,9	13,5	16,4	19,9	22,1	25,4	30,2
3	2,2	6,0	10,0	12,1	14,6	16,2	18,6	22,1
6	1,4	3,7	6,0	7,3	8,7	9,6	10,9	12,9
12	0,9	2,3	3,6	4,3	5,1	5,7	6,4	7,5
18	0,7	1,8	2,7	3,2	3,8	4,2	4,7	5,5
24	0,6	1,4	2,2	2,6	3,1	3,4	3,8	4,4
Durée en h (d)	hauteur en mm (h)							
	Période de retour (T)							
	1 mois	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	50 ans	100 ans
0,1	2,2	6,1	12,2	15,3	19,0	21,5	25,1	30,7
0,25	2,9	8,2	15,6	19,3	23,8	26,8	31,1	37,8
0,5	3,7	10,2	18,7	23,0	28,3	31,7	36,6	44,2
1	4,7	12,7	22,5	27,5	33,5	37,4	43,1	51,7
2	5,9	15,8	27,0	32,9	39,7	44,2	50,7	60,4
3	6,7	18,0	30,1	36,4	43,9	48,7	55,8	66,2
6	8,5	22,4	36,1	43,5	52,1	57,6	65,6	77,5
12	10,7	27,9	43,4	52,0	61,7	68,1	77,2	90,6
18	12,2	31,7	48,3	57,7	68,2	75,1	85,0	99,3
24	13,4	34,7	52,2	62,1	73,2	80,5	90,9	106,0

Coefficient de Montana - Station météo d'Amiens Glisy (1993-2014)

VOLUME A STOCKER
BASSIN D'INFILTRATION

Stotale	52,108	ha
Ca	0,64	
Sa	33,515	ha

Perméabilité	5,50E-05	m/s
Surface d'infiltration	10 000,0	m ²
Q fuite	550,00	l/s

Méthode des pluies								
Durée en h	Période de retour							
	1 mois	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	50 ans	100 ans
0,1	525 m3	1 851 m3	3 893 m3	4 916 m3	6 175 m3	7 000 m3	8 207 m3	10 093 m3
0,25	486 m3	2 245 m3	4 720 m3	5 971 m3	7 489 m3	8 482 m3	9 929 m3	12 163 m3
0,5	247 m3	2 423 m3	5 277 m3	6 731 m3	8 479 m3	9 619 m3	11 278 m3	13 815 m3
1	0 m3	2 272 m3	5 550 m3	7 240 m3	9 249 m3	10 558 m3	12 458 m3	15 336 m3
2	0 m3	1 337 m3	5 089 m3	7 051 m3	9 357 m3	10 858 m3	13 032 m3	16 292 m3
3	0 m3	84 m3	4 135 m3	6 275 m3	8 774 m3	10 399 m3	12 751 m3	16 256 m3
6	0 m3	0 m3	227 m3	2 707 m3	5 569 m3	7 429 m3	10 118 m3	14 080 m3
12	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	2 129 m3	6 602 m3
18	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3
24	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Volume à stocker	525 m3	2 423 m3	5 550 m3	7 240 m3	9 357 m3	10 858 m3	13 032 m3	16 292 m3
Durée de vidange (en heure)	0,3 h	1,2 h	2,8 h	3,7 h	4,7 h	5,5 h	6,6 h	8,2 h
Durée de vidange (en jours)	0,0j	0,1j	0,1j	0,2j	0,2j	0,2j	0,3j	0,3j

Valeurs météo								
Durée en h (d)	Intensité en mm/h (I)							
	Période de retour (T)							
	1 mois	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	50 ans	100 ans
0,1	21,6	61,1	122,1	152,6	190,2	214,8	250,8	307,0
0,25	11,7	32,7	62,2	77,2	95,3	107,1	124,4	151,1
0,5	7,4	20,4	37,4	46,1	56,5	63,3	73,2	88,3
1	4,7	12,7	22,5	27,5	33,5	37,4	43,1	51,7
2	2,9	7,9	13,5	16,4	19,9	22,1	25,4	30,2
3	2,2	6,0	10,0	12,1	14,6	16,2	18,6	22,1
6	1,4	3,7	6,0	7,3	8,7	9,6	10,9	12,9
12	0,9	2,3	3,6	4,3	5,1	5,7	6,4	7,5
18	0,7	1,8	2,7	3,2	3,8	4,2	4,7	5,5
24	0,6	1,4	2,2	2,6	3,1	3,4	3,8	4,4
Durée en h (d)	hauteur en mm (h)							
	Période de retour (T)							
	1 mois	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	50 ans	100 ans
0,1	2,2	6,1	12,2	15,3	19,0	21,5	25,1	30,7
0,25	2,9	8,2	15,6	19,3	23,8	26,8	31,1	37,8
0,5	3,7	10,2	18,7	23,0	28,3	31,7	36,6	44,2
1	4,7	12,7	22,5	27,5	33,5	37,4	43,1	51,7
2	5,9	15,8	27,0	32,9	39,7	44,2	50,7	60,4
3	6,7	18,0	30,1	36,4	43,9	48,7	55,8	66,2
6	8,5	22,4	36,1	43,5	52,1	57,6	65,6	77,5
12	10,7	27,9	43,4	52,0	61,7	68,1	77,2	90,6
18	12,2	31,7	48,3	57,7	68,2	75,1	85,0	99,3
24	13,4	34,7	52,2	62,1	73,2	80,5	90,9	106,0

Coefficient de Montana - Station météo d'Amiens Glisy (1993-2014)

Synthèse

Emprise parcelle	521 078 m ²
<i>Bâtiments</i>	156 545 m ²
<i>Voiries / parkings</i>	132 128 m ²
<i>Espaces verts</i>	232 405 m ²

Principe des gestion des eaux pluviales

Collecte de la totalité de l'emprise (521 078 m²)

Pas de bassin versant naturel intercepté

Infiltration des eaux collectées dans un bassin à ciel ouvert

Pluie : 100 ans

Perméabilité retenue: moyenne des données = $5,5 \times 10^{-5}$ m/s

La surface d'infiltration a été retenue en fonction des emprises disponibles et dans le but de limiter la durée de vidange à 48 heures maximum

BASSIN D'INFILTRATION

Volume de stockage à mettre en place :

Surface d'infiltration nécessaire

Durée de vidange

<i>V 100 ans</i>	16292 m ³
<i>S inf</i>	10000 m ²
<i>Vid 100 ans</i>	8,2 heures

Confinement des eaux issues des voiries & parkings dans un bassin étanche à ciel ouvert

Pluie : 20 ans

Débit de fuite : 100 l/s

BASSIN DE CONFINEMENT

Volume de stockage à mettre en place :

Durée de vidange

<i>V 20 ans</i>	4721 m ³
<i>Vid 20 ans</i>	13,1 heures

Ce bassin permet le traitement des pollutions chroniques.

Dossier n°: 05.1625.3738

CCI D'AMIENS

- 0 -

ZAC VAL DE NIEVRE HAUT CLOCHER FLIXECOURT (80)

- 0 -

Reconnaissance des sols

Rapport du 23 octobre 2006.

1. INTRODUCTION

La reconnaissance des sols objet de ce rapport a été effectuée à la demande et pour le compte de la **CCI D'AMIENS**. Elle concerne un terrain situé **sur la commune de Flixecourt, à l'ouest d'Amiens**. Il est destiné à la construction d'une ZAC en vue de la construction de bâtiments d'activités.

Notre mission, de type G11 selon la norme NF P 94-500, était de reconnaître la qualité des premières assises naturelles et des sols de fondations probables. L'emplacement et la structure des futures constructions n'étant pas définis, les sondages ont été implantés afin de couvrir au mieux le site sans rechercher à reconnaître les sols alentours. Nous précisons que seule une partie du site nous était accessible, faute d'autorisation de la part des propriétaires. **Ce document est donc à considérer comme une première approche de la mission G11.**

Pour ce faire, nous avons disposé des documents suivants :

- plan cadastral au 1/2000 ème.
- plans topographiques (planches 1 à 4 au 1/500^{ème} datées du 27 avril 2006).

Ce document présente les techniques mises en œuvre, donne tous les résultats avec nos conclusions concernant :

- Les résultats des forages, des mesures pressiométriques et des enregistrements des paramètres de forage donnant la nature et la qualité mécanique des sols.
- Les résultats des essais de laboratoire.
- Les niveaux d'eau mesurés pendant tout le chantier.
- Les premières orientations sur le système de fondations et la faisabilité des dallages pour les futurs ouvrages.
- Les sujétions relatives aux réseaux.
- Les sujétions relatives aux voiries avec l'épaisseur de décapage, le ou les types de couche de forme à prévoir, la possibilité de mettre en œuvre des traitements...
- Les capacités de réinfiltration des eaux sur site (estimation de perméabilité).

2. LA RECONNAISSANCE DES SOLS

2.1 LE SITE - LA GEOLOGIE.

Nous rappelons que le terrain objet de notre reconnaissance est situé à l'est d'Amiens, sur les communes de Glisy et Boves. Il est composé de deux parcelles principales séparées par la nationale 1 et des chemins agricoles. La plupart de ces parcelles étaient plantées lors de notre intervention. Nous précisons que la partie ouest n'a pu en aucun cas être investiguée.

Sur la base de nos informations, et selon la carte géologique, la coupe prévisionnelle serait la suivante :

- **Terre végétale et/ou remblais.** Epaisseur métrique.
- **Limons.**
- **Colluvions éventuels.**
- **Argiles à silex.**
- **Craie.**

L'eau de la nappe phréatique devrait être située au sein de la craie.

La technique des sondages mis en œuvre, nécessaire à la réalisation des essais pressiométriques, ne permet pas d'obtenir une coupe géologique précise. Il est cependant possible d'établir une coupe lithologique proche de la réalité à partir des cuttings quand ceux-ci peuvent remonter.

2.2 DESCRIPTION DE LA CAMPAGNE.

Tenant compte du type d'ouvrage à construire et de la nature prévisionnelle des sols, la campagne de sondages prévoyait :

- Des sondages pressiométriques : 7 unités profonds de 8 m.
- Des sondages à la tarière de 100 mm couplés chacun à 1 essai de pénétration dynamique lourde : 5 unités profonds de 8 m.
- Les sondages à la tarière de 100 mm sont équipés de tubes piézométriques sur 8 m et équipés de bouche à clé.
- Des essais de laboratoire permettant de classer les sols suivant les normes AFNOR (teneur en eau, teneur en fines, Limites d'Atterberg).
- Des essais destinés aux travaux de terrassements et de voiries (essai PROCTOR, CBR).
- Des essais d'infiltration (type Porchet) : 5 unités.

Le matériel mis en œuvre comprenait un atelier de forage lourd entièrement hydraulique type EMCI 45, monté sur un porteur chenillé. Cet atelier peut opérer en roto-percussion ou en rotation pure, il peut forer au taillant, au tricône ou aux carottiers de tous modèles, entre 63 mm et 250 mm de diamètre. L'outil est normalement refroidi à l'eau claire ou à la boue polymère propulsée par une pompe. A cet équipement était joint un atelier plus léger type SEDIDRILL, disposant d'un pénétromètre dynamique lourd, sur un petit chenillard.

Les sondages pressiométriques ont donc été réalisés à la tarière continue, à sec, dans un diamètre de 63 mm. Ils ont ainsi permis l'introduction d'une sonde pressiométrique standard. Dans le cas présent, il s'agissait d'une sonde de faible inertie protégée par un tube lanterne. Cette sonde était reliée à un contrôleur volume-pression de type GC. Les mesures ont été faites dans la gamme de pressions allant de 0 à 25 bars (10 bars = 1 MPa). Elles ont été interprétées selon les théories développées par Ménard. Elles donnent la pression limite PI^* et le module de déformation pressiométrique Em tous deux exprimés en bars et faisant l'objet des fiches de sondages récapitulatives.

Les essais de pénétration ont fait appel au petit chenillard portant le pénétromètre dynamique lourd. Ce dernier est automatique et l'énergie de battage est constante. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Poids du mouton : 64 kg,
- Hauteur de chute du mouton : 50 cm,
- Fréquence des impacts : 30 cps/mn,
- Diamètre des tiges : 32 mm,
- Diamètre des pointes : 50 mm.

Les mesures ont été faites par tranches de 10 cm et elles ont été interprétées selon la formule des Hollandais avec un coefficient unitaire. Nous obtenons ainsi la résistance dynamique conventionnelle Rd exprimée en bars. Nous l'avons représentée sous la forme de pénétrogrammes.

Le repérage des différents travaux sur site figure sur le plan de situation joint en fin de rapport, avec les fiches de sondage et les pénétrogrammes. Nous précisons que les essais de pénétration associés aux sondages à la tarière, par exemple la tarière T1 associée au pénétromètre P1/T1 n'ont pas été reportés sur le plan afin d'alléger le plan.

2.3 ANALYSE DES RESULTATS.

2.3.1 Mesures pressiométriques.

Sous 10 ou 20 cm de terre végétale, les forages S1 à S10 ont mis en évidence une couverture de limons argileux. Ils perdurent jusqu'à 2 ou 4,5 m de profondeur suivant les sondages. Cette formation peut être enrichie par des blocs, des argiles et des silex. Les pressions limites y varient en tête de 3 à 5,5 bars puis sont comprises entre 3,4 et 12,5 bars.

Hormis en S3, sous cette couverture, nous retrouvons le substratum crayeux enrichis par des silex. Les pressions limites y sont très élevées, supérieures à 15 bars et le plus souvent à 20 bars.

Le sondage S3 a montré, sous la couverture de terre végétale et les limons épais de 4,5 m, un sable fin argileux. Les pressions limites y sont de 15 bars environ. Au-delà de 6 m de profondeur, nous retrouvons la craie de bonne densité avec des pressions limites de plus de 15 bars.

2.3.2 Essais de pénétration dynamique.

Les essais de pénétration associés aux sondages à la tarière retrouvent des caractéristiques similaires aux sondages pressiométriques. La couverture de terre végétale et de limons apparaît sur 2 à 4,5 m environ. Les résistances dynamiques y sont faibles en tête puis plus élevées à partir de 2 ou 3 m de profondeur. Au-delà, les résistances dynamiques dépassent rapidement 50 bars hormis en P2 où elles restent de 40 bars en moyenne.

2.3.3 Mesures piézométriques.

L'ensemble des sondages était sec tout au long de notre intervention.

2.3.4 Sondages tarière -Essais en laboratoire.

Il a été prélevé des échantillons sur chacun des sondages à la tarière.

Aucun sondage n'a mis en évidence de traces d'humidité.

Les résultats des essais seront transmis dans le rapport final.

2.3.4 Essais d'infiltration

Les forages T1 à T5 ont été doublés par des forages à 3 m de profondeur. Ils ont permis de tester la perméabilité des sols de surface.

Les forages T2 et T3 ont mis en évidence une perméabilité de 1.10^{-4} m/s au sein des limons argileux avec une forte perméabilité à la base.

Le forage T1, T4 et T5 ont mis en évidence une perméabilité de 1.10^{-5} m/s au sein des limons argileux.

La craie est probablement aussi très perméable avec des valeurs de 1.10^{-4} m/s en raison d'une fracturation plus ou moins importante.

3. APPLICATION AUX FONDATIONS

3.1 CONSISTANCE DU PROJET.

Le projet comprend la construction de bâtiments d'activités dont les projets ne sont pas encore connus. Nous ignorons le calage altimétrique de ces ouvrages qui devraient suivre la topographie actuelle mais qui demanderont probablement des déblais-remblais. Enfin, sans connaissance des charges exactes, nous prendrons comme exemple 10 t/ml pour les charges linéaires maxima et nous prendrons 60 t pour les points d'appui isolés.

Les calculs se rapportant à la capacité portante des sols ont été effectués avec des hypothèses simples pour des fondations types et ne peuvent pas être extrapolés à des valeurs sensiblement différentes sans risque d'erreur. Nous nous sommes servis des résultats de la présente campagne en appliquant les règles développées par Ménard et mises en conformité avec le D.T.U. pour les essais pressiométriques, ou celles édictées par Meyerhof et Schmertman pour les essais de pénétration.

3.2 PRINCIPE DE FONDATIONS.

Le terrain reconnu présente, sous la terre végétale épaisse de 10 à 20 cm environ, une couverture de limons épaisse de 2 à 4,5 m, voire 6 m. Au-delà, nous retrouvons la craie compacte enrichie par des silex. Les limons sont de faible compacité en tête avec des pressions limites de 3 à 5 bars puis plus compacts à partir de 2 voire 3 m.

En conséquence, pour des **bâtiments à structure métallique**, avec une étude spécifique à chaque projet, nous pensons possible d'envisager une fondation superficielle par **semelles encastrées au minimum de 50 cm dans les limons argileux sains reconnus à partir de 50 cm ou 1 m de profondeur, voire 2 m. Le taux de travail admissible sera pris égal à :**

$$q_a = 1 \text{ bar.}$$

A titre d'exemple, sous une charge linéaire de 10 t/ml, les tassements généraux sont estimés à 0,2 cm avec les paramètres pressiométriques $E_a = 350$ bars, $E_b = 400$ bars et un coefficient de structure α égal à 1/2. Ils devraient être de 0,3 cm sous une charge carrée de 60 t.

Les tassements différentiels ne devraient pas excéder quelques mm sous des charges d'importance comparable.

En conséquence, pour des **bâtiments à structure béton**, avec une étude spécifique à chaque projet, nous pensons possible d'envisager une fondation superficielle par **puits encastrées au minimum de 30 cm dans la craie reconnue à partir de 2 ou 4 m de profondeur. Par contre, il sera nécessaire d'étudier au cas par cas les exemples de type S3. Le taux de travail admissible sera pris égal à :**

$$q_a = 4 \text{ à } 5 \text{ bars.}$$

A titre d'exemple, sous une charge linéaire de 10 t/ml, les tassements généraux sont estimés à 0,2 cm avec les paramètres pressiométriques $E_a = 350$ bars, $E_b = 400$ bars et un coefficient de structure α égal à 1/2. Ils devraient être de 0,3 cm sous une charge carrée de 60 t.

Les tassements différentiels ne devraient pas excéder quelques mm sous des charges d'importance comparable.

En fonction des projets et des calages altimétriques retenus, des solutions de fondations superficielles seront également possibles au sein de remblais contrôlés. Les modalités de ces solutions seront à étudier au cas par cas.

3.3 TERRASSEMENT, VRD ET DALLAGE.

Sans sous-sol mais avec des déblais-remblais, les terrassements devraient être importants et présenteront des difficultés particulières liées à la plasticité des limons à la sensibilité à l'eau de la craie si elle est mise à nue mais aussi à sa forte compacité. En période pluvieuse, les limons perdront par contre toute leur consistance, un traitement approprié par des liants permettra de palier à ce phénomène.

Des anciennes maçonneries (anciennes fondations, dalle béton...) et des réseaux sont toujours possibles.

Il faudra éviter de travailler la terre en périodes de forte humidité, les sols limoneux étant en effet très sensibles à l'eau. Il faudra s'assurer que les fonds de fouille sont bien secs et stabilisés mécaniquement avant de couler les fondations.

Les sols en place, essentiellement des limons pourront porter un dallage lourd après élimination de toutes matières organiques, notamment de la terre végétale, compactage des plates-formes, mise en place d'une couche de forme de faible épaisseur et d'un voile étanche. La partie limoneuse, sensible à l'eau pourra ou devra être traitée à la chaux et au ciment pour résorber l'excès d'eau nuisant à un bon compactage et pour améliorer sa capacité portante. Pour le cas de dallage chargé à plus de 1 t/m², une étude très précise de tassements sera à mener. En effet, et plus encore en cas de remblaiement, des solutions d'amélioration de sols (colonnes ballastées, inclusions) ne sont pas à exclure.

Pour les voiries, les sols en place étant de moyenne densité une fois les sols de surface décapés sur 40 cm, une couche de forme de 50 cm sera suffisante pour obtenir une plate-forme de type PF2. Cette couche pourra être constituée par les sols en place après traitement.

Concernant les réseaux, leur mise en œuvre ne devrait pas être perturbée.

La réinfiltration des eaux pluviales pourra se faire au sein des limons argileux ou de la craie avec des perméabilités de 1.10⁻⁴ à 1.10⁻⁵ m/s.

3.4 RECOMMANDATIONS.

Toute partie enterrée définitivement devra être drainée afin de récupérer les eaux de ruissellement.

Le plus grand soin sera apporté lors des études complémentaires aux problèmes des dallages notamment si des ouvrages particuliers sont envisagés. Ainsi, des zones avec amélioration de sols, voire de planchers portés, sont possibles en fonction des ouvrages et surtout de leur calage altimétrique.

De plus, un examen précis devra être fait afin de rechercher les anomalies éventuelles dues aux anciennes tranchées et aux éventuelles exploitations anarchiques de craie. Enfin, des dissolutions karstiques sont toujours possibles au sein de la craie

Pour chacun des projets, une mission de reconnaissance complémentaire de type G12 devra être menée.

Notre Société reste à la disposition du Maître d'Ouvrage pour tout renseignement complémentaire qu'il jugerait utile.

L. PITEUX

D. THILLEROT

FORAGE : S1

Client : CCI D'AMIENS

Machine : GEO 305

Date : 02/06/2006

Étude : ZAC Val de Nièvre Haut Clocher
FLIXECOURT (80)

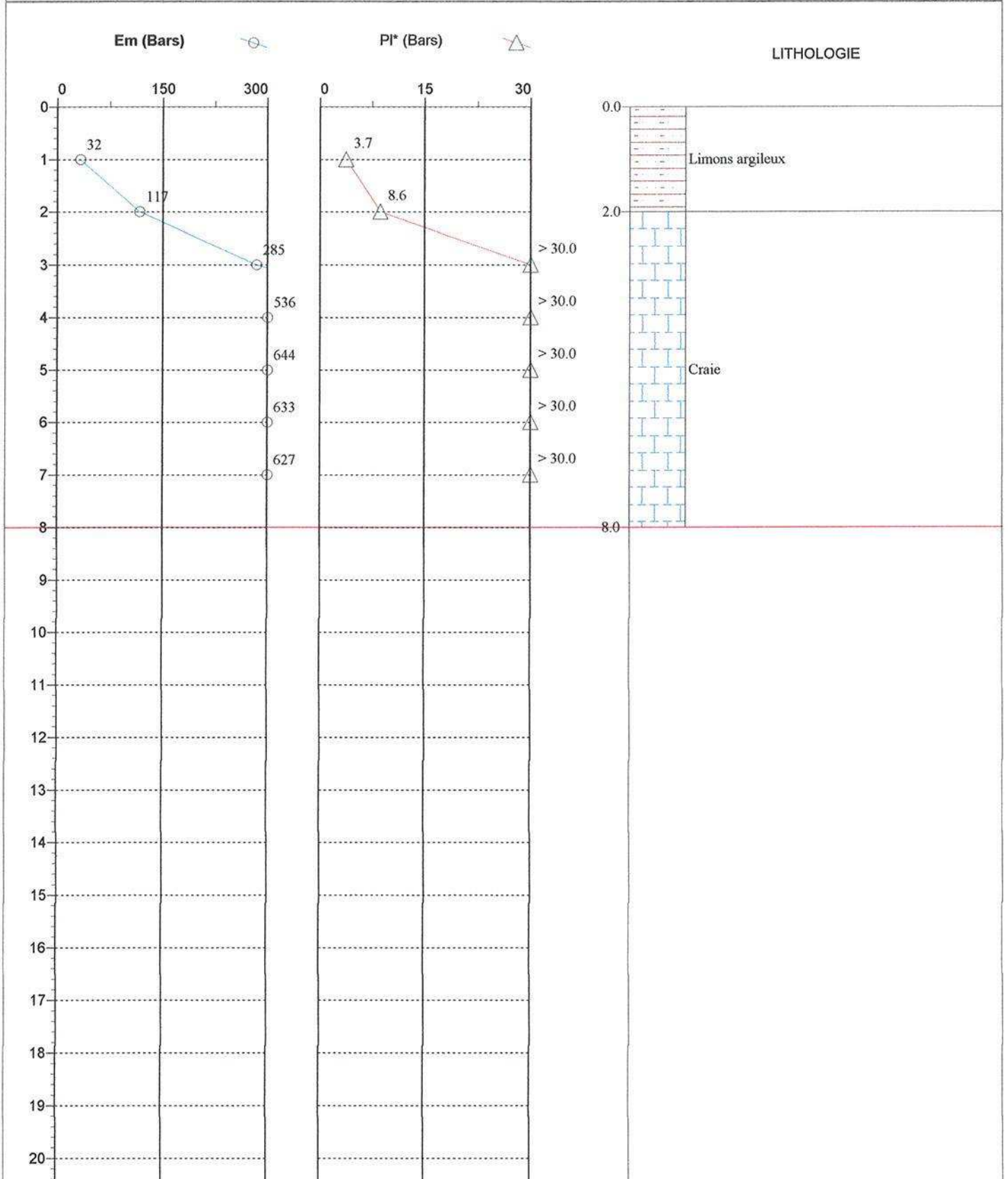
Outil : Tarière

Longueur : 8,00 m

Altitude :

Echelle : 1 / 100

Remarque :



FORAGE : S2

Type : Tarière

Client : CCI D'AMIENS

Machine : GEO 305

Date : 30/05/2006

Etude : ZAC Val de Nièvre Haut Clocher
FLIXECOURT (80)

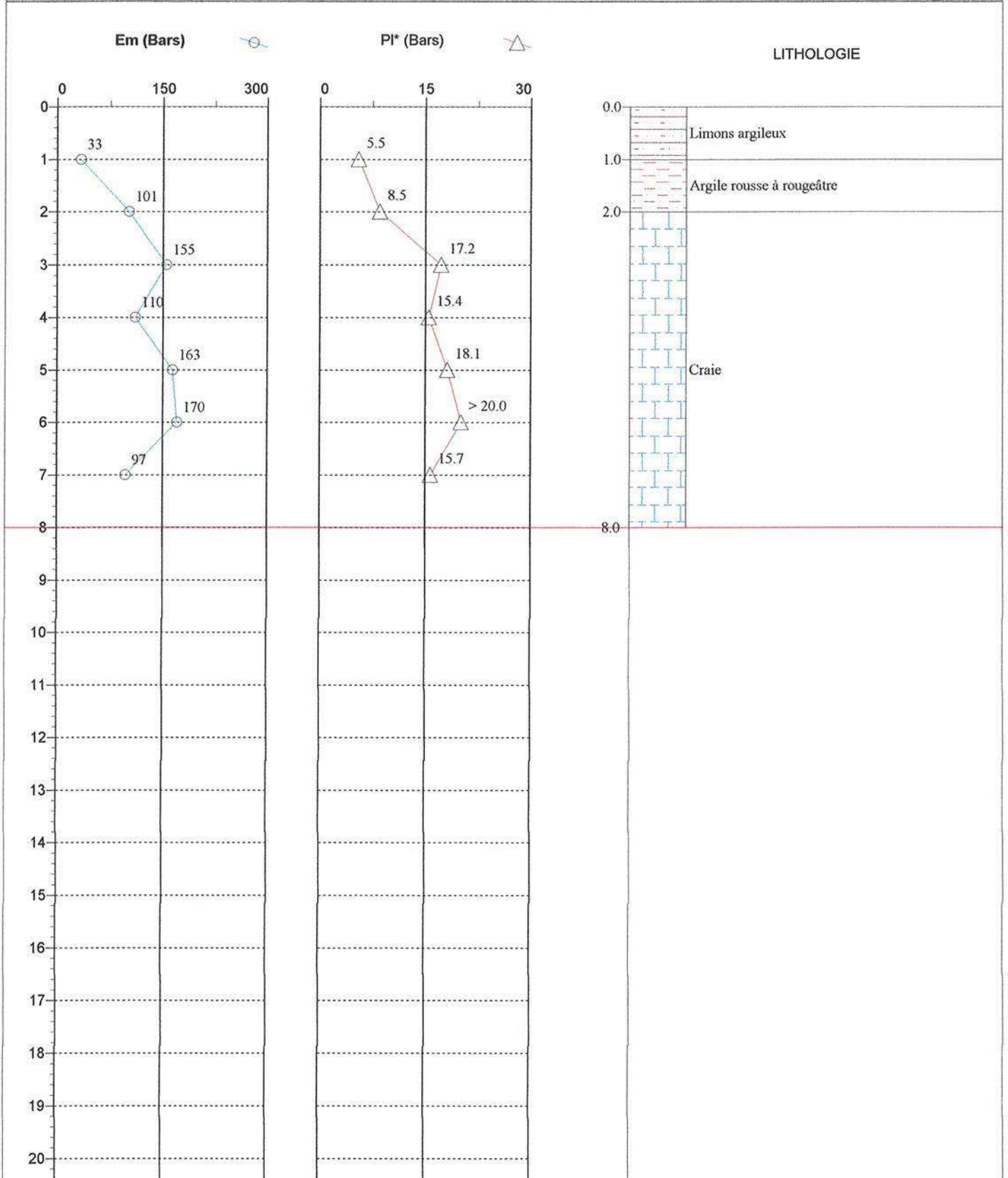
Outil : Tarière

Longueur : 8,00 m

Altitude :

Echelle : 1 / 100

Remarque :



FORAGE : S3

Client : CCI D'AMIENS

Type : Tarière

Machine : GEO 305

Date : 01/06/2006

Etude : ZAC Val de Nièvre Haut Clocher
FLIXECOURT (80)

Outil : Tarière

Longueur : 8,00 m

Altitude :

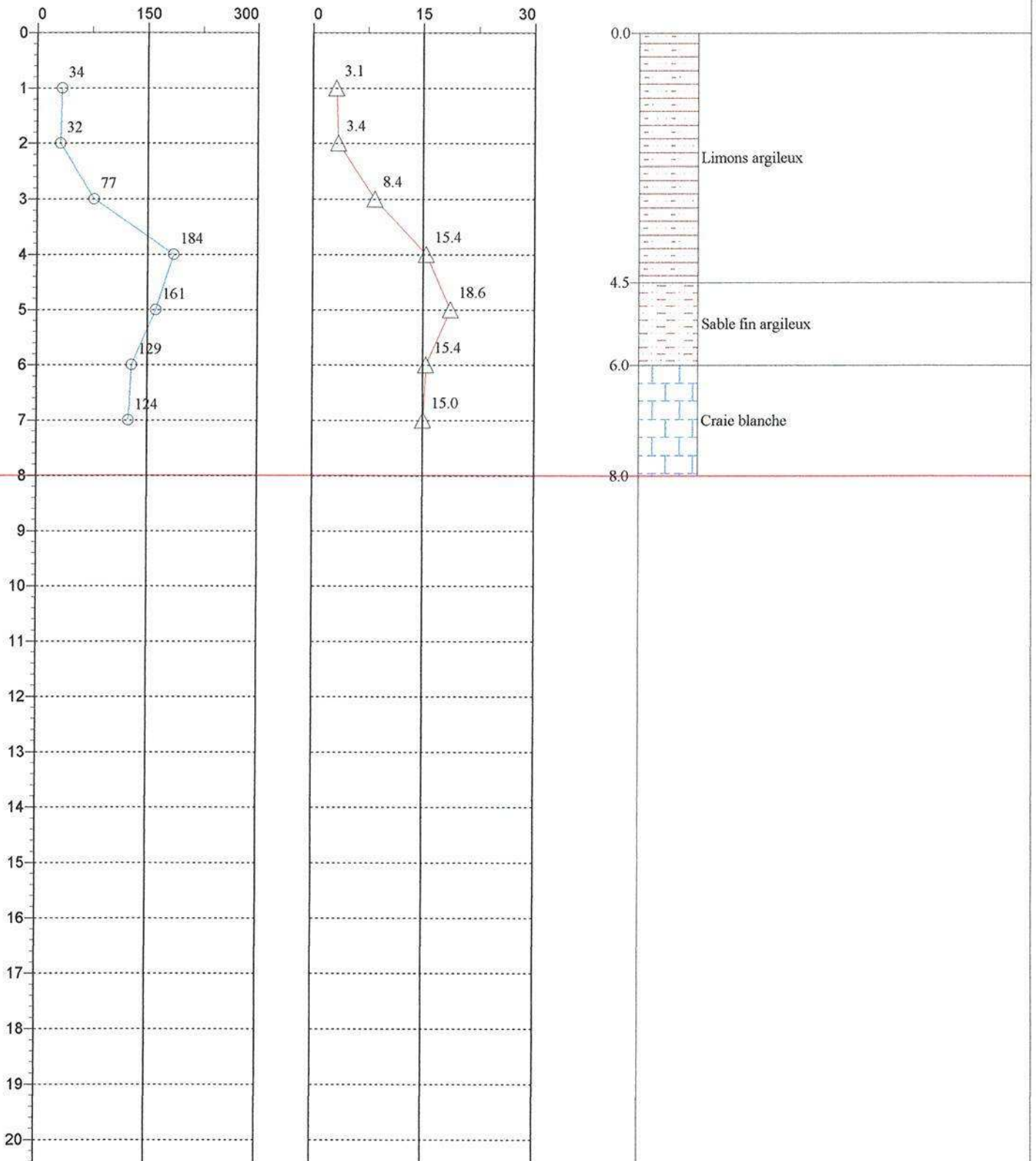
Echelle : 1 / 100

Remarque :

Em (Bars)

PI* (Bars)

LITHOLOGIE



FORAGE : S4

Client : CCI D'AMIENS

Type : Tarière

Machine : GEO 305

Date : 03/06/2006

Etude : ZAC Val de Nièvre Haut Clocher
FLIXECOURT (80)

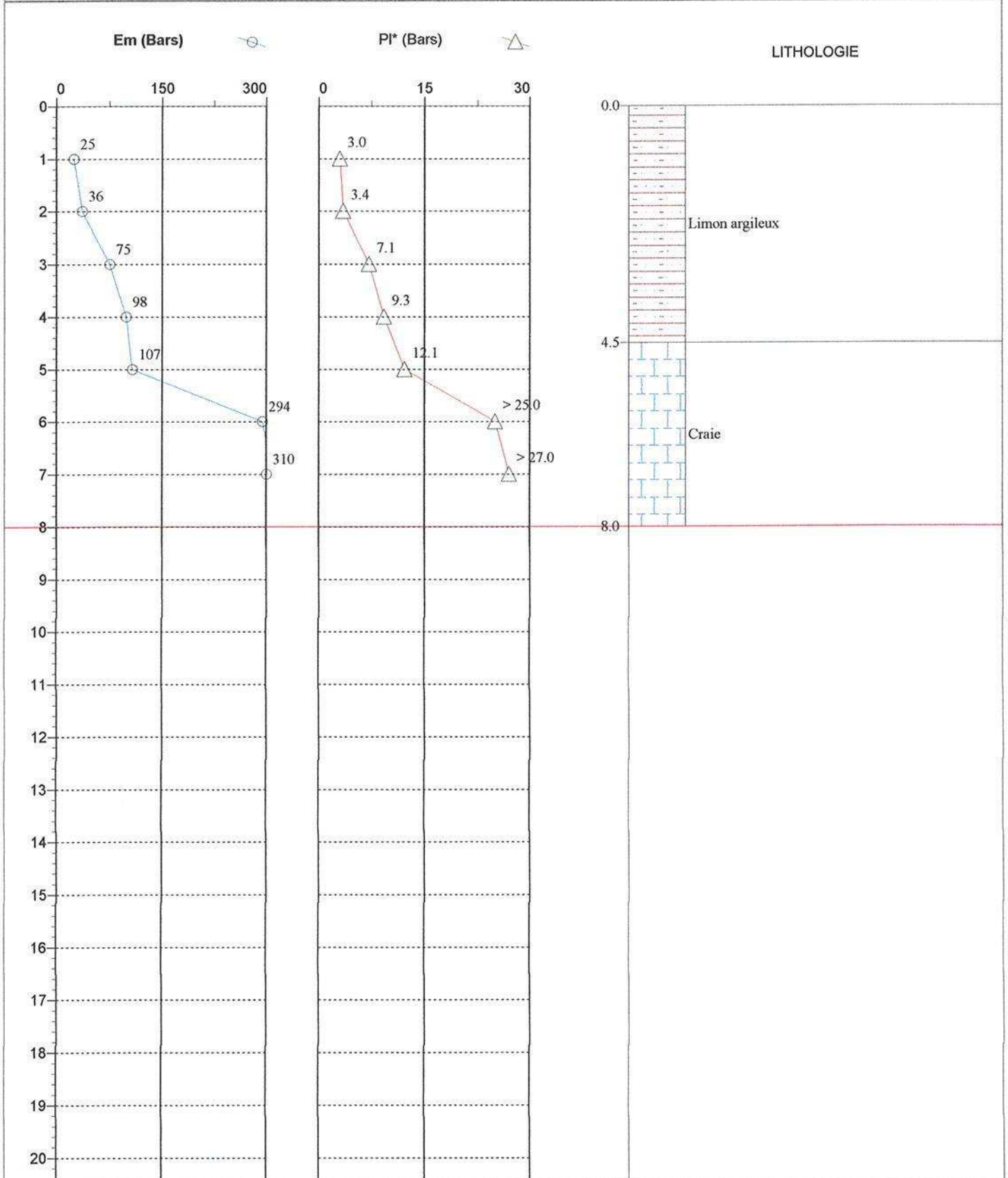
Outil : Tarière

Longueur : 8,00 m

Altitude :

Echelle : 1 / 100

Remarque :



FORAGE : S5

Type : Tarière

Client : CCI D'AMIENS

Machine : GEO 305

Date : 01/06/2006

Etude : ZAC Val de Nièvre Haut Clocher
FLIXECOURT (80)

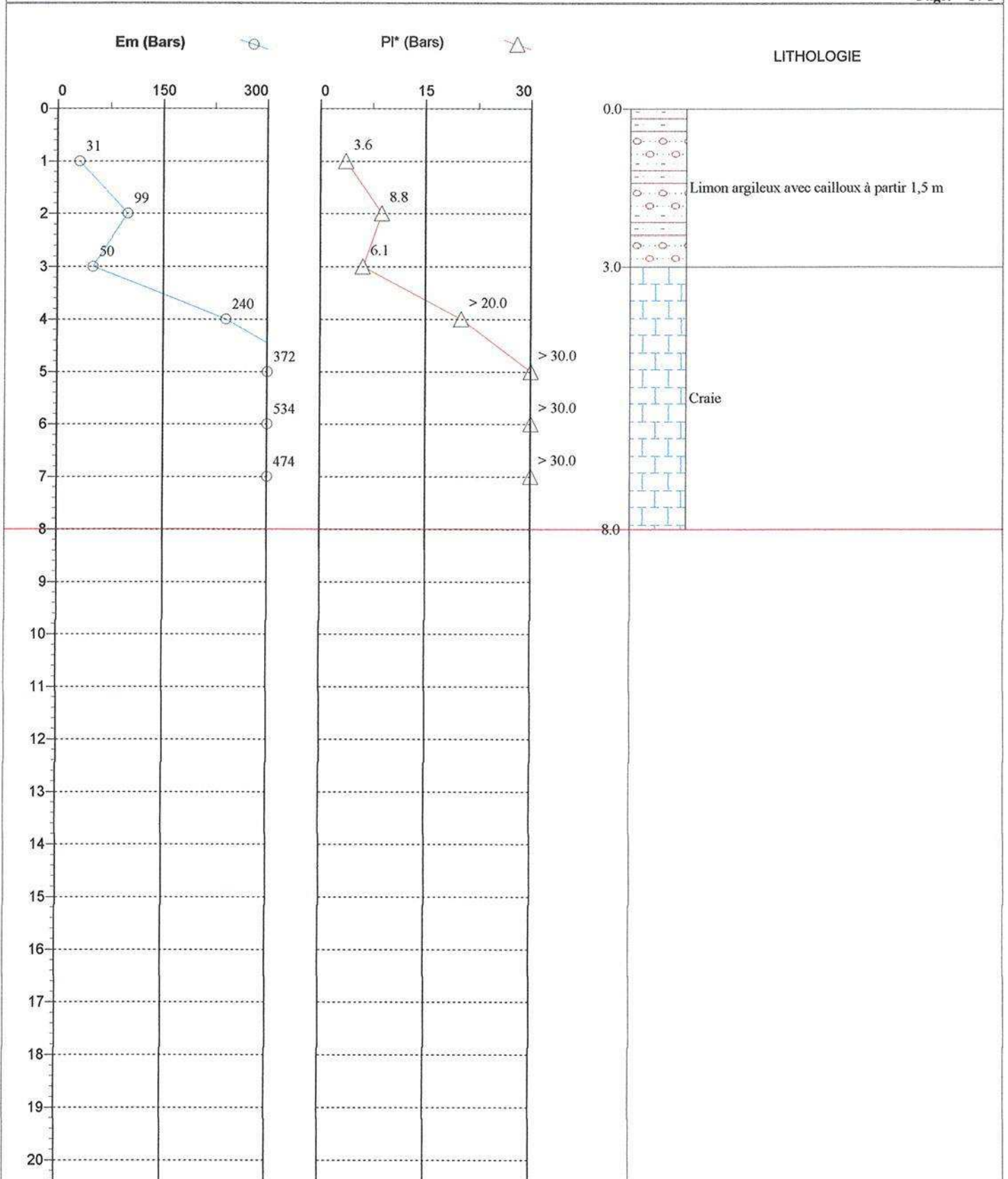
Outil : Tarière

Longueur : 8,00 m

Altitude :

Echelle : 1 / 100

Remarque :



FORAGE : S6

Client : CCI D'AMIENS

Machine : GEO 305

Date : 03/06/2006

Etude : ZAC Val de Nièvre Haut Clocher
FLIXECOURT (80)

Outil : Tarière

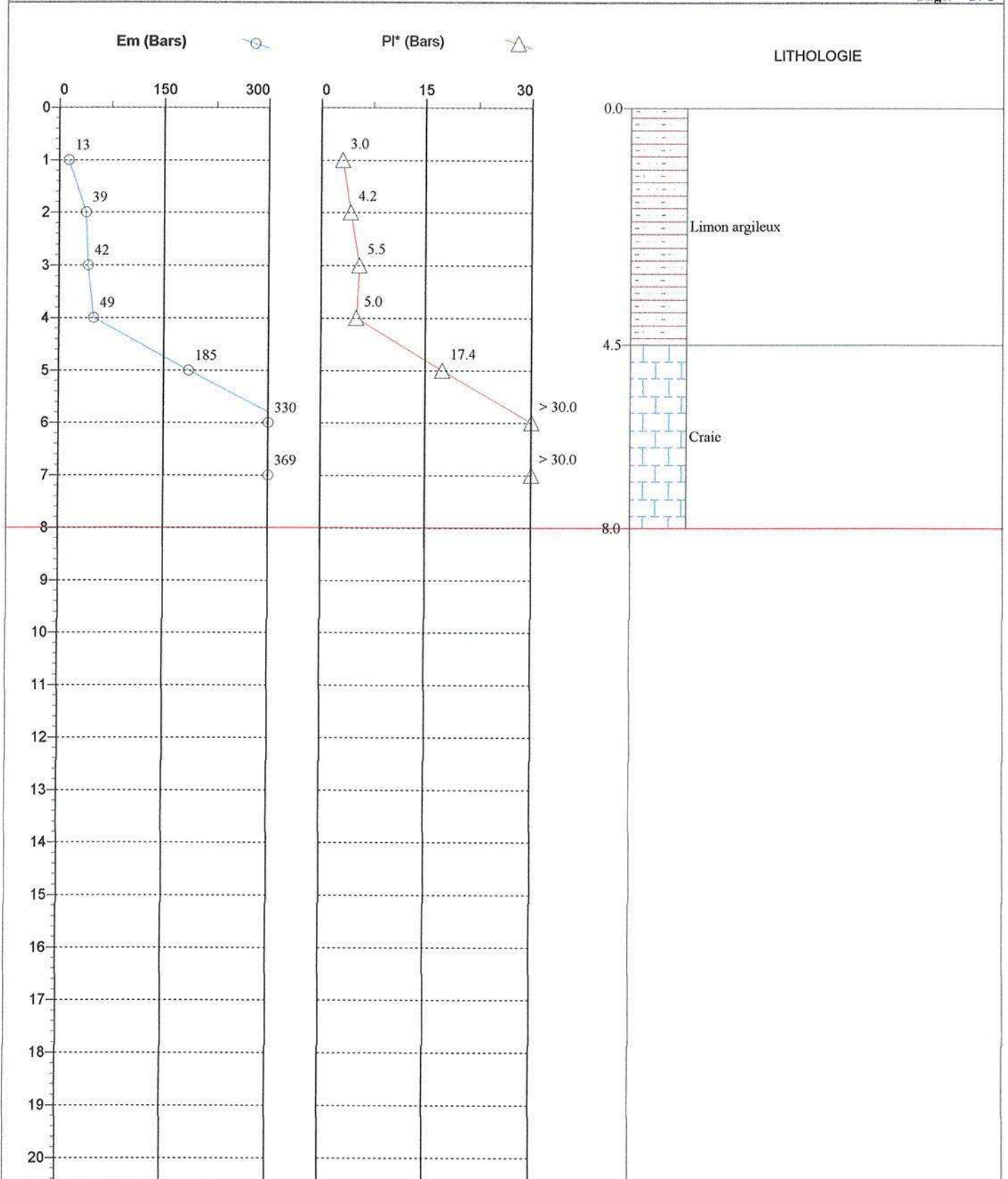
Longueur : 8,00 m

Altitude :

Echelle : 1 / 100

Remarque :

Page: 1 / 1



FORAGE : S7

Client : CCI D'AMIENS

Machine : GEO 305

Date : 02/06/2006

Étude : ZAC Val de Nièvre Haut Clocher
FLIXECOURT (80)

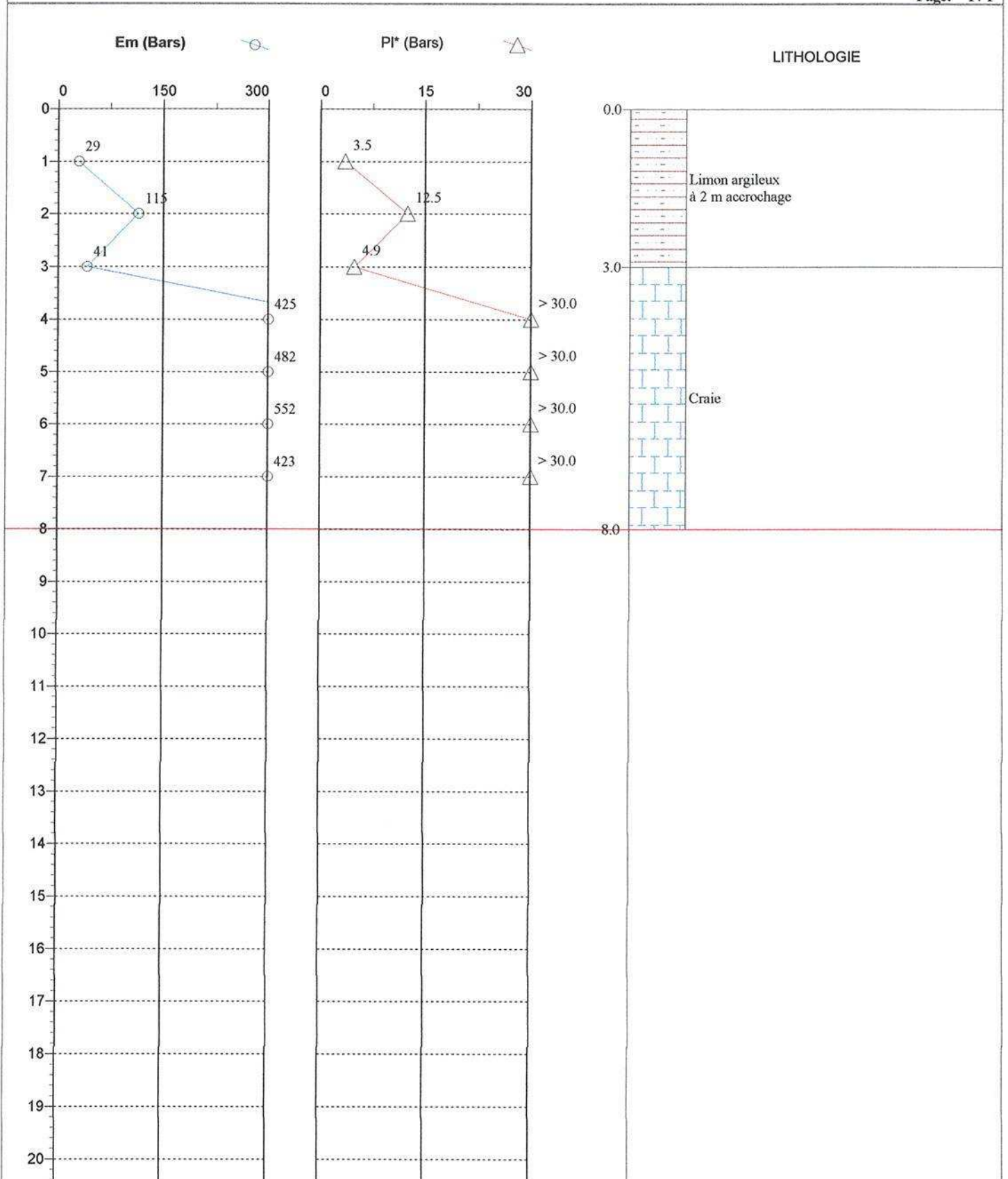
Outil : Tarière

Longueur : 8,00 m

Altitude :

Echelle : 1 / 100

Remarque :



FORAGE : T2

Type : Tarière 100 mm

Client : CCI D'AMIENS

Machine : GEO 305

Date : 30/05/2006

Etude : ZAC Val de Nièvre Haut Clocher
FLIXECOURT (80)

Outil : Tarière

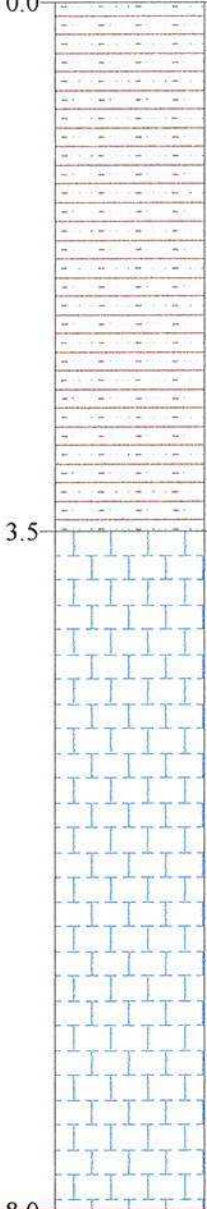
Longueur : 8,00 m

Altitude :

Echelle : 1 / 50

Remarque : Piezo sec

Page: 1 / 1

Prise d'échantillons	Essais de laboratoire	Venue d'eau	LITHOLOGIE
			 <p>0.0</p> <p>3.5</p> <p>8.0</p> <p>Limon argileux</p> <p>Craie</p>

FORAGE : T3

Type : Tarière 100 mm

Client : CCI D'AMIENS

Machine : GEO 305

Date : 01/06/2006

Etude : ZAC Val de Nièvre Haut Clocher
FLIXECOURT (80)

Outil : Tarière

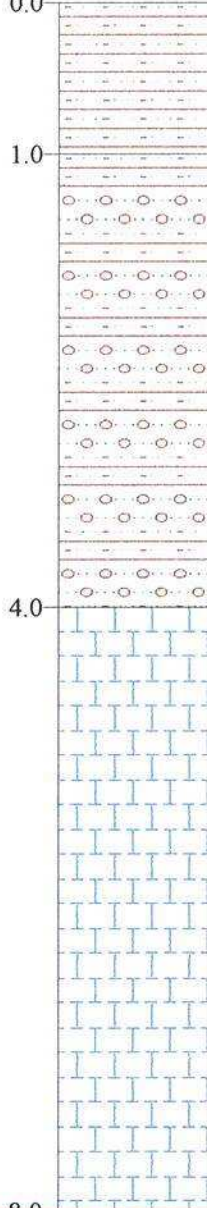
Longueur : 8,00 m

Altitude :

Echelle : 1 / 50

Remarque : Piezo sec

Page: 1 / 1

Prise d'échantillons	Essais de laboratoire	Venue d'eau	LITHOLOGIE
			 <p>0.0</p> <p>1.0</p> <p>4.0</p> <p>8.0</p> <p>Limon argileux</p> <p>Limon argileux avec cailloux</p> <p>Craie</p>

FORAGE : T3

Type : Tarière 100 mm

Machine : GEO 305

Date : 01/06/2006

Outil : Tarière

Longueur : 8,00 m

Altitude :

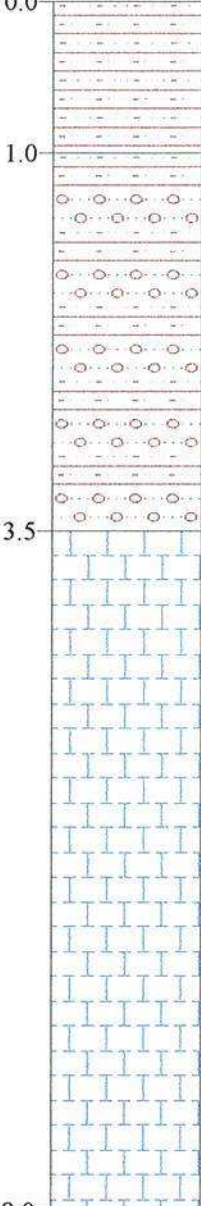
Echelle : 1 / 50

Client : CCI D'AMIENS

Etude : ZAC Val de Nièvre Haut Clocher
FLIXECOURT (80)

Remarque : Piezo sec

Page: 1 / 1

Prise d'échantillons	Essais de laboratoire	Venue d'eau	LITHOLOGIE
			 <p>The lithological log shows three distinct soil layers. The top layer, from 0.0 to 1.0 meters, is labeled 'Limon argileux' and is represented by a pattern of horizontal dashed lines. The middle layer, from 1.0 to 3.5 meters, is labeled 'Limon argileux avec cailloux' and is represented by a pattern of horizontal dashed lines with small circles. The bottom layer, from 3.5 to 8.0 meters, is labeled 'Craie' and is represented by a pattern of vertical dashed lines. Depth markers are provided at 0.0, 1.0, 3.5, and 8.0 meters.</p>

FORAGE : T5

Type : Tarière 100 mm

Machine : GEO 305

Date : 05/06/2006

Outil : Tarière

Longueur : 8,00 m

Altitude :

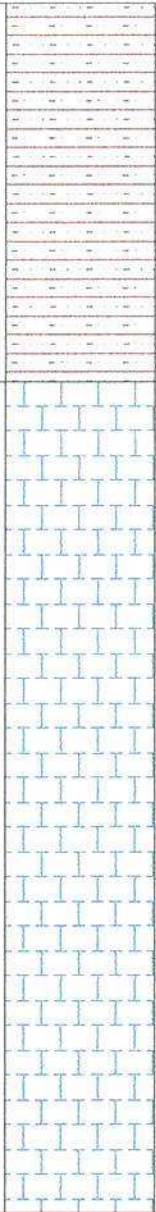
Echelle : 1 / 50

Client : CCI D'AMIENS

Etude : ZAC Val de Nièvre Haut Clocher
FLIXECOURT (80)

Remarque : Piezo sec

Page: 1 / 1

Prise d'échantillons	Essais de laboratoire	Venue d'eau	LITHOLOGIE	
			<p>0.0</p>  <p>2.8</p> <p>8.0</p>	<p>Limon argileux</p> <p>Craie</p>

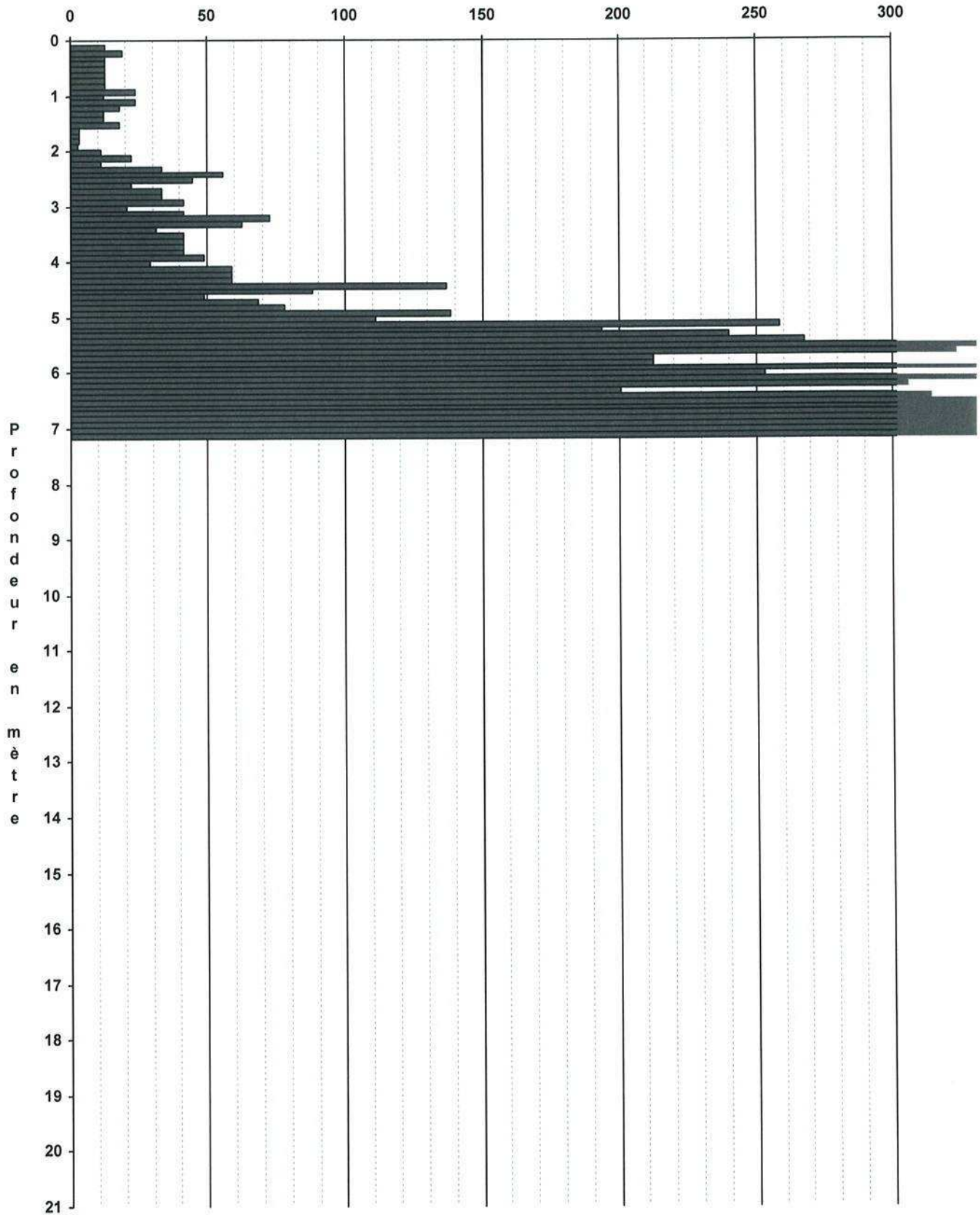
Chantier : CCI AMIENS - ZAC Val de Nièvre Haut Clocher FLIXECOURT (80)

Dossier 06.1625.3738

Date 31.05.06

Cote

Résistance dynamique conventionnelle (Rd) en daN/cm² (bar)



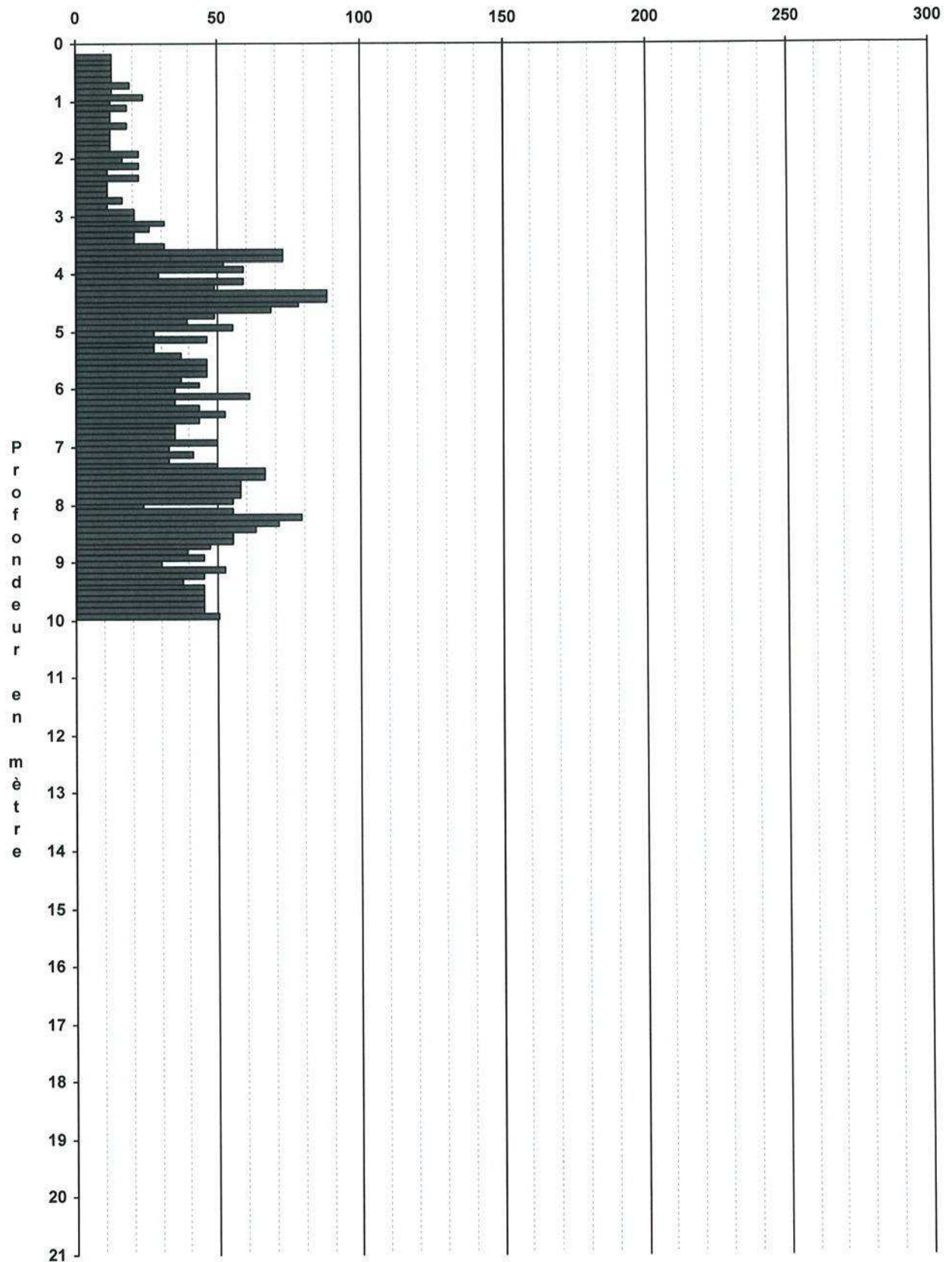
Chantier : CCI AMIENS - ZAC Val de Nièvre Haut Clocher FLIXECOURT (80)

Dossier 06.1625.3738

Date 30.05.06

Cote

Résistance dynamique conventionnelle (Rd) en daN/cm² (bar)



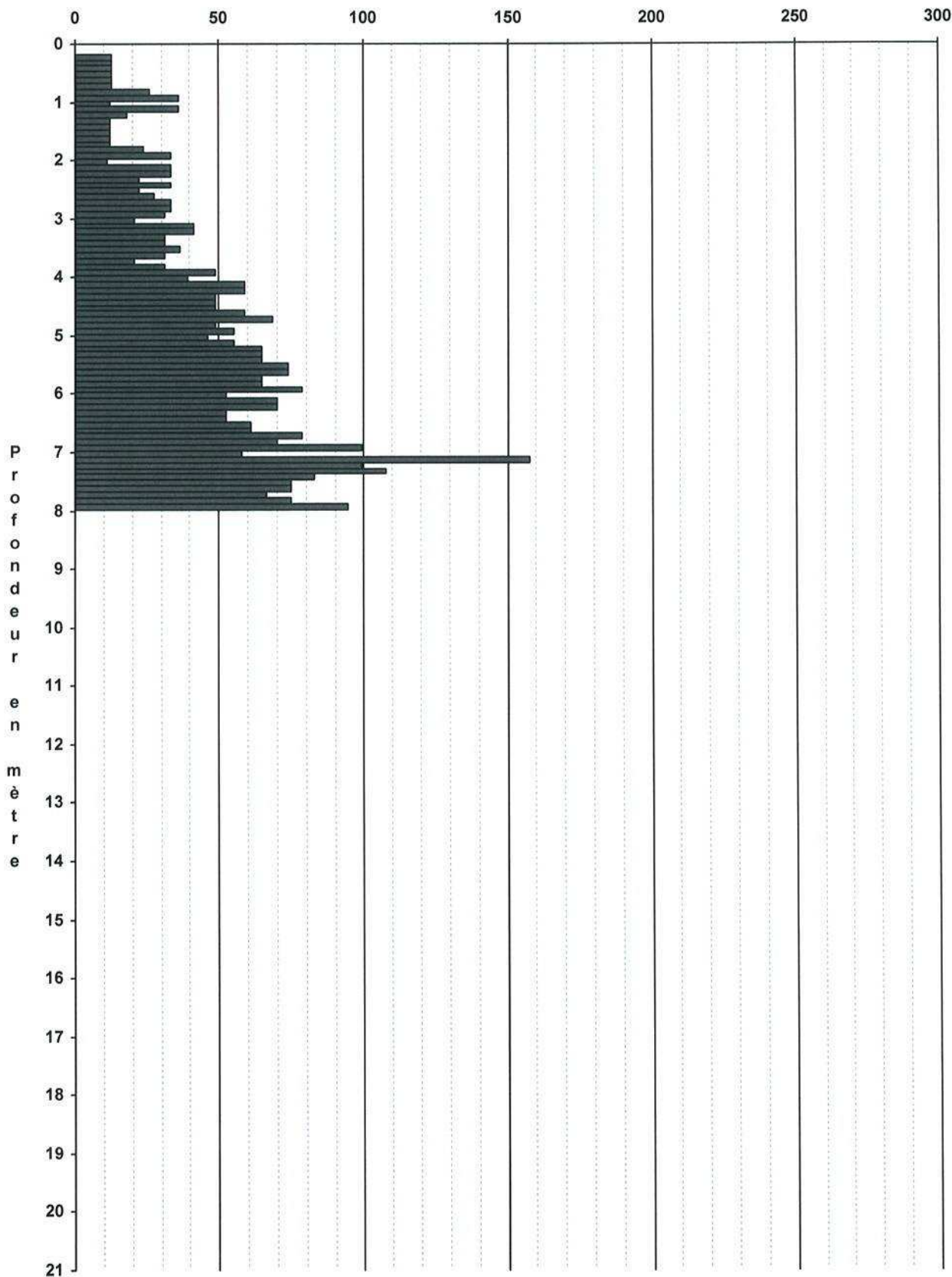
Chantier : CCI AMIENS - ZAC Val de Nièvre Haut Clocher - FLIXECOURT (80)

Dossier 06.1625.3738

Date 01.06.06

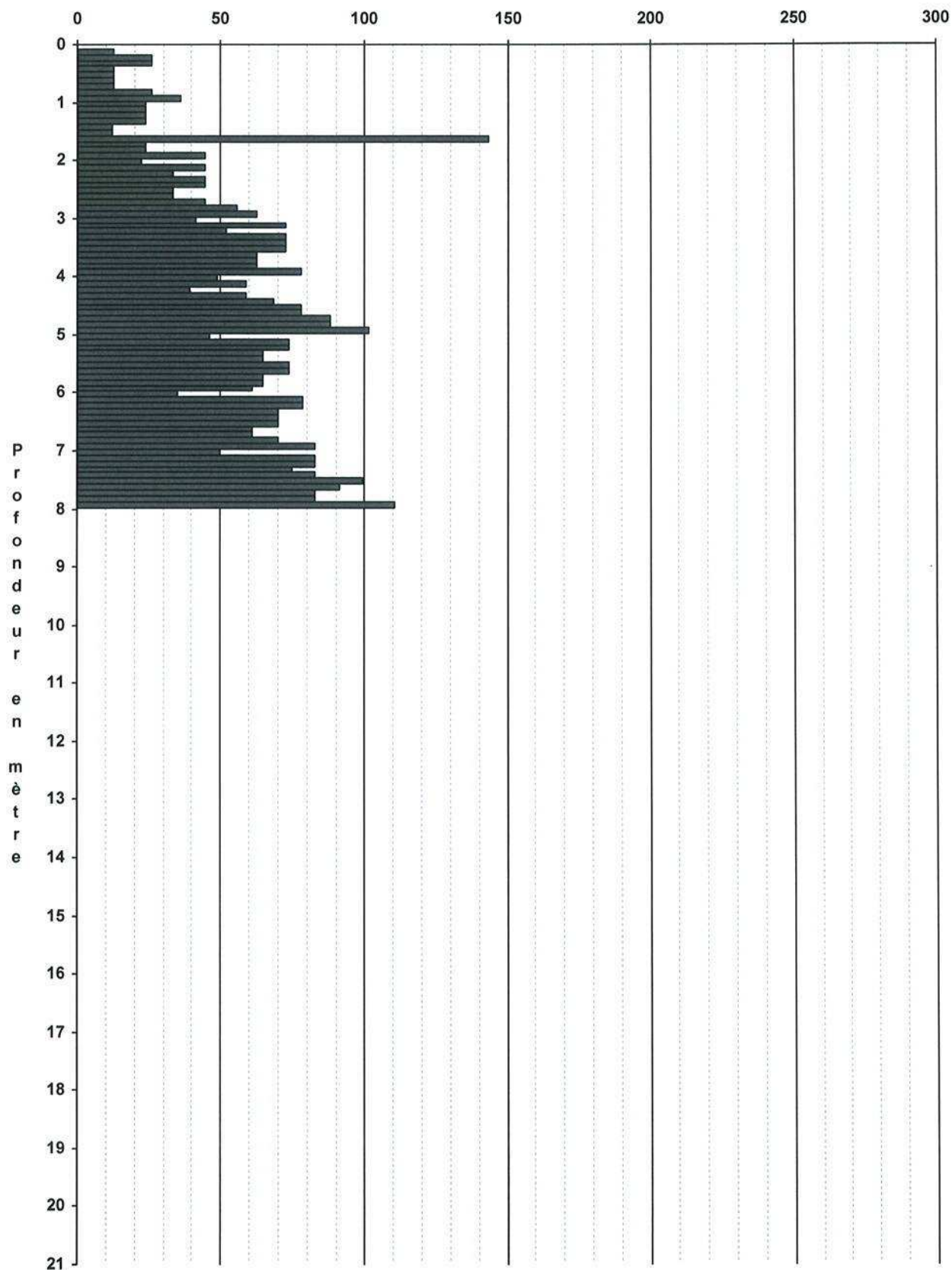
Cote

Résistance dynamique conventionnelle (Rd) en daN/cm² (bar)



Chantier : **CCI AMIENS - ZAC Val de Nièvre Haut Clocher FLIXECOURT (80)**Dossier **06.1625.3738**Date **30.05.06**

Cote

Résistance dynamique conventionnelle (Rd) en daN/cm² (bar)

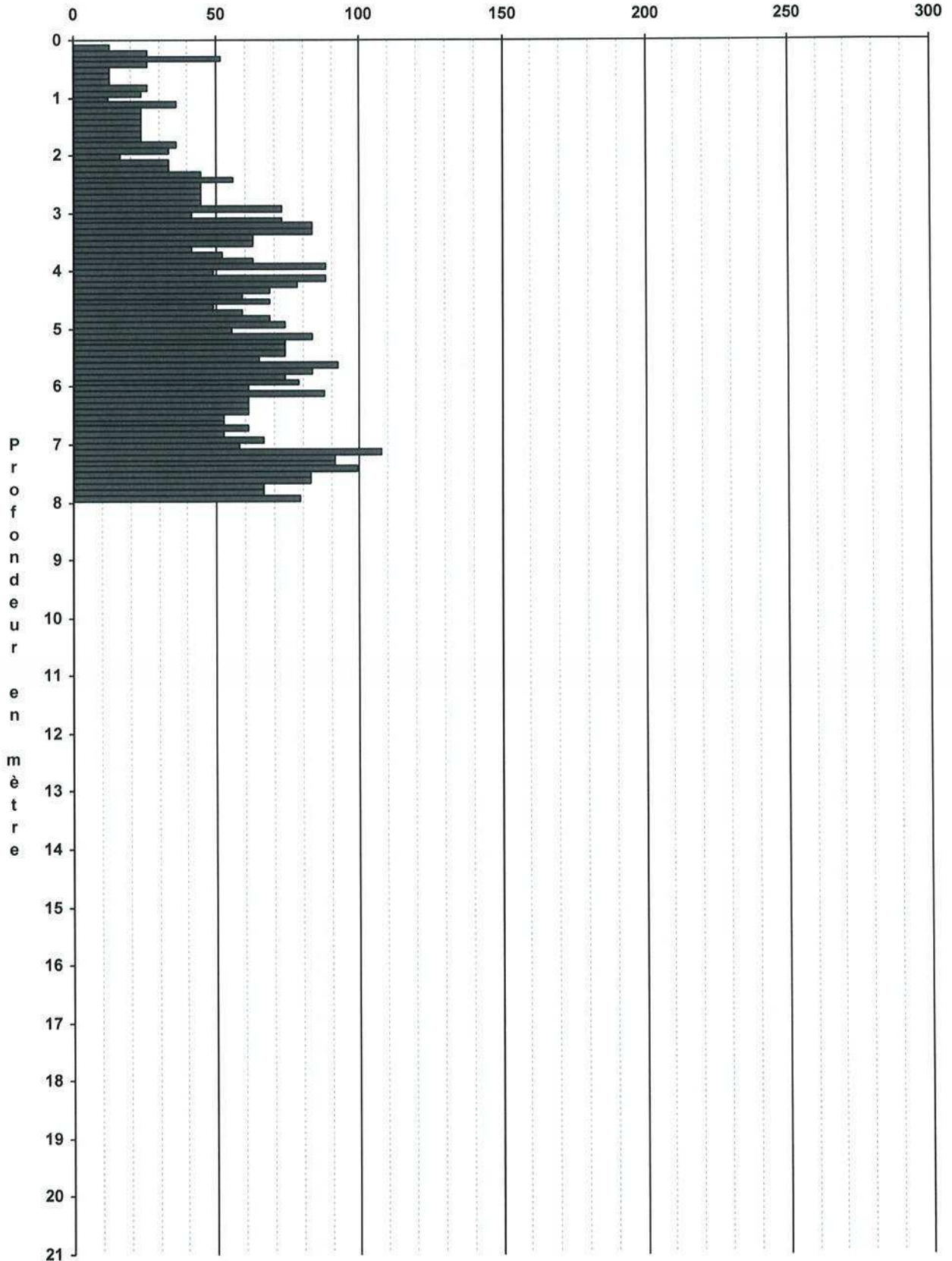
Chantier : CCI AMIENS - ZAC Val de Nièvre Haut Clocher - FLIXECOURT (80)

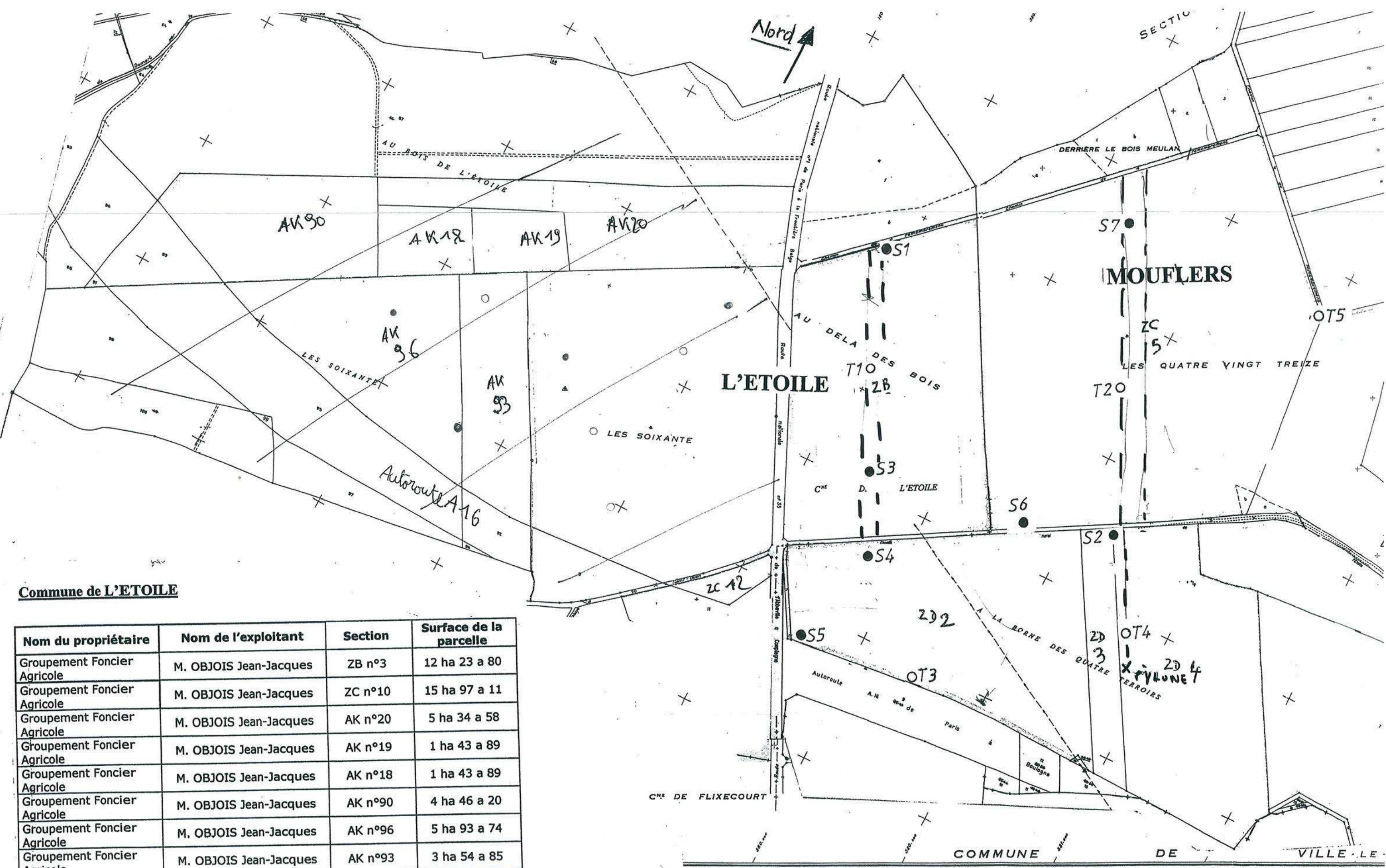
Dossier 06.1625.3738

Date 01.06.06

Cote

Résistance dynamique conventionnelle (Rd) en daN/cm² (bar)





Commune de L'ETOILE

Nom du propriétaire	Nom de l'exploitant	Section	Surface de la parcelle
Groupement Foncier Agricole	M. OBJOIS Jean-Jacques	ZB n°3	12 ha 23 a 80
Groupement Foncier Agricole	M. OBJOIS Jean-Jacques	ZC n°10	15 ha 97 a 11
Groupement Foncier Agricole	M. OBJOIS Jean-Jacques	AK n°20	5 ha 34 a 58
Groupement Foncier Agricole	M. OBJOIS Jean-Jacques	AK n°19	1 ha 43 a 89
Groupement Foncier Agricole	M. OBJOIS Jean-Jacques	AK n°18	1 ha 43 a 89
Groupement Foncier Agricole	M. OBJOIS Jean-Jacques	AK n°90	4 ha 46 a 20
Groupement Foncier Agricole	M. OBJOIS Jean-Jacques	AK n°96	5 ha 93 a 74
Groupement Foncier Agricole	M. OBJOIS Jean-Jacques	AK n°93	3 ha 54 a 85
TOTAL :			50 ha 38 a 06

SITUATION DES SONDAGES

- Sondage pressiométrique destructif.
- Sondage tarière.

Echelle : 1/2000^{ème}.

PERIMETRE de la ZAC
Limites communales

Echelle de 1/2000